

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UpM DE 2021 SUR L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE

Mars 2023



*Le présent document a été élaboré en tenant compte de la
Assistance technique d'ECORYS España, S.L.*

Table des matières

1	Introduction.....	8
1.1	Contexte et objectif du document	8
1.2	Analyse et principaux résultats attendus	8
1.3	Structure de la feuille de route.....	9
2	Évaluation de la déclaration ministérielle de l'UpM : priorités sectorielles....	11
2.1	Aperçu des priorités sectorielles.....	11
2.2	Aliments provenant de la mer : pêche, aquaculture	12
2.2.1	Introduction.....	12
2.2.2	L'état de l'art des activités	12
2.2.3	La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités	21
2.2.4	Pistes potentielles pour une coopération future : actions / projets pilotes....	25
2.2.5	Mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UpM : Pêche et aquaculture.....	26
2.2.6	Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023).....	27
2.3	Des transports et des ports durables, neutres pour le climat et non polluants.....	29
2.3.1	Introduction.....	29
2.3.2	L'état de l'art des activités	30
2.3.3	La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités	39
2.3.4	Pistes potentielles de coopération future : actions / projets pilotes.....	42
2.3.5	Mesurer les progrès dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UpM : Transports et ports durables.....	43
2.3.6	Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023).....	44
2.4	Tourisme côtier et maritime	46
2.4.1	Introduction.....	46
2.4.2	État de l'art des activités.....	46
2.4.3	La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités	55
2.4.4	Voies potentielles de coopération future : actions / projets pilotes.....	59
2.4.5	Mesurer les progrès dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UpM : Tourisme côtier et maritime	60
2.4.6	Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023).....	61
2.5.1	Introduction.....	63
2.5.2	État de l'art des activités.....	63

2.5.3	<i>La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités</i>	69
2.5.4	<i>Pistes potentielles de coopération future : actions / projets pilotes</i>	71
2.5.5	<i>Mesurer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle : Énergies marines renouvelables</i>	73
2.5.6	<i>Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)</i>	74
2.6	<i>Interactions entre les déchets marins et l'économie bleue</i>	76
2.6.1	<i>Introduction</i>	76
2.6.2	<i>État de l'art des activités</i>	77
2.6.3	<i>La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités</i>	85
2.6.4	<i>Pistes potentielles de coopération future : actions / projets pilotes</i>	87
2.6.5	<i>Mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UpM : Déchets marins</i>	88
2.6.6	<i>Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)</i>	89
2.7	<i>Sécurité maritime et sûreté des activités de l'économie bleue</i>	91
2.7.1	<i>Introduction</i>	91
2.7.2	<i>État de l'art des activités</i>	91
2.7.3	<i>La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités</i>	97
2.7.4	<i>Pistes potentielles pour une coopération future : actions / projets pilotes</i>	99
2.7.5	<i>Mesurer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle : Sécurité et sûreté maritimes</i>	100
2.7.6	<i>Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)</i>	101
3.	<i>Évaluation de la déclaration ministérielle de l'UpM : priorités transversales</i>	102
3.1	<i>Aperçu des priorités transversales</i>	102
3.2	<i>Facilitateur : La gouvernance et l'avenir des stratégies de bassin maritime</i>	103
3.2.1	<i>Introduction</i>	103
3.2.2	<i>État de la situation</i>	104
3.2.3	<i>Nouveaux résultats</i>	107
3.2.4	<i>Bilan de la déclaration ministérielle et exploration des voies à suivre et des actions futures</i>	108
3.2.5	<i>Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)</i>	110
3.3	<i>Facilitateur : Investissement durable dans l'économie bleue</i>	111
3.3.1	<i>Introduction</i>	111
3.3.2	<i>État des lieux des activités</i>	113

3.3.3 Bilan de la déclaration ministérielle et exploration des voies à suivre et des actions futures.....	118
3.3.4. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023).....	121
3.4 Outil : Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emploi.....	123
3.4.1 Introduction.....	123
3.4.2 État de l'art des activités.....	124
3.4.3 La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités 129	
3.4.4. Pistes potentielles de coopération future : actions / projets pilotes.....	133
3.4.5 Mesurer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle : indicateurs proposés.....	135
3.4.6. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023).....	136
3.5 Outil : Planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières	138
3.5.1 Introduction.....	138
3.5.2 Bilan de la déclaration ministérielle et exploration des voies à suivre et des actions futures	138
3.5.3 Mesurer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle : indicateurs proposés.....	150
3.5.4. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023).....	151
4. Les dispositions relatives au système de surveillance.....	153
4.1 Objectif et finalité du système de suivi.....	153
5. Aperçu des actions présélectionnées pour un suivi concret.....	157
6. Aperçu consolidé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle en mars 2023	171
Mise à jour des progrès réalisés en mars 2023 (cadres et initiatives)	171
Exemples de nouveaux projets	171
• Au niveau sous-régional (UE), des développements pertinents peuvent être observés, y compris un nouveau paquet de mesures visant à améliorer la durabilité du secteur.....	171
• Aucun nouveau cadre régional n'a été détecté, bien que, comme observé dans l'analyse précédente, cette priorité soit déjà largement couverte à ce niveau. La stratégie de la GFCM pour 2030 est actuellement en cours de mise en œuvre.....	171
SVC4MED	171
PoissonEUTrust.....	171
Projet EU4Algae	171

<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des cadres politiques/réglementaires régionaux, deux nouveaux engagements politiques importants promus par l'UpM et conformes aux priorités de la déclaration ministérielle de la SBE ont été approuvés depuis la dernière mise à jour (à savoir la déclaration ministérielle sur les transports et le plan d'action régional pour les transports (2021-2027)). 	171
NEMOSHIP	171
<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des cadres internationaux, la convention de Barcelone a adopté le programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO post-2020). 	171
<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau sous-régional (UE), la Commission européenne a présenté le parcours de transition pour le tourisme dans le cadre de la mise à jour de la stratégie industrielle. 	171
<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau de la programmation, le programme INTERREG EURO-MED a incorporé des objectifs spécifiques sur le tourisme côtier et maritime, et a étendu le statut de partenaire associé aux pays du sud de la Méditerranée. 	171
STC	171
TOUMALI	171
<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des initiatives, la création de la "Coalition offshore pour l'énergie et la nature" en Méditerranée (MED OCEaN). 	172
NEXTFLOAT	172
<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des initiatives, des initiatives pertinentes ont été promues au niveau sous-régional (UE), telles que la mission de l'UE "Restore our Ocean and Waters" (Restaurer nos océans et nos eaux), y compris son "Mediterranean Lighthouse" (Phare méditerranéen). 	172
BlueMissionMED	172
Plastique Busters CAP	172
Projet COMMUN	172
SeaClear2.0	172
REMEDIES	172
<ul style="list-style-type: none"> • Le Forum des fonctions des gardes-côtes méditerranéens (MedCGFF) présidé par les gardes-côtes italiens s'est déroulé en 2022 du 29 septembre au 1 octobre à Naples, en Italie. 	172
EURMARS	172
<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du programme, la nouvelle approche de gouvernance Interreg EURO-MED (2021-2027) est désormais pleinement opérationnelle, avec trois "projets de dialogue institutionnel". L'UpM a labellisé cette approche de gouvernance 	172
<ul style="list-style-type: none"> • L'initiative WestMED continuera d'être soutenue - à partir d'octobre 2022 - par un nouveau mécanisme d'assistance à la stratégie des bassins maritimes, cherchant à réaliser des synergies avec d'autres bassins maritimes de l'UE (c'est-à-dire l'Atlantique, la mer Noire). 	172
<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau projet d'action de soutien à la coordination "BlueMissionMED" financé par Horizon Europe mettra en place une nouvelle structure de coordination 	

("Lighthouse") pour soutenir la mise en œuvre de la mission de l'UE visant à restaurer nos océans et nos eaux en Méditerranée. Parallèlement, le projet visant à établir un "Partenariat pour une économie bleue durable"	172
Partenariat pour une économie bleue durable (SBEP)	172
BlueMissionMED	172
GOV4MED.....	172
Go4Med Nature	172
EUCLID	172
• Au niveau régional, le Conseil mondial de l'océan (WOC) s'est associé à la ville et au port de Barcelone pour développer le premier pôle mondial de l'économie bleue.	172
• En ce qui concerne les initiatives financières et les outils d'investissement, deux nouveaux développements peuvent être soulignés :.....	172
○ Plate-forme d'investissement méditerranéenne du Fonds européen d'investissement (FEI)	172
○ Partenariat méditerranéen pour l'économie bleue	172
La catégorie des projets ne s'applique pas à cet instrument.....	172
• En ce qui concerne les priorités, les écosystèmes d'innovation de l'économie bleue ont été considérés comme des moteurs essentiels du changement dans les régions côtières et maritimes.....	172
Appel EMFAF en cours : Les clusters maritimes en tant que catalyseur innovant pour une économie bleue durable en Méditerranée	172
• Au niveau sous-régional (WestMED), la communauté de pratique MSP a été lancée et sera mise en œuvre et éventuellement élargie dans la région méditerranéenne au cours des prochaines années.....	172
Aucun nouveau projet n'a été identifié	172
7. Résumé des progrès observés au niveau national dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie sociale et solidaire.....	173

1 Introduction

1.1 Contexte et objectif du document

Le 2nd février 2021, la déclaration ministérielle de l'UpM pour une économie bleue durable¹ a été ratifiée, appelant à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions pertinentes dans les bassins maritimes méditerranéens. Ces actions portent sur un certain nombre de priorités différentes, dont certaines sont sectorielles (pêche et aquaculture ; transport maritime et ports ; tourisme côtier et maritime ; déchets marins ; sécurité et sûreté maritimes) et d'autres de nature plus transversale (gouvernance et stratégies pour les bassins maritimes ; recherche et innovation, compétences, carrières et emploi ; planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières ; investissements durables).

La déclaration ministérielle de l'UpM a été généralement accueillie comme une déclaration ambitieuse sur des objectifs partagés avec un champ d'application élargi en termes de domaines de coopération, de principes et d'actions communes. Son objectif spécifique était de relever les défis communs pour l'avenir de la mer Méditerranée et de sa région et de jeter ainsi les bases d'un soutien futur coordonné de la part de l'UpM et d'autres acteurs régionaux concernés. Comme convenu par la coprésidence de l'UpM, le secrétariat de l'UpM et les pays de l'UpM, pour être pleinement opérationnelle, la déclaration ministérielle de l'UpM devrait être soutenue par une priorisation claire de la liste des actions demandées par les ministères.

Ce document passe donc en revue les actions proposées dans le cadre des différentes priorités identifiées par la déclaration ministérielle de l'UpM et, sur cette base, fournit une indication claire et une hiérarchisation de la voie à suivre pour sa pleine mise en œuvre. Pour ce faire, il offre une vue d'ensemble et une analyse des besoins communs, des lacunes et des possibilités de soutien futur, avec l'ambition finale d'offrir une feuille de route claire pour la mise en œuvre des priorités thématiques fixées par la déclaration ministérielle de l'UpM.

1.2 Analyse et principaux résultats attendus

La feuille de route proposée dans le présent document repose sur plusieurs étapes qui garantissent sa solidité et sa faisabilité globales - ces différentes étapes sont résumées dans la présente section.

Dans un premier temps, une **vaste base de données de plus de 300 initiatives pertinentes** a été compilée. La base de données comprend des initiatives régionales, sous régionales et internationales/transnationales pertinentes (cadres politiques, projets, etc.) couvrant chaque domaine prioritaire identifié dans la déclaration ministérielle de l'UpM ;

Dans un deuxième temps, sur la base de ce large éventail d'informations, un **examen qualitatif a été réalisé** en faisant correspondre chaque initiative recueillie avec les appels à l'action pertinents identifiés par la déclaration ministérielle de l'UpM et le type de soutien fourni - c'est-à-dire l'offre d'un cadre politique régional ou sous régional pour les actions ou une contribution spécifique en termes de soutien à la coopération entre les parties prenantes, les progrès de la R&I, la capitalisation des initiatives antérieures, etc ;

¹ <https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2021/02/Declaration-UfM-Blue-Economy-EN-1.pdf>

La troisième étape importante a consisté à évaluer l'**état d'avancement de la mise en œuvre** de chaque priorité et de chaque appel à l'action formulé dans la déclaration ministérielle de l'UpM, y compris les **domaines dans lesquels un soutien plus important** est éventuellement nécessaire et les domaines dans lesquels les bons efforts doivent être poursuivis.

Le résultat de ce travail analytique de base a permis d'esquisser les principales **voies potentielles de coopération future** (voies, processus et actions) dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme base pour une discussion plus approfondie et une approbation par le groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue. Ces pistes de coopération fournissent la base d'un certain nombre d'initiatives concrètes qui peuvent être lancées, développées et promues à court, moyen et long terme par le Secrétariat de l'UpM en partenariat avec les acteurs régionaux concernés à travers le bassin maritime méditerranéen.

1.3 *Structure de la feuille de route*

La feuille de route s'articule autour de cinq chapitres différents :

1. Introduction
2. Évaluation de la déclaration ministérielle de l'UpM : Priorités sectorielles
3. Évaluation de la déclaration ministérielle de l'UpM : Priorités transversales
4. Dispositions relatives au système de surveillance
5. Vue d'ensemble des actions présélectionnées pour un suivi concret

Le chapitre 1 décrit les objectifs du document, la raison d'être et les résultats attendus pour guider la mise en œuvre à mi-parcours de la déclaration de l'UpM.

Il est suivi d'une évaluation approfondie des priorités de la déclaration ministérielle de l'UpM (à la fois sectorielles et transversales) dans les **chapitres 2 et 3**, respectivement.

Cette évaluation approfondie comprend une description de l'état d'avancement des activités, y compris une vue d'ensemble des actions en cours, une évaluation de la couverture régionale de ces actions, des informations sur les dépenses du secteur par rapport à d'autres secteurs de l'économie bleue durable et pour différents types de projets.

Comme étape suivante de l'évaluation, le document revient aux principales priorités mises en avant par la Déclaration ministérielle de l'UpM pour le développement durable de chacun des secteurs en incluant un tableau qui fournit une analyse plus approfondie de l'état d'avancement des priorités spécifiques de l'UpM, en s'appuyant sur les initiatives examinées (cadres/processus et projets) et en les confrontant à chaque priorité de la Déclaration ministérielle de l'UpM pour le secteur. L'analyse permet d'évaluer le statut de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel").

Enfin, sur la base de l'évaluation globale fournie, cette section donne un aperçu du type d'actions (processus cadres, projets) et du soutien connexe à prévoir dans le cadre de la feuille de route de l'UpM, en abordant les opportunités de chaque secteur à travers la Méditerranée. Ainsi, les actions présentées dans la feuille de route ont été définies et développées sur la base des domaines prioritaires qui présentent le plus grand nombre de lacunes, tel qu'il ressort de l'évaluation, le but ultime étant de soutenir et de renforcer le travail effectué par l'UpM.

Le chapitre 4 présente un système de suivi de base pour contrôler les progrès globaux de la déclaration ministérielle de l'UpM, y compris des outils concrets, des procédures et un système compact d'indicateurs initialement proposés (qui seront développés et affinés ultérieurement).

En guise de conclusion, le **chapitre 5** comprend une liste restreinte de 15 actions proposées pour un suivi concret. Cette liste comprend la description de l'action proposée, les liens avec la priorité ministérielle spécifique et l'appel à l'action correspondant dans la déclaration, ainsi que les étapes concrètes envisagées pour commencer leur mise en œuvre.

La présente version de la feuille de route, mise à jour en mars 2023, comprend une section supplémentaire, le **chapitre 6**, qui fournit un certain nombre d'éléments illustratifs des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle, y compris des exemples concrets de nouveaux cadres, initiatives et projets apparus au cours de l'année 2022 et au début de l'année 2023.

2 Évaluation de la déclaration ministérielle de l'UpM : priorités sectorielles

2.1 Aperçu des priorités sectorielles

Les priorités sectorielles figurant dans la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable sont les suivantes :

- ***L'alimentation durable à partir de la mer : Pêche et aquaculture***
- ***Des transports maritimes et des ports durables, neutres pour le climat et sans pollution***
- ***Interactions entre les déchets marins et l'économie bleue***
- ***Tourisme côtier et maritime***
- ***Énergies marines renouvelables***
- ***Sécurité et sûreté maritimes***

Comme indiqué ci-dessus, une évaluation approfondie de chacune des priorités - par ordre d'apparition dans la déclaration ministérielle - est élaborée dans cette section. Pour chacun des secteurs, la structure suivante a été développée selon une approche en cascade :

- Brève **introduction** sur les défis actuels du secteur
- Description de l'état **de la** coopération régionale, sous régionale et transnationale dans le secteur, en mettant l'accent sur la couverture géographique des initiatives dans les pays méditerranéens et sur l'analyse des dépenses des projets par secteur.
- Bilan de l'état **actuel de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM SBE** (en date de mars 2022), en mettant l'accent sur l'identification des lacunes éventuelles et des possibilités de coopération future. Cette évaluation est basée sur la section "état des lieux" et s'applique à tous les *appels à l'action* concrets inclus dans la déclaration ministérielle.
- Vue d'ensemble des **pistes proposées pour une coopération future sur la** base des domaines identifiés où un soutien supplémentaire de l'UpM/de la région est considéré comme apportant une valeur ajoutée.

2.2 **Aliments provenant de la mer : pêche, aquaculture**

2.2.1 *Introduction*

La pêche a toujours soutenu les communautés côtières et les économies locales en Méditerranée, et elle est au cœur de valeurs socio-économiques et culturelles dans toute la région. Le secteur est essentiel pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de la région, puisque plus de 300 000 personnes sont directement employées sur des navires de pêche en Méditerranée, tandis que de nombreux autres emplois indirects dépendent également du secteur. Cependant, il est largement reconnu que la durabilité de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée est actuellement menacée, plus de 85 % des stocks évalués scientifiquement étant capturés au-delà des limites biologiques de sécurité.

Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, 2nd février 2021 :

- Les pays membres de l'UpM doivent "se conformer aux recommandations de gestion adoptées par la GFCM en vue de gérer durablement les stocks clés de la région et de développer une aquaculture durable".
- L'adoption d'une nouvelle stratégie ambitieuse de la GFCM pour la période 2021-2025 afin de faire évoluer la gouvernance de la pêche en Méditerranée vers une plus grande durabilité.
- Création et renforcement des zones marines protégées et des zones de pêche à accès réglementé
- La création d'initiatives pour une coopération accrue entre les pays méditerranéens dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

2.2.2 *L'état de l'art des activités*

Le soutien à la pêche et à l'aquaculture est une priorité absolue pour la région méditerranéenne. Afin de décrire brièvement l'état de l'art des cadres, initiatives et actions de l'économie bleue durable (EBD) liés à la pêche et à l'aquaculture durables en Méditerranée, une sélection d'actions pertinentes est effectuée (sur la base d'une liste plus longue d'initiatives et de projets collectés) et décrite dans cette section.

Cette sélection vise à illustrer la variété des sujets abordés et réalisés sur la base d'une combinaison de critères, notamment

- a) Pertinence par rapport aux appels à l'action fixés pour cette priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme présenté ci-dessus ;
- b) Couverture géographique;
- c) Dans le cas des projets, l'intégration des aspects de durabilité et d'innovation dans son approche ;

Une vue d'ensemble des principaux cadres, processus et initiatives/projets est présentée dans la figure ci-dessous et décrite plus en détail dans cette section.

Figure : Aperçu des cadres régionaux, des processus sous-régionaux et des projets transnationaux sélectionnés par priorité sectorielle (d'après la base de données compilée des actions et initiatives de l'EBS en Méditerranée)

Cadres, processus ou initiatives politiques régionaux

- Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable
- La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (GFCM) et en particulier sa stratégie 2030 pour une pêche et une aquaculture durables
 - La déclaration ministérielle MedFish4Ever
 - Plate-forme SFS-MED
- Plan d'action régional pour la petite pêche en Méditerranée (RPOA-SSF)
- Le plan d'action IUU (IPOA-IUU)
- La stratégie pour le développement durable de l'aquaculture
- Au niveau international, l'accord des Nations unies sur les stocks de poissons (UNFSA) et le code de conduite pour une pêche responsable

Processus ou initiatives sous-régionaux

- Communication de l'UE sur l'économie bleue durable
 - Politique commune de la pêche de l'UE (CFP)
- Lignes directrices de l'UE pour une aquaculture durable et compétitive
 - EU4Algae initiative
- "AquaWest" - Groupe technique WestMED sur l'aquaculture durable
 - Comité des pêches de l'OCDE (COFI)

Projets transnationaux

- LabMAF - Développement d'un système d'étiquetage pour les produits de la pêche artisanale et à petite échelle en Méditerranée
- FISH MED NET - Réseau méditerranéen de la pêche (développement des PME, transfert de technologies et innovation, professionnalisation des jeunes et des femmes)
 - Med ByCatch I et II - Développement d'une méthodologie commune standardisée pour collecter des données sur les captures accidentelles d'espèces vulnérables
- BLUEFasma - Intégration des principes de l'économie circulaire dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture
- MED AID - Développement intégré de l'aquaculture en Méditerranée
- MEDFISIS - Système d'information statistique sur la pêche en Méditerranée

Régional

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (GFCM en anglais), créée en 1949 dans le cadre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), est habilitée à adopter des recommandations contraignantes en matière de conservation et de gestion des pêches et joue un rôle crucial dans la gouvernance régionale du secteur. Actuellement, la GFCM compte 22 pays membres plus l'UE, et 6 autres parties non contractantes qui "participent activement aux activités de la GFCM, assistent aux sessions de la Commission et s'engagent à mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations de la GFCM"². En résumé, les activités et les décisions de la GFCM affectent directement la grande majorité des pays de l'UpM, à l'exception de la Mauritanie et de la Palestine.

Au fil des ans, la GFCM a encouragé l'adoption d'un grand nombre de documents réglementaires et stratégiques, a contribué à la collecte de données, à l'acquisition et au partage de connaissances dans la région et a établi des cadres de collaboration pour chacun des sous-domaines prioritaires de ce secteur. Parmi les exemples clés, citons

- **Le plan d'action régional pour la pêche artisanale en Méditerranée (RPOA-SSF en anglais) est un engagement politique** qui propose une feuille de route ambitieuse pour la période 2018-2028. Il prescrit des mesures concrètes et cohérentes pour relever les défis et renforcer les opportunités pour la pêche artisanale, notamment en donnant aux pêcheurs une voix dans les décisions qui affectent leurs moyens de subsistance, en sauvegardant des pratiques de pêche écologiquement durables et en fournissant des avantages économiques, sociaux et en matière d'emploi.
- **Le plan d'action IUU (IPOA-IUU en anglais) vise à prévenir, à décourager et à éliminer la pêche illícite, non déclarée et non réglementée (IUU)** en fournissant à tous les États des mesures

² <https://www.fao.org/gfcm/about/membership/en/>

globales, efficaces et transparentes pour agir, notamment par l'intermédiaire d'organisations régionales de gestion des pêches appropriées, établies conformément au droit international.

- **La stratégie pour le développement durable de l'aquaculture** définit des mesures visant à garantir des conditions de concurrence équitables dans le secteur méditerranéen de l'aquaculture et à accroître sa compétitivité, sa durabilité, sa productivité, sa rentabilité et son équité.

En outre, la **déclaration ministérielle "MedFish4Ever"** (2017) a été adoptée par la plupart des pays de l'UpM⁽³⁾ dans le but de fournir une stratégie régionale complète sur dix ans, principalement axée sur la dimension socio-économique de la gestion des pêches et la durabilité des ressources, sur la base des meilleurs avis scientifiques et en tenant compte des aspects socio-économiques.

Parallèlement à la GFCM, d'autres initiatives régionales telles que la **plateforme SFS-MED** sont également actives dans la région. Soutenue par le CIHEAM⁴, la FAO et l'UpM, la Plateforme SFS-MED est une initiative multipartite visant à promouvoir des actions de collaboration pour la transformation durable des systèmes alimentaires en Méditerranée, accélérant en fin de compte les progrès dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Sous régional

Parallèlement, on observe une pluralité d'initiatives - principalement au niveau de l'UE - établissant des politiques de mise en œuvre sous régionales. **L'Union européenne a notamment adopté les cadres législatifs, stratégies et/ou initiatives suivants pour promouvoir le développement durable de la pêche et de l'aquaculture :**

- Depuis sa dernière réforme en 2013, **la politique commune de la pêche (CFP en anglais)** introduit de nouveaux instruments pour garantir la durabilité du secteur, notamment l'objectif de rendement maximal durable (RMD), les tailles minimales des poissons et des mailles, etc.
- En outre, la **communication de la Commission européenne intitulée "Une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE : Transformer l'économie bleue de l'UE pour un avenir durable"** (ci-après dénommée "communication sur l'économie bleue durable de l'UE 2021") préconise une pêche responsable pour ramener les stocks à des niveaux durables, une aquaculture durable pour compléter les limites naturelles des captures sauvages et la production d'algues comme alternative à l'agriculture.
- Les **lignes directrices de l'UE pour une aquaculture durable et compétitive**⁵ visent à offrir une vision commune aux États membres de l'UE et à toutes les parties prenantes concernées afin de poursuivre le développement du secteur de l'aquaculture d'une manière qui contribue au Green Deal européen. Récemment, la plateforme des parties prenantes **EU4Algae** a été lancée pour accélérer le développement d'une industrie européenne des algues et promouvoir les algues pour la nutrition et d'autres utilisations auprès des consommateurs et des entreprises de l'UE.

³ La Déclaration a été adoptée par 16 pays (Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Slovaquie, Espagne, Tunisie et Turquie) ainsi que par la Commission européenne. Les pays de l'UpM suivants n'ont pas adopté la Déclaration : Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Mauritanie et Palestine.

⁴ <https://www.ciheam.org/>

⁵ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:bab1f9a7-b30b-11eb-8aca-01aa75ed71a1.0022.02/DOC_1&format=PDF

Les stratégies maritimes sous régionales dans les sous-bassins maritimes de la Méditerranée (EUSAIR, Initiative WestMED) intègrent également dans leurs plans d'action des objectifs et des mécanismes spécifiques liés à la durabilité de la pêche et de l'aquaculture. Le groupe technique "AquaWest" de l'initiative WestMED⁶ en est un exemple notable. Grâce à ce forum, les parties prenantes de l'initiative WestMED, sous la direction des pays du Maghreb, facilitent le développement transnational en partageant les meilleures pratiques et les lignes directrices pour développer durablement l'aquaculture. Les participants à ce groupe sont des décideurs politiques de haut niveau au niveau national, des chercheurs, ainsi que des entreprises et des entrepreneurs. Le but ultime de ce groupe est d'établir une plateforme permanente d'échange et de partage d'expertise sur l'aquaculture, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources et le développement de projets.

En outre, le Comité des pêches de l'OCDE (COFI), qui fait partie de la Direction des échanges et de l'agriculture, a été créé en 1961 pour fournir une "analyse politique opportune et fondée sur des données probantes" des problèmes mondiaux urgents en matière de pêche, d'aquaculture et de gestion durable des pêcheries.

Projets transnationaux et multi-pays

On peut également observer un large éventail de projets de coopération transnationale caractérisés par une approche innovante et dont l'objectif est de contribuer à la durabilité et à la compétitivité des activités de pêche et d'aquaculture en Méditerranée. Les principaux résultats générés dans le cadre de ces projets comprennent le renforcement et le partage des connaissances, l'innovation et les démonstrations technologiques, le développement de stratégies, de lignes directrices ou de recommandations, la mise en place de plateformes de parties prenantes et d'instruments de renforcement des capacités.

Quelques exemples pertinents de projets (actifs ou finalisés) sont brièvement décrits ci-dessous. Leur sélection est basée sur leur alignement avec les objectifs et les appels à l'action de la déclaration ministérielle de l'UpM, ou sur leur potentiel particulier de reproductibilité dans les pays méditerranéens, ce qui est expliqué plus en détail dans les sections suivantes :

- **LabMAF - Développement d'un système d'étiquetage pour les produits de la pêche artisanale et à petite échelle en Méditerranée (régional)**⁷ a exploré le potentiel des marchés pour relancer et soutenir un secteur de la pêche artisanale socialement, économiquement et écologiquement durable en Méditerranée. L'un des principaux résultats de cette étude a été l'élaboration d'un projet de lignes directrices holistiques pour des produits de la pêche artisanale responsables en Méditerranée, ainsi qu'une carte des initiatives locales et nationales existantes en matière de produits de la pêche artisanale dans la région méditerranéenne.
- **FISH MED NET - Réseau méditerranéen de la pêche pour le développement des PME, le transfert de technologies et l'innovation, la professionnalisation des jeunes et des femmes (régional)**⁸ forme les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) du secteur de la pêche à accroître leur potentiel de diversification et d'intégration et à favoriser le développement de nouveaux produits et services. Un résultat important est la création de nouvelles alliances

⁶ <https://www.westmed-initiative.eu/aquawest/>

⁷ Pays couverts par LabMAF : France, Italie, Liban, Malte, Portugal, Slovénie, Espagne

⁸ Pays couverts par FISH MED NET : France, Italie, Tunisie, Liban, Palestine

commerciales pour combler le fossé d'intégration entre les MPME en encourageant des modèles d'entreprise et des activités de marketing communs. Le projet développe également les capacités des autorités publiques à encourager un développement durable et fructueux du secteur de la pêche.

- **Med ByCatch I et II - Développement d'une méthodologie standardisée commune pour collecter des données sur les prises accidentelles d'espèces vulnérables (régional)**⁹ Au cours de sa première phase, le projet a aidé les pays méditerranéens à développer une méthodologie standardisée commune pour collecter des données sur les prises accidentelles d'espèces vulnérables et à tester des solutions d'atténuation qui peuvent être reproduites au niveau régional. Dans sa deuxième phase, ce résultat est complété par la poursuite de la réduction des prises accidentelles en Méditerranée, notamment en testant des outils et des techniques d'atténuation.
- **BLUEFasma - Intégration des principes de l'économie circulaire dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture (North Med)**¹⁰ intègre et met en œuvre les principes de l'économie circulaire (EC) dans le secteur clé de la croissance bleue de la pêche et de l'aquaculture. Dans ce sens, il a développé un ensemble d'outils publics qui comprennent : une base de connaissances consolidée ; un "indice de préparation à l'économie circulaire" ; le "réseau électronique BLUEfasma" et les Living-labs BLUEfasma afin de promouvoir l'engagement et la collaboration des parties prenantes ; un instrument de renforcement des capacités et une série d'apports politiques systématisés.
- **MED-AID - Mediterranean Aquaculture Integrated Development (Regional)**¹¹ visait à renforcer la compétitivité et la durabilité du secteur de l'aquaculture marine en Méditerranée, en se concentrant sur les deux principales espèces élevées, le bar et la daurade. Pour ce faire, il a généré des connaissances innovantes sur les questions techniques, environnementales, économiques et sociales auxquelles le secteur est confronté et a développé des outils pour améliorer les performances des systèmes de production, entre autres.
- **MEDFISIS - Mediterranean Fishery Statistics Information System (Regional)**¹², coordonné par la FAO, vise à créer un système méditerranéen de statistiques et d'informations sur la pêche, qui contribue à la bonne gestion des pêcheries exploitant les ressources vivantes du grand écosystème marin méditerranéen.

Évaluation de la couverture régionale

Au-delà des initiatives exemplaires décrites jusqu'à présent, notre analyse a porté sur un plus grand nombre de projets (présentés dans les tableaux de la "base de données des projets" en annexe). Les principales conclusions concernant les initiatives en place dans ce secteur sont les suivantes :

- Il existe actuellement une **bonne couverture** globale **des cadres régionaux**, notamment grâce aux efforts politiques et réglementaires accomplis dans le cadre de la GFCM et de la FAO.
- **Les processus sous régionaux** identifiés couvrent principalement les pays de l'UE et du sud-ouest.

⁹ **Pays couverts par le programme MED ByCatch II** : Maroc, Tunisie, Turquie, Croatie, Italie

¹⁰ **Pays couverts par BLUEfasma** : Grèce, Italie, France, Espagne, Portugal, Chypre, Malte, Croatie, Monténégro

¹¹ **Pays MED-AID couverts** : Croatie, Danemark, Egypte, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Tunisie, Turquie, Royaume-Uni

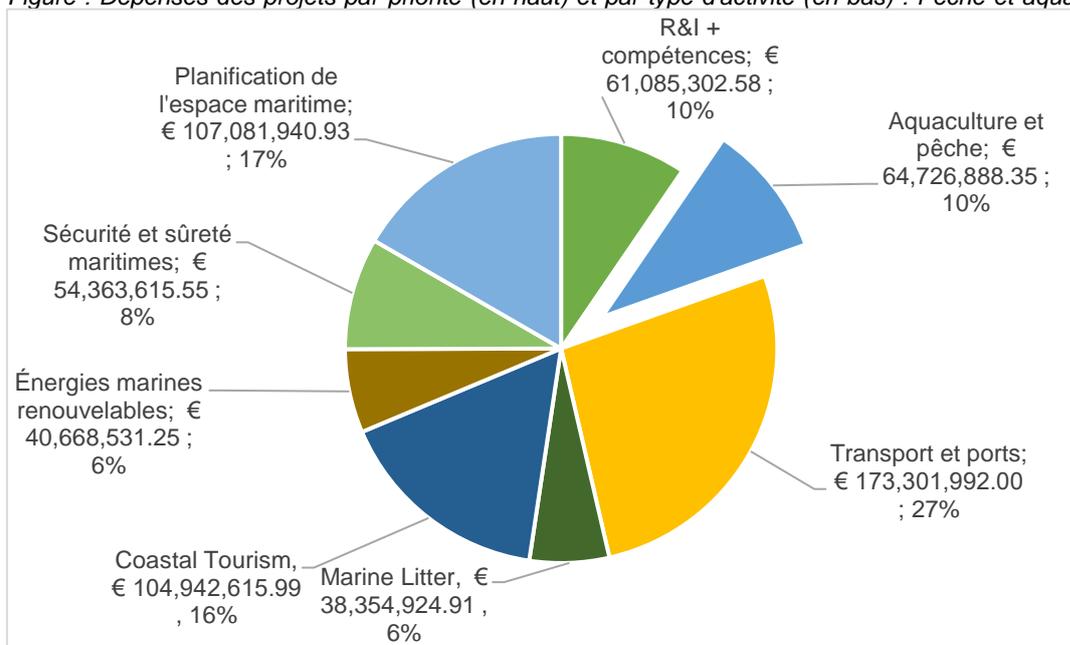
¹² **Pays MEDFISIS couverts** : Albanie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Slovaquie, Espagne, Tunisie, Turquie.

- Il existe un **large éventail de projets de coopération transnationale**, bien qu'ils soient moins bien répartis que les cadres entre les pays Med, à l'exception des projets établissant des plateformes de collaboration, qui semblent impliquer des partenaires d'un plus grand nombre de pays.
- **Les projets de capitalisation** ont tendance à se concentrer dans le nord.
- Les projets de **R&I et de renforcement des capacités** semblent **relativement limités** dans le Sud-Est.

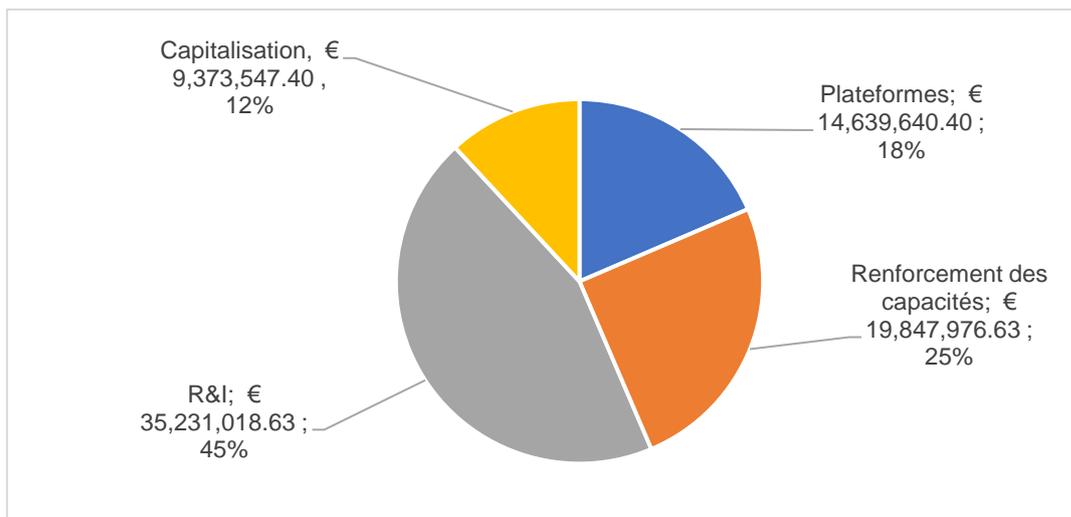
Dépenses de la priorité

Les chiffres ci-dessous montrent les dépenses du secteur par rapport à d'autres secteurs de l'économie sociale et solidaire et pour différents types de projets. Les projets sont divisés en fonction de leur objectif principal (établissement de cadres et de plateformes de collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). Le graphique montre que la pêche et l'aquaculture représentent 10 % des dépenses totales consacrées aux priorités de l'EBS¹³. La figure indique également que près de la moitié des dépenses sont consacrées à la recherche et à l'innovation (45 %), suivies du renforcement des capacités (25 %) et de la mise en place de cadres et de plateformes de collaboration (18 %), tandis qu'une part plus faible (12 %) est consacrée à des projets de capitalisation.

Figure : Dépenses des projets par priorité (en haut) et par type d'activité (en bas) : Pêche et aquaculture



¹³ Données non disponibles pour un certain nombre de projets



Source : Base de données des projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

Plus de détails sur l'aide apportée

La figure ci-dessous donne un aperçu de la répartition des initiatives collectées (cadres, processus et projets) entre les différents pays de l'UpM dans les différentes régions de la Méditerranée. Plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées pour chaque pays est élevée (c'est-à-dire que le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées). Il convient de noter que les projets sont également divisés en fonction de leur objectif principal (collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). L'analyse des schémas de couleurs permet de faire quelques observations :

- Une distribution relativement homogène de couleur bleu foncé dans une colonne implique un équilibre général dans la couverture des initiatives cartographiées à travers toute la Méditerranée, ce qui est le cas des initiatives-cadres dans ce secteur. Comme l'ont reconnu les ministres dans la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, l'existence de la GFCM au niveau régional constitue un pilier essentiel pour la gouvernance des secteurs en Méditerranée. Ses nombreux soutiens, sa légitimité reconnue par les Nations unies et sa capacité à adopter des recommandations contraignantes soulignent la singularité de ce mécanisme de coopération, qui n'a rien à envier aux autres secteurs. Deux pays de l'UpM (la Mauritanie et la Palestine) ne font cependant pas partie du cadre de la GFCM - ni en tant que parties contractantes, ni en tant que parties non contractantes -, ce qui a un impact considérable sur leur participation aux processus décisionnels et sur leur accès à l'aide régionale dans ce secteur.
- La deuxième colonne montre une palette diversifiée, certains pays semblant beaucoup mieux couverts que d'autres, ce qui indique une certaine polarisation et laisse de la place aux synergies et à l'échange potentiel de bonnes pratiques entre les pays impliqués dans les différentes initiatives. Les projets sous régionaux dans le nord se concentrent principalement sur la collecte et l'analyse de données, ce qui permet une meilleure compréhension du secteur et une gestion durable fondée sur des données probantes. Il s'agit notamment du suivi régulier des stocks et des flottes de pêche en Méditerranée et en mer Noire, ainsi que d'un système d'information pour la promotion de l'aquaculture (SIPAM), sous la GFCM. Des initiatives visant au dialogue, à la coordination et à l'échange d'informations entre les

acteurs du secteur sont également observées à l'ouest, en particulier dans le domaine de l'aquaculture durable (groupe technique WestMED "AquaWest").

- Une gamme de bleus plus clairs dans les colonnes relatives aux projets implique que les initiatives ne sont ni aussi nombreuses ni aussi bien réparties dans la région, ce qui indique également une polarisation relative des activités cartographiées au sein d'un ou de quelques pays. La conséquence est un accès limité des pays en bleu plus pâle à tous les types de soutien de projet, à l'exception des plates-formes de collaboration. Les partenaires de trois pays (Italie, Espagne et Grèce) semblent être plus présents dans les projets transnationaux dans tous les domaines - également en termes de rôles de direction de projet -, ce qui peut indiquer des initiatives supplémentaires de transfert d'expertise.

Légende du tableau : plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées).

Figure : Vue d'ensemble des actions existantes par pays/priorité sectorielle

	CADRES RÉGIONAUX	PROCESSUS SOUS-RÉGIONAUX	PROJETS (TOUS)	Plateformes	Renforcement des capacités	Recherche et Innovation	Capitalisation
Nord-Ouest							
France	Dark Blue	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Dark Blue
Italie	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Medium Blue	Dark Blue
Malte	Medium Blue	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Portugal	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Espagne	Dark Blue	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Dark Blue
Nord-Est							
Albanie	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Bosnie-Herzégovine	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Croatie	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Dark Blue
Chypre	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Grèce	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Dark Blue
Monténégro	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Slovénie	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Turquie	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Sud-Ouest							
Algérie	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Mauritanie	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Maroc	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Tunisie	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Sud-Est							
Égypte	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Israël	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Jordanie	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Liban	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Libye	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue
Palestine	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue

Source : Base de données des processus, cadres, initiatives et projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

2.2.3 La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités

La dernière étape de l'analyse consiste à revenir aux principales priorités mises en avant par la déclaration ministérielle de l'UpM pour le développement durable du secteur du tourisme. Le tableau ci-dessous fournit une analyse plus approfondie de l'état d'avancement des priorités spécifiques de l'UpM, telles qu'elles ont été esquissées dans l'introduction de ce chapitre. Pour ce faire, il s'appuie sur les initiatives (cadres/processus et projets) examinées précédemment dans ce chapitre et les confronte à chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM pour ce secteur. L'analyse permet d'évaluer l'état de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel") qui servira de base à la future feuille de route de l'UpM.

Figure : Identification des opportunités par priorité sectorielle

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UFM APPEL À L'ACTION	CONTRÔLE VISUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ACTUELLE	JUSTIFICATION ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS SELON LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES
<p>Les pays membres de l'UpM à se conformer aux recommandations de gestion adoptées par la GFCM en vue de gérer durablement les stocks clés de la région et de développer une aquaculture durable</p>		<ul style="list-style-type: none"> Le contrôle de la conformité avec les recommandations de gestion de la pêche et de l'aquaculture est essentiel pour identifier les écarts éventuels entre la législation nationale et les recommandations régionales pertinentes et pour encourager les pays à faire des progrès à cet égard. La GFCM a elle-même établi un Comité de conformité (CoC) en 2006, et il existe actuellement quelques exemples d'initiatives de suivi telles que le projet de législation méditerranéenne "GFCM-Lex"¹⁴, ou la FAO National Aquaculture Legislation Overview (NALO)¹⁵, bien qu'elles ne couvrent pas actuellement tous les pays de l'UpM. Bien que la GFCM soit compétente pour toutes les eaux marines de la Méditerranée et de la mer Noire, il reste difficile de suivre les progrès réalisés dans les pays où les règles et les procédures de la GFCM ne s'appliquent pas (c'est-à-dire les États membres de l'UpM qui ne sont pas parties contractantes : Liban, Mauritanie et Palestine. La Jordanie et la Bosnie-Herzégovine ont le statut de "parties coopérantes non contractantes"). Le développement durable de l'aquaculture est également relativement bien couvert au niveau des cadres régionaux dans la plupart des pays de l'UpM (par exemple, la stratégie d'aquaculture durable de la GFCM, les groupes de travail sur l'aquaculture de la GFCM,

¹⁴ <https://www.togetherforthemed.org/success-stories/identifying-legal-gaps-to-accelerate-fishing-sector-transition-8.html>

¹⁵ <https://www.fao.org/fishery/en/nalo/search>

		<p>la plateforme de données et de statistiques sur l'aquaculture du SIPAM, entre autres), ainsi que des projets, qui semblent se concentrer principalement sur le développement et la validation des avancées technologiques (NewTechAqua, EASY FEED), l'augmentation de la compétitivité du secteur (MedAid) et l'établissement de normes respectueuses de l'environnement (InDAM, SHoCMed).</p> <ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne la gestion des stocks, la plupart des pays de l'UpM disposent actuellement d'un large éventail de politiques, de cadres réglementaires et d'initiatives pertinentes. Il s'agit notamment de l'accord des Nations unies sur les stocks de poissons (axé sur les espèces chevauchantes et les grands migrateurs), des plans de gestion pluriannuels de la GFCM et des groupes de travail permanents sur les espèces de poissons démersaux et petits pélagiques - où les données sur les stocks sont régulièrement évaluées et où des listes d'"espèces prioritaires" et de "stocks partagés" sont élaborées -. Grâce à ces efforts, selon les données du rapport SoMFi 2020, les ratios d'exploitation des stocks de poissons en Méditerranée diminuent pour la première fois depuis des décennies, montrant quelques tendances positives même si la surexploitation de la plupart des stocks de poissons reste une réalité¹⁶ . Les projets ont tendance à se concentrer sur la collecte de données et le développement de systèmes de partage d'informations.
Adoption d'une nouvelle stratégie ambitieuse de la GFCM pour la période 2021-2025 afin de faire évoluer la gouvernance de la pêche en Méditerranée vers une plus grande durabilité.		<ul style="list-style-type: none"> Une ambitieuse stratégie GFCM 2030¹⁷ a été adoptée en juillet 2021 par les 22 parties contractantes de la GFCM et l'Union européenne. La stratégie 2030 a des objectifs clairement définis en accord avec les politiques existantes et est ancrée dans des actions pratiques.
Création et renforcement des zones marines protégées et des zones de pêche à accès réglementé		<ul style="list-style-type: none"> Au niveau régional, MedPAN promeut activement l'établissement et le fonctionnement d'aires marines protégées en Méditerranée. En outre, 1 760 000 km² d'habitats marins sont actuellement protégés par les neuf zones de restriction de la pêche (FRAs) établies par la GFCM.

¹⁶ <https://www.fao.org/gfcm/news/detail/en/c/1364435/>

¹⁷ <https://www.fao.org/gfcm/2seas1vision/en/>

		<ul style="list-style-type: none"> Un projet a répondu à l'opposition des pêcheurs locaux aux MPAs dans le nord-est (FishMPABlue), ce qui laisse une marge de manœuvre pour la capitalisation dans d'autres pays. Il est important de noter que le GEF est en train d'approuver son investissement dans le projet "Gestion des pêches et des écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée", qui couvre la plupart des pays méditerranéens.
Initiatives pour une coopération accrue entre les pays méditerranéens dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)		<ul style="list-style-type: none"> Au niveau des cadres politiques, la question est correctement traitée au niveau régional par le plan d'action IUU (RPOA-IUU), établi par la GFCM en 2020 comme une boîte à outils complète pour lutter contre la pêche IUU. Il est également inclus dans le point 40 de la déclaration MEDFISH4EVER. En outre, en 2019, la GFCM a sélectionné sept meilleures pratiques des pays méditerranéens en matière de lutte contre la pêche INN dans l'ensemble de la région¹⁸. Des initiatives de la société civile travaillent activement sur ce sujet également, comme Oceana ou l'organisation Global Fishing Watch, qui produit des ensembles de données et des analyses en source ouverte qui peuvent être davantage exploitées pour comprendre l'ampleur du problème de la pêche IUU en Méditerranée. Par rapport à d'autres sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture, il semble y avoir une lacune dans les projets liés à l'IUU cartographiés dans la plupart des pays de l'UpM. Les projets existants ont tendance à se concentrer sur la formation et le partage des connaissances, tels que FIUUFRA, qui a été conceptualisé lors du premier hackathon des parties prenantes organisé à Alger (2019) par l'initiative WestMED, ainsi que le projet de suivi E-FISHMED.
Continuer à soutenir le plan d'action régional de la GFCM pour la pêche à petite échelle en Méditerranée et en mer Noire (RPOA-SSF) en tant qu'engagement politique essentiel pour renforcer et soutenir la pêche à petite échelle durable dans la région, ainsi que leur résistance aux chocs.		<ul style="list-style-type: none"> Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action régional pour la pêche à petite échelle (RPOA-SSF), notamment la création du forum 2021 sur la pêche à petite échelle, une plateforme où les pêcheurs à petite échelle peuvent échanger des connaissances et des bonnes pratiques afin de renforcer conjointement leurs capacités. Au niveau des initiatives, l'initiative Transforming Small-Scale Fisheries du WWF soutient 10 pays méditerranéens dans le développement de

¹⁸ <https://www.fao.org/gfcm/meetings/medfish4ever/awards/en/>

		<p>stratégies participatives de gestion des pêches. Parmi les exemples nationaux, citons le réseau algérien d'associations de pêcheurs à petite échelle.</p> <ul style="list-style-type: none">• Au niveau des projets transnationaux, comme le montre l'outil de cartographie du SSF de la GFCM¹⁹, il existe une multitude de projets liés au SSF, qui semblent être répartis uniformément à travers la Méditerranée, et qui tendent à se concentrer sur des questions telles que la participation des petits pêcheurs aux processus décisionnels, le renforcement des capacités et le développement de la chaîne de valeur ; tandis que les sujets liés aux impacts du SSF sur le climat et l'environnement et le travail décent semblent être moins couverts par les projets de SSF en général.
--	--	---

¹⁹ <https://www.fao.org/gfcm/activities/fisheries/small-scale-fisheries/mapping-tool/en/>

2.2.4 Pistes potentielles pour une coopération future : actions / projets pilotes

Sur la base de l'évaluation globale fournie jusqu'à présent, cette section donne un aperçu du type d'actions (processus cadres, projets) et du soutien connexe à prévoir dans le cadre de la feuille de route de l'UpM pour traiter les opportunités de pêche et d'aquaculture dans toute la Méditerranée.

Les actions proposées ci-dessous ont été définies et développées sur la base des domaines prioritaires qui présentent le plus grand nombre de lacunes, comme le montre l'évaluation, le but ultime étant de soutenir et de renforcer le travail effectué par l'UpM.

Les appels à l'action de la déclaration ministérielle de la SBE permettent un exercice de regroupement, qui est présenté comme suit.

Tout d'abord, la description précédente de l'état des lieux et l'analyse qui s'ensuit devraient permettre de dégager un certain nombre de pistes pour une coopération future avec la *Commission générale des pêches pour la Méditerranée* de la FAO :

- **Renforcer et éventuellement élargir les systèmes de collaboration entre les parties prenantes au sein de la GFCM** (c'est-à-dire les groupes de travail techniques de la GFCM sur l'aquaculture).
- **Assurer une large diffusion de la nouvelle stratégie globale et de la stratégie GFCM 2030** auprès des autorités publiques concernées et des parties prenantes de la chaîne de valeur, ainsi que des citoyens (en particulier les jeunes).
- Étendre à tous les membres de la GFCM les mécanismes existants de **contrôle du respect des recommandations de la GFCM**, tels que le projet GFCM-Lex, qui a analysé les lacunes en matière de mise en œuvre dans trois pays méditerranéens.

En ce qui concerne les cadres plus larges, notamment en ce qui concerne les systèmes alimentaires durables, il est proposé ce qui suit :

- **Poursuivre le travail réalisé sur le thème des systèmes alimentaires durables (en particulier par le biais de la plateforme SFS-MED)**, en mettant l'accent sur la finalisation des voies nationales et le début de leur mise en œuvre, y compris la définition des acteurs impliqués et l'établissement d'un calendrier clair et d'étapes clés pour assurer la mise en œuvre dans les années à venir, en s'appuyant sur le Sommet de l'alimentation des Nations unies de 2021, la prochaine conférence 3rd sur la diète méditerranéenne en septembre 2022, en Italie, et la communauté de pratique PRIMA sur le WEFE²⁰.

En ce qui concerne la *pêche à petite échelle (SSF en anglais)* :

- **Continuer à établir et à renforcer les mécanismes visant à garantir une approche participative de la prise de décision** et de la mise en œuvre des plans/stratégies de la GFCM, grâce à la participation active des pêcheurs, des travailleurs du secteur de la pêche et des autres parties prenantes qui travaillent activement en Méditerranée.
Continuer à promouvoir des **cadres garantissant des conditions de travail décentes** ainsi que des **possibilités d'éducation et de formation** pour les hommes et les femmes du secteur.

Concernant la *pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU en anglais)* :

- Créer les moyens d'assurer le **transfert et la capitalisation des meilleures pratiques sélectionnées par la GFCM** pour lutter contre la pêche INN dans tous les pays de l'UpM. Soutenir globalement le renforcement des compétences et des capacités, notamment auprès des communautés locales les plus exposées à la pêche INN, en s'appuyant sur des exemples existants tels que le projet FIUFRA.

²⁰ <https://prima-med.org/wefe-nexus-community-of-practice-a-solution-for-the-mediterranean-future/>

En ce qui concerne l'adoption de *pratiques durables et respectueuses de l'environnement* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture :

- **Promouvoir la numérisation et l'adoption d'outils et de technologies de pointe pour la pêche et l'aquaculture**, en capitalisant sur les bonnes expériences de la région. En ce qui concerne la pêche, l'accent devrait être mis sur les systèmes de surveillance électronique à distance, la déclaration des captures à l'aide d'applications mobiles, la modélisation des écosystèmes et les outils d'intelligence artificielle (comme le propose la communication de la Commission européenne sur l'économie bleue durable). En ce qui concerne l'aquaculture, la recherche et l'innovation doivent donner la priorité à l'application de nouveaux modèles d'entreprise (pratiques circulaires), à des productions durables diversifiées (biotechnologie bleue, pharmacie, valeur ajoutée) et à des technologies innovantes (cages, processus d'alimentation, approvisionnement durable en aliments, etc.)
- **Élargir les cadres sous régionaux existants aux pays de la Méditerranée orientale**, en faisant notamment le point sur les progrès réalisés dans le cadre du groupe technique sur l'aquaculture durable de l'initiative WestMED.

Enfin, en ce qui concerne les priorités transversales de la déclaration ministérielle de l'UpM SBE (planification de l'espace maritime) :

- Dans le cadre du développement des stratégies nationales de planification de l'espace marin, donner la priorité à l'identification des **zones principales de pêche et des zones allouées à l'aquaculture (AZAs)** au niveau national dans le bassin méditerranéen et augmenter leur nombre d'ici 2024. Cela pourrait se faire par le biais d'une série d'échanges/réunions entre les autorités nationales compétentes et les principales parties prenantes.

2.2.5. Mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UpM : Pêche et aquaculture

Résultats (indicateurs de processus)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture durables, en particulier en ce qui concerne les sous-priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Approches écosystémiques de la pêche, y compris la création de zones marines protégées et de zones de pêche à accès réglementé • Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) • Pêche à petite échelle (SSF) • Diversification de la bioéconomie bleue • Innovation commerciale, éco-étiquetage et traçabilité des produits de la mer
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la zone méditerranéenne dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture durables (en ce qui concerne les sous-priorités mentionnées ci-dessus)
+Niveau de conformité au niveau national avec les recommandations de la GFCM/FAO sur la gestion des stocks de pêche et l'aquaculture
+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir la priorité Alimentation durable à partir de la mer : Pêche et aquaculture de la déclaration ministérielle de l'UpM
+Nombre et typologie des partenaires et parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets
Résultats (indicateurs de résultats)
+Résultats obtenus et projetés des différentes actions, ensembles d'activités et projets en cours ou terminés dans le domaine de l'alimentation durable en provenance de la mer : Pêche et aquaculture, principalement : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ; • Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ; • Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, CSOs, etc.) impliquées et bénéficiant de l'action/activité/projet ; • Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).

2.2.6. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

L'année 2022 a marqué le soixante-dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'accord établissant la GFCM. Le rapport sur la situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire 2022²¹, publié par la GFCM en décembre 2022, a fourni l'analyse la plus complète et la plus récente du secteur de la production alimentaire aquatique dans la région méditerranéenne. Depuis sa dernière édition en 2020, le secteur a subi des pertes d'environ 15 % de la production de capture, 19 % des revenus et, notamment, 14 % des emplois, en partie à cause des impacts de la pandémie de COVID-19. Malgré cette baisse, le secteur continue de contribuer de manière significative à la production alimentaire, ainsi qu'à l'économie régionale et aux moyens de subsistance. Il est important de noter que la surexploitation des stocks a également diminué au cours de la dernière période analysée, conformément à la tendance à la baisse observée précédemment, en particulier pour les espèces clés incluses dans les plans de gestion de la GFCM. Toutefois, comme le montre le rapport, la plupart des espèces commerciales sont encore surexploitées et la pression de pêche est encore deux fois supérieure à ce qui est considéré comme durable.

Le 21 février, 2023, la Commission européenne a présenté un paquet de mesures²² pour améliorer la durabilité du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les principaux objectifs des paquets adoptés sont de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles ainsi que l'impact du secteur sur les écosystèmes marins. L'un des principaux objectifs est donc de parvenir à des émissions nettes nulles dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture d'ici 2050. En outre, la CE cherche à établir une vision commune de l'avenir du secteur de la pêche et de l'aquaculture afin de mettre pleinement en œuvre la politique commune de la pêche (PCP)²³. C'est pourquoi la CE a proposé la création du "Pacte pour la pêche et les océans", qui ouvre une nouvelle phase de dialogue et de coopération entre la Commission et les acteurs du secteur de la pêche.

Au niveau méditerranéen, de nouvelles initiatives ont vu le jour en 2022 dans le but d'améliorer la durabilité et la résilience des **chaînes de valeur** de la pêche et de l'aquaculture dans la région, par le biais de projets tels que SVC4MED²⁴ ou FishEUTrust²⁵. Dans le contexte de l'UE, fin 2022, les ministres de la pêche ont décidé de poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel pour la Méditerranée occidentale et ont fixé des limites de capture supplémentaires pour les espèces méditerranéennes à forte valeur commerciale²⁶.

L'exploitation des **algues** à diverses fins est un secteur émergent clé dans le cadre de cette priorité, en particulier au niveau euro-méditerranéen. Une communication spécifique de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil sur le secteur des algues, intitulée "Vers un secteur européen des algues fort et durable"²⁷, a été adoptée en novembre 2022, en vue d'exploiter pleinement le potentiel des algues en tant que ressource renouvelable en Europe. En outre, ces dernières années, la Commission a lancé et soutenu un certain nombre d'initiatives liées aux algues, dont beaucoup sont actuellement mises en œuvre ou en cours de planification. Il s'agit notamment du projet EU4Algae²⁸ (création d'une plateforme

²¹ <https://www.fao.org/3/cc3370en/cc3370en.pdf>

²² https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_23_828

²³ https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/policy/common-fisheries-policy-cfp_en

²⁴ <https://www.fao.org/fishery/en/news/41341>

²⁵ <https://fishustrust.org/>

²⁶ https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/news/fisheries-ministers-decide-fishing-opportunities-2023-mediterranean-and-black-seas-2022-12-13_en

²⁷ https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/system/files/2022-11/COM-2022-592_en.pdf

²⁸ <https://webgate.ec.europa.eu/maritimeforum/en/frontpage/1727>

européenne collaborative des parties prenantes du secteur des algues), d'appels à candidatures ciblés des fonds européens pour la recherche et l'innovation (Horizon 2020, Horizon Europe), de l'entreprise commune Bio-Based Europe²⁹, ou d'investissements dans le secteur des algues rendus possibles par l'EMFF/EMFAF, entre autres initiatives.

Au niveau plus large de la Méditerranée, malgré des efforts croissants dans le cadre de la bioéconomie bleue et de l'économie circulaire basée sur la biotechnologie, le potentiel de ce secteur reste largement inexploité. Parmi les exemples de projets visant à renforcer ce domaine, citons MED-ALGAE³⁰, AFRIMED³¹, ou OpenMode³².

²⁹ <https://www.cbe.europa.eu/>

³⁰ <https://www.idaea.csic.es/medspring/link/med-algae-project>

³¹ http://afrimed-project.eu/?page_id=599

³² <https://open-mode.eu/es/>

2.3 Des transports et des ports durables, neutres pour le climat et non polluants

2.3.1 Introduction

Le transport maritime joue un rôle vital et stratégique en Méditerranée. Il contribue à assurer la connectivité entre les pays membres de l'UpM. Couvrant environ 80 % du commerce mondial, la navigation commerciale est cruciale pour les flux commerciaux maritimes intra-méditerranéens. En outre, la Méditerranée accueille les plus grandes flottes de croisière, qui font le lien entre le transport maritime et le tourisme. Pour assumer sa responsabilité dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies dans le cadre de la transition vers une économie neutre sur le plan climatique, le transport maritime méditerranéen doit devenir plus propre et plus vert afin d'évoluer vers un transport à zéro émission. L'écologisation du transport maritime est l'un des défis les plus urgents pour la région.

Plus précisément, ce défi concerne une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que des accidents et des déversements en mer, du bruit et des impacts globaux sur la biodiversité côtière et marine. Pour relever ces défis, le secteur doit accélérer la préparation du marché aux technologies "zéro émission", ce qui implique la mobilisation d'investissements importants dans les équipements et les infrastructures dans l'ensemble du bassin maritime. En outre, le secteur doit préserver la sécurité et la sûreté du transport par voie d'eau, y compris de l'ensemble de ses activités, de ses produits et de ses infrastructures. La sécurité implique l'importance de protéger la vie et de préserver la santé de la main-d'œuvre, des passagers et des citoyens vivant dans les zones côtières. Le secteur du transport par voie d'eau poursuit une politique de zéro accident, zéro décès, zéro pollution et doit protéger les navires, les bateaux et les infrastructures contre les périls, les cyber-attaques, la piraterie et le terrorisme. La numérisation permettra de connecter des navires et des bateaux intelligents ainsi que des ports et des infrastructures intelligents. Elle améliorera les flux de données et conduira à un degré plus élevé d'automatisation et d'autonomie, à des systèmes automatisés et autonomes, à l'exploitation des navires et à la commande à distance depuis la terre d'ici à 2030³³. La connectivité et l'automatisation ne feront qu'améliorer les opérations nautiques, la sécurité et l'efficacité énergétique du transport par voie d'eau, ainsi que les flux logistiques et de mobilité.

Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, 2nd février 2021 :

- Les pays membres de l'UpM doivent *"travailler à l'élaboration d'un plan d'action stratégique de l'UpM pour la connectivité des transports"*.
- Les pays membres de l'UpM *"à respecter la limite de 0,50 % de soufre dans les combustibles marins et à appeler tous les pays riverains membres de l'UpM, qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier l'annexe VI de la convention MARPOL dans les meilleurs délais, afin de maximiser les avantages pour la santé et l'environnement"*.
- Soutenir l'entrée en vigueur de la CCE Med Sox
- Le renforcement de *"l'expertise et la stimulation des investissements dans les infrastructures en tenant dûment compte des besoins et priorités spécifiques des pays méditerranéens ; y compris les investissements dans la fourniture d'une alimentation électrique à terre et les technologies"*

³³ <https://www.waterborne.eu/vision/connected-and-automated-waterborne-transport/>

d'économie d'énergie pour les activités portuaires, ainsi que dans le développement de carburants alternatifs, et de carburants de transition le cas échéant, et dans l'efficacité énergétique technique et opérationnelle des navires".

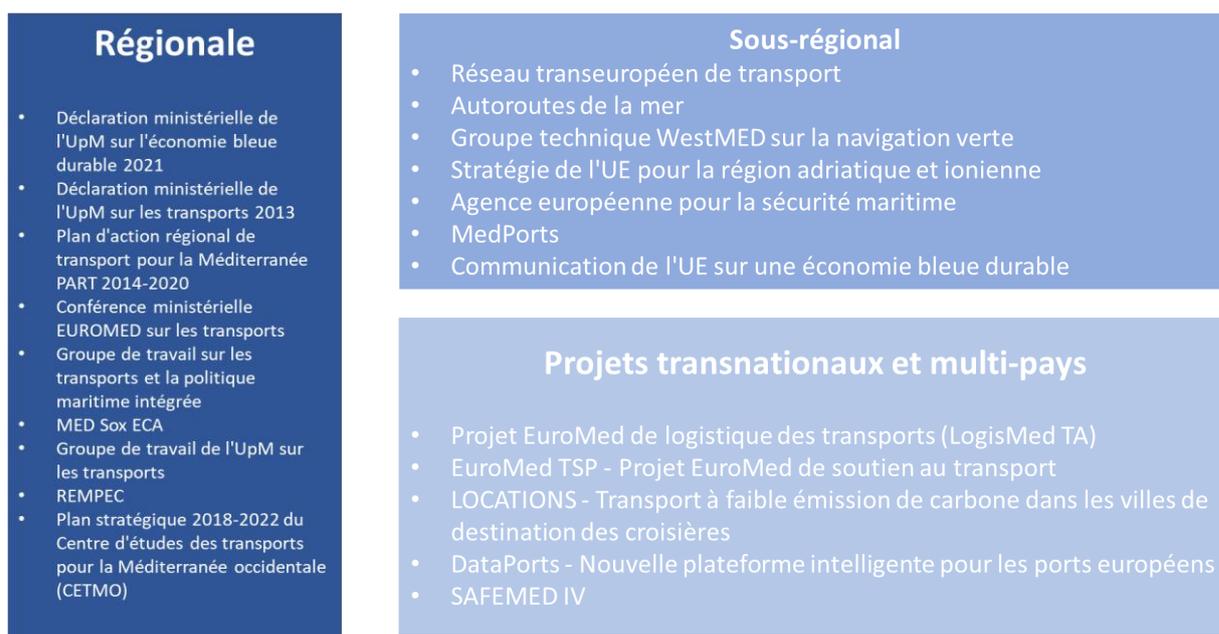
- *Les pays méditerranéens à coopérer activement et à participer à la mise en œuvre de projets communs dans le domaine de la fourniture d'énergie et de technologies propres*
- *"Développer les moyens nécessaires à la facilitation du commerce maritime, tels qu'un environnement administratif entièrement numérique pour le transport par voie d'eau", nécessaire pour tirer tous les avantages d'un système de guichet unique maritime.*
- *"Les pays méditerranéens doivent ratifier la convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires et veiller à ce que les navires battant leur pavillon ne soient démantelés que dans des installations répondant à des normes sociales et environnementales élevées".*

2.3.2 L'état de l'art des activités

Afin de décrire brièvement l'état de l'art des cadres, des initiatives et des actions de l'économie bleue durable (EBD) liés au transport maritime et aux ports de la Méditerranée, une sélection d'actions pertinentes sera décrite dans cette section. La sélection vise à illustrer autant que possible la variété des sujets abordés et a été effectuée sur la base d'une combinaison de critères, y compris :

1. Pertinence par rapport aux appels à l'action fixés pour cette priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme présenté ci-dessus ;
2. Couverture géographique;
3. Dans le cas des projets, l'intégration des aspects de durabilité et d'innovation dans son approche ;

Figure : Aperçu des cadres régionaux, des processus sous-régionaux et des projets transnationaux sélectionnés par priorité sectorielle (d'après la base de données compilée des actions et initiatives de l'EBS en Méditerranée)



Régionale

- **Déclaration ministérielle de l'UpM sur les transports 2013** : La conférence ministérielle de l'UpM sur les transports avait pour objectif d'évaluer les progrès de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne qui s'est tenue à Marrakech en décembre 2005. À cette occasion, les ministres ont appelé à renforcer la coopération dans la région méditerranéenne dans le domaine des transports. Pour ce faire, un plan d'action régional de transport (RTAP en anglais) quinquennal pour la période 2007-2013 a été adopté. Dans ce contexte, un rapport d'évaluation du RTAP 2007-2013 et les orientations prioritaires du RTAP 2014-2020 ont été présentés lors de la conférence. Ces orientations contribueront à la définition du réseau multimodal de transport transméditerranéen, une action stratégique dans laquelle le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée jouera un rôle important.
- **Plan d'action régional de transport pour la Méditerranée RTAP 2014-2020** : Les pays méditerranéens poursuivent, par des actions concrètes, à la fois la réforme réglementaire et la convergence dans tous les secteurs pertinents du transport (maritime, aviation civile, routier, ferroviaire et urbain) et la mise en place d'un réseau de transport multimodal intégré euro-méditerranéen en facilitant le commerce et en reliant les personnes entre l'UE et les partenaires méditerranéens et entre les partenaires méditerranéens eux-mêmes. C'est une condition pour la croissance économique et l'intégration dans la région méditerranéenne. L'évaluation du RTAP 2014-2020 a largement contribué à l'élaboration du RTAP 2021-2027.
- **Conférence ministérielle EUROMED sur les transports** : En décembre 2005, la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur les transports s'est tenue à Marrakech. Lors du Forum EuroMed Transport qui s'est tenu à Bruxelles en mai 2007, un Plan d'Action Régional de Transport (PART) pour la Méditerranée pour la période 2007-2013 a été approuvé, comprenant 34 actions dans un certain nombre de domaines.
- **Groupe de travail sur les transports et la politique maritime intégrée** : Le groupe de travail sur les transports et la politique maritime intégrée a été créé par la Commission Interméditerranéenne (IMC en anglais) de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CPMR en anglais) afin de soutenir les efforts des autorités régionales méditerranéennes pour améliorer la mise en œuvre des règlements de l'UE et des accords méditerranéens. Il s'agit de l'un des quatre groupes de travail créés par la IMC. Ce groupe de travail se concentre sur des thèmes spécifiques liés aux politiques maritimes et de transport, y compris la planification de l'espace maritime.
- **MED SOx ECA** : La 22e réunion (COP 22) des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses protocoles, qui s'est tenue à Antalya, en Turquie, a eu lieu du 7 au 10 décembre 2021. Elle a adopté une décision sur la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (Med SOx ECA). Cette décision a été prise afin de prévenir, de réduire et de contrôler les émissions d'oxydes de soufre et de particules des navires. L'adoption de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (Med SOx ECA) devrait entraîner des réductions significatives des niveaux ambiants de pollution atmosphérique dans l'ensemble de la mer Méditerranée et dans les États côtiers méditerranéens, ce qui aura des effets bénéfiques considérables sur la santé humaine et l'environnement.
- **Groupe de travail de l'UpM sur les transports** : La plateforme régionale de l'UpM sur la connectivité des transports et ses groupes de travail dédiés aux transports terrestres, aériens et maritimes et à la connectivité logistique rassemblent des représentants des gouvernements de

l'UpM, des organisations partenaires régionales et internationales clés et des institutions financières internationales, ainsi que des experts et des parties prenantes clés des secteurs public et privé. L'objectif de cette plateforme et de ses groupes de travail est de discuter des éléments proposés pour les priorités d'une stratégie renforcée et globale de l'UpM pour la connectivité des transports afin de relever les défis fondamentaux persistants du secteur des transports et de créer un réseau d'infrastructures de transport efficace, intégré, interopérable et durable dans la région euro-méditerranéenne, notamment en renforçant la réforme réglementaire et la convergence dans tous les modes de transport concernés, dans le but ultime de promouvoir le développement et la coopération socio-économiques. Cela ouvrira la voie à un secteur des transports plus durable qui intègre le transport multimodal et les chaînes logistiques, améliore la mobilité individuelle, facilite le commerce et assure une circulation fluide des marchandises à travers les différents modes de transport dans toute la région euro-méditerranéenne.

- L'objectif du **Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)** est de contribuer à la prévention et à la réduction de la pollution par les navires et à la lutte contre la pollution en cas d'urgence. À cet égard, la mission du REMPEC est d'aider les Parties contractantes à remplir leurs obligations au titre de la Convention de Barcelone, du Protocole d'urgence de 1976, du Protocole de prévention et d'urgence de 2002 et à mettre en œuvre la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires (2016-2021), adoptée par les Parties contractantes en 2016. Les principaux objectifs et cibles de ces documents sont reflétés dans la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.
- Le **Plan stratégique 2018-2022 du Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO)**³⁴ vise à améliorer les conditions de transport dans la région méditerranéenne afin de faciliter les échanges commerciaux et la circulation sûre, efficace et durable des personnes, en particulier dans l'optique de la protection de l'environnement, l'objectif principal étant de promouvoir le développement socio-économique de la région.

Sous régional

Parallèlement, on observe une pluralité d'initiatives - principalement au niveau de l'UE - établissant des politiques de mise en œuvre sous-régionales. Le concept des "autoroutes de la mer" ("Motorways of the Sea") a introduit de nouvelles chaînes logistiques intermodales basées sur le transport maritime en Europe en 2001. Les autoroutes de la mer visent à améliorer l'accès aux marchés dans toute l'Europe et à soulager le système routier européen, qui est surchargé. La politique du réseau transeuropéen de transport (TEN-T en anglais) porte sur la mise en œuvre et le développement d'un réseau européen de lignes ferroviaires, de routes, de voies navigables intérieures, de routes maritimes, de ports, d'aéroports et de terminaux ferroviaires. L'objectif ultime est de combler les lacunes, d'éliminer les goulets d'étranglement et les obstacles techniques, ainsi que de renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale dans l'UE. Avec la récente révision du TEN-T en décembre 2021, les anciennes autoroutes de la mer sont incluses dans l'espace maritime européen³⁵.

L'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) fournit une expertise technique et un soutien opérationnel pour renforcer la sécurité maritime, la prévention et la lutte contre la pollution et la sûreté

³⁴ [https://www.cetmo.org/sites/default/files/2.3_Strategic_plan_\(bo\).pdf](https://www.cetmo.org/sites/default/files/2.3_Strategic_plan_(bo).pdf)

³⁵ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:7b299e69-5dc8-11ec-9c6c-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF

maritime. La plupart des tâches de l'Agence sont préventives (par exemple, le contrôle de l'application de certaines lois et l'évaluation de leur efficacité globale). Toutefois, certaines tâches sont réactives (par exemple, fournir des navires de lutte contre les marées noires aux pays de l'UE en cas de déversement majeur d'hydrocarbures en mer et détecter la pollution marine par le biais de la surveillance par satellite).

La stratégie de l'UE pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR) est une stratégie multirégionale adoptée par la Commission européenne et approuvée par le Conseil européen en 2014. La stratégie a été élaborée en collaboration entre la Commission européenne, les représentants des pays et les parties prenantes de la région adriatique et ionienne. Un accord a été conclu pour travailler de concert dans des domaines d'intérêt commun afin de bénéficier à la fois aux pays individuels et à la région dans son ensemble. Le deuxième pilier de la stratégie se concentre sur la connexion de la région. Il vise à développer des réseaux de transport fiables et des connexions intermodales avec l'arrière-pays, tant pour le fret que pour les passagers. Il vise également à renforcer la sécurité et la sûreté maritimes et à développer un système portuaire intermodal régional compétitif. Le deuxième pilier est coordonné par l'Italie, la Macédoine du Nord et la Serbie.

La communication de l'UE sur l'économie bleue durable (2021)³⁶ met l'accent sur l'écologisation et la décarbonisation du transport maritime et des infrastructures portuaires. En ce qui concerne le transport, la communication met l'accent sur le renouvellement ou la modernisation des navires avec des technologies à émissions faibles ou nulles, tandis que dans le cas des ports, elle propose de développer leur rôle clé en tant que centres énergétiques (pour des systèmes intégrés d'électricité, d'hydrogène et d'autres carburants renouvelables et à faible teneur en carbone), ainsi que pour l'économie circulaire (pour la collecte, le transbordement et l'élimination des déchets des navires et d'autres industries portuaires, et pour le démantèlement des navires), pour la communication (pour les câbles sous-marins), et pour l'industrie (en tant que grappes industrielles). Dans cette optique, la communication de 2020 sur une stratégie de mobilité durable et intelligente³⁷ vise à mettre sur le marché les premiers navires à zéro émission d'ici à 2030 et à décarboniser le transport maritime au moyen d'un ensemble de mesures précises.

Créée en 2018 par 20 autorités portuaires du bassin méditerranéen, l'Association MEDports compte aujourd'hui 23 ports membres représentant environ 70% du trafic total des ports méditerranéens. Elle vise à créer une nouvelle plateforme de collaboration, de production et d'échange entre les ports méditerranéens sur des problématiques communes et promeut également la visibilité internationale de la zone maritime et portuaire méditerranéenne, véritable plateforme connectée et de liaison entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe.

Le groupe technique WestMED sur le transport maritime vert³⁸ a été créé en 2019 avec l'objectif de suivre et d'examiner attentivement les innovations dans l'industrie telles que les carburants verts (méthanol, ammoniac, hydrogène et technologies alternatives, y compris l'électrification), ainsi que de promouvoir le dialogue entre les parties prenantes comme base appropriée pour une action régionale future dans le domaine. Jusqu'à présent, le groupe technique a notamment procédé à une évaluation des technologies émergentes et de leur adaptabilité à la région de la Méditerranée occidentale et a mis en place un sous-groupe de travail en réseau sur les ports en tant que communautés énergétiques.

³⁶ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0240&from=EN>

³⁷ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5e601657-3b06-11eb-b27b-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF

³⁸ <https://www.westmed-initiative.eu/green-shipping/>

Projets transnationaux et multi-pays

Il existe un large éventail de projets transnationaux dans le domaine du transport maritime durable et des ports, avec une grande diversité d'objectifs, de portée géographique et de financement. La cartographie et l'analyse effectuées ont permis d'en identifier plusieurs :

- **Projet EuroMed Transport Logistics - LogisMed TA (Sud-ouest Med)**³⁹ : Ce projet, financé par la Banque européenne d'investissement, vise à faciliter, grâce à une meilleure connexion entre les réseaux et les modes de transport, le commerce de marchandises entre les pays partenaires du sud de la Méditerranée et l'UE, ainsi qu'à développer l'intégration économique régionale. LogisMed TA soutient la mise en œuvre des actions du Plan d'Action Régional de Transport 2014-2020 relatives à la logistique. L'objectif de cette action est de contribuer à l'amélioration des activités de formation dans le domaine de la logistique.
- **EuroMed TSP - Projet EuroMed de soutien au transport (Sud de la Méditerranée)**⁴⁰ : Visant à contribuer à la création d'un système de transport intégré en Méditerranée, cette initiative axée sur la demande fournira une assistance technique aux pays partenaires EuroMed en soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional de transport (RTAP) 2014-2020 pour le sud de la Méditerranée. Pendant toute la durée du projet financé par la Commission européenne (DG NEAR), plusieurs séminaires/conférences sont organisés, une assistance technique et des formations sont menées et les meilleures pratiques sont partagées.
- **Projet EuroMed Transport Maritime (SAFEMED IV) (South Med)**⁴¹ : L'Agence européenne pour la sécurité maritime met en œuvre le projet EuroMed de sécurité maritime, financé par la Commission européenne (DG NEAR) et connu sous le nom de Safemed IV. Ce projet vise à favoriser la coopération régionale entre les États riverains de la Méditerranée, tout en fournissant une assistance technique pour améliorer la sécurité maritime, la prévention de la pollution, la sûreté et les conditions de travail à bord des navires.
- **LOCATIONS - Low Carbon Transport in Cruise Destination Cities (Nord Med)**⁴², financé par le programme Interreg MED, contribuera à décongestionner le trafic des destinations de croisière et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les territoires ciblés grâce à une plus grande utilisation de solutions de transport durables innovantes, améliorant ainsi la qualité de vie globale des citoyens et des passagers et augmentant l'attractivité des ports pour les navires de croisière et les paquebots de croisière.
- Le projet Horizon 2020 **DataPorts - Nouvelle plateforme intelligente pour les ports européens (Régional)**⁴³ conçoit une plateforme de données industrielles. La plateforme cognitive de données portuaires relie les infrastructures numériques existantes des ports maritimes et leurs systèmes, établit des règles sur le partage et l'échange de données sûres et fiables, et offre de puissants services d'analyse de données. Cela permet de créer différentes applications intelligentes en fonction des besoins.

³⁹ Pays couverts par EuroMed Transport Logistics : Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie

⁴⁰ Pays EuroMed TSP couverts : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie

⁴¹ Pays couverts par SAFEMED IV : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Libye, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie

⁴² LOCATIONS pays couverts : Italie, Albanie, Espagne, Croatie et Portugal

⁴³ Pays couverts par DataPorts : Espagne, France, Israël et Grèce

Évaluation de la couverture régionale

Au-delà des initiatives exemplaires décrites jusqu'à présent, l'analyse a porté sur un plus grand nombre de projets (présentés dans les tableaux de la "base de données des projets" en annexe).

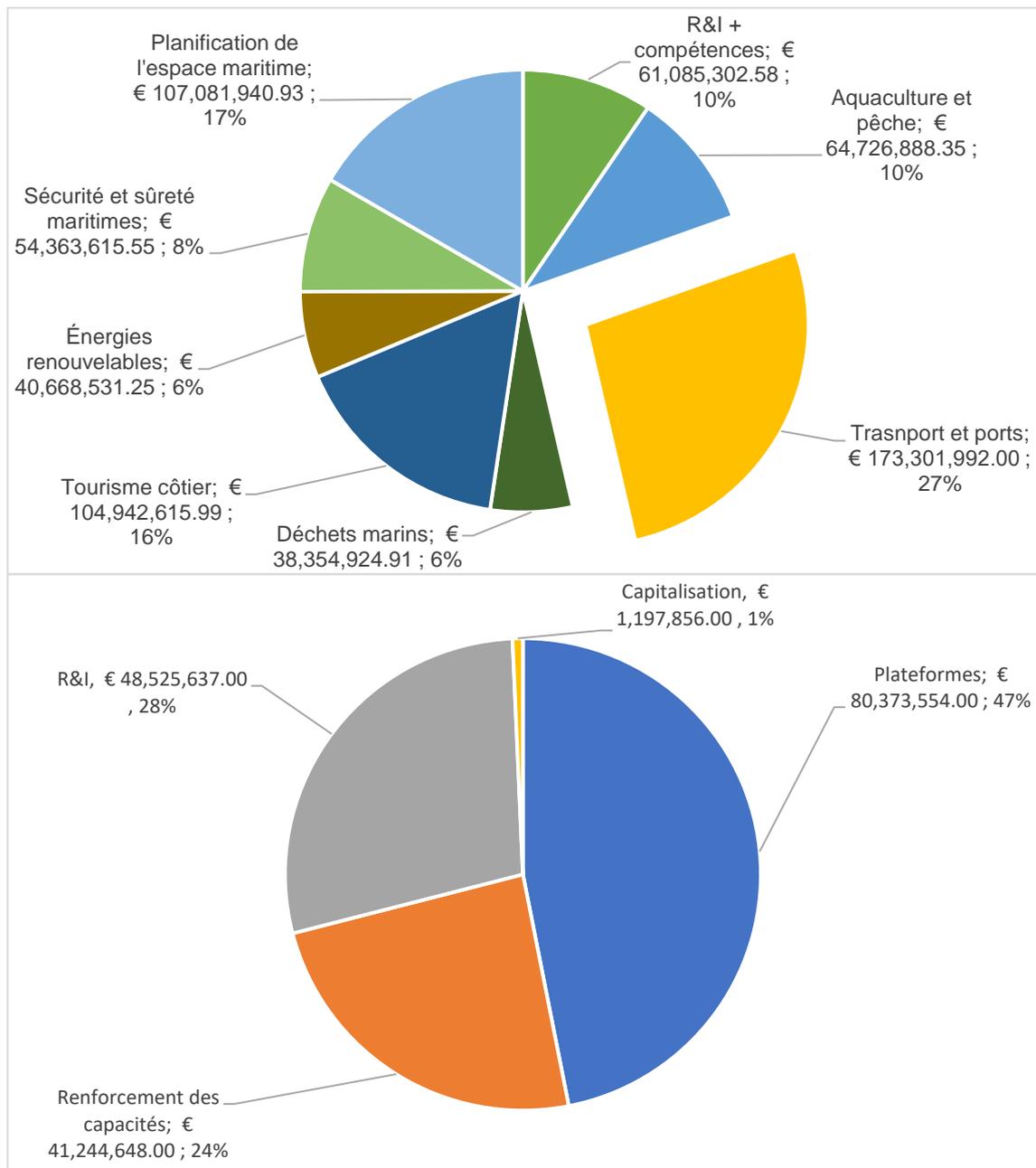
Les principales conclusions concernant les initiatives en place dans ce secteur sont les suivantes :

- Les **cadres régionaux** sont assez bien répartis entre les pays
- **Les processus sous-régionaux** ne semblent pas avoir été abordés dans le sud-est de l'Europe.
- Le soutien aux projets de **recherche et innovation** semble se faire principalement dans le nord et en Israël.
- **Capitalisation** limitée à l'exception de quelques pays de l'UE et de l'Albanie
- **Les projets de collaboration** se situent principalement dans le Nord, au l'Égypte et le Liban.

Dépenses de la priorité

Les chiffres ci-dessous donnent un aperçu des dépenses du secteur par rapport à d'autres priorités du SBE et pour différents types de projets. Les projets sont divisés en fonction de leur objectif principal (établissement de cadres et de plateformes de collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). Le graphique ci-dessous montre que les transports et les ports représentent 27 % de l'ensemble des dépenses consacrées aux priorités de l'ESB. Ce résultat est dû à plusieurs projets de grande envergure représentant plusieurs millions d'euros, alors que les actions et les projets des autres secteurs sont de moindre envergure. La figure indique également que près de la moitié des dépenses sont consacrées à des projets (47 %) qui se concentrent sur la mise en place de cadres et de plateformes de collaboration, tandis que seulement 1 % est consacré à des projets de capitalisation.

Figure : Dépenses des projets par priorité (en haut) et par type d'activité (en bas) : Transports et ports



Source : Base de données des projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

Plus de détails sur l'aide apportée

La figure ci-dessous donne un aperçu de la répartition des initiatives collectées (cadres, processus et projets) entre les différents pays de l'UpM dans les différentes régions de la Méditerranée. Plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées). Une analyse de la palette de couleurs révèle certaines tendances sectorielles :

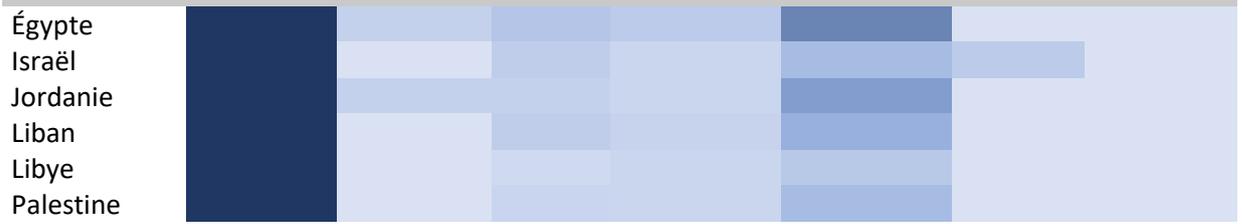
- La répartition en bleu foncé dans la colonne du cadre régional indique un équilibre géographique dans la couverture des initiatives. Comme l'ont reconnu les ministres dans la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, le plan d'action régional de transport pour la Méditerranée constitue un pilier essentiel pour la gouvernance des secteurs en Méditerranée.
- La deuxième colonne montre une palette diversifiée, où certains pays semblent beaucoup mieux couverts que d'autres, indique une certaine polarisation et offre un potentiel de synergies et d'échange de bonnes pratiques entre les pays impliqués dans les différentes initiatives. Les cadres et initiatives sous-régionaux sont liés à la politique des transports de l'UE, tels que la dimension des transports dans la politique européenne de voisinage et LOGISMED, une initiative régionale visant à soutenir la compétitivité et le développement du secteur de la logistique dans les pays du sud de la Méditerranée. En outre, le Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale apporte son expertise pour soutenir l'amélioration des transports et de la logistique.
- Une gamme de bleus plus ou moins clairs dans les colonnes relatives aux projets signifie que les initiatives ne sont ni aussi nombreuses ni aussi bien réparties dans la région. On peut donc observer un regroupement de projets autour de quelques pays. La conséquence en est un accès limité des pays en bleu plus pâle à tous les types de soutien de projet, à l'exception des projets de renforcement des capacités. Les partenaires de trois pays (Italie, Espagne et France) semblent participer davantage aux projets transnationaux, toutes catégories confondues.

Légende du tableau : plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées).

Figure : Vue d'ensemble des actions existantes par pays/priorité sectorielle

	CADRES RÉGIONAUX	PROCESSUS SOUS-RÉGIONAUX	PROJETS (tous)	Collaboration	Renforcement des capacités	R&I	Capitalisation
Nord-Ouest							
France	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue
Italie	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue
Malte	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Portugal	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Espagne	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue
Nord-Est							
Albanie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue
Bosnie-Herzégovine	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Croatie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Chypre	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
Grèce	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue
Monténégro	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Slovénie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Turquie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Sud-Ouest							
Algérie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
Mauritanie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Maroc	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
Tunisie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue

Sud-Est

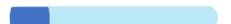


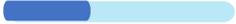
Source : Base de données des processus, cadres, initiatives et projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

2.3.3 La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités

La dernière étape de l'analyse consiste à réexaminer les principales priorités mises en avant par la déclaration ministérielle de l'UpM pour le développement durable du secteur des transports. Le tableau ci-dessous fournit une analyse plus approfondie de l'état d'avancement des priorités spécifiques de l'UpM telles qu'elles ont été esquissées dans l'introduction de ce chapitre. Pour ce faire, il s'appuie sur les initiatives (cadres/processus et projets) examinées précédemment dans ce chapitre et les confronte à chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM pour ce secteur. L'analyse permet d'évaluer l'état de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel") qui servira de base à la future feuille de route de l'UpM.

Figure : Identification des opportunités par priorité sectorielle

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UFM APPEL À L'ACTION	CONTRÔLE VISUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ACTUELLE	JUSTIFICATION ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS SELON LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES
Travailler à l'élaboration d'un plan d'action stratégique de l'UpM pour la connectivité des transports		<ul style="list-style-type: none"> • La base du plan d'action est la politique de transport de l'UE (en particulier les autoroutes de la mer, le réseau transeuropéen de transport et la dimension du transport dans la politique européenne de voisinage). Le plan d'action stratégique de l'UpM pour la connectivité des transports fera également le point sur la mise en œuvre du plan d'action régional de transport pour la région méditerranéenne (RTAP) 2014-2020 dans les pays méditerranéens. • OPTIMED IMPLEMENTATION : Towards a new Mediterranean Corridor : from South-Eastern to North-Western ports est un exemple de projet optimisant et renforçant les connexions commerciales entre les ports de la région méditerranéenne qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du plan d'action. Les projets EuroMed Transport soutiennent les pays du sud de la Méditerranée dans la mise en œuvre du Plan d'action régional de transport 2014-2020.
Application/ratification de l'exigence de l'Organisation maritime internationale (OMI) fixant la limite globale de 0,50 % de soufre dans les combustibles marins, conformément à l'annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires		<ul style="list-style-type: none"> • Poseidon Med II, auquel participent des partenaires de Grèce, de Chypre et d'Italie, est le seul projet identifié qui vise à réduire les effets négatifs de l'utilisation du fioul lourd et à faciliter la mise en œuvre de carburants alternatifs pour un avenir durable dans l'industrie du transport maritime.

<p>(MARPOL), afin de réduire la pollution atmosphérique dans le monde entier, y compris dans le bassin méditerranéen, en vue de soumettre une proposition à l'OMI en 2022, sur la base des résultats des études socio-économiques et de la décision de la COP 22.</p>		
<p>Soutenir l'entrée en vigueur de l'accord Med SO ECA_x</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Lors de la COP 22, il a été convenu que les parties contractantes à la convention de Barcelone soumettent à l'Organisation maritime internationale (OMI), pour examen d'ici la mi-2022, la proposition conjointe et coordonnée de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre Med SO_x). Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle apportera un soutien technique à la mise en œuvre de cette décision, en synergie avec l'OMI et d'autres parties prenantes concernées, par le biais d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités, y compris un soutien financier et des activités de mobilisation des ressources. • Le projet LIFE4MEDECA identifie les besoins, les goulets d'étranglement et les obstacles à la désignation d'une zone de contrôle des émissions et travaille en étroite collaboration avec le REMPEC.
<p>Renforcer l'expertise et stimuler les investissements dans les infrastructures en tenant dûment compte des besoins et priorités spécifiques des pays méditerranéens ; y compris les investissements dans l'alimentation électrique à terre et les technologies d'économie d'énergie pour les activités portuaires, ainsi que dans le développement de carburants alternatifs et de carburants de transition, le cas échéant, et dans l'efficacité énergétique technique et opérationnelle pour les navires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre considérable de projets dans le nord ont été identifiés. Le plan directeur financé par la Connecting Europe Facility pour l'alimentation électrique à terre dans les ports espagnols traite de l'alimentation électrique à terre. Il est intéressant de noter que plusieurs projets ont été financés par l'UE, y compris celui mentionné ci-dessus, exclusivement pour des bénéficiaires espagnols. Les investissements dans la technologie et l'infrastructure du LNG constituent un autre axe de projet.

<p>les pays méditerranéens à coopérer activement et à participer à la mise en œuvre de projets communs dans le domaine de la fourniture d'énergie et de technologies propres</p>		<ul style="list-style-type: none"> • 11 pays du nord de la Méditerranée collaborent aux réseaux interrégionaux méditerranéens d'électromobilité pour les systèmes de transport intermodaux et interurbains à faible émission de carbone, y compris la mobilité terre-mer. De plus, Interreg MED finance le projet Sustainable Urban Mobility in MED PORT cities dans lequel la connaissance des plans de mobilité durable est améliorée en Italie, au Monténégro, en Albanie, à Chypre, en Espagne, en Grèce et en Slovénie. • Les pays du Sud manquent de projets liés à la fourniture d'énergie et de technologies propres
<p>Développer les moyens nécessaires à la facilitation du commerce maritime, tels qu'un environnement administratif entièrement numérique pour le transport par voie d'eau, nécessaire pour tirer tous les avantages d'un système de guichet unique maritime.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Trois projets dans le nord et deux projets dans le nord et le sud traitent de la numérisation dans les transports et les ports. Par exemple, le projet DataPorts R&I financé par l'UE concevra une plateforme de données industrielles. La plateforme de données portuaires cognitives (Cognitive Ports Dta Platform) connectera les infrastructures numériques existantes des ports maritimes et leurs systèmes. Les bénéficiaires viennent d'Espagne, de France, d'Israël et de Grèce.
<p>Appeler les pays méditerranéens à ratifier la convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires et à veiller à ce que les navires battant leur pavillon ne soient démantelés que dans des installations répondant à des normes sociales et environnementales élevées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Aucun cadre, initiative ou projet n'a été identifié en rapport avec la convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires.

2.3.4. Pistes potentielles de coopération future : actions / projets pilotes

Sur la base de l'évaluation globale fournie jusqu'à présent, cette section donne un aperçu (préliminaire) du type d'actions (processus cadres, projets) et du soutien connexe à prévoir dans le cadre de la feuille de route de l'UpM, pour traiter les opportunités de transport et de port à travers la Méditerranée. Les appels à l'action sont regroupés en deux catégories, l'une relative aux cadres et l'autre aux projets.

Les pistes potentielles suivantes se réfèrent aux appels à l'action liés aux **cadres**, à savoir *l'application/la ratification de l'exigence de l'OMI fixant la limite globale de 0,50 % de soufre dans les carburants marins, le soutien à l'entrée en vigueur de l'ACE Med SO_x, l'appel aux pays méditerranéens à ratifier la convention internationale de Hong Kong et le travail en vue d'un plan d'action stratégique de l'UpM pour la connectivité dans les transports.*

- Exploiter le potentiel de l'**extension du réseau transeuropéen de transport (TEN-T)**, en particulier le nouvel espace maritime européen, aux pays tiers voisins⁴⁴. La **communication conjointe de 2021 sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional et le plan économique et d'investissement pour la région qui l'accompagne** reconnaissent que la **connectivité des transports** est un **élément clé** du développement du sud de la Méditerranée. Un réseau global de transport transméditerranéen, dont l'identification est en cours, faciliterait la connexion régionale. Les ports doivent être mieux **intégrés dans un système logistique multi-nodal terrestre plus large**, en particulier dans le bassin méridional et oriental, ce qui pourrait être l'un des objectifs de ce réseau. Un autre objectif devrait être la **régionalisation des chaînes d'approvisionnement** à travers la Méditerranée, qui jusqu'à présent a été fortement dépendante des tendances mondiales. Une telle régionalisation peut être une solution efficace tant pour la rive sud que pour la rive nord de la Méditerranée.
- S'appuyer sur les travaux du groupe de travail de l'UpM sur les transports pour le plan d'action stratégique de l'UpM pour la connectivité des transports et le groupe technique WestMed sur le transport maritime écologique comme bonne pratique de coopération renforcée importante pour l'ensemble du bassin de la mer Méditerranée.

Les pistes potentielles suivantes se réfèrent aux appels à l'action liés aux **projets** : *la stimulation des investissements dans les infrastructures, l'appel aux pays méditerranéens à coopérer activement et à participer à la mise en œuvre de projets conjoints, et le développement des moyens nécessaires à la facilitation du commerce maritime, tels qu'un environnement administratif entièrement numérique pour le transport par voie d'eau.*

- Les projets liés à la **fourniture d'énergie et de technologies propres** pourraient être pilotés dans le sud. Dans le nord, il existe des exemples de projets améliorant les plans de mobilité urbaine durable dont les résultats pourraient être capitalisés. **Il est essentiel de stimuler l'adoption de technologies innovantes et la numérisation complète** pour promouvoir les ports intelligents, une alimentation électrique à terre efficace pour la décarbonisation du transport maritime, et le déploiement de systèmes maritimes à guichet unique pour tous les opérateurs régionaux. En ce qui concerne le rôle des **ports en tant que plateformes énergétiques**, voir également le chapitre sur les EMR. Les nouveaux projets devraient être étroitement alignés sur le **groupe technique de l'initiative WestMED sur le transport durable et le transport maritime vert**, et en particulier sur l'action en faveur des ports verts en Méditerranée occidentale pour qu'ils agissent comme un réseau de "**communautés énergétiques**".

⁴⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0820&from=EN>

- En ce qui concerne le **transport par voie d'eau**, la recherche menée dans d'autres parties de l'UE peut être capitalisée, en particulier la recherche et l'innovation d'Horizon 2020 pour un transport par voie d'eau intelligent, vert, sûr et compétitif, tel que le projet STEERER (dirigé par une organisation belge et comprenant des bénéficiaires portugais et italiens). Ici, des synergies plus importantes avec les expériences de l'UE du Nord pourraient être promues/capitalisées.
- L'expertise et les investissements dans le nord en matière d'**alimentation électrique à terre** et de **technologies d'économie d'énergie pour les activités portuaires**, ainsi que sur le développement de **carburants alternatifs** et de **carburants de transition**, et l'**efficacité énergétique** technique et opérationnelle **pour les navires** devraient être **renforcés** étant donné que les projets n'ont été identifiés que pour l'alimentation électrique à terre ainsi que pour les carburants alternatifs et de transition. Les projets existants peuvent **partager leur expertise** avec les acteurs du transport dans le sud et l'est.
- Il est possible d'**encourager les investissements et l'innovation dans les ports verts**. Une **mise en relation** entre les ports verts et les compagnies maritimes vertes, en mettant l'accent sur les **petits ports**, peut être une option viable pour améliorer le potentiel d'**innovation et de diversification** grâce à l'énergie propre et à la technologie⁴⁵. Cela comprendrait également un soutien plus large à la diversification des modèles commerciaux dans les petits ports (lien avec le tourisme maritime, l'aquaculture et la pêche dans le cadre d'une approche efficace sur le plan énergétique).

2.3.5. Mesurer les progrès dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UpM : Transports et ports durables

Résultats (indicateurs de processus)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus dans le domaine des transports et des ports durables, neutres pour le climat et sans pollution, en particulier en ce qui concerne les sous-priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la pollution atmosphérique, notamment en appliquant la limite mondiale de 0,50 % de soufre dans les carburants marins. • Création d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en Méditerranée • Fourniture d'une alimentation électrique à terre et de technologies d'économie d'énergie pour les activités portuaires • Développement de carburants alternatifs et de transition • Efficacité énergétique technique et opérationnelle des navires • Fourniture d'énergie et de technologies propres • Environnement administratif entièrement numérique pour le transport par voie d'eau, nécessaire pour tirer pleinement parti d'un système de guichet unique maritime • Veiller à ce que les navires ne soient démantelés que dans des installations répondant à des normes sociales et environnementales élevées
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la zone méditerranéenne dans le domaine des transports et des ports durables, neutres pour le climat et sans pollution (en ce qui concerne les sous-priorités mentionnées ci-dessus)
+Niveau d'application / de ratification de l'exigence de l'OMI fixant la limite globale de 0,50 % de soufre dans les combustibles marins au niveau national
+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir la priorité des transports et des ports durables, neutres sur le plan climatique et sans pollution.
+Nombre et typologie des partenaires et parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets
Résultats (indicateurs de résultats)
+Résultats obtenus et projetés des différentes actions, ensembles d'activités et projets en cours ou achevés dans le domaine des transports et ports durables, neutres sur le plan climatique et sans pollution, principalement : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ; • Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ; • Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, CSOs, etc.) impliquées et bénéficiant de l'action/activité/projet ;

⁴⁵ L'Atlantic Smart Ports Blue Accelerator peut être considéré comme un concept de référence à cet égard (https://cinea.ec.europa.eu/news/applications-are-open-take-part-atlantic-smart-ports-blue-accelerator-2021-10-01_en).

- Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).

2.3.6. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

Le 9 février , 2023, une nouvelle déclaration ministérielle sur les transports⁴⁶ , **ainsi qu'un plan d'action régional pour les transports (2021-2027)**⁴⁷ ont été approuvés par les ministres de l'UpM. Ce plan devrait redynamiser la coopération multilatérale dans le secteur et libérer tout son potentiel dans la région d'ici 2027 .

La déclaration ministérielle reconnaît explicitement la nécessité d'une **coopération conjointe accrue dans le domaine du transport maritime**, notamment "l'amélioration de l'efficacité des ports ; les travaux visant à créer des ports maritimes durables, neutres sur le plan climatique et non polluants ; la fourniture et l'utilisation de services et d'outils dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes, tels que l'accès au *Centre de connaissances maritimes* et aux cinq nouvelles lignes maritimes qui ont été mises en service selon le concept des autoroutes de la mer ; la coopération sur les préoccupations environnementales à l'OMI, la décarbonisation complète d'ici 2050 et l'entrée en vigueur d'ici 2025 d'une *zone méditerranéenne de contrôle des émissions*". Sur ce dernier point, le comité de protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI), réuni du 12 au 16 décembre 2022, a désigné la mer Méditerranée comme **zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (SECA)**⁴⁸ et a convenu de réduire les émissions de ces gaz de près de 80 %⁴⁹ . La nouvelle déclaration ministérielle sur les transports inclut les actions suivantes dans la catégorie des transports maritimes et des ports maritimes commerciaux : réformes réglementaires et accords internationaux dans les secteurs maritimes et portuaires, amélioration de l'efficacité des ports, développement du transport maritime, priorité à la sécurité maritime, respect des exigences en matière de sûreté maritime, protection de l'environnement marin et promotion de la formation et de la certification des gens de mer.

En termes de projets, Horizon Europe a financé une nouvelle série d'actions innovantes visant à soutenir l'intégration de batteries dans les navires, en vue d'accroître la durabilité du transport maritime. Parmi les exemples de projets auxquels participent des partenaires méditerranéens, citons NEMOFISH⁵⁰ , HYPOBATT⁵¹ , ou FLEXSHIP⁵² .

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la conférence ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable et de la feuille de route pour sa mise en œuvre, une priorité conjointe immédiate et à court terme sur la diversification des petits ports et des marinas au-delà du transport maritime a été identifiée dans la feuille de route de l'UpM sur l'économie bleue :

Petits ports et marinas

Les petits ports et les marinas ont été considérés comme une composante essentielle du développement durable du transport maritime et des ports en Méditerranée. Bien qu'ils représentent un

⁴⁶ Déclaration ministérielle de l'UpM sur les transports (https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2023/02/decl_UfM_transport_ministerial_2023_EN.pdf)

⁴⁷ Plan d'action régional des transports (PART) 2021-2027 (https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2023/02/RTAP-2021-2027_final_EN.pdf)

⁴⁸ https://transport.ec.europa.eu/news/new-shipping-fuel-standards-reduce-sulphur-oxides-mediterranean-80-2022-12-16_en

⁴⁹ https://environment.ec.europa.eu/news/new-shipping-fuel-standards-reduce-sulphur-air-pollutants-mediterranean-80-2022-12-16_en

⁵⁰ <https://cordis.europa.eu/project/id/101096324>

⁵¹ <https://cordis.europa.eu/project/id/101056853>

⁵² <https://cordis.europa.eu/project/id/101095863>

potentiel élevé pour la région, notamment en ce qui concerne le développement de "centres communautaires locaux/régionaux" pour l'innovation durable et la diversification des chaînes de valeur locales, ils sont très souvent beaucoup trop petits et fragmentés dans leur capacité de mise en réseau pour offrir un effet de levier pertinent pour les entreprises locales et les autres parties prenantes.

Ainsi, il a été convenu d'étudier les moyens de **développer des idées de projets** afin de soutenir davantage la capacité des petits ports locaux, des ports de plaisance et des marinas à agir en tant que "centres d'innovation" pour une diversification durable des écosystèmes commerciaux locaux. Dans le cadre de l'appel "**phare**" ("**flagship**") du **Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture (EMFAF)**⁵³ **26 propositions ont été reçues** par CINEA, y compris le soutien aux "ports et transports durables" en Méditerranée (thème 3).⁵⁴ L'appel visait à soutenir la "Promotion des communautés énergétiques dans les ports de la Méditerranée, par exemple en soutenant/anticipant la transition vers le LNG, ou du LNG vers un plus grand choix de carburants/technologies alternatifs, y compris l'hydrogène vert, l'électrification, l'éolien, etc."⁵⁵

⁵³ https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/funding/emfaf_en

⁵⁴ <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/emfaf-2023-pia-flagship-3-med;callCode=EMFAF-2023-PIA-FLAGSHIP;freeTextSearchKeyword=;matchWholeText=true;typeCodes=1;statusCodes=31094501,31094502,31094503;programmePeriod=null;programCcm2Id=null;programDivisionCode=null;focusAreaCode=null;destinationGroup=null;missionGroup=null;geographicalZonesCode=null;programmeDivisionProspect=null;startDateLte=null;startDateGte=null;crossCuttingPriorityCode=null;cpvCode=null;performanceOfDelivery=null;sortQuery=sortStatus;orderBy=asc;onlyTenders=false;topicListKey=callTopicSearchTableState>

⁵⁵ Ibid.

2.4 **Tourisme côtier et maritime**

2.4.1 *Introduction*

Le tourisme côtier et maritime est l'un des principaux secteurs économiques des pays méditerranéens. Le secteur subit actuellement un changement structurel transformateur, qui implique de trouver un équilibre approprié entre les besoins et les opportunités économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs. Le secteur du tourisme côtier et maritime est l'un des plus gravement touchés par la pandémie de COVID-19. Comme le secteur lui-même a des impacts significatifs sur l'environnement et la population locale, la préservation de l'écosystème marin et côtier ainsi que le tourisme durable sont des questions qui sont également bien reflétées par la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable. Plus précisément, le changement durable dans le secteur vise à exploiter le potentiel économique du secteur, à traiter ses impacts environnementaux et à garantir la durabilité à long terme, ce qui correspond aux objectifs de développement durable (ODD).

Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, 2 février 2021 :

- *Promouvoir la coordination des politiques, la collaboration entre les parties prenantes et les mécanismes de coopération pour renforcer la résilience du secteur du tourisme en Méditerranée;*
- *Élaborer des systèmes complets de suivi, d'évaluation et de statistiques et promouvoir la numérisation du secteur ;*
- *Mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des plans d'action pour rendre le secteur plus écologique et réduire les émissions de carbone de l'ensemble de l'industrie du tourisme, y compris le transport maritime lié au tourisme ;*
- *Lutter contre la saisonnalité et le surtourisme en promouvant la diversification de l'offre touristique, en encourageant le tourisme d'expérience et le tourisme lent ainsi qu'en associant l'arrière-pays ;*
- *Promouvoir l'écotourisme et le tourisme de niche, y compris des activités telles que le tourisme de la pêche, le tourisme culinaire et le tourisme sportif, entre autres ;*
- *Promouvoir des politiques fiscales et d'investissement pour soutenir le tourisme côtier et marin durable.*

2.4.2 *État de l'art des activités*

Dans le secteur du tourisme côtier et maritime, les activités identifiées à travers la Méditerranée mettent fortement l'accent sur le **tourisme durable**, ce qui est dû à la priorité fixée par les programmes de l'Union européenne⁵⁶. Ceux-ci incluent l'Agenda pour un tourisme européen durable et compétitif publié en 2007 par la Commission européenne.⁵⁷ Pour décrire brièvement l'état de l'art des cadres, initiatives et actions de l'économie bleue durable (EBD) liés à la pêche et à l'aquaculture durables en Méditerranée, une sélection d'actions pertinentes est donc effectuée (sur la base d'une liste plus longue d'initiatives et de projets collectés) et décrite dans cette section.

Cette sélection vise à illustrer autant que possible la variété des sujets abordés et a été effectuée sur la base d'une combinaison de critères, notamment :

⁵⁶ https://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/offer/sustainable_en

⁵⁷ Communication de la Commission - Agenda pour un tourisme européen durable et compétitif COM/2007/0621 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52007DC0621>

- a) Pertinence par rapport aux appels à l'action fixés pour cette priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme présenté ci-dessus ;
- b) Couverture géographique ;
- c) Dans le cas des projets, l'intégration des aspects de durabilité et d'innovation dans son approche ;

Une vue d'ensemble des principaux cadres, processus et initiatives/projets est présentée dans la figure ci-dessous et décrite plus en détail dans cette section.

Une vue d'ensemble des principaux cadres, processus et initiatives/projets est présentée dans la figure ci-dessous et décrite plus en détail dans cette section.

Figure : Aperçu des cadres régionaux, des processus sous-régionaux et des projets transnationaux sélectionnés par priorité sectorielle (d'après la base de données compilée des actions et initiatives de l'EBS en Méditerranée)



Régionale et sous régionale

- **Une stratégie européenne pour plus de croissance et d'emplois dans le tourisme côtier et maritime** met l'accent sur les défis à relever et propose une stratégie pour renforcer la durabilité et la compétitivité du secteur, à mettre en œuvre par la Commission, les États membres, les autorités régionales et locales, les opérateurs privés et les autres parties prenantes. Le tourisme côtier et maritime a besoin d'un cadre politique ambitieux.
- Le cadre de la **Communauté du tourisme durable d'Interreg MED** (projet de politique et de capitalisation) vise à répondre aux pressions touristiques, à améliorer l'attractivité et l'offre touristique, à renforcer les pratiques de planification et de gestion vers le tourisme durable et à construire une communauté forte de projets et d'acteurs.
- **ASCAME-OMT Protocole d'accord pour promouvoir le développement du tourisme durable dans la région méditerranéenne.** L'ASCAME et l'OMT ont signé un protocole d'accord pour promouvoir le développement du tourisme durable dans la région méditerranéenne. Comme le reconnaît l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le secteur privé joue un rôle clé dans la réalisation de ses objectifs. Les deux entités continueront à travailler ensemble sur des stratégies

visant à promouvoir un tourisme responsable, à favoriser le développement durable régional et à catalyser des changements positifs dans la région.

- **Le Forum méditerranéen du tourisme (MediTour)** rassemble des conférences annuelles du secteur privé dont les objectifs sont la promotion de projets d'investissement touristique dans la région méditerranéenne, le développement de la coopération méditerranéenne Nord-Sud et euro-méditerranéenne dans le secteur, la valorisation des atouts touristiques méditerranéens, l'amélioration de la qualité du tourisme et le soutien aux entreprises touristiques qui s'alignent sur les ODD et le renforcement de la coopération.
- La **déclaration d'Athènes pour un tourisme durable** réunit six partenaires des pays du nord de la Méditerranée, et la Communauté du tourisme durable MED vise à atteindre quatre objectifs : Contribuer à répondre aux pressions touristiques, améliorer l'attractivité et l'offre touristique, renforcer les pratiques de planification et de gestion en vue d'un tourisme durable, et construire une solide communauté de projets et d'acteurs.
- Le **réseau MEET** représente un nouveau modèle d'écotourisme et fournit un réseau de membres pour les zones protégées qui s'engagent à adopter une nouvelle façon de développer le tourisme en Méditerranée. À travers leurs expériences, ils promeuvent : (1) la conservation et les communautés locales à travers l'écotourisme, (2) des liens profonds entre les voyageurs et la destination, l'environnement local, les populations locales et, en fin de compte, les voyageurs eux-mêmes, (3) l'intégration des efforts et des connaissances en matière de conservation dans la région méditerranéenne.
- La **communication de l'UE sur l'économie bleue durable** (2021)⁵⁸ met l'accent sur l'écologisation et la décarbonisation du transport maritime et des infrastructures portuaires. En ce qui concerne le transport, la communication met l'accent sur le renouvellement ou la modernisation des navires avec des technologies à émissions faibles ou nulles, tandis que dans le cas des ports, elle propose de développer leur rôle clé en tant que centres énergétiques (pour des systèmes intégrés d'électricité, d'hydrogène et d'autres carburants renouvelables et à faible teneur en carbone), ainsi que pour l'économie circulaire (pour la collecte, le transbordement et l'élimination des déchets des navires et d'autres industries portuaires, et pour le démantèlement des navires), pour la communication (pour les câbles sous-marins), et pour l'industrie (en tant que grappes industrielles). Dans cette optique, la communication de 2020 sur une stratégie de mobilité durable et intelligente⁵⁹ vise à mettre sur le marché les premiers navires à zéro émission d'ici à 2030 et à décarboniser le transport maritime au moyen d'un ensemble de mesures précises.
- **L'initiative BLUEMED** : Le plan préliminaire de mise en œuvre a été publié en juin 2020, y compris une action prioritaire liée au tourisme, aux touristes et à l'environnement portant sur le tourisme durable et le patrimoine culturel, des actions sur la numérisation du secteur et la coordination des politiques.

Projets transnationaux et multi-pays

Il existe un large éventail de projets transnationaux dans le domaine du tourisme côtier et maritime, avec une grande diversité d'objectifs, de portée géographique et de financement. La cartographie et l'analyse effectuées ont permis d'en identifier plusieurs :

- **Améliorer le développement du tourisme durable et les capacités des PME touristiques par la coopération transnationale et le transfert de connaissances (TourisME) (North Med)⁶⁰** : Son principal objectif est de promouvoir les capacités et les compétences des PME touristiques

⁵⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0240&from=EN>

⁵⁹ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:5e601657-3b06-11eb-b27b-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF

⁶⁰ **Pays couverts par TourisME** : Espagne, Italie, France et Chypre

pour explorer et adopter des solutions durables qui leur permettent d'aligner leurs entreprises sur certains principes de l'économie circulaire, grâce à une collaboration transnationale et intersectorielle renforcée entre les PME et les voyageurs de différents secteurs en Espagne, en Italie, en France et à Chypre. Il encourage donc la collaboration et la coopération entre les parties prenantes dans le but de renforcer la résilience du secteur du tourisme, l'une des principales priorités de la déclaration de l'UpM, en mettant l'accent sur la durabilité.

- **La Méditerranée en tant que destination unique et innovante pour les initiatives de tourisme lent (MEDPEARLS) (régional)⁶¹** : Le projet invite les voyageurs à découvrir de nouvelles destinations de manière durable et responsable tout en prenant le temps d'avoir un contact direct avec les communautés locales. En conséquence, le projet propose un ensemble de 26 nouveaux produits de tourisme lent créés par des entreprises locales de gestion de destinations (DMCs en anglais) et des entreprises de TIC grâce à un soutien financier et technique appelé "Product Development and Innovation Facilities", promouvant ainsi la numérisation du secteur.
- **Itinéraires culturels pour un développement social et économique durable en Méditerranée (CROSSDEV) (régional)⁶²** : Ce projet vise à augmenter la compétitivité touristique et l'attractivité des destinations moins connues et des zones rurales, en améliorant les expériences des itinéraires culturels tels que ceux du Conseil de l'Europe (par exemple, la Route des Phéniciens et l'iterVitis). Pour atteindre cet objectif, le projet met en place un cadre touristique transfrontalier afin d'améliorer les politiques de tourisme durable, de promouvoir les activités liées au tourisme et de développer des plans d'action communautaires pour transformer le patrimoine culturel local en atouts pour le développement socio-économique local. Le projet contribue à la coordination des politiques et à la collaboration grâce à la création d'un cadre transfrontalier et vise à diversifier le tourisme, deux priorités clés soulignées dans la déclaration de l'UpM.
- **Promouvoir la coévolution des activités humaines et des systèmes naturels pour le développement d'un tourisme côtier et maritime durable (CO-EVOLVE) (Nord Med)⁶³** : il vise à analyser et à promouvoir la coévolution des activités humaines et des systèmes naturels dans les zones côtières touristiques, permettant un développement durable des activités touristiques basé sur les principes de la ICZM/MSP, une priorité clé dans la région. CO-EVOLVE associe une analyse actuellement indisponible à l'échelle MED des menaces et des facteurs favorables au tourisme durable à des études locales sur des zones pilotes représentatives, afin de démontrer par des actions pilotes la faisabilité et l'efficacité d'un processus de planification basé sur la ICZM/MSP.
- **WINTER MED - Réseau des îles d'hiver pour une expérience touristique tout au long de l'année en Méditerranée (Nord Med)⁶⁴** promeut une utilisation alternative, durable et tout au long de l'année des destinations touristiques insulaires méditerranéennes, en proposant une stratégie transnationale et des outils pour changer et améliorer l'un des secteurs clés de la région méditerranéenne. Le projet s'appuie sur le potentiel de capitalisation : analyser, rassembler, adapter et tester les outils et méthodologies disponibles afin d'élaborer une stratégie transnationale pour le développement d'un tourisme durable et responsable tout au long de l'année dans les destinations insulaires méditerranéennes.
- **SIROCCO - Tourisme côtier et de croisière maritime interrégional durable grâce à la coopération et à la planification conjointe (Nord Med)⁶⁵** a pour ambition de promouvoir un tourisme de croisière durable d'un point de vue environnemental, social et économique. Il vise à fournir une vision intégrée de l'état actuel du tourisme de croisière méditerranéen (dans son ensemble et par segment) et de ses impacts (environnementaux, économiques, sociétaux) ; une vision prospective du tourisme de croisière méditerranéen pour les prochaines décennies ; des

⁶¹ Pays MEDPEARLS couverts : Espagne, Italie, Grèce, Egypte, Jordanie et Palestine

⁶² Pays couverts par le CROSSDEV : Italie, Jordanie, Liban et Palestine

⁶³ Pays couverts par CO-EVOLVE : Grèce, Italie, Croatie, France et Espagne

⁶⁴ Pays couverts par WINTER MED : Italie, Grèce, Croatie, Chypre, France et Espagne

⁶⁵ Pays couverts par le SIROCCO : Croatie, Italie, Espagne et Grèce

recommandations transférables et basées sur des preuves sur le développement de chaînes de valeur de croisière durables et responsables en Méditerranée ; et des stratégies coordonnées et des politiques nationales au niveau régional et transnational concernant le développement d'un tourisme de croisière maritime et côtier durable et responsable.

- **HERIT-DATA - Gestion durable du patrimoine pour un impact sur le tourisme de masse grâce à l'utilisation holistique des Big Data et des Open Data (Nord Med)⁶⁶** prévoit de développer une gestion touristique durable et responsable du patrimoine culturel dans les régions MED, notamment en tirant parti de la technologie et de l'innovation dans les outils de gestion (Smart Cities), ainsi que d'autres mesures politiques et sociales. Les partenaires développeront, testeront et transféreront une série de connaissances et de solutions (modèles, stratégie, intelligence artificielle et Big Data basés sur une plateforme et une application, etc.) en ligne avec les changements sectoriels actuels et les caractéristiques des destinations intelligentes, capables de collecter, générer, intégrer et analyser des informations et de les transformer en changements de comportement, conformément aux recommandations de la ICZM.
- **BEST MED - Au-delà du tourisme durable européen MED Path (Nord Med)⁶⁷** contribue à l'objectif d'amélioration de la gouvernance méditerranéenne, les principaux défis étant la saisonnalité et le manque de coopération efficace entre les principaux acteurs du tourisme, y compris la participation active des citoyens à la conception des politiques. Il s'agit d'une nouvelle planification touristique intégrée et durable visant à atténuer la saisonnalité dans la région méditerranéenne, grâce à la connexion entre les régions côtières et les régions intérieures, telle que la méthode "path-route".
- **SMART MED (Nord Med)⁶⁸** s'attaque aux principaux défis de la région méditerranéenne en matière de développement d'un tourisme intelligent, inclusif et durable, en raison de la forte saisonnalité et du manque de coopération entre les principaux acteurs du secteur. SMARTMED contribue au développement d'une destination méditerranéenne attrayante, intelligente et inclusive, en maintenant sa position de leader grâce à des politiques coordonnées et à des acteurs publics et privés compétents. Cet objectif sera atteint grâce à une coopération renforcée et plus structurée permettant aux acteurs à plusieurs niveaux d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques touristiques intégrées et des solutions innovantes pour des destinations méditerranéennes intelligentes grâce à un nouveau modèle d'entreprise, soutenu par une plateforme collaborative permanente des acteurs pour une coopération intersectorielle.

Évaluation de la couverture régionale

Au-delà des initiatives exemplaires décrites jusqu'à présent, notre analyse a porté sur un plus grand nombre de projets (présentés dans les tableaux de la "base de données des projets" en annexe). Une synthèse de l'analyse de cet échantillon plus large de cadres, d'initiatives et de projets est décrite dans cette section.

Les principales conclusions concernant les actions actuellement en place dans ce secteur sont les suivantes:

- **Les cadres régionaux** semblent couvrir tous les pays, bien qu'ils puissent nécessiter un développement supplémentaire pour étayer et renforcer les cadres existants et le soutien fourni ;
- **Les processus (sous-)régionaux** restent plus dispersés (à l'exception du nord-ouest où de nombreux pays font partie de cadres sous-régionaux) ;

⁶⁶ **Pays couverts par HERIT-DATA** : Italie, France, Espagne, Grèce, Croatie et Bosnie-Herzégovine

⁶⁷ **Pays BEST MED couverts** : Espagne, Grèce, Monténégro, Italie, Croatie, Portugal, Slovaquie et France

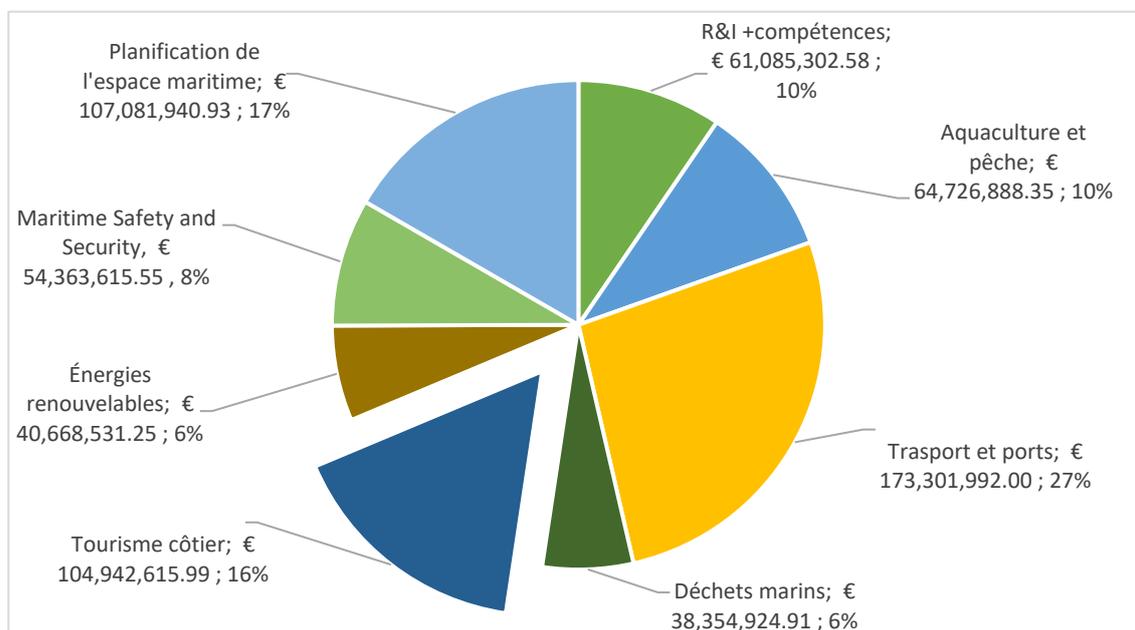
⁶⁸ **Pays SMART MED couverts** : Croatie, Bosnie-Herzégovine, France, Espagne, Portugal, Monténégro, Italie, Slovaquie et Grèce.

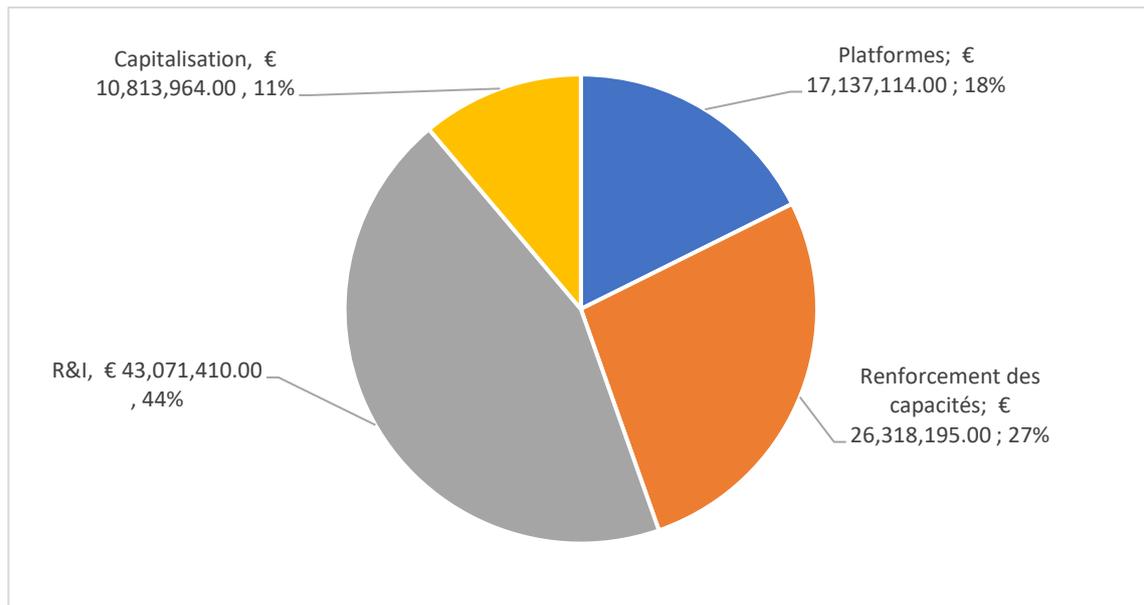
- **Le soutien aux projets** est largement développé sur la rive nord dans les quatre catégories (collaboration, renforcement des capacités, R&I et capitalisation), à quelques exceptions près (renforcement des capacités en Tunisie et R&I au Liban) ;
- Le soutien à la **capitalisation** est actuellement plus important dans quelques pays de l'UE (Italie, Espagne, Croatie, Grèce) ;
- **Un faible équilibre dans le soutien aux projets** semble persister entre les pays du sud et ceux du nord.

Dépenses de la priorité

Les chiffres ci-dessous donnent un aperçu des dépenses du secteur par rapport à d'autres priorités du SBE et pour différents types de projets. Les projets sont divisés en fonction de leur objectif principal (établissement de cadres et de plateformes de collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). La figure ci-dessous montre que le tourisme côtier et maritime représente 16 % des dépenses totales consacrées aux priorités de l'ESB, soit la troisième dépense la plus importante après les transports, les ports et la planification de l'espace maritime. Compte tenu de la taille du secteur et des défis soulignés dans la déclaration ministérielle de l'UpM, les dépenses publiques pour les projets transnationaux sont nécessaires. La figure (en bas) indique que 47 % des projets sont consacrés à des projets de R&I, tandis que toutes les catégories reçoivent au moins 10 millions d'euros. Les projets de capitalisation représentent le pourcentage le plus faible des dépenses (11 %).

Figure : Dépenses des projets par priorité (en haut) et par type d'activité (en bas) : Tourisme côtier et maritime





Source : Base de données des projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

Plus de détails sur l'aide apportée

La figure ci-dessous donne un aperçu de la répartition des initiatives collectées (cadres, processus, initiatives et projets) entre les différents pays de l'UpM dans les différentes régions de la Méditerranée. Plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées).

Il convient de noter que les projets sont également divisés en fonction de leur objectif principal (collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). Une analyse de la couleur permet de faire quelques observations :

- Toutes les cellules bleus foncé d'une colonne impliquent un équilibre général dans la couverture des initiatives cartographiées dans toute la Méditerranée - c'est le cas des initiatives-cadres dans ce domaine. Le fait que de telles initiatives impliquent tous les pays n'empêche pas la nécessité d'un soutien supplémentaire afin de renforcer le type de soutien fourni par une telle initiative. Dans le cas du tourisme, la cartographie met en évidence le fait qu'il existe peu de cadres liés au tourisme. Les initiatives les plus importantes et la stratégie la plus complète se trouvent dans l'UE. La stratégie européenne pour la croissance et l'emploi dans le tourisme côtier et maritime définit les défis à relever dans le secteur. Les déclarations sectorielles importantes sont la Déclaration d'Athènes pour un tourisme durable (Méditerranée septentrionale)⁶⁹ et la Déclaration de Petra sur l'investissement dans le tourisme pour un avenir inclusif (Méditerranée méridionale et orientale)⁷⁰. Cependant, un cadre régional fait défaut. Les déclarations, initiatives et cadres régionaux et sous-régionaux n'abordent pas de manière exhaustive les défis sectoriels énoncés dans la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable adoptée le 2 janvier 2021.

⁶⁹ <https://sustainable-tourism.interreg-med.eu/no-cache/news-events/news/detail/actualites/athens-Declaration-for-a-sustainable-tourism/>

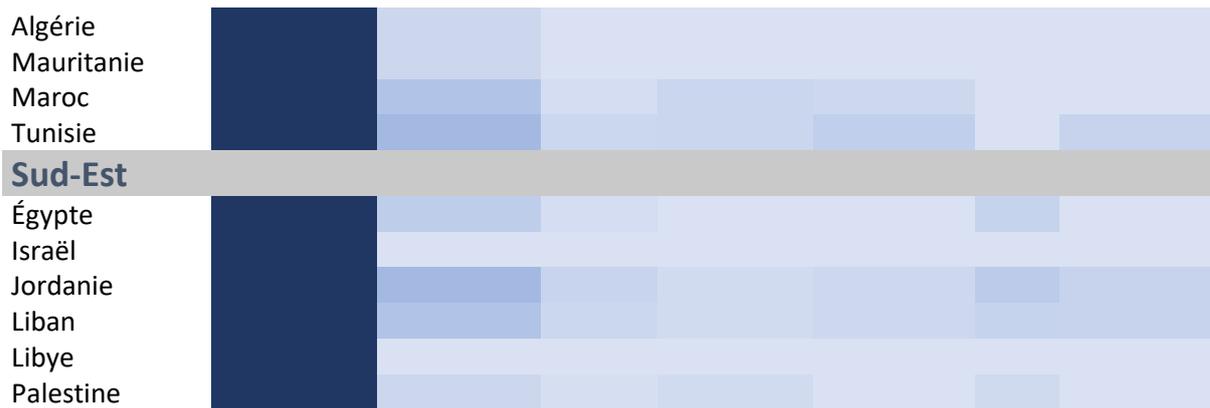
⁷⁰ <https://www.e-unwto.org/doi/pdf/10.18111/unwtoDeclarations.2016.25.03>

- Une colonne entière en bleu clair signifie que les initiatives sont également réparties dans la région, mais qu'elles couvrent généralement quelques pays, ce qui laisse de la place pour d'autres synergies et un éventuel échange de pratiques entre les partenaires (et les pays impliqués) dans les différentes initiatives. C'est dans une certaine mesure le cas pour les projets de collaboration dans le secteur du tourisme, où les projets cartographiés tendent à éviter une forte concentration (à l'exception notable de certains pays du nord de la Méditerranée, du moins dans une certaine mesure). Les projets de collaboration sont liés à différents aspects du tourisme côtier et maritime tels que le tourisme culturel, le surtourisme, l'écotourisme, le tourisme de niche et le transport maritime lié au tourisme. Le financement de ces projets provient principalement des instruments de financement de l'UE et soutient principalement les bénéficiaires dans les pays de l'UE. Seuls un projet ENI CBC MED (CROSSDEV - Les itinéraires culturels pour un développement social et économique durable en Méditerranée) et un projet UpM (MAST - Alliance méditerranéenne pour le tourisme durable post COVID-19) incluent des partenaires de pays en dehors de l'UE.
- Une gamme très variée de couleurs dans une même colonne indique une certaine polarisation des activités cartographiées dans un ou quelques pays, avec pour conséquence un accès limité aux pays en bleu plus pâle dans ce domaine de soutien spécifique. C'est le cas pour de nombreux projets de soutien au tourisme, où une polarisation générale de l'accès au soutien des projets semble émerger entre les pays du sud et du nord de la Méditerranée. Cela semble être particulièrement le cas pour les projets dans le domaine du renforcement des capacités, de la recherche et de l'innovation et surtout de la capitalisation des bonnes pratiques. Il s'agit d'un schéma qui semble renforcer le soutien aux pays du Nord dans ce domaine et qui nécessiterait des actions supplémentaires pour remédier à cette dynamique déséquilibrée.

Légende du tableau : plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées).

Figure : Vue d'ensemble des actions existantes par pays/priorité sectorielle

	CADRES RÉGIONAUX	PROCESSUS SOUS-RÉGIONAUX	PROJETS (tous)	Collaboration	Renforcement des capacités	R&I	Capitalisation
Nord-Ouest							
France	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Italie	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue
Malte	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Portugal	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Espagne	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue
Nord-Est							
Albanie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Bosnie-Herzégovine	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Croatie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue
Chypre	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Grèce	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue
Monténégro	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Slovénie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Turquie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Sud-Ouest							



Source : Base de données des processus, cadres, initiatives et projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

2.4.3 La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités

En guise de dernière étape de l'analyse, il est important de revenir aux principales priorités mises en avant par la déclaration ministérielle de l'UpM pour le développement durable du secteur du tourisme. Le tableau ci-dessous fournit une analyse plus approfondie de l'état de l'art en ce qui concerne les priorités spécifiques de l'UpM, telles qu'elles ont été esquissées dans l'introduction de ce chapitre. Pour ce faire, il s'appuie sur les initiatives (cadres/processus et projets) examinées précédemment dans ce chapitre et les confronte à chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM pour ce secteur. L'analyse permet d'évaluer l'état de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel") qui servira de base à la future feuille de route de l'UpM.

Figure : Identification des opportunités par priorité sectorielle

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UFM	CONTRÔLE VISUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ACTUELLE	JUSTIFICATION ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS SELON LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES
<p>Promouvoir la coordination des politiques, la collaboration entre les parties prenantes et les mécanismes de coopération pour renforcer la résilience du secteur du tourisme en Méditerranée</p>		<p>Cadres et processus</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour autant qu'un financement adéquat/ciblé soit disponible, les mécanismes de coopération ont de bonnes chances d'être étendus à d'autres pays méditerranéens, en particulier sur les rives méridionale et orientale. Cette possibilité de capitalisation peut s'appuyer sur des synergies avec des initiatives régionales existantes telles que le protocole d'accord ASCAME-OMT. Il existe peu de cadres régionaux et sous-régionaux et aucun cadre sous-régional en dehors de l'UE. Un exemple remarquable est la Stratégie européenne pour la croissance et l'emploi dans le tourisme côtier et maritime, qui appelle à une action ciblée dans le domaine du tourisme côtier et marin et propose une stratégie pour les États membres de l'UE. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Bien qu'il existe quelques projets dans le sud, il est possible d'étendre les projets de collaboration dans le sud, notamment en créant des synergies avec des projets financés par l'UE. Les projets dans le nord se concentrent sur les PME, le tourisme dans l'arrière-pays, la capitalisation des résultats des projets et la construction de la communauté. Le projet communautaire de tourisme durable MED est un exemple remarquable de coordination des projets INTERREG Med afin d'augmenter la

		<p>coordination des stratégies et des synergies des projets INTERREG Med. Les projets dans le sud/est se concentrent sur la coordination dans le domaine du tourisme culturel. La coordination des politiques, la collaboration entre les parties prenantes et les mécanismes de coopération peuvent être renforcés davantage.</p>
<p>Élaborer des systèmes complets de suivi, d'évaluation et de statistiques et promouvoir la numérisation du secteur.</p>		<p>Cadres et processus</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas de stratégie sectorielle pour promouvoir la numérisation dans le secteur et améliorer les statistiques sectorielles. Seuls des projets ont été identifiés par la cartographie des actions dans le tourisme côtier et maritime. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Il existe des lacunes dans les systèmes de suivi, d'évaluation et de statistiques. La numérisation n'est abordée que par quelques projets et de manière limitée (utilisation des données, collaboration avec les entreprises de TIC, jeux, etc.) Aucun projet n'a une approche holistique de la numérisation dans le secteur. Cette lacune existe aussi bien dans le nord que dans le sud. Les projets ont été financés en particulier par ENI CBC MED (au nord et au sud) et INTERREG Med (au nord).
<p>Mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des plans d'action pour écologiser et réduire les émissions de carbone de l'ensemble de l'industrie du tourisme, y compris le transport maritime lié au tourisme.</p>		<p>Cadres et processus</p> <ul style="list-style-type: none"> Seuls des projets ont été identifiés. La durabilité fait partie de la stratégie sectorielle de l'UE, mais il n'existe pas de stratégies ou de processus sectoriels sur l'écologisation et la réduction des émissions de carbone pour le secteur. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Un seul projet est lié au transport maritime durable lié au tourisme. Le projet SIROCCO se concentre sur le tourisme maritime côtier et de croisière interrégional durable par le biais d'une coopération et d'une planification commune dans le nord. En outre, il y a un manque de projets ayant des objectifs explicites de réduction des émissions de carbone. Les projets qui ont été inclus dans cet appel à l'action sont des projets axés sur des stratégies et des plans d'action pour le tourisme durable, deux projets sur l'économie circulaire dans le tourisme dans le nord de la

		Méditerranée, et CONSUME-LESS, qui se concentre sur la réduction de la consommation dans les communautés touristiques méditerranéennes. Tous les projets ont été identifiés dans le nord.
Lutter contre la saisonnalité et le surtourisme en promouvant la diversification de l'offre touristique, en encourageant le tourisme d'expérience et le tourisme lent, et en associant l'arrière-pays ;		<p>Cadres et processus</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'existe actuellement aucun cadre qui prenne en compte la saisonnalité <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Il y a des lacunes dans le sud. La plupart des projets portant sur la saisonnalité et le surtourisme sont situés dans le nord de la Méditerranée. Il y a une capitalisation possible des projets dans le nord ainsi qu'une possibilité de synergie avec les projets dans le nord. Quelques projets financés par ENI CBC MED ont été identifiés comme traitant de la saisonnalité et du surtourisme dans le nord et le sud. Dans le nord, INTERREG Med se concentre particulièrement sur ces aspects, en particulier les projets sur le tourisme lent et dans l'arrière-pays.
Promouvoir l'écotourisme et le tourisme de niche, y compris des activités telles que le tourisme de la pêche, le tourisme culinaire et le tourisme sportif, entre autres.		<p>Cadres et processus</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelques initiatives et processus ont été identifiés dans le nord et le sud, en particulier dans le domaine de l'écotourisme. Il manque des cadres pour la région et au niveau sous-régional. <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Les projets de tourisme de niche, à l'exception du tourisme culturel et du tourisme d'aventure et de sport, se situent principalement dans le nord. Les projets d'écotourisme sont rares dans le sud. Dans le nord, de nombreux projets liés à l'écotourisme, ainsi que d'autres projets de tourisme de niche (tourisme de la pêche, tourisme culinaire, tourisme sportif et tourisme culturel) ont été financés par COSME, ERASMUS+, EMFF, INTERREG MED, etc.

<p>Promouvoir des politiques fiscales et d'investissement pour soutenir le tourisme côtier et marin durable</p>		<p>Cadres et processus</p> <ul style="list-style-type: none">• Des financements sont disponibles spécifiquement pour le tourisme côtier et maritime durable, tant au Nord qu'au Sud, et dans le cadre de programmes de financement plus larges tels qu'INTERREG Med, d'autres programmes INTERREG ou ENI CBC MED. La majorité des fonds proviennent de l'UE.
---	--	---

2.4.4 Voies potentielles de coopération future : actions / projets pilotes

Sur la base de l'évaluation globale fournie jusqu'à présent, cette section donne un aperçu du type d'actions (processus cadres, projets) et du soutien connexe à prévoir dans le cadre de la feuille de route de l'UpM, afin d'aborder et d'assurer un tourisme côtier et maritime pleinement durable dans toute la Méditerranée. Les différentes voies de coopération sont regroupées en fonction des différents objectifs de l'appel à l'action extrait de la déclaration ministérielle SBE de l'UpM - comme indiqué dans le texte ci-dessous.

Les pistes potentielles suivantes se réfèrent aux **appels à l'action liés à la gouvernance**, qui sont de *promouvoir la coordination des politiques, la collaboration des parties prenantes et les mécanismes de coopération pour renforcer la résilience du secteur du tourisme en Méditerranée ; de développer des systèmes complets de suivi, d'évaluation et de statistiques et de promouvoir la numérisation du secteur ; et de mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des plans d'action pour rendre le secteur plus vert et réduire les émissions de carbone de l'ensemble de l'industrie du tourisme, y compris le transport maritime lié au tourisme ;*

- **Un cadre régional plus solide pourrait être encouragé en soutenant des projets/initiatives liés à la coordination des politiques, à la collaboration entre les parties prenantes et aux mécanismes de coopération** dans le sud. Dans le nord, il y a plusieurs exemples où cela se passe et fonctionne bien. En particulier, la plateforme/les observatoires de la Communauté du tourisme durable MED (au niveau local) devraient être mis en place pour offrir un cadre de collaboration afin de faciliter les synergies entre les projets régionaux modulaires. Une **bonne pratique** est la **collaboration entre la CPMR IMC et l'UpM, ainsi que d'autres acteurs clés, à savoir l'Organisation mondiale du tourisme, Interreg Med, ENI CBC Med**, qui a abouti au récent manuel opérationnel (Operational Handbook) "**Social and economic regeneration of the Mediterranean after the crisis : shared methods and tools for relaunching a sustainable post COVID-19 tourism model**"⁷¹, ainsi qu'en 2018, réunissant les parties prenantes de CO-EVOLVE et de MedCoast4BG.⁷² PANORAMED renforce les capacités concrètes du public à soutenir les processus de gouvernance en abordant les défis transnationaux communs et en planifiant des solutions potentielles. Il est entendu que le prochain protocole d'accord entre l'UpM et l'OMT renforcera le cadre régional.
- Un cadre stratégique pour la **numérisation** pourrait être mis en œuvre dans le **nord et le sud** pour faire avancer la numérisation dans le secteur. La cartographie n'a pas identifié de cadres régionaux soutenant la numérisation des entreprises et des opérateurs touristiques. Il est nécessaire d'améliorer la capacité à planifier et à développer la pleine exploitation du potentiel de la numérisation en vue de la diversification des marchés, des produits et des services touristiques dans toute la région. Des projets tels que CAST - Creative Accelerators for Sustainable Tourism (Accélérateurs créatifs pour un tourisme durable) sont de bonnes pratiques qui peuvent être capitalisées.
- Les projets qui **mettent explicitement en œuvre des stratégies sectorielles et des plans d'action en faveur de l'écologie et de la réduction des émissions de carbone** sont rares. En ce sens, les projets se concentrent plutôt sur la durabilité ou l'économie circulaire dans le nord. Ainsi, dans le sud, il existe une forte opportunité de renforcer les projets à cet égard. Il est nécessaire d'améliorer la capacité à planifier et à développer des infrastructures de tourisme vert, afin de diversifier les marchés, les produits et les services touristiques dans toute la région.

⁷¹ <https://cpmr.org/maritime/cpmr-imc-fosters-collaboration-on-sustainable-tourism-with-partners-from-southern-and-eastern-mediterranean/19824/> ;

<https://cpmr-intermed.org/uncategorized/med-sustainable-tourism-days-several-paths-towards-a-common-goal/13890/>

⁷² https://cinea.ec.europa.eu/events/sustainable-tourism-innovation_en

- Les projets relatifs aux **croisières maritimes à petite échelle liées au tourisme** et ayant une faible empreinte environnementale, promouvant l'entrepreneuriat local et le patrimoine culturel, peuvent être développés davantage tant dans le nord que dans le sud. Cela peut être lié aux efforts visant à l'adoption de la numérisation et à l'écologisation des **petits ports, en lien** avec l'idée d'investir dans les petits ports dans le cadre de la priorité sectorielle "**Transport maritime et ports**", en incluant à la fois les infrastructures et l'industrie.

Les pistes potentielles suivantes font référence aux **appels à l'action liés à l'innovation sectorielle**, qui visent à *lutter contre la saisonnalité et le surtourisme en promouvant la diversification de l'offre touristique, en encourageant le tourisme d'expérience et le tourisme lent ainsi qu'en associant l'arrière-pays ; et à promouvoir l'écotourisme et le tourisme de niche, y compris des activités telles que le pesca-tourisme, le tourisme culinaire et le tourisme sportif, parmi d'autres ;*

- Encourager la **capitalisation** du large éventail de **bonnes pratiques/projets** existants (souvent, mais pas uniquement, développés sur la rive nord), en vue de leur **adoption** complète et de leur **développement ultérieur** pour refléter les défis et les opportunités spécifiques des pays du sud de la Méditerranée. Cette action permettrait également de renforcer les synergies et la coopération entre les parties prenantes concernées (sud-sud et nord-sud) et d'accélérer les concepts et idées novateurs en s'appuyant sur les expériences précédentes. Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture lance un appel pour soutenir des projets phares sur le tourisme en Méditerranée occidentale, mais qui est ouvert à l'ensemble de la région. Les projets doivent faire l'objet d'un suivi et les résultats positifs doivent être capitalisés pour l'ensemble de la région.
- Soutenir une **implication plus systématique des agences de développement et des banques d'investissement locales/régionales (par exemple, la Banque africaine de développement) dans la région** pour promouvoir l'entrepreneuriat innovant et durable du tourisme côtier et maritime (éco/durable) - pas sûr que cela soit logique avec la partie précédente, peut-être en **mettant fortement l'accent sur les jeunes et les femmes** car le tourisme est le plus grand employeur de femmes, mais elles sont principalement sous-représentées dans les postes de direction et de gestion. En outre, le secteur du tourisme est une **source importante de croissance et d'emplois**, en particulier pour les jeunes, puisque 13 % de la main-d'œuvre liée au tourisme est âgée de moins de 25 ans. Des **expériences de "jumelage" ("twinning")** entre les pays de l'UE et les pays tiers pourraient être organisées afin de promouvoir le transfert de technologies, l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques.

2.4.5. Mesurer les progrès dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UpM : Tourisme côtier et maritime

Résultats (indicateurs de processus)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus dans le domaine du tourisme côtier et maritime, en particulier en ce qui concerne les sous-priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la numérisation du secteur • Réduction des émissions de carbone et écologisation de l'industrie du tourisme, y compris le transport maritime lié au tourisme • Diversification incluant le tourisme d'expérience et le tourisme lent, ainsi que le tourisme associé à l'arrière-pays • Promotion de l'écotourisme et du tourisme de niche
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la zone méditerranéenne dans le domaine du tourisme côtier et maritime (en ce qui concerne les sous-priorités mentionnées ci-dessus)
+Niveau des politiques fiscales et d'investissement pour soutenir le tourisme côtier et marin durable au niveau national
+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir le tourisme côtier et marin durable.

+Nombre et typologie des partenaires et parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets
Résultats (indicateurs de résultats)
+Résultats obtenus et projetés des différentes actions, ensembles d'activités et projets en cours ou terminés dans le domaine du tourisme côtier et maritime, principalement : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ; • Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ; • Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, OSC, etc.) impliquées et bénéficiant de l'action/activité/projet ; • Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).

2.4.6. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

Au niveau des cadres internationaux, les parties contractantes de la convention de Barcelone ont adopté en 2022 le **programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (post-2020 SAP BIO)**⁷³, qui comprend un objectif d'intégration intersectorielle, y compris le tourisme, avec une action spécifique (n°25) pour surveiller l'impact du tourisme côtier dans le cadre de l'objectif 2 : " *Veiller à ce que la biodiversité soit préservée et maintenue ou améliorée afin de répondre aux besoins de la population*".

En outre, l'opérationnalisation du **protocole d'accord signé entre l'UpM et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)** est actuellement en cours. Le protocole d'accord couvre plusieurs domaines de coopération, y compris, mais sans s'y limiter, les suivants Capitaliser sur le potentiel du tourisme pour faire progresser la croissance économique durable, y compris par l'emploi décent (compétences bleues, carrières et emplois) et l'autonomisation des jeunes et des femmes ; aborder et promouvoir la désaisonnalisation, la diversification, l'écotourisme et le tourisme de niche dans le cadre des efforts de redressement post-pandémique; renforcer le potentiel de la numérisation comme les données/grandes données/statistiques/suivi pour une prise de décision/politique fondée sur des preuves ; promouvoir la contribution du tourisme durable à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources.

Au niveau de l'UE, le 8 février 2022, la Commission européenne a présenté la **voie de la transition pour le tourisme**⁷⁴ dans le cadre de la **mise à jour de la stratégie industrielle**⁷⁵. Cette nouvelle voie est une stratégie élaborée **conjointement** avec les principaux acteurs de l'écosystème touristique, qui définit les objectifs, les activités essentielles et les exigences pour réaliser les transitions verte et numérique ainsi que la résilience à long terme du secteur. Cette voie de transition exige que l'industrie du tourisme prenne des mesures dans 27 domaines différents, notamment : l'économie circulaire pour réduire les déchets tout en répondant à la demande croissante de tourisme durable ; l'amélioration des procédures de partage des données pour permettre des services touristiques innovants ; l'investissement dans le développement des compétences pour garantir une main-d'œuvre qualifiée ; et l'investissement dans les pratiques de partage des données pour permettre de nouveaux services touristiques innovants. La voie de la transition pour le

⁷³ <https://www.rac-spa.org/sapbio>

⁷⁴ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_22_850

⁷⁵ https://commission.europa.eu/document/9ab0244c-6ca3-4b11-bef9-422c7eb34f39_en

tourisme est le résultat d'un **processus de co-création**⁷⁶ impliquant des acteurs publics et privés de différents secteurs et niveaux.

Dans le cadre de l'exercice de programmation 2021-2027 de l'UE, les programmes pertinents pour la Méditerranée tels que INTERREG Euro-MED⁷⁷ ont incorporé des objectifs spécifiques sur le tourisme côtier et maritime (c'est-à-dire la Mission 4 : Améliorer le tourisme durable). Un nouveau projet communautaire thématique dans le cadre de la mission 4 a été approuvé à la suite du premier appel à propositions lancé en février 2022⁷⁸. Ce projet, intitulé "STC", visera à faciliter les échanges et le développement de synergies entre les projets thématiques dans le cadre de cette mission. Issu de l'appel à propositions 3rd du programme, le projet de dialogue institutionnel "GOV4MED" se concentrera sur le soutien à la coopération efficace de toutes les parties prenantes concernées par la Mission⁷⁹. Ces deux projets viseront à amplifier et à accroître l'impact des résultats des projets, à les transférer dans les pratiques et à les intégrer dans les politiques publiques liées à la mission 4.

Parallèlement, le programme ENI CBC MED, qui fait partie du nouveau cadre Interreg NEXT, inclut également le tourisme durable comme priorité thématique pour la nouvelle période (c'est-à-dire la priorité A.1.3 - Encourager les initiatives et les actions de tourisme durable visant à se diversifier dans de nouveaux segments et de nouvelles niches).

En termes de projets, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (EMFAF) a lancé un appel à propositions axé sur la "relance du tourisme côtier et maritime en Méditerranée occidentale"⁸⁰. L'objectif de cet appel était de renforcer la compétitivité et la durabilité de l'écosystème du tourisme côtier et maritime en Méditerranée occidentale, dans le cadre d'une économie bleue intelligente et résiliente. Trois nouveaux projets ont émergé de cet appel, notamment EU WeMED_NaTOUR⁸¹, ECO-CRUISEING FU_TOUR⁸², et REBOOT MED⁸³. D'autres projets pertinents comprennent **TOUMALI**⁸⁴, qui peut être mentionné comme un exemple de coopération réussie entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée pour prévenir les impacts environnementaux du tourisme dans la région, en particulier en ce qui concerne les déchets marins. Le projet, dirigé par l'Université de Rostock et soutenu par un consortium de huit autres institutions, prévoit d'effectuer une évaluation de base de la pollution par les déchets marins, de développer une stratégie globale de gestion des déchets, de promouvoir la sensibilisation et le renforcement des capacités, ainsi que le transfert de connaissances aux principales parties prenantes de la région.

⁷⁶ <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Together4EUTourism>

⁷⁷ <https://interreg-euro-med.eu/en/>

⁷⁸ https://interreg-euro-med.eu/wp-content/uploads/documents/call1_list_final_results.pdf

⁷⁹ https://interreg-euro-med.eu/wp-content/uploads/documents/call3_list_final_results.pdf

⁸⁰ <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/emfaf-2021-pia-flagship-westmed>

⁸¹ <https://www.euwemed-natour.eu/>

⁸² <https://www.ecocruising-fu-tour.eu/>

⁸³ <https://www.reboot-med.eu/es/home-es/>

⁸⁴ <https://toumali.org/en>

2.5 *Énergies marines renouvelables*

2.5.1 *Introduction*

Les énergies marines renouvelables peuvent jouer un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans la lutte contre le changement climatique. Malgré leur niveau de développement actuellement limité, de nombreux sites de la mer Méditerranée présentent un potentiel de développement considérable en matière d'énergies marines renouvelables. L'énergie éolienne en mer est considérée comme un secteur d'EMR particulièrement prometteur, compte tenu de son niveau de développement en termes de technologie, de cadres politiques, de commercialisation et de capacité installée. Néanmoins, elle est également confrontée à des problèmes d'acceptation sociale concernant sa coexistence avec d'autres utilisations maritimes et son impact encore largement inconnu sur les écosystèmes marins.

La déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, 2 février 2021, a lancé un appel :

- Coopération en matière de recherche et d'innovation en vue du développement de technologies capables d'exploiter pleinement le potentiel des sources d'EMR de la Méditerranée, y compris en combinant différentes activités marines dans le même espace marin ;
- Les opérations en mer pour la production d'énergie renouvelable doivent être menées en prenant des mesures de sécurité et en tenant compte des incidences sur l'environnement ;
- Le renforcement des cadres réglementaires pertinents et la facilitation du processus d'octroi de licences tout en préservant une évaluation adéquate et une consultation publique avant l'installation d'une infrastructure d'EMR.

2.5.2 *État de l'art des activités*

Pour décrire brièvement l'état de l'art des cadres, initiatives et actions de l'économie bleue durable (EBD) liés aux énergies marines renouvelables en Méditerranée, une sélection d'actions pertinentes est faite sur la base d'une liste plus longue d'initiatives et de projets collectés et décrits dans cette section.

Cette sélection vise à illustrer autant que possible la variété des sujets abordés et a été effectuée sur la base d'une combinaison de critères, notamment :

- d) Pertinence par rapport aux appels à l'action fixés pour cette priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme présenté ci-dessus ;
- e) Couverture géographique ;
- f) Dans le cas des projets, l'intégration des aspects de durabilité et d'innovation dans son approche ;

Figure : Vue d'ensemble des cadres régionaux, des processus sous-régionaux et des projets transnationaux sur les énergies marines renouvelables (d'après la base de données compilée des actions et initiatives SBE en Méditerranée).

Régionale

- Les déclarations ministérielles de l'UpM sur l'**économie bleue** (février 2021), l'**environnement et le changement climatique** (octobre 2021) et l'**énergie** (juin 2021).
- La **plateforme de l'UpM sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique**
 - MEDENER
 - Med-Reg
- **Observatoire Méditerranéen de l'Énergie**

Sous-régional

- Communication de l'UE sur l'économie bleue durable
- Stratégie communautaire en matière d'énergies renouvelables en mer
- Le groupe de travail de la Communauté de la croissance bleue (BCG) sur les énergies marines renouvelables
- Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (RCREEE)
- Groupe de haut niveau sur la connectivité énergétique en Europe centrale et du Sud-Est (CESEC)

Projets transnationaux et multi-pays

- MAESTRALE - Jeter les bases de la mise en place d'une stratégie pour le déploiement de l'énergie maritime en Méditerranée
- PELAGOS - Création d'un cluster permanent et d'une plateforme de centres nationaux dans le secteur de l'énergie bleue.
- BLUE DEAL - Laboratoires, journées portes ouvertes et forums d'affaires axés sur la définition, l'essai et la diffusion d'outils de facilitation pour les PME/start-ups dans les secteurs de l'énergie bleue.

Régional

- Cette priorité est étroitement liée aux objectifs mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, elle est directement liée aux déclarations ministérielles de l'UpM sur l'**environnement et le changement climatique (octobre 2021)** et sur l'**énergie (juin 2021)**, par lesquelles les ministres méditerranéens ont appelé à l'**amélioration des cadres réglementaires pertinents existants**, en mettant l'accent sur les processus d'autorisation assortis d'une évaluation et d'une consultation publique adéquates.
- En outre, l'UpM a lancé une **plateforme sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique** dans le but de promouvoir le déploiement progressif des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique. En outre, la **plateforme de l'UpM sur le marché régional de l'électricité** vise à intégrer progressivement les systèmes et les marchés de l'électricité dans la région euro-méditerranéenne.
- En jouant un rôle actif dans ces plateformes, l'Association méditerranéenne des agences nationales de maîtrise de l'énergie (**MEDENER**) et la plateforme des régulateurs méditerranéens de l'énergie (**Med-Reg**) jouent un rôle clé dans l'échange d'expériences, de savoir-faire et de bonnes pratiques entre les pays membres.
- L'**Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME)** est l'un des autres acteurs pertinents au niveau régional.

Sous régional

- Au niveau de l'UE, de nombreux développements politiques ont eu lieu ces dernières années : notamment la **communication de l'Union européenne sur l'économie bleue durable (2021)** avec un axe spécifique sur les énergies marines renouvelables, intégrée dans le paquet "Climat et énergie", ainsi que le "Green Deal" européen. Cette communication reconnaît le rôle clé des énergies marines renouvelables dans la réduction de l'empreinte carbone des activités maritimes et encourage le développement d'un bouquet énergétique diversifié comprenant l'éolien offshore fixé sur le fond, l'éolien flottant, l'énergie thermique, l'énergie des vagues et l'énergie marémotrice.

- En outre, la **communication de 2020 intitulée "Une stratégie de l'UE pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables en mer pour un avenir sans incidence sur le climat"**⁸⁵ propose une stratégie visant à faire des énergies renouvelables en mer une composante essentielle du système énergétique européen d'ici à 2050. Elle fixe des objectifs pour l'éolien en mer (60 GW en 2030 et 300 GW en 2050) et soutient l'adoption de technologies émergentes telles que l'éolien flottant et l'énergie des océans (énergie houlomotrice et marémotrice : objectifs : 100 MW d'ici 2025, 1 GW d'ici 2030 et 40 GW d'ici 2050). En tant que tel, il présente un cadre général favorable qui aborde les obstacles et les défis communs à toutes les technologies offshore et à tous les bassins maritimes (y compris la mer Méditerranée) et propose des actions de soutien qui sont maintenant mises en œuvre.
- **En dehors de l'UE, il n'existe aucun cadre spécifique aux énergies marines renouvelables.** Malgré cela, un certain nombre d'initiatives sont actives dans le développement des énergies (renouvelables) en général :
 - Dans les pays arabes méditerranéens, le **Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (RCREEE)** a pour double objectif de diffuser la mise en œuvre de politiques, stratégies et technologies rentables en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans la région arabe, ainsi que d'accroître la part des produits et services liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans la région arabe et leur part du marché mondial.
 - En outre, le projet **CESEC (Central and South Eastern Europe energy connectivity)** vise à accélérer l'intégration des marchés du gaz et de l'électricité de l'Europe centrale et du sud-est.

Projets transnationaux et multi-pays

- **MAESTRALE (Nord Med)**⁸⁶ - Ce projet vise à jeter les bases d'une stratégie de déploiement de l'énergie maritime dans la région méditerranéenne. Une base de données géographiques contenant des informations sur les potentiels énergétiques a été créée, en vue de sélectionner 20 sites pilotes pour mettre en œuvre des usines d'énergie bleue dans les régions partenaires. Différentes parties prenantes ont été impliquées par l'intermédiaire de "laboratoires d'énergie bleue" nationaux afin de mettre en place un processus de conception participatif.
- **PELAGOS (Nord Med)**⁸⁷ - L'objectif de ce projet est d'établir le premier cluster méditerranéen permanent de centres nationaux dans le secteur de l'énergie bleue (EB), où les expériences techniques sont partagées. Une plateforme en ligne innovante (be-cluster.eu) a été développée pour augmenter la capacité d'innovation de ses membres et soutenir la recherche et l'innovation dans le secteur des énergies marines renouvelables.
- **BLUE DEAL (Nord Med)**⁸⁸ - Ce projet vise à définir, tester et diffuser des pratiques et des outils efficaces pour permettre aux PME de créer de nouvelles entreprises dans le secteur de l'énergie bleue (EB). Il vise également à améliorer les procédures des administrations publiques pour intégrer l'énergie bleue dans les politiques énergétiques nationales et régionales, dans la planification et la gestion des zones côtières, dans la gouvernance maritime et dans les stratégies

⁸⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2020:741:FIN&qid=1605792629666>

⁸⁶ Pays MAESTRALE couverts : Chypre, Grèce, Croatie, Italie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne

⁸⁷ Pays couverts par PELAGOS : Chypre, France, Grèce, Croatie, Italie, Portugal, Espagne

⁸⁸ Pays couverts par la convention BLUE DEAL : Albanie, Grèce, Croatie, Italie, Malte, Espagne

RIS3⁸⁹. BLUE DEAL a testé sa méthodologie et démontré comment mettre en œuvre un processus de planification réussi lors de deux "BLUE DEAL Testing Labs" (en ligne) à Malte et à Durres (Albanie).

Évaluation de la couverture régionale

Au-delà des initiatives exemplaires décrites jusqu'à présent, notre analyse a porté sur un plus grand nombre de projets (présentés dans les tableaux de la "base de données des projets" en annexe). Une synthèse de l'analyse de cet échantillon plus large de cadres, d'initiatives et de projets est décrite dans cette section.

Les principales conclusions concernant les actions actuellement en place dans ce secteur sont les suivantes:

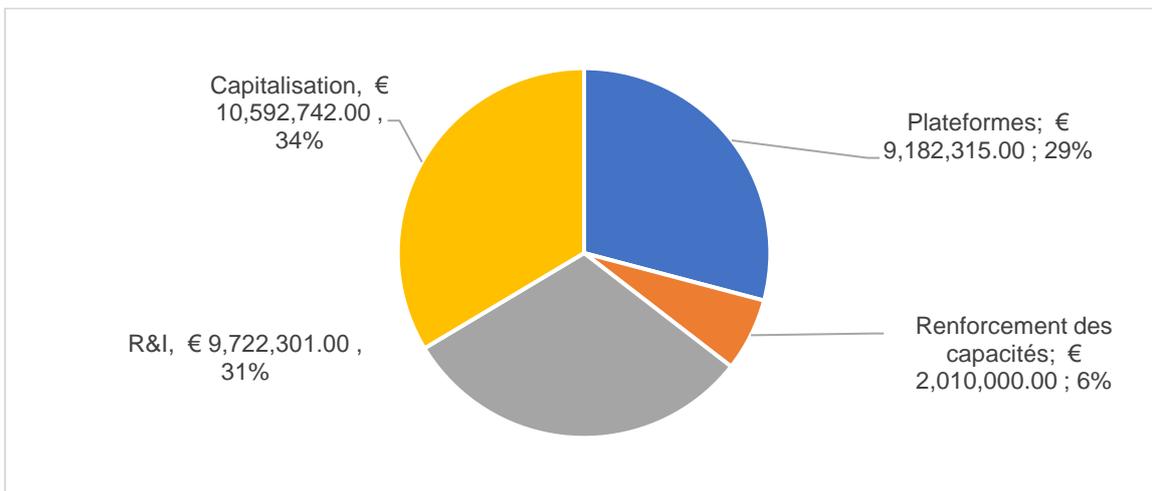
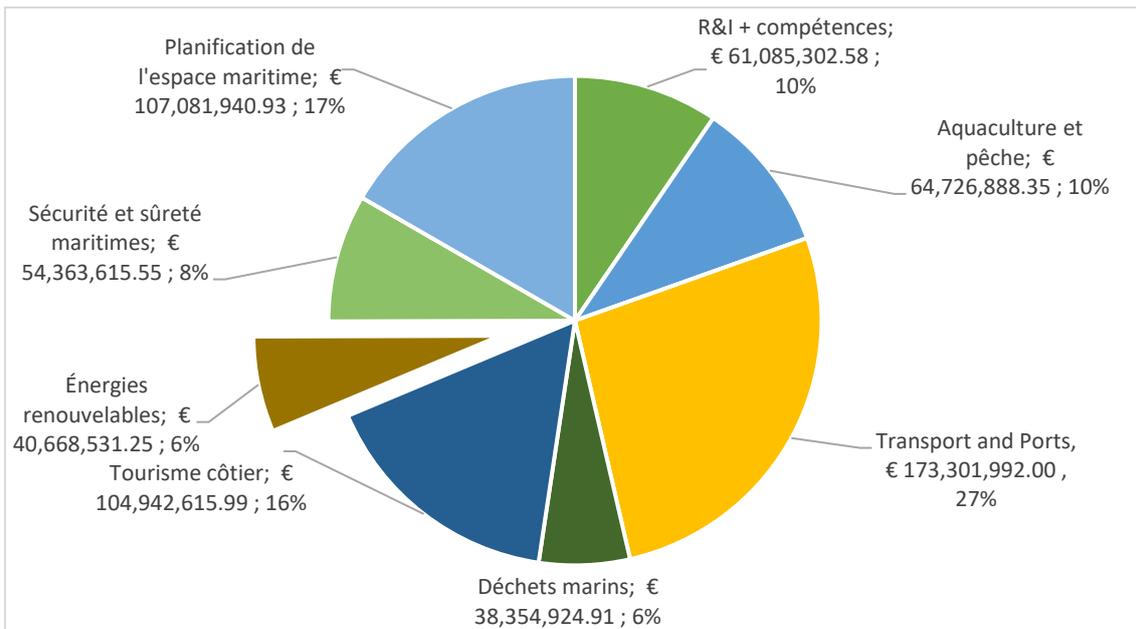
- Le **secteur est encore émergent dans la région méditerranéenne**, avec un plus petit nombre d'initiatives par rapport à d'autres priorités sectorielles, bien qu'une accélération des initiatives soit observée, en particulier mais pas seulement "offshore".
- **Les cadres régionaux** existant en Méditerranée **couvrent relativement bien les différentes sous-régions**, même si ce n'est pas de manière homogène, ce qui implique l'existence de mécanismes qui se chevauchent et qui pourraient être élargis.
- **La répartition sous-régionale montre une polarisation relative**, les **pays de l'UE étant** en tête en ce qui concerne le nombre de cadres, d'initiatives et de projets régionaux. Dans les pays de l'UE en particulier, les initiatives ont tendance à être nationales ou locales (par exemple, la France a prévu d'installer deux parcs éoliens flottants d'ici 2023-2024). Une initiative sous-régionale sur les énergies renouvelables a été identifiée, couvrant les pays arabes méditerranéens.
- Les projets transnationaux existants tendent à se concentrer sur le **renforcement des capacités** dans le nord-ouest et le nord-est et, dans une moindre mesure, sur les projets de plates-formes et de capitalisation. Aucun projet transnational n'a été identifié sur le thème des énergies marines renouvelables dans les pays du sud de la Méditerranée, bien que plusieurs installations pilotes au niveau national voient progressivement le jour.

Dépenses de la priorité

La figure ci-dessous donne un aperçu des dépenses du secteur par rapport à d'autres priorités du SBE et pour différents types de projets. Les projets sont divisés en fonction de leur objectif principal (établissement de cadres et de plateformes de collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). La figure ci-dessous montre que les énergies marines renouvelables ne représentent que 6 % de l'ensemble des dépenses consacrées aux priorités de l'ESB, ce qui est cohérent avec leur statut encore émergent. La figure (en bas) indique également que la majeure partie des dépenses est consacrée à des projets de capitalisation (34 %) et à la mise en place de cadres et de plateformes de collaboration, tandis que 6 % seulement sont consacrés au renforcement des capacités.

Figure : Dépenses des projets par priorité (en haut) et par type d'activité (en bas) : Énergies marines renouvelables

⁸⁹ Stratégies nationales/régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente



Source : Base de données des projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée

Plus de détails sur l'aide apportée

La figure ci-dessous donne un aperçu de la répartition des initiatives collectées (cadres, processus et projets) entre les différents pays de l'UpM dans les différentes régions de la Méditerranée. Plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées). Il convient de noter que les projets sont également divisés en fonction de leur objectif principal (collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). La figure n'indique pas le niveau de capacité des pays concernés, mais plutôt le niveau d'implication des parties prenantes dans les actions SBE. Il convient de noter que, dans le cas des énergies marines renouvelables, le nombre d'actions est faible par rapport aux autres priorités de la déclaration ministérielle, ce qui indique un développement limité du secteur dans l'ensemble de la région méditerranéenne (par exemple, pour les projets de renforcement des capacités, un seul a été identifié). La faiblesse relative des dépenses par rapport aux autres priorités se

reflète également dans les chiffres ci-dessus. Sur la base de ces considérations, les nuances de bleu plus foncées dans le tableau ci-dessous ne doivent pas être interprétées comme un niveau élevé de développement du secteur, mais plutôt comme une prédominance des actions dans les pays de la rive nord de la Méditerranée.

Légende du tableau : plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées).

Figure : Exemple d'aperçu des actions existantes par pays/priorité sectorielle

	Régionale	Sous-régional	Projets multi-pays	Plates-formes	Renforcement des capacités	R&I	Capitalisation
Nord-Ouest							
France	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Light Blue	Light Blue	Medium Blue
Italie	Dark Blue	Medium Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue
Malte	Light Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Dark Blue	Dark Blue	Medium Blue
Portugal	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue	Light Blue	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue
Espagne	Dark Blue	Medium Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue
Nord-Est							
Albanie	Medium Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
Bosnie-Herzégovine	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Croatie	Light Blue	Medium Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Medium Blue	Dark Blue
Chypre	Light Blue	Light Blue	Medium Blue	Medium Blue	Dark Blue	Medium Blue	Medium Blue
Grèce	Dark Blue	Medium Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Medium Blue	Dark Blue
Monténégro	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Slovénie	Light Blue	Medium Blue	Medium Blue	Medium Blue	Dark Blue	Light Blue	Medium Blue
Turquie	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Sud-Ouest							
Algérie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Mauritanie	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Maroc	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Tunisie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Sud-Est							
Égypte	Medium Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Israël	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Jordanie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Liban	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Libye	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Palestine	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue

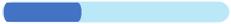
Source : Base de données des processus, cadres, initiatives et projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

2.5.3 La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités

En guise de dernière étape de l'analyse, il est important de revenir aux principales priorités mises en avant par la déclaration ministérielle de l'UpM pour le développement durable du secteur des énergies marines renouvelables. Le tableau ci-dessous présente une analyse plus approfondie de l'état des connaissances en ce qui concerne les priorités spécifiques de l'UpM, telles qu'elles ont été esquissées dans l'introduction de ce chapitre. Pour ce faire, il s'appuie sur les initiatives (cadres/processus et projets) examinées précédemment dans ce chapitre et les confronte à chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM pour ce secteur. L'analyse permet d'évaluer l'état de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel") qui servira de base à la future feuille de route de l'UpM.

Figure : Exemple d'identification des opportunités par priorité sectorielle

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UpM APPEL À L'ACTION	CONTRÔLE VISUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ACTUELLE	JUSTIFICATION ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS SELON LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES
Coopération en matière de recherche et d'innovation en vue du développement de technologies capables d'exploiter pleinement le potentiel des sources d'EMR de la Méditerranée, y compris en combinant différentes activités marines dans le même espace marin.		<ul style="list-style-type: none"> • Bien que de nombreuses plateformes liées aux énergies renouvelables existent dans le cadre de l'UpM et au-delà (par exemple, la plateforme régionale de l'UpM sur la R&I avec une ligne d'action concrète sur les énergies renouvelables), elles ne sont pas spécifiques aux énergies marines renouvelables et il n'existe actuellement aucune stratégie méditerranéenne sur les énergies marines renouvelables en place, avec des objectifs concrets en matière de R&I. Au niveau sous-régional, l'UE a fixé des objectifs pour le développement de l'énergie offshore et les conflits potentiels avec d'autres utilisations maritimes sont de plus en plus abordés dans les cadres existants de planification de l'espace marin (voir la priorité sectorielle correspondante pour plus d'informations). • Il semble y avoir une lacune dans les projets de recherche et d'innovation sur les EMR dans le bassin méditerranéen, et en particulier dans les pays du sud. Les projets identifiés en matière de R&I tendent à se concentrer sur l'expérimentation de technologies émergentes (MaRINET, plateforme MARINA). En ce qui concerne la combinaison de différentes activités marines avec les EMR, il existe quelques exemples dans le nord, comme l'expérience multi-usage dans le Golfe du Lion (EMR avec aquaculture).
Les opérations en mer pour la production d'énergie renouvelable doivent être menées en		<ul style="list-style-type: none"> • Les opérations offshore en cours, principalement au niveau des essais, sont basées sur quelques pays du nord et de l'est de la Méditerranée, en particulier les États membres de

<p>prenant des mesures de sécurité et en tenant compte des incidences sur l'environnement.</p>		<p>l'UE et Israël. À mesure que les installations d'EMR se répandent dans d'autres pays méditerranéens, il devient de plus en plus nécessaire de prendre en compte leur impact sur les habitats et la faune marine. Au niveau régional, la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'environnement et l'action climatique établit des recommandations en matière d'énergie propre (bien qu'elles ne soient pas spécifiques aux énergies marines renouvelables), tandis qu'au niveau de l'UE, le développement des énergies marines renouvelables doit être conforme à la législation européenne en matière d'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les projets transnationaux, le projet Pharos4MPAs a analysé les impacts environnementaux de l'énergie éolienne en mer et a conclu que ces impacts dépendent fortement des caractéristiques de l'habitat d'un site donné, des types de turbines et de fondations utilisés, et des techniques d'installation employées.
<p>Le renforcement des cadres réglementaires pertinents et la facilitation du processus d'octroi de licences tout en préservant une évaluation adéquate et une consultation publique avant l'installation d'une infrastructure d'ERM.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des cadres/initiatives régionaux, Med-Reg agit comme une plateforme de collaboration pour aider les pays à renforcer leur capacité réglementaire. Cette association régionale rassemble les autorités de régulation de l'énergie de 22 pays méditerranéens. • Un projet transnational couvrant les pays du nord de la Méditerranée a été identifié avec pour objectif de soutenir les administrations publiques afin d'améliorer les procédures d'intégration de l'énergie bleue dans les politiques énergétiques nationales et régionales (BLUE DEAL).

2.5.4. Pistes potentielles de coopération future : actions / projets pilotes

Sur la base de l'évaluation globale fournie jusqu'à présent, cette section donne un aperçu du type d'actions et de soutien à prévoir dans le cadre de la feuille de route de l'UpM pour aborder les possibilités d'énergies marines renouvelables dans toute la Méditerranée. Les actions proposées ci-après ont été définies et développées sur la base des domaines prioritaires qui présentent le plus grand nombre de lacunes, comme l'a montré l'évaluation, l'objectif ultime étant de soutenir et de renforcer le travail effectué par l'UpM.

En ce qui concerne le premier appel à l'action extrait de la déclaration ministérielle de l'UpM SBE, "*Coopération en matière de recherche et d'innovation pour le développement de technologies capables d'exploiter pleinement le potentiel des sources d'ERM de la Méditerranée, y compris en combinant différentes activités marines dans le même espace marin*", l'analyse de l'état de la mise en œuvre effectuée dans la section précédente indique les domaines suivants de coopération future potentielle :

- Étant donné que le sujet se développe rapidement en Méditerranée et que les pays du nord de l'UE sont parmi les plus avancés au monde en termes de développement des EMR (mer du Nord, mer Baltique et Atlantique), il pourrait être intéressant d'étudier les domaines d'échange et de coopération, en gardant à l'esprit les spécificités des différents bassins maritimes. À cet égard, **grâce aux mécanismes de coopération existants de l'UpM, des expériences d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) ou de "jumelage"⁹⁰ entre les pays de l'UE les plus avancés en matière d'EMR et les pays méditerranéens pourraient être organisées, afin de promouvoir le transfert de technologies, l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques.**
- **Capitaliser sur les résultats précieux et innovants des projets transnationaux existants sur l'énergie bleue en Méditerranée** (par exemple, le groupe d'énergie bleue de PELAGOS, les laboratoires régionaux d'énergie bleue de MAESTRALE) **et élargir leur portée aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée.**
- **Accroître la visibilité des projets de recherche et d'innovation dans le domaine des énergies marines renouvelables et développer les initiatives régionales et locales existantes**, notamment en renforçant le dialogue avec les institutions internationales de financement dans le domaine de l'économie bleue durable.
- **Exploiter davantage les mécanismes de coopération existants en matière de recherche et d'innovation** (tels que la plateforme de recherche et d'innovation de l'UpM) afin d'améliorer la technologie des énergies renouvelables marines dans la région.

En ce qui concerne le deuxième appel à l'action, "*Les opérations en mer pour la production d'énergie renouvelable doivent être menées en prenant des précautions en matière de sécurité et en tenant compte des incidences sur l'environnement*", les pistes suivantes sont proposées pour une coopération future :

⁹⁰ Les programmes de jumelage relient des institutions de différents pays afin de renforcer un domaine de recherche spécifique. Dans ce contexte, des activités telles que des échanges de personnel à court terme, des visites d'experts, des formations sur site ou virtuelles, des ateliers ou des conférences sont soutenues.

- **Favoriser la conceptualisation et le développement de projets transnationaux qui explorent les approches multi-usages (MU) du développement des énergies marines renouvelables en combinaison avec d'autres usages maritimes** (aquaculture, tourisme, dessalement, etc.), en capitalisant sur les connaissances et les bonnes pratiques existantes, telles que les projets MARIBE, MERMAID ou TROPOS.
- **Explorer les liens et les synergies avec la priorité sectorielle "Transports maritimes et ports"**, en s'appuyant sur la notion de **ports en tant que centres d'énergie propre**⁹¹ (électrification des ports, production d'énergie renouvelable basée sur les technologies marines, stockage de l'énergie, connexion au réseau).
- **Approfondir les connaissances sur les impacts environnementaux des énergies marines renouvelables**, en s'appuyant sur les méthodologies existantes pour l'évaluation de l'impact environnemental des EMR, développées par des projets pertinents (par exemple Pharos4MPAs) et sur l'expérience des pays plus avancés.

Enfin, en ce qui concerne le troisième appel à l'action, "*Améliorer les cadres réglementaires pertinents et faciliter le processus d'octroi de licences tout en préservant une évaluation adéquate et la consultation du public avant l'installation d'infrastructures d'EMR*", les lignes d'action suivantes sont proposées :

- **Création d'une "Plate-forme de l'UpM sur les énergies marines renouvelables"** ou d'un groupe de travail spécifique dans le cadre des plates-formes existantes sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ou l'intégration du marché de l'électricité. Ce groupe pourrait impliquer les parties prenantes régionales concernées (y compris les IFI et les nouveaux fonds/installations), dans le but de **développer une stratégie méditerranéenne en matière d'énergies marines renouvelables**, de favoriser l'établissement d'objectifs de développement des ERM au niveau national, l'échange de bonnes pratiques et le développement de projets concrets.
- **Explorer et partager les meilleures pratiques en termes de cadres réglementaires et de facilitation du processus d'octroi de licences**, notamment pour les projets à usage multiple, y compris un rôle plus important pour la planification de l'espace maritime en termes d'autorisation pour la mise en place de zones pilotes pour les nouvelles initiatives dans ce domaine (en s'appuyant également sur les prochaines orientations relatives à l'octroi de licences pour les énergies renouvelables, pour lesquelles une consultation publique⁹² est actuellement lancée).
- **Renforcer davantage les cadres de collaboration régionaux et sous-régionaux existants dans le domaine de l'énergie en Méditerranée** (par exemple MEDENER, Med-Reg, RCREEE, OME), promouvoir le dialogue et explorer les synergies entre eux ; ainsi que promouvoir l'incorporation du thème du développement de l'énergie marine renouvelable dans leur portefeuille.

⁹¹ <https://maritime-executive.com/editorials/sustainable-ports-as-energy-hubs>

⁹² https://ec.europa.eu/info/news/public-consultation-launched-renewables-permitting-and-power-purchase-agreements-2022-jan-18_en

Enfin, l'accent est mis sur la priorité transversale "Aménagement de l'espace marin" :

- Encourager la conceptualisation et le développement de projets transnationaux qui explorent les **approches multi-usages (MU)** pour le développement des **énergies marines renouvelables** au niveau local en combinaison avec d'autres usages maritimes (c'est-à-dire le dessalement pour l'approvisionnement en eau des îles, l'aquaculture, le tourisme, etc.), en capitalisant sur les connaissances et les bonnes pratiques existantes dans l'Union européenne, telles que les projets MARIBE, MERMAID ou TROPOS.

2.5.5 Mesurer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle : Énergies marines renouvelables

Résultats (indicateurs de processus)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus dans le domaine des énergies marines renouvelables, en particulier en ce qui concerne les sous-priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Recherche et innovation sur les technologies EMR • Activités polyvalentes (par exemple, combinaison de différentes activités maritimes dans le même espace marin, y compris les EMR) • Impacts des EMR sur l'environnement • Amélioration des cadres réglementaires et facilitation des procédures d'autorisation
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la zone méditerranéenne dans le domaine des énergies marines renouvelables (en ce qui concerne les sous-priorités mentionnées ci-dessus)
+Nombre de stratégies nationales liées aux ERM et de cadres réglementaires en place
+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir le développement des énergies marines renouvelables en Méditerranée
+Nombre et typologie des partenaires et des parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets
Résultats (indicateurs de résultats)
+Résultats obtenus et projetés des différentes actions, ensembles d'activités et projets en cours ou terminés dans le domaine des énergies marines renouvelables, principalement : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ;</i> • <i>Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ;</i> • <i>Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, CSOs, etc.) impliquées et bénéficiant de l'action/activité/projet ;</i> • <i>Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).</i>

2.5.6. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

Le 27 juin 2022, l'Union pour la Méditerranée a tenu sa première **conférence ministérielle méditerranéenne sur la recherche et l'innovation**, au cours de laquelle l'importance des énergies marines renouvelables a été soulignée. Le rôle de la diplomatie scientifique a été considéré comme essentiel pour renforcer la coopération régionale dans ce secteur⁹³. L'UpM réunit trois plateformes énergétiques (la plateforme des marchés régionaux de l'électricité de l'UpM, la plateforme des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique de l'UpM et la plateforme du gaz de l'UpM). La réunion annuelle des plateformes énergétiques se tiendra en mai 2023.

Au niveau des initiatives, en mars 2022, la création de l'**Offshore Coalition for Energy and Nature' in the Mediterranean ("coalition offshore pour l'énergie et la nature" en Méditerranée)** (**MED OCEaN**)⁹⁴ a été annoncée, une initiative pilotée par la Renewables Grid Initiative (RGI). La coalition implique les agents de transmission et les opérateurs des systèmes électriques espagnol, français et italien (Red Eléctrica de España, RTE et Terna, respectivement), ainsi que des ONG et l'industrie éolienne, dans le but de promouvoir l'expansion durable de l'éolien en mer et le développement nécessaire du réseau pour le rendre possible.

En ce qui concerne les projets, le 14-15 septembre 2022, à Rabat (Maroc), le projet MSP-MED financé par l'EMFF a organisé un **atelier technique sur la planification de l'espace maritime et des secteurs spécifiques**⁹⁵, avec un accent particulier sur les énergies marines renouvelables et l'aquaculture, dans le but de favoriser la collaboration et la mise en réseau et de partager les connaissances techniques, les expériences et les outils⁹⁶. Les discussions sur les énergies marines renouvelables ont porté sur la manière dont le secteur a été intégré dans la planification de l'espace maritime (le cas échéant), sur ses conflits avec d'autres utilisations et sur ses impacts sur l'environnement marin.

De plus, dans le cadre du projet Interreg MED "Blue Growth Community", le Plan Bleu et le UNEP/MAP ont développé en 2022 une étude approfondie sur l'état et le potentiel de développement des énergies marines renouvelables en Méditerranée⁹⁷.

En outre, un nouveau projet Horizon Europe "NEXTFLOAT"⁹⁸, impliquant des partenaires grecs, français, espagnols et turcs dans le bassin méditerranéen, vise à réduire le coût de l'énergie

93 <https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2022/06/UfM-Ministerial-Declaration-RI-EN-270622.pdf>

94 <https://www.ree.es/en/press-office/news/press-release/2022/04/red-electrica-french-italian-counterparts-ngos-wind-industry-drive-offshore-wind-energy-mediterranean>

95 <https://mspmed.eu/wp-content/uploads/2022/07/Rabat.pdf>

96 <https://mspmed.eu/wp-content/uploads/2022/07/Rabat.pdf>

97 https://planbleu.org/wp-content/uploads/2022/06/Report-on-Blue-Energy-in-the-Med_EN.pdf

98 <https://cordis.europa.eu/project/id/101084300>

(LCOE) des énergies marines renouvelables, en particulier l'énergie éolienne offshore flottante, afin d'accélérer son déploiement à grande échelle.

2.6 Interactions entre les déchets marins et l'économie bleue

2.6.1 Introduction

Les déchets marins - et la pollution marine par les plastiques en particulier - constituent une menace majeure pour les océans et les mers en raison de leurs importantes implications environnementales, économiques, sociales, politiques et culturelles. Les déchets marins ont un impact négatif sur les écosystèmes côtiers et marins et sur les services qu'ils fournissent, en affectant en fin de compte les moyens de subsistance et le bien-être des populations. La pollution plastique en Méditerranée constitue une menace pour la résilience économique et la durabilité environnementale, avec des effets négatifs sur la santé humaine.

Il est largement reconnu que la Méditerranée est l'une des mers les plus touchées par les déchets marins dans le monde.⁹⁹ Les causes profondes des déchets marins en Méditerranée sont une combinaison complexe de défis multiples : modes de production et de consommation, comportement irresponsable des individus et des secteurs économiques, faible application et/ou absence de cadres politiques et législatifs, mauvaises pratiques de gestion des déchets solides, idées fausses concernant les solutions possibles, compréhension fragmentaire du problème en raison du manque de données adaptées à l'objectif visé. C'est pourquoi la lutte contre les déchets sauvages et la pollution plastique est une priorité pour l'UpM.

Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, 2 février 2021 :

- *"Progrès dans la mise en œuvre du plan d'action régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et l'application de l'approche de la consommation et de la production durables conformément à la réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique de 2014, et l'approbation du plan d'action régional 2016 sur la consommation et la production durables (SCP en anglais) de la Convention de Barcelone".*
- *Les pays membres de l'UpM doivent "développer de nouvelles initiatives pour sensibiliser le public aux déchets marins et les traiter, y compris les micro-plastiques, par des actions qui incluent notamment la surveillance et l'enlèvement des déchets marins".*
- *Les pays membres de l'UpM doivent "contribuer à la mise en œuvre de l'initiative pilote BLUEMED pour une "mer Méditerranée saine et sans plastique".*
- *Progrès dans "l'engagement de la COP 21 de la Convention de Barcelone de prendre des mesures urgentes pour prévenir les fuites de plastique en Méditerranée, en promouvant des mesures de prévention et des approches circulaires, et en adoptant des plans nationaux pour atteindre progressivement 100% de collecte et de recyclage des déchets plastiques d'ici 2025".*
- *"Les pays membres de l'UpM doivent améliorer les installations de réception portuaires afin de garantir une collecte et un recyclage adéquats des déchets provenant de toutes les activités maritimes.*
- *Échange de bonnes pratiques pour traiter la question des déchets marins provenant de l'aquaculture et la question des engins de pêche abandonnés, perdus ou autrement rejetés dans*

⁹⁹ <https://www.unep.org/unepmap/resources/factsheets/pollution>

le cadre de la GFCM, en s'engageant auprès des pêcheurs pour les faire participer à la collecte des déchets marins en mer.

2.6.2 État de l'art des activités

Afin de décrire brièvement l'état de l'art des cadres, initiatives et actions de l'Economie Bleue Durable (EBD) liés à la protection des écosystèmes et à la lutte contre les déchets marins en Méditerranée, une sélection d'actions pertinentes sera décrite dans cette section. La sélection vise à illustrer autant que possible la variété des sujets abordés et a été réalisée sur la base d'une combinaison de critères, y compris :

1. Pertinence par rapport aux appels à l'action fixés pour cette priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme présenté ci-dessus ;
2. Couverture géographique ;
3. Dans le cas des projets, l'intégration des aspects de durabilité et d'innovation dans son approche ;

Figure : Aperçu des cadres régionaux, des processus sous-régionaux et des projets transnationaux par priorité sectorielle



Régional

- La **déclaration ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique** appelle à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'actions environnementales visant à prévenir et à réduire la pollution de l'air, de l'eau, des mers et des sols, en vue d'atteindre l'objectif à long terme d'une pollution zéro, afin de protéger la santé et le bien-être des personnes et de sauvegarder l'environnement. Une attention particulière est accordée à la pollution plastique, notamment aux déchets marins et à l'impact des plastiques à usage unique.

- L'objectif du **Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)** est de contribuer à la prévention et à la réduction de la pollution par les navires et à la lutte contre la pollution en cas d'urgence. À cet égard, la mission du REMPEC est d'aider les parties contractantes à respecter leurs obligations au titre de la Convention de Barcelone, du Protocole d'urgence de 1976, du Protocole de prévention et d'urgence de 2002 et à mettre en œuvre la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires (2016-2021), adoptée par les parties contractantes en 2016, dont les principaux objectifs et cibles sont reflétés dans la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.
- Le **nœud méditerranéen sur les déchets marins** établit des liens et des synergies avec le Partenariat mondial sur les déchets marins (GPML) et améliore les connaissances des gouvernements, des ONG et des communautés locales en Méditerranée. Il a été lancé pour sensibiliser aux mesures de prévention et de réduction des déchets marins, promouvoir l'échange d'informations et de connaissances, établir des liens et des synergies avec le Partenariat mondial sur les déchets marins et améliorer les connaissances des gouvernements, des ONG et des communautés locales en Méditerranée.
- L'**initiative BlueMed**, lancée en mai 2014 dans le cadre de la stratégie européenne pour la croissance bleue, est une initiative politique visant à promouvoir une vision commune pour une mer Méditerranée plus saine, plus productive, plus résiliente, mieux connue et valorisée, favorisant le bien-être social et la prospérité des citoyens, aujourd'hui et pour les générations futures, et stimulant la croissance économique et l'emploi.

Initiatives sous-régionales

- Le **cadre de réduction des déchets marins dans l'Union européenne** est régi par le Green Deal européen, la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin", la directive relative à la réduction de l'impact de certains produits en plastique sur l'environnement (directive sur les plastiques à usage unique) et la stratégie pour les plastiques dans une économie circulaire. Les priorités du Green Deal européen comprennent la réduction de la pollution de l'eau, le passage à une économie circulaire et l'amélioration de la gestion des déchets.
- La **stratégie européenne sur les plastiques** vise à protéger l'environnement et à réduire les déchets marins. Elle soutiendra des modes de consommation et de production des matières plastiques plus durables et plus sûrs. Elle vise également à transformer la manière dont les produits en plastique sont conçus, fabriqués, utilisés et recyclés dans l'UE. Les produits en plastique à usage unique (SUP en anglais) sont utilisés une seule fois ou pour une courte durée, puis jetés. L'impact de ces déchets plastiques sur l'environnement et notre santé est mondial et peut être grave. Les dix articles en plastique à usage unique les plus courants trouvés sur les plages européennes, ainsi que les engins de pêche, représentent 70 % de l'ensemble des déchets marins dans l'UE. C'est pourquoi l'UE entend mener la lutte mondiale contre les déchets marins et la pollution plastique.

- La **directive européenne sur les plastiques à usage unique** vise à prévenir et à réduire l'impact de certains produits en plastique sur l'environnement, en particulier l'environnement marin, et sur la santé humaine. Elles visent également à promouvoir la transition vers une économie circulaire avec des modèles d'entreprise, des produits et des matériaux innovants et durables, contribuant ainsi au fonctionnement efficace du marché intérieur de l'UE.
- La **directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE** vise à protéger l'environnement marin. Elle exige l'application d'une approche écosystémique de la gestion des activités humaines qui permette l'utilisation durable des biens et services marins. Pour mettre en œuvre la directive, chaque État membre de l'UE doit décrire ce qu'il considère comme une mer propre, saine et productive. Il s'agit notamment des éléments suivants : bon état écologique (BEE), de la surveillance et de l'évaluation du bon état écologique (BEE), surveiller et évaluer la qualité de ses mers par rapport au BEE, et veiller à prendre les mesures appropriées pour maintenir ou atteindre le BEE d'ici à 2020. La Commission européenne a adopté un rapport sur le premier cycle de mise en œuvre de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" en juin 2020.¹⁰⁰ Ce rapport montre que si le cadre de l'UE pour la protection du milieu marin est complet et ambitieux, il doit être renforcé pour faire face aux pressions actuelles telles que la surpêche et les pratiques de pêche non durables, les déchets plastiques, l'excès de nutriments, le bruit sous-marin et d'autres types de pollution.
- Les flux de financement pertinents pour lutter contre les déchets marins par l'intermédiaire du **phare méditerranéen, dans le cadre de la mission de l'UE "Restaurer nos océans et nos eaux d'ici 2030"**, qui offre des possibilités de lutter également contre la pollution marine, sont particulièrement importants pour l'avenir proche. L'objectif général de la mission de l'UE est de restaurer nos océans et nos eaux d'ici à 2030. Pour y parvenir, nous devons réussir à restaurer la biodiversité et les écosystèmes, à éliminer la pollution et à introduire la neutralité climatique et la circularité dans les secteurs de l'économie bleue. Le phare de la Méditerranée, dans le cadre de cette mission, a pour priorité de prévenir et d'éliminer la pollution en réduisant de 50 % les déchets plastiques en mer, les pertes de nutriments et l'utilisation de pesticides chimiques.¹⁰¹ En partant de la recherche et de l'innovation, Horizon Europe fournit des fonds pour lutter contre la pollution marine dans l'UE.
- Toutefois, des **financements provenant d'autres sources seront nécessaires** pour lutter contre la pollution et atteindre les objectifs de la présente mission. Ces financements proviendront des secteurs public et privé aux niveaux national, régional et local. La conception circulaire des engins de pêche est l'une des mesures prévues par l'appel Horizon Europe. Cet appel couvre les objectifs de la déclaration ministérielle de l'UpM et prévoit un financement en mer Méditerranée. En outre, suite à l'accord de coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement

¹⁰⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1593613439738&uri=CELEX:52020DC0259>

¹⁰¹ https://ec.europa.eu/oceans-and-fisheries/news/mission-restore-our-ocean-and-waters-powerful-wave-actions-our-ocean-seas-and-waters-2021-12-16_en ;

https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/eu-missions-horizon-europe/healthy-oceans-seas-coastal-and-inland-waters_en

(UNEP) et le ministère italien de l'environnement, de la protection du territoire et de la mer, la gestion des déchets marins a été renforcée en Albanie, au Monténégro, en Slovénie, en Bosnie-Herzégovine et en Italie.

- La Commission européenne (DG MARE) soutient la **coalition EU4Ocean**, qui relie diverses organisations, projets et personnes qui contribuent à la connaissance des océans et à leur gestion durable. La coopération entre les membres aide les projets et les initiatives à émerger et à promouvoir des actions de sensibilisation aux océans qui se concentrent sur la pollution marine en travaillant avec d'autres organisations et individus. Le groupe de travail sur l'océan sain et propre est présidé par le réseau Ocean Literacy Italia en Italie (pays : Italie, Espagne, France, Portugal, Malte, Grèce, Chypre).

Projets transnationaux et multi-pays

Il existe un large éventail de projets transnationaux dans le domaine des déchets marins, dont les objectifs, la portée géographique et le financement varient. La cartographie et l'analyse effectuées ont permis d'identifier plusieurs :

- **PlasticBusters MPAs - Plastic Busters : préserver la biodiversité des plastiques dans les aires marines protégées méditerranéennes (Nord Med)¹⁰²** L'objectif global du projet PlasticBusters MPAs est de contribuer au maintien de la biodiversité et à la préservation des écosystèmes naturels dans les aires marines protégées pélagiques et côtières, en définissant et en mettant en œuvre une approche harmonisée de la lutte contre les déchets marins. Le projet comprend des actions portant sur l'ensemble du cycle de gestion des déchets marins, de la surveillance et de l'évaluation à la prévention et à l'atténuation, ainsi que des actions visant à renforcer le réseau entre et parmi les aires marines protégées pélagiques et côtières.
- **COMMON - Réseau de gestion et de surveillance des côtes pour lutter contre les déchets marins en Méditerranée (régional)¹⁰³** : Le projet COMMON appliquera les principes de la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) au défi des déchets marins, en améliorant la connaissance du phénomène, en renforçant la performance environnementale de 5 zones côtières pilotes en Italie, en Tunisie et au Liban, et en impliquant les acteurs locaux dans la gestion des déchets marins.
- **Plastic Busters CAP (régional)¹⁰⁴** : Le projet capitalisera et transférera efficacement les connaissances et les outils disponibles dans le cadre de 5 projets qui abordent l'ensemble du cycle de gestion des déchets marins - de la surveillance et de l'évaluation à la prévention et à l'atténuation. L'approche globale, multi-niveaux et stratégique du projet facilitera les efforts des décideurs et des parties prenantes dans le traitement efficace des déchets marins en vue d'un bon état environnemental en Méditerranée. La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation en

¹⁰² Pays couverts par les AMP de PlasticBusters : Albanie, Croatie, Grèce, Italie, France et Espagne

¹⁰³ Pays communs couverts : Italie, Tunisie et Liban

¹⁰⁴ Pays couverts par la PAC Plastic Busters : Italie, Grèce, Espagne, Égypte, Tunisie, Liban et Jordanie.

augmentant l'utilisation de plastiques à usage unique (SUP) tels que les gants et les masques, menaçant de bloquer et même d'inverser les progrès réalisés en ce qui concerne les SUP, qui représentent jusqu'à 50 % des déchets de plage.

- L'objectif global du projet **Marine Litter MED II (Sud Med)**¹⁰⁵ est de réduire et de prévenir la production de déchets marins en Méditerranée grâce à une mise en œuvre élargie des principales mesures de réduction et de prévention prévues dans le Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée.
- **ACT4LITTER - Mesures conjointes pour préserver les écosystèmes naturels des déchets marins dans les aires protégées de la Méditerranée (Nord Med)**¹⁰⁶ aura pour objectif d'examiner les mesures proposées les plus prometteuses et de sélectionner celles qui pourraient être mises en œuvre dans les zones marines protégées (MPA en anglais), en tenant compte en particulier des services écosystémiques. La sélection des mesures aboutira à l'élaboration de plans d'action spécifiques à la MPA dont la mise en œuvre pourrait faire l'objet d'un projet futur. En outre, ces plans seront complétés par un plan de gouvernance réaliste et opérationnel au niveau transnational.
- Le projet **Water and Environment Support (WES) in the ENI Southern Neighbourhood Region (Sud Med)**¹⁰⁷, financé par l'UE, est un projet régional qui vise à protéger l'environnement et à améliorer la gestion des ressources en eau limitées dans la région méditerranéenne. L'un des principaux objectifs du WES est de s'attaquer aux problèmes liés à la prévention de la pollution et à l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Le WES capitalise sur l'expérience des précédents projets régionaux financés par l'UE (Horizon 2020 CB/MEP ; SWIM SM ; SWIM-Horizon 2020 SM) et s'efforce d'accroître les capacités des parties prenantes et de créer les conditions pour l'échange de connaissances et l'appropriation dans les pays partenaires.

Évaluation de la couverture régionale

Au-delà des initiatives exemplaires décrites jusqu'à présent, notre analyse a porté sur un plus grand nombre de projets (présentés dans les tableaux de la "base de données des projets" en annexe).

Les principales conclusions concernant les initiatives en place dans ce secteur sont les suivantes :

- Les **cadres régionaux** sont assez bien répartis entre les pays
- **Les processus sous-régionaux** concernent principalement le nord
- **Le renforcement des capacités et la R&I** sont largement absents, à l'exception de quelques pays dans le nord et le sud.
- **Capitalisation** principalement dans le **nord**
- Les projets de **collaboration** semblent être mieux répartis, mais présentent encore des lacunes notables.

¹⁰⁵ **Pays couverts par le programme MED II sur les déchets marins** : Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie

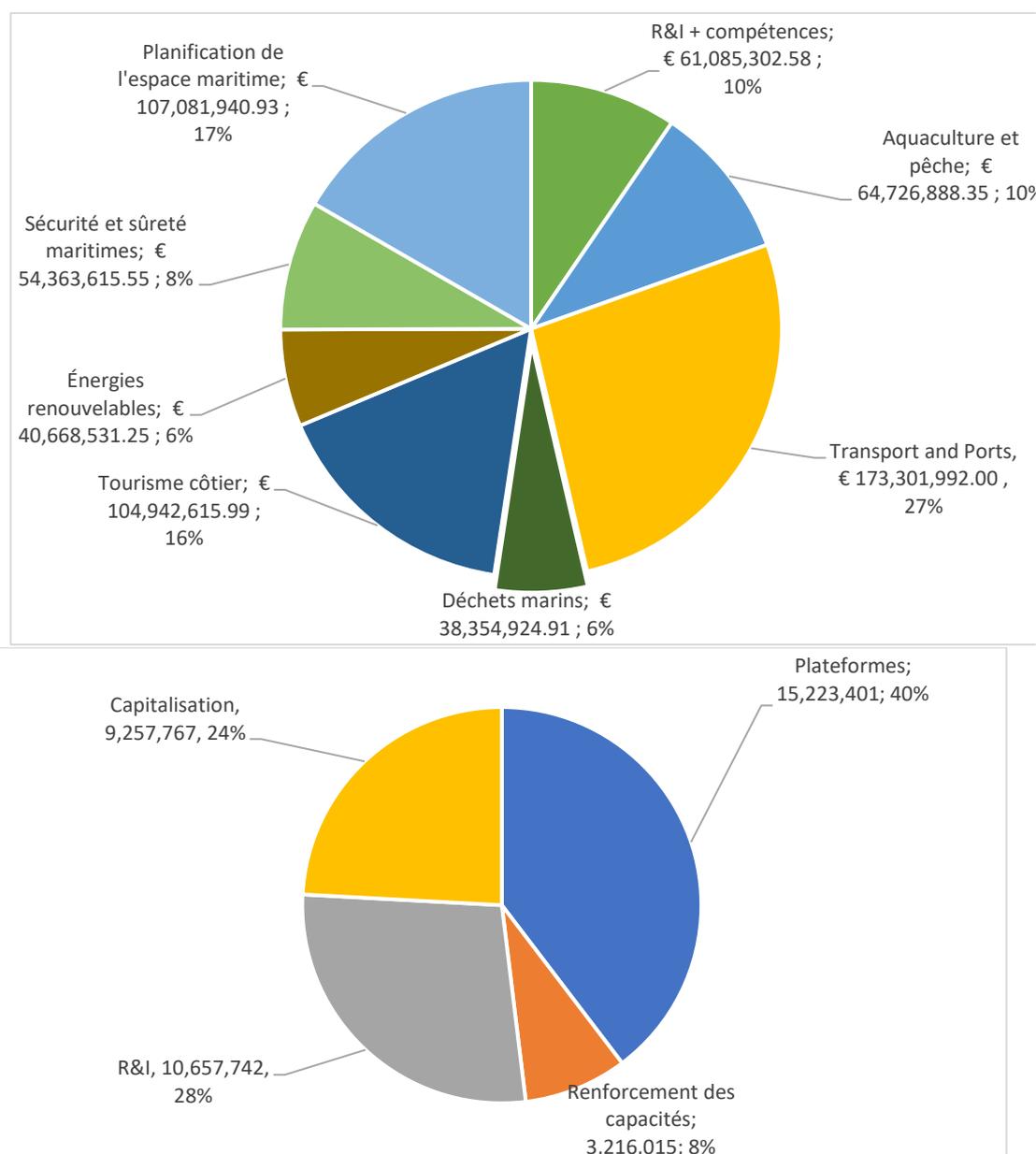
¹⁰⁶ **Pays couverts par ACT4LITTER** : Albanie, Belgique, Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Monténégro, Slovaquie et Espagne.

¹⁰⁷ **Pays couverts par le WES ENI** : Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Israël, Liban, Palestine et Jordanie

Dépenses de la priorité

Les chiffres ci-dessous donnent un aperçu des dépenses de la priorité par rapport à d'autres priorités du SBE et pour différents types de projets. Les projets sont divisés en fonction de leur objectif principal (établissement de cadres et de plateformes de collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). La figure ci-dessous montre que les déchets marins représentent 6 % des dépenses consacrées aux secteurs de l'EBS, soit un peu plus que les énergies renouvelables. La figure (en bas) indique que les projets relatifs aux déchets marins se concentrent sur la collaboration et la création de plateformes (40 %). Le renforcement des capacités représente le montant le plus faible des dépenses (8 % des dépenses totales).

Figure : Dépenses du projet par priorité (en haut) et par type d'activité (en bas) : Déchets marins



Source : Base de données des projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée

Plus de détails sur l'aide apportée

La figure ci-dessous donne un aperçu de la répartition des initiatives collectées (cadres, processus, initiatives et projets) entre les différents pays de l'UpM dans les différentes régions de la Méditerranée. Plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées).

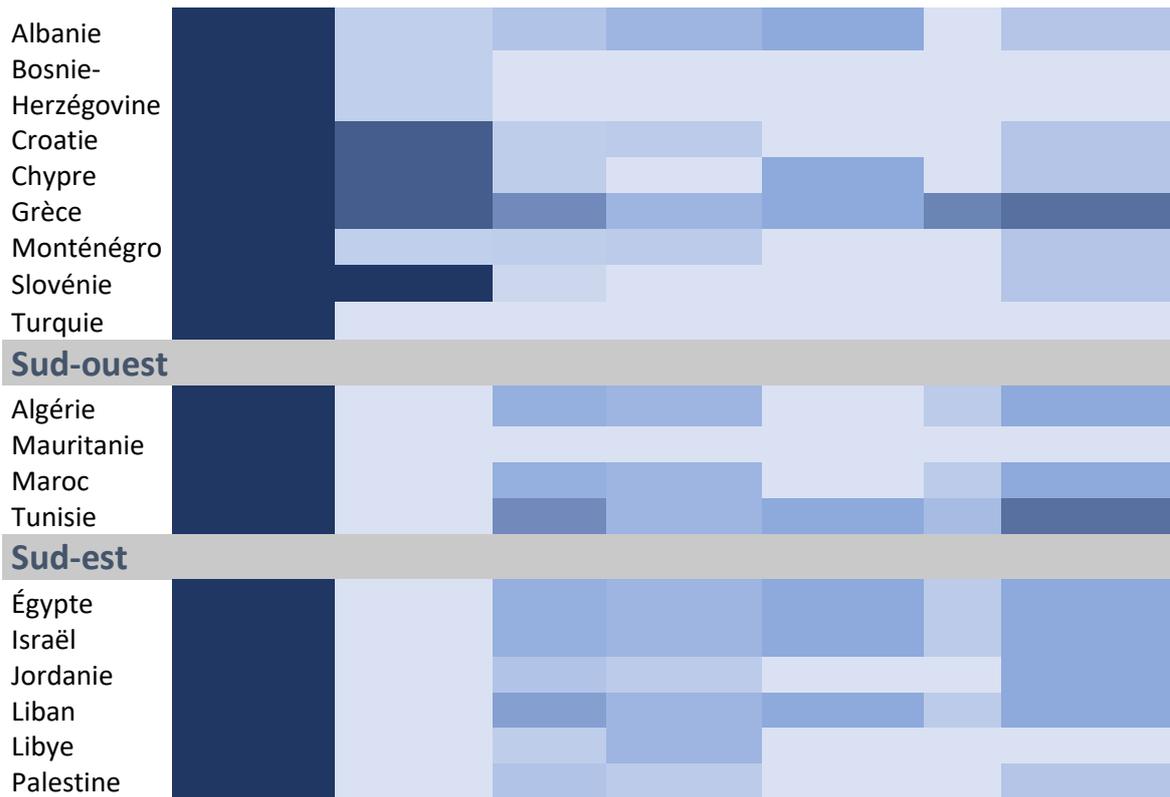
Les projets sont également divisés en fonction de leur objectif principal (collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). Les schémas de couleurs donnent un aperçu de la situation :

- Toutes les cellules bleus foncé d'une colonne impliquent un équilibre général dans la couverture des actions cartographiées à travers toute la Méditerranée - c'est le cas pour la première colonne de cadres régionaux. Le plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée aborde les défis complexes posés par les déchets marins dans la région méditerranéenne. Un cadre régional, la convention de Barcelone, est en place pour protéger la mer Méditerranée contre la pollution. Le Programme des Nations unies pour l'environnement est un acteur essentiel de ce cadre régional.
- Dans le cas des déchets marins, la figure montre que les cadres sous-régionaux de la deuxième colonne ont une couverture limitée en ce qui concerne les pays du sud. Les initiatives les plus importantes et les stratégies les plus complètes sont en fait souvent menées par l'UE. La directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" et la directive relative à la réduction de l'impact de certains produits en plastique sur l'environnement fixent les règles à suivre pour lutter contre les déchets marins dans l'UE. La stratégie pour les plastiques dans une économie circulaire et le Green Deal européen sont des documents stratégiques importants pour le cadre de traitement des déchets marins en Europe. Ils ont des implications importantes pour la mer Méditerranée.
- Il est toutefois intéressant de noter que les projets des quatre catégories sont répartis dans toute la région, ce qui indique que les pays du sud ne sont pas seulement impliqués dans des projets de capitalisation, mais aussi dans la création de plateformes et dans la recherche et l'innovation. Les projets de renforcement des capacités sont répandus mais dispersés dans toute la Méditerranée, tandis que les projets de capitalisation et, dans une certaine mesure, les projets de recherche et d'innovation sont relativement courants dans tout le bassin maritime, bien qu'ils soient généralement plus importants dans les pays de la Méditerranée occidentale (tant au nord qu'au sud).

Légende du tableau : plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées).

Figure : Vue d'ensemble des actions existantes par pays/priorité sectorielle

	CADRES RÉGIONAUX	PROCESSUS SOUS-RÉGIONAUX	PROJETS (tous)	Collaboration	Renforcement des capacités	R&I	Capitalisation
Nord-ouest							
France	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue
Italie	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue
Malte	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Portugal	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Espagne	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue
Nord-est							



Source : Base de données des processus, cadres, initiatives et projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

2.6.3 La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités

En guise de dernière étape de l'analyse, il est important de revenir aux priorités mises en avant par la déclaration ministérielle de l'UpM pour l'interaction entre les déchets marins et l'économie bleue. Le tableau ci-dessous fournit une analyse plus approfondie de l'état de l'art en ce qui concerne les priorités spécifiques de l'UpM, telles qu'elles ont été esquissées dans l'introduction de ce chapitre. Pour ce faire, il s'appuie sur les initiatives (cadres/processus et projets) examinées précédemment dans ce chapitre et les confronte à chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM pour ce secteur. L'analyse permet d'évaluer l'état de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel") qui servira de base à la future feuille de route de l'UpM.

Figure : Identification des opportunités par priorité sectorielle

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UFM APPEL À L'ACTION	CONTRÔLE VISUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ACTUELLE	JUSTIFICATION ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS SELON LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES
Progrès dans la mise en œuvre du plan d'action régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée		<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif du projet Marine Litter MED II est de réduire et de prévenir la production de déchets marins en Méditerranée grâce à une mise en œuvre élargie des principales mesures de réduction et de prévention prévues dans le Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée. Ce projet facilite la mise en œuvre dans les pays du sud de la Méditerranée. L'une des principales actions de Plastic Busters est d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan régional de gestion des déchets marins aux niveaux national, sous-régional et régional. • Tous les autres projets identifiés traitent des défis posés par les déchets marins et les mesures de réduction, tant au nord qu'au sud.
Développer de nouvelles initiatives pour sensibiliser le public aux déchets marins et les traiter, y compris les micro-plastiques, par des actions comprenant notamment la surveillance et l'enlèvement des déchets marins.		<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation du public, par exemple en collaborant avec des ONG comme dans le cadre du projet MEDSEALITTER, fait partie de nombreux projets répertoriés. PlasticBusters MPAs propose des mécanismes de surveillance des déchets marins. Les deux projets cités sont situés dans le nord. Les projets liés à cet appel à l'action ont tendance à être situés dans le nord. • Le programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer Méditerranée est une réalisation essentielle pour la région méditerranéenne, qui permettra une analyse quantitative et intégrée des déchets marins.

		<ul style="list-style-type: none"> En outre, dans le nord surtout, il existe des activités d'alphabétisation des océans bien connectées sur la pollution marine, en particulier dans le cadre de la coalition EU4Ocean.
Contribuer à la mise en œuvre de l'initiative pilote BLUEMED pour une "mer Méditerranée saine et sans plastique".		<ul style="list-style-type: none"> 11 pays du nord, du sud et de l'est de la Méditerranée participent à l'initiative BLUEMED. Les pays qui n'y participent pas encore ne bénéficient pas des résultats de l'initiative.
Progrès dans l'engagement de la COP 21 de la Convention de Barcelone de prendre des mesures urgentes pour prévenir les fuites de plastique en mer Méditerranée, en promouvant des mesures de prévention et des approches circulaires, et en adoptant des plans nationaux pour atteindre progressivement 100% de collecte et de recyclage des déchets plastiques, d'ici 2025		<ul style="list-style-type: none"> Les plans nationaux n'ont pas été analysés dans le cadre de cette feuille de route. Cependant, certains projets tels que ACT4LITTER développent des plans adaptés aux MPA et, dans l'UE, il existe une stratégie pour les plastiques dans une économie circulaire. L'approche circulaire est absente de nombreux projets.
Les pays membres de l'UpM doivent améliorer les installations de réception portuaires afin de garantir une collecte et un recyclage adéquats des déchets provenant de toutes les activités maritimes.		<ul style="list-style-type: none"> Les installations de réception portuaires ne sont traitées que dans le cadre de l'accord de coopération entre le UNEP et le ministère italien de l'environnement, de la protection du territoire et de la mer. Aucun projet n'a été identifié pour traiter cette question.
Échange de bonnes pratiques pour traiter la question des déchets marins provenant de l'aquaculture et la question des engins de pêche abandonnés, perdus ou autrement rejetés dans le cadre de la GFCM, en s'engageant auprès des pêcheurs pour les faire participer à la collecte des déchets marins en mer.		<ul style="list-style-type: none"> ADRINET et le projet Plastic Busters CAP, lancé récemment, constituent un ensemble complet d'actions visant à améliorer un système commun de gestion côtière et à créer des plans de gouvernance pour préserver la biodiversité et les écosystèmes côtiers des régions du programme, qui partagent les mêmes problèmes en termes de pollution et de pêche, en s'attaquant à la question des déchets marins liés à la pêche.

2.6.4. Pistes potentielles de coopération future : actions / projets pilotes

Sur la base de l'évaluation globale fournie jusqu'à présent, cette section donne un aperçu du type d'actions (cadres, processus, projets) et du soutien connexe à prévoir dans le cadre de la feuille de route de l'UpM pour traiter les problèmes liés aux déchets marins dans toute la Méditerranée. Les pistes de coopération future sont regroupées en deux groupes, l'un lié aux cadres et l'autre aux projets.

Les pistes potentielles suivantes se réfèrent aux appels à l'action liés aux **cadres**, à savoir l'avancement de *la mise en œuvre du plan d'action régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée* et *l'avancement de l'engagement de la COP 21 de la convention de Barcelone à prendre des mesures urgentes pour prévenir les fuites de plastique en mer Méditerranée*.

- Le cadre régional est en place. Il est important que les pays membres de l'UpM progressent dans la mise en œuvre de ces cadres. Toutefois, la **circularité** doit être pleinement intégrée dans les **politiques et les cadres institutionnels**.
- Un **système commun de partage de l'information, avec un mécanisme d'observation**, serait bénéfique pour lutter plus efficacement contre les déchets marins. Les outils existants tels que le MEDBEP, le site web Bluemed, le groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue et le groupe de travail de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique, le nœud méditerranéen du UNEP/MAP, le nœud de l'UNSDSN Med sont à reconnaître comme système de partage d'informations.

Les pistes potentielles suivantes se réfèrent aux appels d'actions liés aux **projets** : *contribuer à la mise en œuvre de l'initiative pilote BLUEMED pour une "mer Méditerranée saine et sans plastique" ; développer d'autres initiatives pour sensibiliser le public aux déchets marins et les traiter, y compris les micro-plastiques, par des actions qui comprennent entre autres la surveillance et l'élimination des déchets marins ; améliorer les installations de réception portuaires afin de garantir la collecte et le recyclage adéquats des déchets provenant de toutes les activités maritimes, et l'échange de bonnes pratiques pour résoudre le problème des déchets marins provenant de l'aquaculture et le problème des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés d'une autre manière*

- La mission de l'UE : Restaurer nos océans et nos eaux prévoit de nombreuses opportunités pour **réduire la pollution due aux déchets**, au **plastique et aux microplastiques**, pour **accélérer l'adoption de solutions innovantes** afin de prévenir et de minimiser la pollution due aux déchets, au plastique et aux microplastiques, pour **surveiller** les quantités de déchets marins et pour **évaluer l'impact** des mesures mises en œuvre, ainsi que pour **donner aux citoyens les moyens d'agir contre la pollution**. Le rôle de l'UpM est de **soutenir la rationalisation des objectifs du plan d'action régional dans l'ensemble du bassin maritime** en tenant compte des activités en cours du PNUJ-PAM et en s'appuyant sur l'expérience de l'UpM au cours de la dernière décennie dans le cadre d'actions telles que Plastic Busters CAP¹⁰⁸ et l'initiative H2020 de l'UpM Vers une Méditerranée plus propre¹⁰⁹. Il s'agirait notamment de **soutenir la surveillance** des quantités de déchets marins, d'**évaluer l'impact** des mesures mises en œuvre et de **donner aux citoyens**

¹⁰⁸ <https://ufmsecretariat.org/launch-plastic-busters-cap-project/>

¹⁰⁹ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/a483cca7-f0b1-11ea-991b-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-187701518>

les moyens d'agir contre la pollution dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des zones côtières.

- Le rôle de l'UpM en tant que catalyseur et facilitateur des processus régionaux, assurant la convergence et l'inclusivité, est attendu/est appelé à se poursuivre. En particulier, jusqu'à présent, l'UpM a assuré la connexion nord-sud des activités/projets en cours et de la future programmation conjointe ; stimulé la convergence du financement dans la région ; lié les déchets marins en tant que tels à l'approche de l'économie verte et circulaire, en mettant l'accent sur la consommation et la production durables et l'efficacité des ressources ; placé les déchets marins dans l'approche plus large de la terre et de la mer ; lié les ML à la recherche et à l'innovation ; lié aux compétences bleues.
- **La circularité est un concept clé** lié aux déchets marins et la cartographie a montré un nombre limité de projets liés à la circularité. Des projets pilotes **visant à renforcer les capacités dans la région** peuvent être lancés pour réduire et recycler les déchets et relever les défis liés aux déchets marins dans la région. Le projet H2020 DIGICIRC (European cluster-led accelerator for digitisation of the circular economy across key emerging sectors) sert de bonne pratique pour s'appuyer sur la circularité, pour recycler les matériaux des déchets, est essentiel pour atteindre l'objectif de 100% de collecte et de recyclage des déchets plastiques, d'ici 2025. À cet égard, l'éducation aux océans joue également un rôle essentiel pour sensibiliser le public au problème des déchets marins.
- D'autres pays peuvent également tirer profit de leur participation au suivi de l'initiative pilote **BLUEMED** pour une "mer Méditerranée saine et sans plastique", qui s'attaque aux déchets marins dans l'ensemble de la région méditerranéenne en élargissant le champ actuel des activités et la géographie, ainsi qu'à la nouvelle mission de l'UE "Restore our Ocean and Waters - Mediterranean sea basin lighthouse" (Restaurer nos océans et nos eaux - phare du bassin maritime méditerranéen). La mission servira de cadre général de R&I pour la pollution marine et commencera par des activités de ML dans la mer Méditerranée.

2.6.5. Mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de l'UpM : Déchets marins

Résultats (indicateurs de processus)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus dans le domaine des interactions entre les déchets marins et l'économie bleue, en particulier en ce qui concerne les sous-priorités suivantes :
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et lutte contre les déchets marins, y compris les microplastiques • Mesures de prévention et approches circulaires • Amélioration des installations de réception portuaires afin d'assurer une collecte et un recyclage adéquats des déchets provenant de toutes les activités maritimes • S'attaquer au problème des déchets marins provenant de l'aquaculture et au problème des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés d'une autre manière, en collaborant avec les pêcheurs pour les faire participer à la collecte des déchets marins en mer. • Assurer la collecte et le recyclage de 100 % des déchets plastiques d'ici à 2025
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la zone méditerranéenne dans le domaine des interactions entre les déchets marins et l'économie bleue (en ce qui concerne les sous-priorités mentionnées ci-dessus)
+Niveau de mise en œuvre du plan d'action régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée au niveau national
+Niveau d'avancement de l'engagement pris lors de la COP 21 de la convention de Barcelone de prendre des mesures urgentes pour prévenir les fuites de matières plastiques en mer Méditerranée
+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir la priorité des déchets marins
+Nombre et typologie des partenaires et parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets

Résultats (indicateurs de résultats)

+Résultats obtenus et prévus des différentes actions, séries d'activités et projets en cours ou terminés dans le domaine des déchets marins, principalement :

- Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ;
- Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ;
- Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, OSC, etc.) impliquées et bénéficiant de l'action/activité/projet ;
- Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).

2.6.6. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

Au niveau des initiatives, la **mission de l'UE "Restore our Ocean and Waters"**¹¹⁰ vise à protéger et à restaurer la santé des océans et des eaux grâce à la recherche et à l'innovation, à l'engagement des citoyens et aux investissements "bleus". Pour ce faire, elle soutiendra l'engagement et la coopération au niveau régional par l'intermédiaire de "phares" dans les principaux bassins maritimes et fluviaux de l'UE, y compris la Méditerranée. Pour préparer le lancement du **phare méditerranéen**, un atelier hybride intitulé "Working together towards a Mediterranean lighthouse for the Mission Restore our Ocean and Waters"¹¹¹ a été organisé dans les locaux de l'Union pour la Méditerranée le 1 mars 2022, dans le but d'intégrer les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'initiative pilote BlueMed. La mise en œuvre du phare méditerranéen devrait permettre de réduire la pollution due aux déchets, au plastique et aux microplastiques dans le bassin de la mer Méditerranée, conformément aux objectifs du plan européen "Zéro pollution"¹¹² et de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution¹¹³. En outre, le phare méditerranéen vise à réduire les déchets de plage à moins de 20 articles par 100 mètres de littoral, conformément à la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM). Une surveillance efficace des quantités de déchets marins, conforme aux méthodologies de l'UE, sera également encouragée, notamment dans le cadre de la directive sur les plastiques à usage unique. Le phare de la Méditerranée a officiellement commencé son parcours le 1 janvier 2023.

En outre, toujours dans le cadre du programme Horizon Europe, deux nouveaux projets pertinents dans la région méditerranéenne ont été approuvés et lancés au début de l'année 2023 : **SeaClear2.0**¹¹⁴, axé sur l'activation et l'autonomisation des communautés en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pollution marine, et **REMEDIES**¹¹⁵, qui s'attaque particulièrement à la question de la valorisation de la pollution plastique.

En termes de projets, dans le cadre de l'initiative Plastic Busters labellisée par l'UpM, l'UpM et le Réseau méditerranéen de solutions pour le développement durable (SDSN Med) ont lancé en novembre 2022 le projet "**Plastic Busters CAP**". Dotée d'une enveloppe de 1,1 million d'euros, l'initiative contribuera à réduire la pollution dans l'environnement marin et côtier de la Méditerranée, en particulier en Tunisie et en Égypte. En outre, le document d'orientation "Litter free is the way to be"¹¹⁶ a été publié en 2022 dans le cadre de l'initiative Plastic Busters, soutenue par l'Union pour la Méditerranée parmi d'autres acteurs régionaux clés.

¹¹⁰ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/eu-missions-horizon-europe/restore-our-ocean-and-waters_en

¹¹¹ <http://www.bluedmed-initiative.eu/med-lighthouse-mission-barcelona-march-2022/>

¹¹² https://environment.ec.europa.eu/strategy/zero-pollution-action-plan_en

¹¹³ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31970/bcp2019_web_eng.pdf

¹¹⁴ <https://cordis.europa.eu/project/id/101093822>

¹¹⁵ <https://cordis.europa.eu/project/id/101093964>

¹¹⁶ https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2022/05/Policy-Paper-Plastic-Busters_English.pdf

En février 2023, le projet ENI CBC¹¹⁷ MED Plastic Busters 'COMMON'¹¹⁸ (Coastal Management and Monitoring Network to tackle Marine Litter in the Mediterranean) a été finalisé. L'objectif principal de COMMON est de lutter contre les déchets marins en Méditerranée en utilisant les principes de la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) par le biais d'une approche participative, en testant un modèle potentiellement transférable à l'ensemble du bassin méditerranéen. Les activités se sont déroulées dans cinq zones pilotes : deux en Italie (Maremma et Salento), deux en Tunisie (îles Kuriate et Monastir) et une au Liban (réserve naturelle de Tyr). Outre les ateliers de renforcement des capacités, l'engagement des principales parties prenantes au moyen de méthodes participatives et les campagnes de sensibilisation, des protocoles de surveillance communs ont été élaborés et appliqués pour évaluer l'impact des déchets marins dans les cinq zones pilotes, un aspect essentiel en termes de potentiel de reproduction et de définition d'actions d'atténuation ciblées et plus efficaces.

Les activités de suivi et d'évaluation scientifiques du projet se sont concentrées sur l'analyse des macrodéchets et des microplastiques sur les plages, à la surface de la mer et ingérés par les moules, les espèces de poissons commercialement importantes et les tortues de mer (*Caretta caretta*). Plus de 90 000 objets ont été collectés et analysés sur les plages méditerranéennes, dont 17 000 (environ 20 %) sont des mégots de cigarettes et 6 000 des bâtonnets de coton-tige. Un poisson sur trois et plus de la moitié des tortues marines analysées ont ingéré du plastique. En outre, les résultats du projet ont démontré que l'ingestion de plastique et de microplastiques peut entraîner des altérations des voies métaboliques et des systèmes endocriniens de la faune marine en raison de la libération de substances toxiques contenues ou absorbées par les plastiques. En ce qui concerne l'évaluation des microplastiques dans la colonne d'eau, 130 échantillons ont été prélevés dans trois pays et cinq zones différentes. L'abondance la plus élevée de microplastiques flottants a été observée dans les eaux faisant face à la réserve de Tyr au Liban.

En outre, le projet Plastic Busters CAP a organisé deux sessions de formation en Egypte et en Jordanie. La première session de formation nationale s'est tenue début mars 2023 à Marsa Matruh sur la surveillance des déchets marins et les mesures d'atténuation, ciblant les praticiens méditerranéens de l'Égypte, et visant à renforcer leurs capacités dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie complète de surveillance des déchets marins.

La formation a été divisée en deux journées axées sur différents thèmes, parmi lesquels : les approches de surveillance des microlitres dans l'environnement côtier et marin ; la surveillance des macrodéchets sur les plages et les microplastiques ; la surveillance des macrodéchets flottants et l'échantillonnage des microplastiques flottants à l'aide d'un filet manta. La deuxième session de formation a eu lieu à la mi-mars en Jordanie.

117 <https://www.enicbcmed.eu/home>

118 <https://www.enicbcmed.eu/projects/common>

2.7 Sécurité maritime et sûreté des activités de l'économie bleue

2.7.1 Introduction

Des fonctions de garde-côtes efficaces sont essentielles pour assurer la sécurité de la région méditerranéenne. Pourtant, ces fonctions sont confrontées à des défis importants, notamment la nécessité de détecter les menaces marines et côtières - y compris les menaces environnementales - le plus tôt possible. Compte tenu des différents besoins en matière de sécurité et de sûreté maritimes, il existe aujourd'hui un certain nombre de possibilités de développement et d'innovation dans l'ensemble du secteur. En bref, les exemples incluent le développement d'activités de formation, ainsi que l'échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique, de formation et de meilleures pratiques pour aborder le partage des connaissances à travers la région.

Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, 2 février 2021 :

- Reconnaît "*l'importance d'assurer un niveau élevé de sécurité et de sûreté maritimes dans l'ensemble du bassin de la mer Méditerranée, pour la protection des citoyens et des pays, et pour le développement d'une économie bleue durable*" ;
- S'est félicité du rôle joué par le Forum méditerranéen des fonctions de garde-côtes (MedCGFF) "*dans le renforcement de la coopération régionale et la promotion de la compréhension des questions maritimes d'importance mutuelle et d'intérêt commun liées aux fonctions de garde-côtes par-delà les frontières et les secteurs, tant civils que militaires*"
- A mis l'accent sur des institutions régionales telles que le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution maritime (REMPEC) et sur des initiatives telles que l'initiative SAFEMED mise en œuvre par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)

2.7.2 État de l'art des activités

Pour décrire brièvement l'état de l'art des cadres, initiatives et actions de l'économie bleue durable (EBD) liés aux énergies marines renouvelables en Méditerranée, une sélection d'actions pertinentes est faite sur la base d'une liste plus longue d'initiatives et de projets collectés et décrits dans cette section.

Cette sélection vise à illustrer autant que possible la variété des sujets abordés et a été effectuée sur la base d'une combinaison de critères, notamment :

- g) Pertinence par rapport aux appels à l'action fixés pour cette priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme présenté ci-dessus ;
- h) Couverture géographique ;
- i) Dans le cas des projets, l'intégration des aspects de durabilité et d'innovation dans son approche ;

Figure : Vue d'ensemble des cadres régionaux, des processus sous-régionaux et des projets transnationaux sur la sécurité et la sûreté maritimes (d'après la base de données compilée des actions et initiatives SBE en Méditerranée)



Régional

- Conventions de l'Organisation maritime internationale (OMI)** : l'Organisation maritime internationale est l'agence spécialisée des Nations unies chargée de la sécurité et de la sûreté des transports maritimes et de la prévention de la pollution marine et atmosphérique par les navires. Les principales conventions de l'OMI sont la *Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS, 1974, telle que modifiée)*, la *Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, telle que modifiée par le protocole de 1978 y afférent et par le protocole de 1997 (MARPOL)* et la *Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW)*, telle que modifiée, y compris les amendements de Manille de 1995 et de 2010.
- Dans le droit fil du premier, le **Centre méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution maritime (REMPEC)** aide les États riverains de la Méditerranée à "ratifier, transposer, mettre en œuvre et faire respecter" les conventions maritimes internationales susmentionnées, et plus particulièrement celles relatives à la prévention, à la préparation et à la lutte contre la pollution causée par les navires. Le REMPEC est administré par l'Organisation maritime internationale (OMI) en coopération avec le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP/MAP). Il est important de noter que le REMPEC a récemment élaboré la "*Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031)*"¹¹⁹, qui comprend un plan d'action spécifique.
- Le **Forum des fonctions de garde-côtes en Méditerranée (MedCGFF)** a été créé en 2009 pour renforcer la coopération entre les agences de garde-côtes des États riverains de la Méditerranée. Il est défini comme un forum "non contraignant, apolitique et indépendant" qui rassemble les chefs des autorités maritimes nationales qui exercent des activités de garde-côtes dans les pays méditerranéens, ainsi que l'UE et les organismes internationaux.

¹¹⁹ <https://www.rempec.org/en/knowledge-centre/online-catalogue/wg-51-5-med-strategy-2022-2031.pdf>

Sous-régional

- L'**Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)** a pour mission d'assurer "un *niveau élevé, uniforme et efficace de sécurité maritime, de sûreté maritime, de prévention et de lutte contre la pollution causée par les navires*", ainsi que de fournir une réponse rapide et adéquate à la pollution marine causée par les installations pétrolières et gazières. Dans la région méditerranéenne, elle coordonne l'**initiative SAFEMED**, un projet d'assistance technique et de renforcement des capacités qui rassemble des acteurs nationaux, européens et internationaux dans le but de renforcer les normes de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement marin.
- L'**Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA)** a pour mission de promouvoir les normes communes les plus élevées en matière de contrôle, d'inspection et de surveillance dans le cadre de la politique commune de la pêche.
- L'**Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)** promeut, coordonne et développe la gestion des frontières européennes, en mettant l'accent sur la prévention de la contrebande, de la traite des êtres humains et du terrorisme, ainsi que de nombreux autres crimes transfrontaliers. Entre autres activités, elle soutient les opérations de recherche et de sauvetage qui surviennent lors des opérations de surveillance des frontières en mer et élabore des programmes de formation dans divers domaines afin de garantir les plus hauts niveaux de connaissances professionnelles parmi les gardes-frontières de toute l'Europe.
- L'**environnement commun de partage de l'information (CISE)** est une initiative de l'UE qui fournit un cadre décentralisé pour l'échange d'informations point à point entre les secteurs et les frontières. Il implique plus de 300 autorités européennes et nationales ayant des responsabilités en matière de surveillance maritime, dans le but de rendre les systèmes de surveillance maritime européens et nationaux interopérables, en permettant à toutes les autorités concernées d'échanger des informations sur une base volontaire, de manière automatique et sécurisée.
- Le service **Copernicus de surveillance maritime (CMS)** fournit des données satellitaires permettant de détecter les rejets illégaux provenant des navires (par exemple d'hydrocarbures), d'identifier les navires pollueurs et de suivre l'évolution des déversements accidentels. Le service est fourni dans des zones d'intérêt européen en dehors des eaux européennes, telles que les territoires d'outre-mer des États membres de l'UE.

Projets transnationaux et multi-pays

- **SAFEMED IV (régional)**¹²⁰ - Projet de renforcement des capacités et d'assistance technique par lequel une plateforme est établie pour améliorer la coopération en matière de sécurité et de sûreté. Parmi ses composantes thématiques, Ce projet mis en œuvre par l'EFSA comprend Flag State Implementation, le contrôle par l'État du port, la surveillance du trafic maritime, la protection de l'environnement, la sécurité des navires et des installations portuaires, etc. Il offre également une assistance technique et un soutien au Forum des fonctions des gardes-côtes méditerranéens (MedCGFF).
- **WestMOPoCO (West Med)**¹²¹ - Préparation et réponse aux hydrocarbures et aux substances hautement nocives (NHS). Ce projet vise à renforcer la coopération entre les pays participants en

¹²⁰ Pays couverts par SAFEMED : Algérie, Egypte, Jordanie, Israël, Libye, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie

¹²¹ Pays couverts par WestMOPoCO : Algérie, France, Italie, Malte, Maroc, Espagne, Tunisie, Monaco

matière de préparation et de réponse à la pollution marine par les hydrocarbures et les substances hautement nocives (HNS) et à améliorer la qualité et l'interopérabilité de leurs capacités de réponse. En particulier, il améliore les capacités de prise de décision en cas d'urgence, évalue les plans d'urgence nationaux et renforce la coopération et les procédures d'urgence nationales.

- **MED OSMoSIS (Nord Med)¹²²** - Échange d'informations pour développer des capacités régionales et locales de connexion intelligente pour des systèmes interopérables. MED OSMoSIS est un projet stratégique dans le cadre de l'axe de gouvernance Interreg MED qui se concentre sur le développement de modules pour les activités de surveillance maritime afin d'améliorer la connaissance de la situation maritime en Méditerranée. Il vise à faciliter les échanges d'informations qui soutiendront le développement d'une capacité de connexion intelligente régionale/locale soutenant des systèmes interopérables et transnationaux.
- **CALYPSO SUD (transfrontalier)¹²³** - Transport maritime plus sûr et réduction des risques en mer. Ce projet relève les défis d'un transport maritime plus sûr, de la protection des vies humaines en mer et de la sauvegarde des ressources marines et côtières contre des dommages irréversibles. Il s'agit d'un engagement à mettre le progrès technologique et l'effort scientifique au service des réponses humanitaires, de la réduction des risques en mer et de la protection de l'environnement marin.

Évaluation de la couverture régionale

Au-delà des initiatives exemplaires décrites jusqu'à présent, notre analyse a porté sur un plus grand nombre de projets (présentés dans les tableaux de la "base de données des projets" en annexe). Une synthèse de l'analyse de cet échantillon plus large de cadres, d'initiatives et de projets est décrite dans cette section.

Les **principales conclusions concernant** les actions actuellement en place dans ce secteur sont les suivantes :

- Une **couverture relativement hétérogène des cadres régionaux** est observée dans les pays de l'UpM, bien qu'avec une large répartition entre les différentes sous-régions.
- Une **lacune est observée dans la couverture des processus sous-régionaux**, car toutes les initiatives observées sont concentrées dans l'UE.
- **Les projets sont plutôt répartis dans la région**, avec parfois un accent sur les projets bilatéraux (par exemple, la coopération entre l'Italie et Malte).
- **La capitalisation** présente une lacune évidente dans ce domaine prioritaire, ce qui laisse une marge de manœuvre supplémentaire pour la coopération.

Dépenses du secteur

La figure ci-dessous donne un aperçu des dépenses du secteur par rapport à d'autres secteurs de l'économie sociale et solidaire et pour différents types de projets. Les projets sont divisés en fonction de leur objectif principal (établissement de cadres et de plateformes de collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques). La figure 2 montre que la sécurité et la sûreté maritimes ne représentent que 9 % des dépenses totales des secteurs de l'économie sociale.

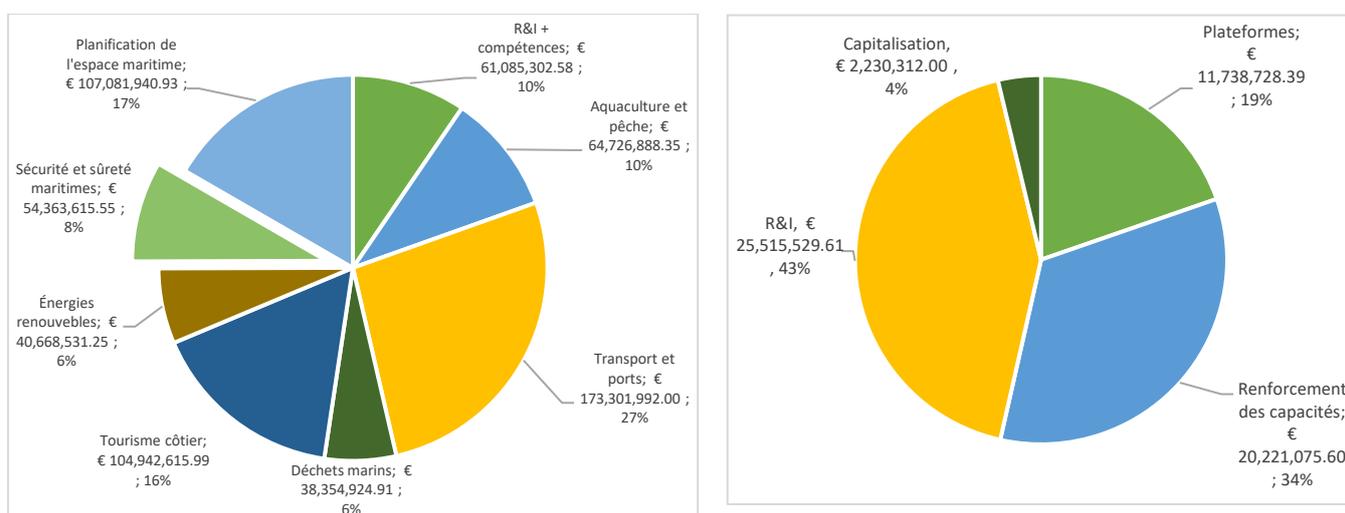
En outre, près de la moitié des ressources consacrées à la sécurité et à la sûreté maritimes (43 %) sont axées sur des projets de recherche et d'innovation (tels que le développement d'applications IdO, de

¹²² **Pays MED OSMOSIS couverts** : Grèce, Italie, Espagne, Slovénie, Portugal, France, Croatie, Monténégro

¹²³ **CALYPSO SUD pays couverts** : Italie, Malte

technologies d'alerte précoce, de radars HF, de capteurs en eau profonde, etc.) Les activités basées sur le renforcement des capacités (34%) et la mise en place de plateformes de collaboration (19%) semblent également constituer des priorités de financement dans ce secteur, souvent identifiées ensemble dans le cadre d'un même projet (par exemple SAFEMED IV, WestMOPoCo). Enfin, un seul projet de capitalisation a été identifié (PROteuS).

Figure : Dépenses des projets par secteur (à gauche) et par type d'activité (à droite) : Sécurité et sûreté maritimes



Source : Base de données des projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée

Plus de détails sur l'aide apportée

La figure ci-dessous donne un aperçu de la répartition des initiatives collectées (cadres, processus et projets) entre les différents pays de l'UpM dans les différentes régions de la Méditerranée. Plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées). Il convient de noter que les projets sont également divisés en fonction de leur objectif principal (collaboration, renforcement des capacités, recherche et innovation, capitalisation des bonnes pratiques).

L'analyse des combinaisons de couleurs permet de faire quelques observations :

- En ce qui concerne les cadres régionaux, on observe une répartition inégale des cellules bleu foncé et bleu clair dans une colonne, ce qui implique un déséquilibre général dans la couverture des initiatives cartographiées dans l'ensemble de la Méditerranée. Cela s'explique par le fait qu'il n'existe pas à ce jour de système de sécurité unique couvrant l'ensemble de la région méditerranéenne, chaque pays ayant son propre système. Le cadre le plus complet est le Centre régional méditerranéen pour l'intervention contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) de l'OMI et du UNEP/MAP, et sa Stratégie méditerranéenne pour la prévention et l'intervention contre la pollution marine par les navires (2022-2031).
- En ce qui concerne les initiatives sous-régionales, la cartographie montre qu'elles sont concentrées dans l'UE. L'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) est un acteur essentiel dans ce domaine. L'environnement commun de partage de l'information (CISE) interconnecte les systèmes et réseaux de surveillance existants et permet à toutes les autorités concernées d'accéder aux

informations dont elles ont besoin pour leurs missions en mer. Parmi les autres outils, citons EUROSUR (FRONTEX), SAFESEANET (EMSA), Vessel Monitoring System (VMS) (EFCA), COPERNICUS (ESA), MARSUR (EDA) ou encore le guichet unique maritime (Maritime Single Window).

- Il est intéressant de noter que les projets relatifs au renforcement des capacités sont les plus fréquents dans le sud (en particulier le sud-ouest), tandis que les projets de recherche et d'innovation tendent à se concentrer sur les pays du nord de la Méditerranée. Aucune initiative de capitalisation n'a été identifiée dans ce domaine.

Légende du tableau : plus le bleu est foncé, plus la couverture des initiatives cartographiées est élevée pour chaque pays (le bleu foncé indique qu'un pays est impliqué dans toutes les initiatives cartographiées pour la catégorie spécifique et le bleu pâle indique un pourcentage très limité du total des initiatives cartographiées).

Figure : Exemple d'aperçu des actions existantes par pays/priorité sectorielle

	PROCESSUS						
	CADRES RÉGIONAUX	SOUS-RÉGIONAUX	PROJETS (TOUS)	Plates-formes	Renforcement des capacités	R&I	Capitalisation
Nord-Ouest							
France	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Italie	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue
Malte	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Dark Blue	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue
Portugal	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Espagne	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Nord-Est							
Albanie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Bosnie-Herzégovine	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Croatie	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Chypre	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Grèce	Dark Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Monténégro	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Slovénie	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Turquie	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Sud-Ouest							
Algérie	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
Mauritanie	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Maroc	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
Tunisie	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
Sud-est							
Égypte	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Dark Blue	Light Blue	Light Blue
Israël	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Jordanie	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Liban	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Libye	Dark Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue
Palestine	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Light Blue

Source : Base de données des processus, cadres, initiatives et projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

2.7.3. La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités

En guise de dernière étape de l'analyse, il est important de revenir aux principales priorités mises en avant par la déclaration ministérielle de l'UpM pour le développement durable du secteur de la sécurité et de la sûreté maritimes. Le tableau ci-dessous fournit une analyse plus approfondie de l'état de l'art en ce qui concerne les priorités spécifiques de l'UpM, telles qu'elles ont été esquissées dans l'introduction de ce chapitre. Pour ce faire, il s'appuie sur les initiatives (cadres/processus et projets) examinées précédemment dans ce chapitre et les confronte à chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM pour ce secteur. L'analyse permet d'évaluer l'état de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel") qui servira de base à la future feuille de route de l'UpM.

Figure : Exemple d'identification des opportunités par priorité sectorielle

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UpM APPEL À L'ACTION	CONTRÔLE VISUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ACTUELLE	JUSTIFICATION ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS SELON LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES
Forum des fonctions des gardes-côtes méditerranéens (MedCGFF) pour développer les activités de formation		<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à présent, en ce qui concerne les activités de formation, au cours des dernières sessions plénières, la MedCGFF a appelé à la réalisation d'une cartographie des centres de formation existants des différents garde-côtes en Méditerranée (2017), à l'extension du projet de réseau de formation aux fonctions des garde-côtes européens (ECGF)¹²⁴ de l'EFCA afin d'établir un cadre de qualification sectoriel (2018), et à la promotion de la coopération, du dialogue et des activités de formation dans la région (2019). D'un point de vue thématique, la MedCGFF s'est concentrée sur les sujets suivants : Réponse aux déversements d'hydrocarbures, Surveillance maritime, Immigration illégale, Coopération pour le contrôle de la pêche en mer Méditerranée. Au niveau sous-régional, plusieurs initiatives et projets observés favorisent le renforcement des capacités et le partage d'expertise : le réseau européen de formation aux fonctions de garde-côtes (ECGF) a développé un portail de formation dans le domaine des fonctions de garde-côtes ; il encourage le partage des meilleures pratiques, la mobilité et la formation en cours d'emploi comme forme d'apprentissage. L'initiative SAFEMED propose également une formation pratique aux agents chargés du contrôle par l'État du port afin de les familiariser avec les différentes fonctionnalités de THETIS-

¹²⁴ <https://ecgf.efca.europa.eu/>

		<p>MED, ainsi qu'avec la législation environnementale, y compris dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée tels que le Maroc et la Jordanie.</p>
<p>Faciliter davantage l'échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique, de formation et de meilleures pratiques pour lutter contre les activités illicites en mer.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les cadres régionaux, le MedCFGG fournit un forum annuel (la dernière réunion a eu lieu en 2019) pour le dialogue politique. En ce qui concerne la pollution marine, le système d'information MENELAS, lancé par le REMPEC en 2015, est un réseau d'agents chargés de l'application de la loi des États participants, soutenu par un système d'information électronique. • Au niveau sous-régional, un large éventail d'outils de partage d'informations et de collaboration de l'UE (tels que CISE ou Copernicus) a été identifié.

2.7.4 Pistes potentielles pour une coopération future : actions / projets pilotes

La déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable a *rappelé* l'importance de l'amélioration de la sécurité maritime et a reconnu le rôle de nombreuses initiatives brièvement décrites ci-dessus (p. ex. le Forum des fonctions de garde-côtes en Méditerranée (MedCGFF), le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution maritime (REMPEC), l'initiative SAFEMED et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)).

Bien qu'aucun *appel à l'action* concret concernant la sécurité et la sûreté maritimes n'ait été exprimé dans la déclaration du SBE, les ministres ont *invité* le Forum des fonctions de garde-côtes de la Méditerranée (MedCGFF) à *développer des activités de formation et à faciliter davantage l'échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique, de formation et de meilleures pratiques afin de lutter contre les activités illicites en mer*. À cet égard, et sur la base de l'évaluation globale fournie dans la section précédente, quelques idées sur le type d'actions et de soutien à prévoir dans le cadre de la feuille de route de l'UpM sont proposées comme suit.

En ce qui concerne le développement d'*activités de formation* dans le cadre de MedCGFF, les pistes de coopération suivantes sont suggérées :

- Avec une approche flexible et virtuelle, **promouvoir la mise en place d'une Académie méditerranéenne de sûreté et de sécurité maritimes, gérée par le Secrétariat MedCGFF**, destinée aux responsables de la sécurité maritime, tant civils que militaires. Cette académie peut **capitaliser sur l'expérience du Réseau de formation des fonctions des gardes-côtes européens (ECGF) ou du Collège de défense 5+5** et doit particulièrement prendre en compte l'égalité des sexes en se concentrant sur l'augmentation du nombre de stagiaires féminines recrutées.
- Sur la base d'une analyse détaillée des besoins et/ou des préférences en matière de formation dans chacun des pays membres du MedCGFF, **concevoir et mettre en œuvre une série d'ateliers de formation au niveau national/local**, en s'appuyant sur les expériences de formation et les programmes de soutien de l'initiative SAFEMED.

En ce qui concerne l'*échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique et de bonnes pratiques* au sein du MedCGFF :

- **Capitaliser sur les outils de coordination développés au niveau de l'UE et en élargir la portée** afin d'améliorer l'interopérabilité, la surveillance et les capacités d'intervention au niveau transnational. En s'appuyant sur l'exemple réussi de l'environnement commun de partage de l'information (CISE), et en tenant compte du fait qu'il n'est disponible que pour les pays méditerranéens de l'UE, une plateforme de type CISE peut être reproduite pour les pays méditerranéens non membres de l'UE. Cela pourrait être lié à des activités de formation (ci-dessus) visant à familiariser les officiers méditerranéens avec les fonctionnalités de ces outils et leur reproductibilité potentielle au niveau régional.
- **Renforcer les stratégies de gestion des données** en tant que référence pour un meilleur échange d'informations au niveau méditerranéen, en mettant l'accent sur la simplification des données et l'amélioration des canaux de partage des données entre les différents niveaux institutionnels, l'implication des organismes publics et privés, des universités, des autorités locales et des citoyens dans leur transformation numérique.

2.7.5 Mesurer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle : Sécurité et sûreté maritimes

Résultats (indicateurs de processus)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes, en particulier en ce qui concerne les sous-priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'activités de formation • Échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique et de bonnes pratiques • Prévention et réaction contre les catastrophes naturelles et d'origine humaine • Pollution des navires
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la zone méditerranéenne dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes (en ce qui concerne les sous-priorités mentionnées ci-dessus)
+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir le développement de la sécurité et de la sûreté maritimes en Méditerranée
+Nombre et typologie des partenaires et parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets
Résultats (indicateurs de résultats)
+Résultats obtenus et prévus des différentes actions, ensembles d'activités et projets en cours ou achevés dans le domaine de la sécurité et de la sûreté maritimes, principalement : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ;</i> • <i>Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ;</i> • <i>Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, OSC, etc.) impliquées et bénéficiant de l'action/activité/projet ;</i> • <i>Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).</i>

2.7.6. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

Le Forum sur les fonctions des gardes-côtes en Méditerranée (MedCGFF) présidé par les gardes-côtes italiens s'est déroulé en 2022 du 29 septembre au 1 octobre à Naples, Italie. Le Forum est non contraignant, volontaire et indépendant, rassemblant des représentants des institutions et des agences de l'UE ayant des compétences dans les fonctions de garde-côtes en Méditerranée et des observateurs internationaux, notamment l'UpM, le REMPEC, l'EMSA, FRONTEX, l'EFCA et la FAO. Le MCGFF 2022 a été une occasion importante de faciliter la coopération multilatérale sur une série de défis communs, y compris la sécurité maritime, la sûreté et les activités de protection de l'environnement, ainsi que de permettre des partenariats potentiels, de partager l'expertise et les meilleures pratiques, et de promouvoir les efforts internationaux visant à renforcer la sécurité et la sûreté des activités dans la mer Méditerranée.

Parmi les principaux points discutés, on peut citer le rôle de l'innovation dans le transport maritime (lié notamment à la décarbonisation/au transport maritime durable, à la numérisation et à l'automatisation) ; le rôle des fonctions de garde-côtes dans les activités de préservation et d'intervention concernant l'environnement marin et les compétences d'application connexes ; la sécurité et la sûreté des activités en mer en tant que facteur clé pour le développement d'une économie bleue méditerranéenne résiliente et durable ; les activités de pêche et le contrôle dans le contexte de l'UE de nouvelle génération ; les perspectives mondiales sur la coopération des gardes-côtes ; et le rôle de l'éducation et du renforcement des capacités pour assurer une Méditerranée sûre, sécurisée et durable.

La DG MARE, en tant que coprésidence de l'UpM, a rappelé le potentiel du MedCGFF "pour renforcer la coopération régionale et promouvoir la collaboration sur les questions maritimes d'intérêt commun liées aux fonctions des gardes-côtes au-delà des frontières et des secteurs, à la fois civils et militaires", comme le souligne la Déclaration ministérielle de l'UpM de 2021 sur l'économie bleue durable - qui invite également le Forum à développer des activités de formation et à faciliter davantage "l'échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique, de formation et de meilleures pratiques pour lutter contre les activités illicites en mer". En conclusion, la notion d'un futur Forum des gardes-côtes africains a été évoquée.

En termes de projets pertinents pour cette priorité, le projet Horizon Europe **EURMARS**¹²⁵ - qui rassemble des partenaires des pays de l'UpM tels que la Grèce, Chypre, la France, la Slovaquie, l'Albanie et l'Espagne - a démarré en octobre 2022. L'objectif d'EURMARS est d'étendre les pratiques communes d'évaluation des risques actuellement déployées par les autorités afin de permettre le développement, le déploiement et l'évaluation d'une plateforme de surveillance maritime multitâche sécurisée. Son architecture s'appuiera sur les enseignements tirés des initiatives précédentes et assimilera les connaissances des principales parties prenantes et leurs pratiques en matière de CISE et d'autres systèmes pertinents.

¹²⁵ <https://cordis.europa.eu/project/id/101073985>

3. Évaluation de la déclaration ministérielle de l'UpM : priorités transversales

3.1 Aperçu des priorités transversales

Après la description détaillée des priorités sectorielles, ce chapitre sera consacré à l'évaluation des priorités transversales incluses dans la déclaration ministérielle de l'UpM pour une économie bleue durable. À ce titre, il évaluera l'état actuel de leur mise en œuvre et proposera en conséquence des pistes potentielles de coopération future alimentant la feuille de route.

Les priorités transversales sont définies comme des méthodologies et des actions transversales et horizontales qui sont considérées comme essentielles au développement des secteurs de l'économie bleue durable décrits ci-dessus. Les priorités transversales incluses dans cette section (telles qu'elles figurent dans la déclaration ministérielle de l'UpM) sont les suivantes :

- *La gouvernance et l'avenir des stratégies de bassin maritime*
- *Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emploi*
- *Planification de l'espace maritime, gestion intégrée des zones côtières*
- *Investissement durable dans l'économie bleue*

En outre, les priorités transversales ont été regroupées en deux catégories différentes : "facilitateurs" et "outils".

- **Les facilitateurs** sont conçus comme des instruments fondamentaux qui constituent une condition préalable au développement des priorités sectorielles. Ils sont considérés comme essentiels et comme des *conditions sine qua non* étant donné qu'ils fournissent les ressources et les structures organisationnelles indispensables à leur fonctionnement. Ces instruments sont les suivants : la gouvernance et les investissements durables.
- **Les outils** sont considérés comme des méthodologies auxiliaires, servant en fin de compte de moyen pour le développement des priorités sectorielles individuellement et particulièrement utiles pour l'avancement d'un écosystème propice au développement de l'économie bleue durable dans son ensemble. Il s'agit notamment de la planification de l'espace maritime, de la gestion intégrée des zones côtières, de la recherche et de l'innovation marines, des compétences, des carrières et de l'emploi.

Étant donné la nature distincte et spécifique des priorités transversales, qu'il s'agisse d'outils ou de facteurs favorables, une structure et une méthodologie légèrement différentes ont été suivies dans cette section. Ainsi, pour chacune des priorités transversales, trois aspects principaux ont été développés : premièrement, une description approfondie mais non exhaustive des cadres et initiatives les plus pertinents (état de l'art) est présentée. Ensuite, un bilan de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de la SBE a été réalisé. Enfin, une série de pistes potentielles pour une coopération future sont proposées sur la base des lacunes identifiées et/ou des domaines dans lesquels la coopération UpM/régionale apporterait une valeur ajoutée particulière.

3.2 **Facilitateur : La gouvernance et l'avenir des stratégies de bassin maritime**

3.2.1 Introduction

La déclaration charge le secrétariat de l'UpM de continuer à renforcer le dialogue existant entre les parties prenantes de l'économie bleue afin de maximiser la coordination régionale, les partenariats, les possibilités de coopération et la mise en commun des ressources.

Cette section présente une vue d'ensemble de l'écosystème complexe d'institutions et d'organisations opérant dans le bassin maritime. Elle s'accompagne d'une analyse des synergies thématiques potentielles et des liens entre les différentes initiatives. L'accent est également mis sur les initiatives sous-régionales WestMED et EUSAIR, ainsi que sur les projets qui peuvent soutenir/être la force motrice des processus de gouvernance dans la région (tels que l'axe de gouvernance du programme INTERREG MED).

Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable, 2 février 2021 :

- *Les ministres chargent le secrétariat de l'UpM de renforcer le dialogue entre les pays membres de l'UpM et les parties prenantes sur l'économie bleue durable, en maximisant la coordination régionale, les partenariats, les possibilités de coopération et la mise en commun des ressources - en étroite coopération avec la Convention de Barcelone du PNUE/PAM et d'autres partenaires concernés, et s'engagent à poursuivre leur travail constructif au sein du groupe de travail sur l'économie bleue ;*
- *Les ministres saluent les propositions faites par les représentants de la société civile de 10 pays dans le cadre du Sommet des Deux Rives pour développer des projets concrets dans les domaines du développement durable, du soutien à la jeunesse méditerranéenne, du développement du numérique, de la culture et de l'économie circulaire ;*
- *Les ministres prennent note de la mise en œuvre en cours de la stratégie de l'Union européenne pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR) et appellent les pays membres participants à utiliser pleinement les futurs Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) et l'instrument de préadhésion (IPA), y compris les programmes Interreg, pour soutenir activement le développement d'une économie bleue durable dans la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne ;*
- *Les ministres reconnaissent que l'initiative WestMED et l'EUSAIR sont des exemples de coopération réussie, axée sur des objectifs clairs, des priorités et des cibles mesurables, et qu'elles constituent un catalyseur pour le développement de projets d'économie bleue durables dans la région ;*
- *Les ministres appellent à multiplier les possibilités d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que de coopération entre les pays de la région méditerranéenne, en maximisant le potentiel des deux initiatives sous-régionales susmentionnées, et encouragent la participation d'autres pays de l'UpM aux activités correspondantes ;*
- *Les ministres invitent les autorités de gestion compétentes et les pays participants à renforcer encore les synergies entre les futurs programmes Interreg et les autres fonds de l'Union européenne, en les alignant dans la mesure du possible pour répondre aux besoins de l'ensemble de la région tout en évitant le double financement, et en favorisant leur contribution à la réalisation des objectifs politiques définis soit dans le cadre de l'UpM, soit dans le cadre*

d'accords entre l'Union européenne et des pays tiers, soit dans le cadre d'autres accords de coopération régionale ;

- *Les ministres encouragent l'engagement de toutes les autorités nationales et locales concernées ;*
- *Les ministres invitent les autres donateurs à continuer de soutenir la coopération fructueuse dans la région et à compléter les actions en cours et futures, dans la mesure du possible et en fonction des besoins.*

3.2.2 État de la situation

Une grande variété de structures de gouvernance et de cadres institutionnels jouant **un rôle direct ou indirect dans l'expansion des activités liées à l'économie bleue durable dans le bassin maritime** peut être identifiée dans la région méditerranéenne. Cet écosystème d'organisations, d'associations internationales ou de réseaux de collaboration peut être trouvé à la fois au niveau international, régional et sous régional.

Cette grande variété de cadres institutionnels se traduit par l'identification d'une sélection de plus de **vingt-cinq organisations** opérant en Méditerranée, organisations à la fois régionales et sous régionales. Elles présentent des profils et des dynamiques de coopération très différents.

Au cœur de cet écosystème et dans le cadre d'une **approche holistique de la gouvernance** en Méditerranée, trois organisations clés peuvent être identifiées : L'**Union pour la Méditerranée**¹²⁶, l'**Union du Maghreb Arabe (UMA)**¹²⁷, qui est une initiative de coopération basée sur le Traité de Marrakech (1989) entre la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye (membres du Sud du 5+5) visant à soutenir "une politique commune dans tous les domaines", et le **Dialogue 5+5**, une initiative de coopération intergouvernementale entre Malte, l'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal, la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye (lancée en 1990 et pilotée par des conférences ministérielles des ministres des affaires étrangères¹²⁸).

Parallèlement aux trois cadres intergouvernementaux clés identifiés ci-dessus, les éléments suivants devraient également être pris en compte dans le cadre d'une meilleure gouvernance et d'un renforcement du dialogue entre les différents niveaux de gouvernement et les parties prenantes :

ARLEM (Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne)¹²⁹ : Assemblée d'élus locaux et régionaux de l'Union européenne et de ses partenaires méditerranéens, créée en 2010 par le Comité européen des régions, permettant aux élus des trois rives de la Méditerranée de représenter politiquement leurs collectivités territoriales, d'entretenir le dialogue politique et de promouvoir la coopération interrégionale.

¹²⁶ <https://ufmsecretariat.org/>

¹²⁷ <https://issafrica.org/profile-arab-maghreb-union-amu>

¹²⁸ En particulier, l'initiative WestMED est le résultat d'années de dialogue entre dix pays de la région de la Méditerranée occidentale impliqués dans le "Dialogue 5+5" : Ces pays sont prêts et désireux de travailler ensemble sur leurs intérêts communs pour la région : renforcer la sécurité et la sûreté maritimes, promouvoir une croissance bleue durable et des emplois, et préserver les écosystèmes et la biodiversité.

¹²⁹ <https://cor.europa.eu/en/our-work/Pages/ARLEM.aspx>

Commission Méditerranée de la CPMR¹³⁰ : Elle rassemble environ 40 Régions membres de 9 Etats membres de l'UE et d'autres pays (Albanie, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Maroc, Espagne et Tunisie). Elle est ouverte à tous les niveaux infra-nationaux de tous les pays méditerranéens et se concentre sur le développement du dialogue euro-méditerranéen et de la coopération territoriale, en concentrant ses efforts sur les transports et la politique maritime intégrée, la cohésion économique et sociale, l'eau et l'énergie.

MED CITIES¹³¹ : c'est un réseau qui aide les gouvernements locaux méditerranéens à atteindre leurs priorités stratégiques, en les convainquant qu'ils jouent un rôle vital dans l'amélioration de la vie des citoyens. Il est la voix méditerranéenne des autorités locales et renforce leur capacité à relever les défis de la gouvernance locale de manière durable. Ses quatre principaux domaines d'activité sont : le développement et la mise en œuvre de projets ; le partage des connaissances et le renforcement de l'expertise des autorités locales ; la facilitation de la coopération et de l'action multilatérale entre les municipalités et les zones métropolitaines ; la participation aux processus politiques régionaux et internationaux.

Axe prioritaire 4 Programme INTERREG MED : PANORAMED¹³² est une plateforme de gouvernance qui soutient le processus de renforcement et de développement des cadres de coopération multilatérale dans la région méditerranéenne pour des réponses conjointes aux défis et opportunités communs.

En ce qui concerne les *politiques marines, la durabilité et l'économie bleue*, et sur la base de la cartographie réalisée, nous pouvons d'abord identifier 3 cadres pivots en Méditerranée, qui sont : Premièrement, la **Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) 2016-2025¹³³**, qui fournit un cadre politique intégratif pour toutes les parties prenantes, afin de traduire l'Agenda 2030 pour le développement durable et les Objectifs de développement durable (ODD) aux niveaux régional, sous-régional, national et local dans la région méditerranéenne.

Deuxièmement, la Convention pour la **protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone)¹³⁴**, le Plan d'action pour la Méditerranée (MAP) constitue le principal cadre de gouvernance régionale pour les questions environnementales dans le bassin maritime.

Troisièmement, la **Commission générale des pêches en Méditerranée (GFCM)¹³⁵** promeut le développement, la conservation, la gestion rationnelle et la meilleure utilisation des ressources marines vivantes, ainsi que le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée, en mer Noire et dans les eaux adjacentes.

Parallèlement à ces trois éléments centraux des politiques marines et de durabilité dans le bassin de la mer Méditerranée, les éléments suivants jouent également un rôle important dans leurs domaines d'activité respectifs : ...

MedWet¹³⁶ : l'Initiative pour les zones humides méditerranéennes rassemble 27 pays méditerranéens et péri-méditerranéens qui sont Parties à la Convention sur les zones humides. La mission de MedWet est

¹³⁰<https://cpmr-intermed.org/>

¹³¹ <https://medcities.org/es/>

¹³² <https://governance.interreg-med.eu/el/>

¹³³ <https://www.unep.org/unepmap/what-we-do/mediterranean-strategy-sustainable-development-mssd>

¹³⁴ <https://www.unep.org/unepmap/who-we-are/barcelona-convention-and-protocols>

¹³⁵ <https://www.fao.org/gfcm/en/>

¹³⁶ <https://medwet.org/>

d'assurer et de soutenir la conservation efficace des fonctions et des valeurs des zones humides méditerranéennes et l'utilisation durable de leurs ressources et de leurs services.

MedPAN¹³⁷ : La mission du réseau est de promouvoir, à travers une approche partenariale, la durabilité et le fonctionnement d'un réseau d'aires marines protégées en Méditerranée qui soient écologiquement représentatives, connectées et gérées efficacement afin d'aider à réduire le taux actuel de perte de la biodiversité marine.

Initiative PIM¹³⁸ : Il s'agit d'une ONG internationale pour la promotion et l'assistance à la gestion des zones insulaires méditerranéennes. Son objectif est la préservation de ces micro-espaces par la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain, en favorisant l'échange de savoir-faire et de connaissances entre conservateurs et spécialistes du bassin méditerranéen. Son approche privilégie les solutions simples et pragmatiques.

Le Centre de coopération méditerranéenne de l'IUCN¹³⁹ : Il s'agit d'une organisation environnementale qui se consacre à la promotion de moyens de subsistance durables et à la conservation de la biodiversité par le biais de la coopération et du partage de valeurs et de cultures. C'est la seule organisation environnementale ayant le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations unies.

Enfin, deux plates-formes/outils instrumentaux peuvent être identifiés pour le développement de l'économie bleue en Méditerranée :

- La **plateforme méditerranéenne des acteurs de l'économie bleue**¹⁴⁰, une plateforme régionale de mise en réseau pour le partage des connaissances et le soutien au développement de l'économie bleue, qui est le plus grand "guichet unique" pour les informations générales, techniques et sectorielles liées aux affaires marines et maritimes en Méditerranée, et
- La **plateforme européenne de planification de l'espace maritime**¹⁴¹ est un portail d'information et de communication conçu pour soutenir tous les États membres de l'UE (y compris ceux de la Méditerranée) dans leurs efforts de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime (MSP) dans les années à venir.

D'un *point de vue plus sous régional*, l'initiative maritime WestMED et la stratégie de l'Union européenne pour la région adriatique et ionienne (pilier 1 de la croissance bleue) offrent des cadres de collaboration spécifiques qui rassemblent les autorités nationales et régionales avec les communautés de l'économie bleue au sens large :

Initiative WestMED¹⁴² : La Commission européenne a lancé l'initiative pour le développement durable de l'économie bleue dans la région de la Méditerranée occidentale en 2017. Les objectifs de l'initiative WestMED sont d'établir un espace maritime plus sûr et plus sécurisé ; une meilleure gouvernance des mers ; et une économie bleue intelligente et résiliente.

EUSAIR¹⁴³ : La stratégie de l'UE pour la région adriatique et ionienne est une stratégie macro-régionale adoptée par la Commission européenne et approuvée par le Conseil européen en 2014. La stratégie a été

¹³⁷ <https://medpan.org/>

¹³⁸ <http://initiative-pim.org/index.php/en/home/>

¹³⁹ <https://www.iucn.org/regions/mediterranean>

¹⁴⁰ <https://medblueconomyplatform.org/>

¹⁴¹ <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/>

¹⁴² <https://westmed-initiative.eu/>

¹⁴³ <https://www.adriatic-ionian.eu/>

élaborée conjointement par la Commission et les pays et parties prenantes de la région adriatique et ionienne, qui ont convenu de travailler ensemble sur les domaines d'intérêt commun au profit de chaque pays et de l'ensemble de la région. Son premier pilier est axé sur la croissance bleue (thème 1 - technologies bleues ; thème 2 - pêche et aquaculture ; thème 3 - gouvernance et services maritimes et marins).

3.2.3 Nouveaux résultats

Sur la base de l'analyse de tout ce qui précède, les principales conclusions qui se dégagent en ce qui concerne la priorité de la déclaration sur la gouvernance sont les suivantes :

1. L'existence d'un riche écosystème de structures de gouvernance tant au niveau régional que sous régional peut être observée.

Une grande variété de structures de gouvernance et de cadres institutionnels peut être identifiée dans la région méditerranéenne. Cet écosystème d'organisations, d'associations internationales ou de réseaux de collaboration peut être trouvé à la fois au niveau régional et sous-régional et comprend pratiquement tous les secteurs pertinents liés à l'économie bleue.

2. Ces écosystèmes regroupent à la fois des organisations ayant une approche globale et des organisations sectorielles

Au cœur de l'écosystème et avec une approche holistique : L'Union pour la Méditerranée, l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ou le Dialogue 5+5.

Les organisations liées au secteur comprennent : la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), le Plan d'action pour la Méditerranée (MAP) ou la Commission générale des pêches en Méditerranée (GFCM).

3. Une force fondamentale : Deux plateformes/outils instrumentaux au service du développement de l'économie bleue en Méditerranée :

- +La plateforme des acteurs de l'économie bleue en Méditerranée.
- +La plateforme européenne de planification de l'espace maritime.

4. Des cadres de coopération sous-régionale dédiés dans la région de l'Ouest et de l'Adriatique Ionienne : Pas dans l'Est MED

D'un point de vue plus sous-régional, l'initiative maritime WestMED et la stratégie de l'Union européenne pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR) (pilier 1 de la croissance bleue) offrent des cadres de collaboration spécifiques qui rassemblent les autorités nationales et régionales avec les communautés de l'économie bleue au sens large, couvrant et offrant ainsi un soutien spécifique dans ces deux géographies. En revanche, la partie orientale de la Méditerranée ne bénéficie pas d'une structure de gouvernance facilitant la coopération entre les parties prenantes et les acteurs de l'économie bleue.

3.2.4 Bilan de la déclaration ministérielle et exploration des voies à suivre et des actions futures

Pour conclure l'analyse et revenir aux principales priorités de la déclaration ministérielle de l'UpM en matière de gouvernance, et pour identifier des pistes potentielles de coopération future dans le domaine de la gouvernance, les deux aspects suivants peuvent être soulignés :

- Il faut reconnaître que, comme nous l'avons souligné plus haut, il existe déjà un **écosystème riche et assez complet de structures de gouvernance tant au niveau régional que sous-régional**.
- Cela permet de supposer que la plupart des actions futures devront être liées à la **recherche de synergies et de complémentarités supplémentaires entre les organisations et les cadres de coopération régionale existants dans le bassin maritime (plutôt qu'à la création de nouveaux cadres)**.

En bref, la déclaration comprend quatre appels spécifiques à l'action :

Premièrement, la déclaration appelle à multiplier les occasions d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que de coopération entre les pays de la région méditerranéenne, en maximisant le potentiel des deux initiatives sous-régionales (WestMED et EUSAIR) et en encourageant l'implication d'autres pays de l'UpM dans des activités pertinentes.

Étant donné que l'initiative WestMED et EUSAIR sont reconnues comme des exemples de coopération réussie, axée sur des objectifs clairs et agissant comme catalyseurs pour le développement de projets durables d'économie bleue dans la région, les propositions pour l'avenir pourraient venir de deux angles différents :

Premièrement, identifier les éléments clairs de bonne pratique qui peuvent être reproduits au niveau régional par d'autres cadres ou initiatives, en particulier dans les domaines de la **gouvernance** (c'est-à-dire comment l'initiative WestMED actuelle et la stratégie macro-régionale EUSAIR fonctionnent en termes de planification et de prise de décision) et dans les aspects clés du **soutien au développement de projets à** travers le travail de groupes techniques dédiés (par exemple, et dans le cas de l'initiative WestMED : Transport vert, aquaculture durable ou l'alliance des clusters WestMED).

Deuxièmement, l'initiative WestMED et l'EUSAIR ont toutes deux une composante géographique, qui les amène à se concentrer sur une partie donnée de la région méditerranéenne. Ainsi, l'exploration des moyens d'un travail conjoint plus articulé (prenant la forme d'actions pilotes concrètes) avec le groupe de travail sur l'économie bleue pourrait être une option.

La déclaration invite également *les autorités de gestion concernées et les pays participants à renforcer les synergies entre les futurs programmes Interreg et les autres fonds de l'Union européenne, en les alignant dans la mesure du possible pour répondre aux besoins de l'ensemble de la région tout en évitant le double financement, et en promouvant leur contribution à la réalisation des objectifs politiques définis soit dans le contexte de l'UpM, soit dans le contexte des accords entre l'Union européenne et les pays tiers, soit dans le contexte d'autres accords de coopération régionale ;*

A cet égard, une stratégie courte et concise de coopération avec les sources de financement de l'UE, et en particulier avec les programmes INTERREG opérant en Méditerranée, pourrait être recherchée. Cette stratégie pourrait représenter la base de la coopération avec les programmes INTERREG en Méditerranée

(INTERREG MED, INTERREG NEXT MED, programmes transfrontaliers), dans le but de renforcer les synergies et la coopération entre les programmes INTERREG et les priorités identifiées dans la Déclaration sur l'économie bleue durable.

En s'appuyant sur la série d'événements INTERACT "Improving Synergies in the Mediterranean post 2020-How to achieve inter-programme cooperation ?" où les programmes Interreg et ENI CBC ont participé avec les États membres de l'UE et les pays partenaires des task forces de programmation 2021-2027, avec le soutien de la DG REGIO et de la DG MARE, un accord sur les synergies et les actions connexes avec le groupe de travail sur l'économie bleue de l'UpM pourrait être envisagé.

Une liste non exhaustive d'actions potentielles et d'activités conjointes à inclure dans cette stratégie de coopération pourrait inclure les éléments suivants :

- Co-organisation d'événements, échange de bonnes pratiques, communication ; organiser des réunions régulières, idéalement sur une base trimestrielle.
- Séminaires conjoints et webinaires avant le lancement des appels à propositions des programmes (pour activer les parties prenantes et les experts régionaux) et pour diffuser les résultats antérieurs.
- Fournir des contributions sur les domaines d'intervention possibles - tels qu'identifiés au cours des activités de l'UpM, y compris principalement le groupe de travail BE et les webinaires organisés dans le contexte du secteur de l'économie bleue, etc. - à prendre en compte par les autorités de gestion INTERREG lors de la rédaction des appels et des TdR.
- Coopération spécifique avec le groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue et le secrétariat de l'UpM pour soutenir la capitalisation de projets de valeur à travers la Méditerranée.
- Participation potentielle de représentants de l'UpM (président du groupe de travail sur l'économie bleue) aux réunions des comités de suivi des programmes ad hoc, selon des modalités spécifiques à définir conjointement.
- Soutenir le processus d'utilisation des résultats des projets pour alimenter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes dans la région.

En troisième lieu, les ministres encouragent l'*engagement de toutes les autorités nationales et locales concernées*.

Les possibilités offertes par ce troisième appel à l'action pourraient avoir une portée plus limitée que les deux précédents, étant donné que l'engagement des niveaux infranationaux de gouvernement a déjà lieu, conformément à l'architecture institutionnelle des différents États membres et pays.

En tout état de cause, et pour que cet engagement des niveaux infranationaux de gouvernement soit davantage développé, trois organisations pourraient jouer un rôle central pour garantir une participation plus active aux activités du groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue :

ARLEM (Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne), CRPM (Conférence des régions périphériques maritimes), Commission méditerranéenne ou MEDCITIES (réseau de gouvernements locaux méditerranéens).

Des activités spécifiques pourraient alors être identifiées dans différents champs d'action, la CRPM et MEDCITIES jouant un rôle pour amener les villes et les régions dans les futurs consortiums de projets, et l'ARLEM jouant un rôle plus politique (sur la base de l'expérience de l'initiative de Nicosie). Toutes ces

opportunités devraient être discutées plus avant et des échanges avec ces trois organisations devraient être programmés.

Enfin, la déclaration invite les *autres donateurs à continuer à soutenir la coopération fructueuse dans la région et à compléter les actions en cours et futures, dans la mesure du possible et au moment opportun.*

Pour cet appel à l'action, des organisations telles que la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement devraient être prises en considération, ainsi que la Banque africaine de développement. Toutes trois ont dans leur portefeuille des projets liés à l'économie bleue, en particulier la Banque mondiale, qui est déjà très active en Afrique du Nord dans ce contexte.

3.2.5. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

En termes d'initiatives, depuis octobre 2022, l'**initiative WestMED** est soutenue par le nouveau "mécanisme d'assistance aux stratégies de bassin maritime", qui fournit une assistance technique à trois stratégies de bassin maritime de l'UE : Océan Atlantique, Mer Noire et Méditerranée Occidentale. En outre, comme cela a été mentionné précédemment, le **phare méditerranéen** dans le cadre de la mission de l'UE "Restore our Oceans and Waters" a été établi en tant que nouvelle structure de soutien horizontale. Le **Partenariat pour une économie bleue durable (SBEP)**¹⁴⁴ constitue également un effort sans précédent pour mettre en commun les investissements dans la recherche et l'innovation et aligner les programmes nationaux à l'échelle paneuropéenne, y compris dans le bassin méditerranéen.

Au niveau des programmes et des projets, le programme Interreg EURO-MED a lancé trois appels à propositions de projets ciblant la troisième priorité du programme "Gouvernance méditerranéenne", l'objectif spécifique (OS) 6.6 "Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération". Dans ce cadre, et après la clôture du projet PANORAMED¹⁴⁵, plusieurs projets de suivi encourageant le dialogue institutionnel et la gouvernance dans la région euro-méditerranéenne à travers des missions thématiques ont été récemment approuvés (GOV4MED - centré sur le tourisme comme mentionné précédemment -, Go4Med Nature, en ligne avec la mission sur la protection, la restauration et la valorisation de l'environnement naturel et du patrimoine, et EUCLID, qui vise à promouvoir les zones de vie vertes).¹⁴⁶

Enfin, il est important de noter que l'UpM a labellisé l'approche Interreg EURO-MED de la gouvernance. Cette approche est basée sur une nouvelle typologie de projets de gouvernance, en particulier les projets communautaires thématiques et les projets de dialogue institutionnel. Le label UpM a reconnu l'approche de gouvernance basée sur le dialogue d'Interreg EURO-MED comme une disposition pertinente pour soutenir une meilleure gouvernance de la Méditerranée et contribuer à une société climatiquement neutre et résiliente. En outre, le label UpM facilite le dialogue institutionnel entre tous les acteurs tout en approfondissant et en élargissant l'échange et le transfert efficaces de résultats mutuellement pertinents. Grâce au label, le dialogue institutionnel recherché par le programme Interreg EURO-MED atteindra les deux rives de la mer.

¹⁴⁴ <https://bluepartnership.eu/>

¹⁴⁵ <https://governance.interreg-med.eu/>

¹⁴⁶ https://interreg-euro-med.eu/wp-content/uploads/documents/call3_list_final_results_.pdf

3.3 **Facilitateur : Investissement durable dans l'économie bleue**

3.3.1 Introduction

Le 17 mai, la Commission européenne a adopté la communication sur une nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE, intitulée "Une relance verte pour l'économie bleue - Transformer l'économie bleue de l'UE pour un avenir durable". Cette stratégie définit un programme détaillé pour que le secteur passe de la "croissance bleue" à une économie bleue durable, qui favorise la transition verte, en remplaçant l'expansion incontrôlée par des activités propres, résistantes au climat et durables.¹⁴⁷ La communication définit un programme détaillé pour l'économie bleue. Pour mettre en œuvre ce programme, la Commission européenne et le groupe de la Banque européenne d'investissement, composé de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement (FEI), renforceront leur coopération en matière d'économie bleue durable. Les institutions travailleront conjointement avec les États membres pour répondre aux besoins de financement existants afin de réduire la pollution dans les mers européennes et de soutenir l'investissement dans l'innovation bleue et la bioéconomie bleue.

Le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - notamment avec sa plateforme "BlueInvest" et le nouveau Fonds BlueInvest - soutiendra la transition vers des chaînes de valeur plus durables basées sur les océans, les mers et les activités côtières. Pour continuer à financer cette transformation, la Commission a invité les États membres à inclure des investissements en faveur d'une économie bleue durable dans leurs plans nationaux de résilience et de redressement ainsi que dans leurs programmes opérationnels nationaux pour les différents fonds de l'UE d'ici à 2027.

En ce qui concerne les investissements privés, les principes et les normes de durabilité spécifiques aux océans, tels que l'initiative de financement de l'économie bleue durable parrainée par l'UE, devraient être utilisés dans les décisions d'investissement pertinentes.

Les activités liées à l'océan en Méditerranée génèrent une valeur économique annuelle de 450 milliards de dollars, ce qui, comparé aux PIB régionaux, en fait la cinquième économie de la région après la France, l'Italie, l'Espagne et la Turquie. Cette valeur représente environ 20 % du PIB annuel mondial, dans une zone qui ne représente que 1 % de l'océan mondial. En outre, les actifs économiques de la mer Méditerranée sont évalués, de manière prudente, à un montant stupéfiant de 5,6 billions de dollars américains. Bien que ces chiffres soient impressionnants, ils ne démontrent que partiellement l'importance de la mer Méditerranée, car la valeur intrinsèque de la biodiversité et les nombreux avantages immatériels d'une mer saine ne peuvent pas être reflétés de manière adéquate en termes économiques.¹⁴⁸

Toutefois, cette source de richesse reste menacée par plusieurs problèmes d'origine humaine, notamment la surpêche, la pollution et la dégradation de l'environnement, ainsi que par les multiples effets du changement climatique mondial. La cartographie des sources d'investissement réalisée révèle qu'il existe une multitude de sources de financement des projets d'économie bleue. Un large éventail de fonds et d'opportunités de financement sont disponibles pour la prochaine décennie, en particulier pour la période

¹⁴⁷ https://ec.europa.eu/info/news/european-commission-adopts-new-communication-sustainable-blue-economy-2021-may-17_en#:~:text=Search-European%20Commission%20adopts%20New%20Communication%20on%20Sustainable%20Blue%20Economy,Economy%20for%20a%20Sustainable%20Future%E2%80%9D.

¹⁴⁸ https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/reviving_mediterranean_sea_economy_full_rep_lowres.pdf

de programmation actuelle de l'UE (2021-2027), afin de soutenir une économie bleue durable en Méditerranée. Ces sources de financement devraient être pleinement optimisées afin de relever les défis actuels auxquels la région est confrontée, et les synergies entre les subventions publiques et les investissements privés devraient être renforcées, afin de parvenir à une économie bleue méditerranéenne véritablement durable.

Les appels à des financements (et à des investissements) totalement durables apparaissent constamment comme une opportunité pour la région méditerranéenne. Un large éventail de sources de financement publiques et privées est de plus en plus disponible. Ils sont issus d'initiatives régionales et mondiales portant sur l'économie bleue et, plus largement, visant à soutenir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci dans l'ensemble du bassin maritime.)

Contribuer à la diffusion de ces opportunités et appels est essentiel pour atteindre tous les pays et les bénéficiaires potentiels. Dans cette optique, la DG MARE et l'UpM prévoient un événement en juin 2022 concernant l'investissement/le financement de l'économie bleue durable dans les pays méditerranéens (en particulier dans les États non membres de l'UE).

Extrait de la déclaration ministérielle de l'UpM :

En ce qui concerne l'investissement durable dans l'économie bleue :

73. Préoccupé par l'état critique de l'environnement marin en Méditerranée et par les niveaux inégaux de développement économique et d'accès au financement, y compris au financement concessionnel, entre les pays de la région, tant pour les acteurs publics que privés, ainsi que par le manque de capacités, en particulier dans les pays en développement de l'UpM ;

74. Les ministres se félicitent de l'intérêt croissant des institutions financières européennes et internationales pour l'économie bleue durable, et en particulier de leur participation active aux réunions du groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue, ainsi qu'à d'autres événements organisés par la coprésidence et le secrétariat de l'UpM ;

75. Les ministres réitèrent leur appel aux membres de l'UpM pour qu'ils poursuivent les réformes internes nécessaires à la création d'un environnement plus propice aux investissements ;

76. Les ministres s'engagent à promouvoir la transition vers une économie bleue durable dans leurs stratégies nationales de relance ;

77. Les ministres appellent les institutions financières internationales, les partenaires de développement, les acteurs publics et privés à donner la priorité aux investissements dans l'économie bleue durable conformément aux principes de financement de l'économie bleue durable, notamment dans les domaines suivants :

a. la préservation de l'environnement marin ;

b. l'innovation dans une économie bleue durable, l'économie circulaire, la gestion et la réduction des déchets ;

c. les chaînes de valeur alimentaires durables issues de la mer - y compris la pêche et l'aquaculture ;

d. les énergies marines renouvelables et la décarbonisation des secteurs de l'économie bleue ;

e. le transport maritime durable, y compris l'efficacité énergétique dans les ports ;

f. le tourisme côtier et maritime durable, y compris la protection et la valorisation du patrimoine culturel maritime ;

*g. l'adaptation au changement climatique, notamment l'adaptation des infrastructures concernées et la lutte contre l'érosion côtière au moyen de solutions fondées sur la nature.*¹⁴⁹

3.3.2 État des lieux des activités

À l'échelle mondiale, nous trouvons dans la cartographie des initiatives telles que l'initiative des Nations unies pour une finance bleue durable et les principes de financement de l'économie bleue durable des Nations unies¹⁵⁰, ou l'initiative PROBLUE¹⁵¹ de la Banque mondiale, parmi beaucoup d'autres. Des fonds sont mis à la disposition des pays en développement et des pays à économie en transition pour leur permettre d'atteindre les objectifs des conventions et accords internationaux sur l'environnement.

Dans la région méditerranéenne, les principales sources d'investissement dans l'économie bleue comprennent les opportunités de financement public offertes par les organisations internationales, les gouvernements, les banques multilatérales de développement (BMD), les fonds structurels, en particulier le Fonds européen de développement régional (FEDER) et l'EMFAF, et les fonds verts. Ces financements sont proposés sous forme de subventions ou d'instruments de prêts concessionnels visant à cofinancer des projets et à soutenir le développement des infrastructures et des PME. A titre d'exemple, le Fond environnemental¹⁵² pour les aires marines protégées en Méditerranée (MedFund) vise à renforcer la viabilité financière à long terme des aires marines protégées (MPAs) grâce à la création d'un fonds géré conjointement par les États méditerranéens et les organisations régionales (MedPAN, WWF-Méditerranée, ICUN-Méditerranée, entre autres).

En ce qui concerne l'appel à l'action souligné par la déclaration ministérielle de l'UpM, les domaines soulignés sont abordés grâce à la variété des opportunités de financement, qui soit offrent des investissements pour plusieurs domaines (comme le BlueInvest Fund), soit se concentrent sur des domaines spécifiques. Grâce au développement des principes de financement de l'économie bleue durable¹⁵³ (dans le cadre de l'**initiative de financement de l'économie bleue durable des Nations Unies**), signés par une multitude d'institutions ainsi que par ses fondateurs (la Commission européenne, le WWF, l'Institut des ressources mondiales (WRI) et la Banque européenne d'investissement (BEI)), la promotion du financement durable dans l'économie bleue est renforcée.

Dans ce chapitre, nous faisons d'abord le point sur les travaux pertinents en termes de financement menés par les organisations internationales dans le monde entier. Ensuite, nous présentons différentes options de financement par typologie de sources de financement. Nous les avons divisées en trois grandes typologies:

¹⁴⁹ Citation de la déclaration ministérielle de l'UpM : <https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2021/02/Declaration-UfM-Blue-Economy-EN-1.pdf>

¹⁵⁰ Les principes de financement de l'économie bleue durable sont la clé de voûte fondamentale pour investir dans l'économie des océans. Lancés en 2018, ils constituent le premier cadre d'orientation mondial pour les banques, les assureurs et les investisseurs afin de financer une économie bleue durable. Ils favorisent la mise en œuvre de l'ODD 14 (La vie sous l'eau) et définissent des normes spécifiques aux océans, permettant à l'industrie financière d'intégrer la durabilité des secteurs basés sur les océans. Plus d'informations : <https://www.unepfi.org/blue-finance/>

¹⁵¹ <https://www.worldbank.org/en/programs/problue>

¹⁵² <https://ufmsecretariat.org/project/medfund/>

¹⁵³ <https://www.unepfi.org/blue-finance/the-principles/#:~:text=The%20Sustainable%20Blue%20Economy%20Finance,invest%20in%20the%20ocean%20economy.&text=They%20promote%20the%20implementation%20of,sustainability%20of%20ocean%2Dbased%20sectors.>

les programmes de financement généraux, les appels et projets ad hoc et les sources de financement spécifiques (telles que les fonds et les initiatives de crowdfunding).

Organisations internationales

- Nations unies : avec la création de l'initiative de financement de l'économie bleue durable, une communauté mondiale convoquée par les Nations unies se concentre sur l'intersection entre le financement privé et la santé des océans.
- WWF : également partie prenante des principes de financement de l'économie bleue durable, il inclut l'investissement dans plusieurs projets et subventions et dispose de programmes de soutien financier dédiés, dont la majorité est destinée au développement de l'économie verte, mais qui s'applique également au développement de l'économie bleue durable. En outre, elle a développé l'initiative marine méditerranéenne (MMI)¹⁵⁴.
- World Resources Institute : collabore avec des partenaires pour mettre en œuvre des projets sur le terrain et mobiliser diverses coalitions afin d'engager le monde sur une voie plus durable. Il investit actuellement dans la plateforme Ocean Watch¹⁵⁵ qui soutient le flux de données vers la politique et vise à présenter des données essentielles et fiables sur les océans aux décideurs politiques.
- Les banques internationales de développement se concentrent sur l'investissement durable dans l'économie bleue. Quatre grandes banques multilatérales opèrent dans la région :
 - BEI : La BEI, en tant que banque climatique de l'UE, investit dans l'économie bleue durable et soutient des initiatives visant à réduire la pollution et à préserver cette ressource naturelle.¹⁵⁶
 - Banque mondiale : son portefeuille global sur les océans s'élève à plus de 9 milliards de dollars et comprend des actions pertinentes telles que PROBLUE, un nouveau fonds fiduciaire multi-donateurs qui soutient le développement de ressources marines et côtières intégrées, durables et saines.
 - La Banque africaine de développement, qui finance aux niveaux national et international et a financé le projet de construction du complexe portuaire Nador West Med (NWM)¹⁵⁷, parmi d'autres projets.
 - Banque européenne pour la reconstruction et le développement : également signataire des principes de financement de l'économie bleue durable¹⁵⁸.

1. Programmes de financement

Dans le cadre des programmes établis, nous pouvons trouver au moins 19 programmes ayant le potentiel de financer des initiatives d'économie bleue dans la région, y compris des programmes généraux tels que le programme LIFE,¹⁵⁹ COSME Europe, le programme pour les petites et moyennes entreprises¹⁶⁰, le

¹⁵⁴ https://www.wwfmmi.org/who_we_are/mediterranean_marine_initiative/

¹⁵⁵ <https://www.wri.org/initiatives/ocean-watch>

¹⁵⁶ <https://www.eib.org/en/about/initiatives/preserving-our-oceans/index.htm>

¹⁵⁷ <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-MA-DD0-004>

¹⁵⁸ <https://www.ebrd.com/news/2020/ebd-signs-up-to-sustainable-blue-economy-finance-principles.html>

¹⁵⁹ https://ec.europa.eu/info/news/life-programme-2018-oct-25_en

¹⁶⁰ https://ec.europa.eu/growth/smes/cosme_es

programme Erasmus+¹⁶¹ , ou Horizon Europe¹⁶² , qui comprend des missions spécifiques telles que la mission Océans et Mers et les activités de coordination des phares du bassin maritime¹⁶³¹⁶⁴ .

Les pays éligibles aux programmes LIFE, COSME, Erasmus+ et Horizon Europe sont les suivants :¹⁶⁵ :

1. Les entités juridiques établies dans les pays et territoires suivants pourront bénéficier d'un financement dans le cadre des programmes susmentionnés :
 - Les États membres (EM) de l'Union européenne (UE), y compris leurs régions ultrapériphériques ;
 - Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) liés aux États membres : Anguilla, Aruba, Bermudes, Bonaire, Territoire antarctique britannique, Territoire britannique de l'océan Indien, Îles Caïmanes, Curaçao, Îles Falkland, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Groenland, Montserrat, Nouvelle-Calédonie et dépendances, Pitcairn, Saba, Saint-Barthélemy, Sainte-Hélène, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Eustache, Saint-Martin, Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud, îles Turks et Caicos, îles Wallis-et-Futuna.
 - Les pays associés (PA).
 - Multitude de pays non membres de l'UE, sauf en cas d'exclusion explicite dans le texte de l'appel.
2. Les organisations internationales d'intérêt européen pourront également bénéficier d'un financement.
3. Les entités juridiques établies dans des pays qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus pourront bénéficier d'un financement si celui-ci est explicitement prévu dans l'appel.
4. En outre, les entités juridiques établies dans des pays ne figurant pas dans la liste ci-dessus et les organisations internationales (OI) pourront bénéficier d'un financement :
 - Lorsque le financement de ces participants est prévu dans le cadre d'un accord scientifique et technologique bilatéral ou de tout autre arrangement entre l'UE et une organisation internationale ou un pays tiers ;
 - Lorsque la Commission estime que la participation de l'entité est essentielle à la réalisation de l'action financée.

Ces programmes s'ajoutent aux programmes régionaux spécifiques de toutes les zones concernées par le développement de l'économie bleue en Méditerranée, dont les plus importants sont les suivants : Interreg Adriatique-Ionienne¹⁶⁶ , Interreg Méditerranée balkanique¹⁶⁷ , Interreg Grèce-Italie¹⁶⁸ , Interreg Grèce-Chypre¹⁶⁹ , Grèce-Albanie¹⁷⁰ , Interreg Italie-Croatie¹⁷¹ , Interreg Italie-Malte¹⁷² , Interreg Marittimo-IT FR-

¹⁶¹ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/>

¹⁶² <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/>

¹⁶³ https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/funding-opportunities/funding-programmes-and-open-calls/horizon-europe/eu-missions-horizon-europe/healthy-oceans-seas-coastal-and-inland-waters_es

¹⁶⁴ <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/horizon-miss-2021-ocean-03-02>

¹⁶⁵ https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/wp/2018-2020/annexes/h2020-wp1820-annex-ga_en.pdf

¹⁶⁶ <https://www.adrioninterreg.eu/index.php/projects/support-to-applicants/>

¹⁶⁷ <http://www.interreg-balkanmed.eu/calls-for-proposals/>

¹⁶⁸ <https://greece-italy.eu/call-for-project/>

¹⁶⁹ <https://interreg.eu/programme/interreg-greece-cyprus/>

¹⁷⁰ <https://greece-albania.eu/calls>

¹⁷¹ <https://www.italy-croatia.eu/what-we-fund>

¹⁷² <https://italiamalta.eu/bandi/bandi-aperti/?lang=en>

Maritime¹⁷³, Interreg NEXT MED¹⁷⁴, Interreg EuroNEXT¹⁷⁵, Interreg EuroMed¹⁷⁶, Interreg PRIMA MED¹⁷⁷, et Interreg SUDOE¹⁷⁸.

Les pays éligibles dans ces cas sont les États membres/pays bilatéraux qui font partie de chacun des programmes. Interreg PRIMA MED varie ses pays éligibles en fonction de l'appel, Interreg Euromed inclut les États membres de l'UE et les pays associés et pour Interreg NEXT MED, les pays éligibles seront probablement tous les pays méditerranéens à l'exception du Maroc.

En outre, les pays d'Afrique du Nord de la région méditerranéenne bénéficient également du Fonds africain de développement¹⁷⁹ qui favorise le développement économique durable et le progrès social des pays africains. De plus, les investissements interrégionaux dans l'innovation (I3)¹⁸⁰ s'ouvriront probablement aux pays voisins.

2. Appels ad hoc

En plus de la catégorie susmentionnée de programmes de développement régional et de leurs appels respectifs, il existe une multitude d'appels ad hoc récents ou actifs qui offrent des opportunités de financer des projets spécifiques dans différents domaines. Les principaux domaines thématiques couverts par ces appels comprennent une grande variété de sujets, y compris des sujets cruciaux pour l'avenir de la croissance bleue en Méditerranée (sous l'impulsion de l'agenda stratégique de recherche et d'innovation BLUEMED¹⁸¹), le renforcement de la capacité et de la responsabilité des organisations de la société civile et la facilitation de leur implication dans les processus de prise de décision politique, l'identification de solutions d'économie circulaire de pointe et la promotion du développement des entreprises et de la croissance des start-ups. Le renforcement de la durabilité, de l'importance, de la gouvernance et des ressources des différents réseaux (MEDPAN, BLUEMED, BLUEBIO, Galatea, etc.) est également un sujet récurrent.

- BLUEBIO COFUND¹⁸²
- BlueCrowdMED¹⁸³
- BLUEMED lance un appel à des actions de démarrage¹⁸⁴
- Opérations européennes de protection civile et d'aide humanitaire¹⁸⁵
- Fenêtre 2020 de la Commission européenne sur l'économie bleue¹⁸⁶
- Commission européenne - Programme de travail annuel pour les subventions et les marchés publics

¹⁷³ <http://interreg-maritime.eu/>

¹⁷⁴ <https://www.enicbcmed.eu/sites/default/files/National%20consultations/ISO1%20activities.pdf>

¹⁷⁵ <https://www.euronext.com/en>

¹⁷⁶ <https://interreg-med.eu/about-us/futureinterregmedprogramme/>

¹⁷⁷ <https://prima-med.org/wp-content/uploads/2021/12/Preliminary-version-AWP2022.pdf>

¹⁷⁸ <https://www.interreg-sudoe.eu/gbr/home>

¹⁷⁹ <https://www.afdb.org/en/about-us/corporate-information/african-development-fund-adf>

¹⁸⁰ https://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/themes/research-innovation/i3/

¹⁸¹ <http://www.bluedmed-initiative.eu/strategic-research-and-innovation-agenda/>

¹⁸² <https://bluebioeconomy.eu/bluebio-call-announcement/>

¹⁸³ <https://en.goteo.org/channel/bluecrowd>

¹⁸⁴ <http://www.bluedmed-initiative.eu/start-up-actions/>

¹⁸⁵ https://ec.europa.eu/echo/funding-evaluations/financing-civil-protection/calls-for-proposal_en

¹⁸⁶ <https://emff-infoday-2020.converve.io/index.php>

- Accélérateur de croissance Galatea Blue¹⁸⁷
- Fondation Mava¹⁸⁸
- MedPAN¹⁸⁹
- Coopération européenne dans le domaine de la science et de la technologie¹⁹⁰

Des projets spécifiques tels que SwitchMed¹⁹¹, financé par les fonds de la politique de voisinage, qui soutient les pratiques de consommation et de production durables pour une économie circulaire en Méditerranée, contribuent à renforcer la capacité et la responsabilité des organisations de la société civile et facilitent leur participation aux processus de prise de décision politique et au cadre institutionnel.

3. Initiatives de financement (crowdfunding)¹⁹²

En ce qui concerne les initiatives de financement spécifiques (y compris le crowdfunding), il existe également un large éventail de sujets liés à l'économie bleue susceptibles d'être financés par ces initiatives. Cela va des questions de conservation au niveau local et de la protection des plantes, de la promotion de la mise en réseau régionale et de la préservation de trois écosystèmes (côtiers, d'eau douce et paysages gérés de manière traditionnelle) à la protection de la biodiversité des polluants chimiques (par exemple la mise en œuvre de projets durables qui réduisent ou évitent les plastiques et autres déchets et qui nettoient les déchets et les eaux usées).

De manière plus générale, un soutien est apporté à la lutte contre les effets du changement climatique, à la sauvegarde de la biodiversité et à la concrétisation du passage à une économie verte, circulaire et sociale en Méditerranée. Les principaux bénéficiaires (indépendamment du fait qu'ils pourraient également être des donateurs dans d'autres projets ou appels) des options de financement disponibles sont les agences gouvernementales, les organisations de la société civile, les entreprises du secteur privé, les institutions de recherche, parmi la grande diversité de partenaires potentiels, pour mettre en œuvre des projets et des programmes dans les pays bénéficiaires. Les organisations ou fonds qui ont mené des initiatives spécifiques de financement/crowdfunding sont les suivants :

- Stratégie de l'océan bleu durable¹⁹³
- BlueInvest¹⁹⁴
- Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques¹⁹⁵

¹⁸⁷ <https://galateaproject.eu/innovation-support-call/>

¹⁸⁸ <https://mava-foundation.org/for-grant-seekers/>

¹⁸⁹ <https://medpan.org/on-going-calls-for-tender/>

¹⁹⁰ <https://www.cost.eu/>

¹⁹¹ <https://switchmed.eu/>

¹⁹² La définition du "crowdfunding" utilisée ici est celle fournie par la Commission européenne : Le crowdfunding est une nouvelle source de financement impliquant des appels ouverts au public, généralement via Internet, pour financer des projets par le biais de contributions monétaires en échange d'une récompense, de précommandes de produits, de prêts ou d'investissements. Pour les petites entreprises, l'accès à cette forme de financement représente une alternative (ou un complément) aux sources de financement plus traditionnelles telles que le financement par l'emprunt. Les plateformes de crowdfunding sont des sites web sur lesquels les collecteurs de fonds, tels que les PME, peuvent obtenir des promesses de financement de la part d'une foule. Il existe plusieurs types de crowdfunding, les plus courants étant utilisés par les PME à but lucratif et les start-ups : https://ec.europa.eu/growth/access-finance-smes/policy-areas/crowdfunding_en#:~:text=Crowdfunding%20is%20an%20emerging%20source,preordering%2C%20lending%2C%20or%20investment.

¹⁹³ <https://www.eib.org/en/about/initiatives/preserving-our-oceans/index.htm>

¹⁹⁴ L'initiative pilote BlueInvest, gérée par le Fonds européen d'investissement, fournit des financements à des fonds d'actions sous-jacents qui ciblent et soutiennent stratégiquement l'économie bleue innovante : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_222

¹⁹⁵ <https://www.cepf.net/>

- Banque européenne d'investissement¹⁹⁶
- Fond européen d'investissement¹⁹⁷
- Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (EMFAF) ¹⁹⁸
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement :
- Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)¹⁹⁹
- Fond pour l'environnement mondial ²⁰⁰
- MedFund²⁰¹
- Fondation Prince Albert II Monaco²⁰²
- Initiative PROBLUE de la Banque mondiale ²⁰³
- Agence suédoise de coopération internationale au développement - SIDA²⁰⁴
- Le Fond Switchers²⁰⁵
- Initiative des Nations unies pour une finance bleue durable²⁰⁶
- Fond mondial pour la nature²⁰⁷
- Initiative sub-nationale de financement du climat (SnCF)²⁰⁸
- Fonds néerlandais pour le climat et le développement²⁰⁹
- Le patrimoine commun²¹⁰
- JPI Océans²¹¹
- Fond européen pour le développement durable dans le cadre du plan européen d'investissement extérieur²¹²
- Fond de partenariat pour les écosystèmes critiques²¹³
- Fond international de développement agricole²¹⁴
- Fond vert pour le climat ²¹⁵
- InnovFin²¹⁶

3.3.3 Bilan de la déclaration ministérielle et exploration des voies à suivre et des actions futures

Comme nous l'avons décrit tout au long de cette section, il existe une multitude de possibilités de financement. Cependant, la plupart des fonds restent très compétitifs et se concentrent souvent sur la rive nord de la région. Par conséquent, la capacité des acteurs du sud de la Méditerranée à accéder à ce précieux flux de soutien financier peut rester limitée.

¹⁹⁶ <http://www.eib.org/efsi/index.htm>

¹⁹⁷ <https://www.eif.org/>

¹⁹⁸ https://ec.europa.eu/oceans-and-fisheries/funding/emfaf_en

¹⁹⁹ <https://www.ffem.fr/fr>

²⁰⁰ <https://www.thegef.org/about/funding>

²⁰¹ <https://themedfund.org/en/to-become-a-beneficiary/>

²⁰² <https://www.fpa2.org/foundation-projects.html>

²⁰³ <https://www.worldbank.org/en/programs/problue>

²⁰⁴ <https://www.sida.se/English/>

²⁰⁵ <https://www.theswitchersfund.eu/en/>

²⁰⁶ <https://www.unepfi.org/blue-finance/>

²⁰⁷ https://www.wwfmmi.org/newsroom/latest_news/?uNewsID=2479966

²⁰⁸ <https://www.subnational.finance/>

²⁰⁹ https://wwf.panda.org/wwf_news/?355950/Dutch-Fund-for-Climate-and-Development-open-for-business

²¹⁰ <https://thecommonwealth.org/>

²¹¹ <https://www.jpi-oceans.eu/>

²¹² https://ec.europa.eu/eu-external-investment-plan/home_en

²¹³ <https://www.cepf.net/>

²¹⁴ <https://www.ifad.org/en/>

²¹⁵ <https://www.greenclimate.fund/>

²¹⁶ <https://www.eib.org/en/products/mandates-partnerships/innovfin/index.htm>

C'est un aspect qui pourrait limiter les possibilités de mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM, et un soutien spécifique à l'accès financier des parties prenantes du sud serait nécessaire pour un soutien plus équilibré vers un développement durable de l'économie bleue à travers la Méditerranée (par exemple, un soutien local pour la visibilité du financement et l'intermédiation pour une plus grande portée de l'aide financière vers la rive sud).

En outre, nous suggérons d'envisager les pistes suivantes pour un soutien supplémentaire à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM et un financement encore plus efficace d'une économie bleue durable à travers la Méditerranée :

- Offrir une formation pertinente sur la gestion et la conceptualisation des projets afin de permettre aux pays d'identifier et d'accéder à toutes les ressources disponibles. Cela pourrait être particulièrement pertinent pour les **États membres de l'UE et les pays du sud de la Méditerranée non-membres de l'UE**. La session de formation pilote organisée dans le cadre du mécanisme d'assistance WestMed en est un exemple. Cette session s'adressait aux acteurs de l'économie bleue du sud de la Méditerranée qui souhaitaient acquérir des connaissances et des compétences de base pour l'élaboration de propositions de projets de l'UE.²¹⁷ Les sujets pertinents pourraient inclure des sessions sur l'approche du cadre logique, les choses à faire et à ne pas faire dans la préparation de ce type de projets, la création de consortiums, la préparation du budget ainsi que des exemples concrets de projets en cours liés à l'économie bleue comptant avec une présence de partenaires du sud de la Méditerranée.
- Des solutions financières innovantes seront nécessaires pour renforcer la résilience des océans et des côtes. Les obligations bleues constituent une nouvelle voie de financement qui pourrait offrir de nouveaux moyens de financer l'économie bleue. Elles sont relativement nouvelles par rapport aux obligations vertes mais ont montré un grand potentiel dans la République des Seychelles. Depuis, d'autres exemples réussis ont vu le jour, comme l'obligation bleue nordique de la Banque nordique d'investissement (Nordic-Baltic Blue Bond). En tant que plus grande classe d'actifs sur le marché financier mondial, le marché obligataire offre la possibilité de mobiliser les capitaux du secteur privé pour soutenir l'économie bleue et la réalisation de l'ODD 14. Parallèlement à la Déclaration de pratique sur les océans du WWF sur les résultats de la COP26, les îles Fiji ont annoncé leur plan d'émission d'une obligation bleue souveraine en 2022 destinée à lever jusqu'à 100 millions de dollars pour des investissements visant à mettre en place une économie bleue durable et résiliente, à créer des emplois et à protéger l'océan et la biodiversité des Fidji, et ont appelé à un investissement urgent dans la conservation des récifs coralliens dans le cadre de la mise en place de solutions océan-climat en faveur des populations et de la nature.
- Les banques internationales multilatérales doivent poursuivre leurs efforts pour favoriser le développement de l'économie bleue. Les quatre principales banques internationales opérant dans la région sont la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les trois premières sont signataires des principes de financement de l'économie bleue durable, ce qui montre qu'une collaboration en matière d'investissement est possible et utile.

BlueInvest est une initiative de la Commission européenne et du Fonds européen d'investissement qui vise à améliorer l'accès au financement et la préparation à l'investissement pour les start-ups, les entreprises en phase de démarrage et les PME actives dans l'économie bleue. Elle est financée par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et a fait

²¹⁷ <https://www.westmed-initiative.eu/effective-project-proposal-development-for-eu-funding-29-june-2021-online/>

ses preuves. En outre, il s'agit également d'un exemple de collaboration entre l'UE et l'Afrique, par exemple avec l'événement BlueInvest Africa. C'est l'occasion de renforcer la collaboration entre les entreprises actives dans l'économie bleue africaine et les investisseurs européens.

3.3.4. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

Le 22 juin 2022, la **conférence de l'Union pour la Méditerranée "Investir dans une économie bleue durable en Méditerranée" s'est tenue** à Barcelone, dans le but d'encourager les investissements et le financement de projets et d'initiatives d'économie bleue durable dans la région méditerranéenne, en particulier dans les pays du Sud²¹⁸.

BlueInvest Africa 2022 s'est déroulé aux Seychelles les 7 et 8 septembre sous la forme d'un événement hybride. L'objectif était de présenter le potentiel de l'Afrique en matière d'économie bleue durable, d'encourager l'innovation, la durabilité et l'esprit d'entreprise, et de promouvoir la coopération entre les secteurs public et privé. D'envergure continentale, il comprendra des sessions de présentation, des réunions B2B, une exposition présentant des projets africains à petite échelle, ainsi que des possibilités de mise en réseau entre les participants et de futurs partenaires potentiels. La participation d'entrepreneurs de la région Med est souhaitée et encouragée.

Le Conseil mondial de l'océan (WOC) s'est associé à la ville et au port de Barcelone pour développer le principal centre mondial de l'économie bleue, dont le siège se trouve à Barcelone. Pour célébrer ce nouveau partenariat, le WOC a organisé deux sommets : Sustainable Ocean Summit SOS 2022 (17 -18 octobre 2022) suivi du lancement du Global Blue Finance Summit BlueFIN 2022 (19 octobre 2022). L'UpM s'est associée au WOC en tant que partenaire de soutien des événements.

Des initiatives financières et des outils d'investissement spécifiquement axés sur l'économie bleue durable et destinés aux pays méditerranéens en particulier sont actuellement en cours d'élaboration :

- **Plate-forme d'investissement méditerranéenne du Fonds européen d'investissement (FEI) :** sur la base de la bonne expérience de Portugal Blue, le FEI a l'intention d'étendre/reproduire le fonds au niveau régional sur la Méditerranée. Il est à la recherche d'un certain nombre d'États membres de l'UE "champions". Bien que le financement soit destiné aux PME des États membres, ces derniers peuvent avoir des projets et des initiatives dans des pays non membres de l'UE et peuvent s'associer à des pays non membres de l'UE.
- Lors de la COP 27 à Sharm-El-Sheikh, le **Partenariat méditerranéen pour l'économie bleue** a été annoncé par l'UpM, la BEI, la BERD et l'UE dans le cadre du Pavillon méditerranéen. Ce nouveau partenariat propose un nouvel instrument de financement multi-donateurs et multi-IFI qui vise à encourager les investissements innovants dans l'économie bleue dans le bassin méditerranéen (en mettant l'accent sur les pays non membres de l'UE), tout en relevant les défis liés à l'environnement et au changement climatique et en exploitant les avantages qui en découlent, à l'instar du NDEP (Northern Dimension Environmental Partnership) dans la mer Baltique et de la Facilité d'investissement pour les Balkans occidentaux, qui ont fait leurs preuves.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la conférence ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue, deux priorités conjointes immédiates/à court terme ont été identifiées dans ce domaine :

Financement des écosystèmes d'innovation de l'économie bleue

²¹⁸ <https://ufmsecretariat.org/ufm-blue-finance-conference/>

Les écosystèmes d'innovation de l'économie bleue sont des moteurs essentiels de la transformation des régions côtières et maritimes. Un certain nombre d'initiatives de financement existent pour soutenir ces écosystèmes. Toutefois, lorsqu'il s'agit de maximiser l'accès au financement durable, à l'innovation et aux opportunités connexes, les pays du sud de la Méditerranée peuvent avoir besoin d'un soutien plus important, notamment en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation.

Pour aborder cette question, le webinaire "*Financing Innovation Ecosystems for the Mediterranean Sustainable Blue Economy : Acteurs locaux, opportunités et défis*" s'est tenu le 30 janvier 2023. Ce webinaire de l'UpM visait à mettre en lumière les différents acteurs, leurs expériences et leurs rôles spécifiques qui contribuent à soutenir le développement d'écosystèmes d'innovation dans et pour l'économie bleue durable à travers divers pays méditerranéens :

- Les "facilitateurs", y compris les clusters maritimes, les accélérateurs, les incubateurs, etc.
- "Opérateurs de financement", y compris les banques de développement locales, le soutien aux PME, etc.
- Les "soutiens internationaux", y compris les investisseurs engagés dans le financement "bleu" de l'impact.

Parmi les résultats de cette activité, le manque de compréhension et de sensibilisation reste un obstacle majeur à l'augmentation du niveau d'investissement dans l'économie bleue. Le dialogue mutuel et la reconnaissance entre les acteurs impliqués, ainsi que les conditions préalables en matière de réglementation et d'investissement, ont été mis en évidence comme des facteurs clés pour accroître les investissements.

Renforcement des capacités en matière d'élaboration de projets

Le 25 octobre, 2022, à Aqaba, une **session de renforcement des capacités sur le développement de propositions de projets** a été organisée par le Secrétariat de l'UpM et dispensée dans le cadre du douzième groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue, et dans une modalité hybride afin de permettre une plus large participation des acteurs concernés par l'économie bleue provenant de divers pays méditerranéens. La session visait à couvrir les demandes d'information typiques des participants à la formation, y compris la rédaction efficace d'une proposition, la création d'un consortium et les rôles des partenaires, le développement d'une idée de projet, la gestion financière d'un projet, l'alignement des objectifs du projet sur les priorités du programme de financement choisi, ainsi que des conseils généraux et des astuces sur le processus.

Ainsi, la formation était organisée autour de deux blocs principaux : tout d'abord, un bloc théorique, qui comprenait des modules sur les principales opportunités de financement disponibles sur le marché de l'économie bleue, les "choses à faire et à ne pas faire" du processus de rédaction des propositions, la conception de la logique d'intervention du projet et la création d'un consortium. Ensuite, une session pratique visant à mettre en pratique les connaissances acquises a été organisée pour les participants présents sur place. L'exemple pratique s'appliquait à un appel à propositions ouvert de l'EMFAF 2022.

3.4 **Outil : Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emploi**

3.4.1 *Introduction*

La recherche et l'innovation (R&I) offrent aux pays méditerranéens d'importantes possibilités de développer et d'utiliser leurs atouts au profit de leurs économies et de leurs populations, notamment en tant que moteur du développement économique. En outre, le secteur maritime joue un rôle important dans l'emploi dans la région méditerranéenne, où la pêche soutient 200 000 emplois directs et 500 000 emplois indirects.

Face aux défis actuels tels que le changement climatique, la surexploitation des stocks de poissons ou la pollution qui modifie continuellement la Méditerranée, il est clair que la recherche et l'innovation dans ces domaines sont essentielles pour relever ces défis. En outre, la nouvelle approche pour une économie bleue durable dans l'UE - Transformer l'économie bleue de l'UE pour un avenir durable - souligne le rôle de cette priorité dans la réalisation de l'ambition de l'UE de devenir climatiquement neutre d'ici à 2050, dans la protection et la restauration des écosystèmes marins et dans la transformation de l'économie bleue en une source d'idées et d'actions pour générer une innovation durable. Il souligne également le potentiel de transition vers une économie bleue durable en termes de compétences, de carrières et d'emplois. Ces possibilités vont de la pêche au tourisme, mais ne sont pas pleinement exploitées, car de nombreux secteurs de l'économie bleue souffrent d'une pénurie de compétences et de qualifications.

La déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable (2 février 2021) appelle à :

- L'adoption du plan de mise en œuvre de BLUEMED et la poursuite de l'initiative BLUEMED pour la croissance et les emplois bleus dans la région méditerranéenne dans le cadre d'Horizon Europe, en tant qu'élément clé pour une mise en œuvre intégrée de l'agenda de la recherche et de l'innovation pour la Méditerranée par le biais d'un effort multi-programmes coordonné ;
- La promotion de l'initiative Start-up Europe Mediterranean (SEMED), visant, en partenariat avec BLUEMED, à connecter tous les acteurs du système d'innovation dans la région méditerranéenne ainsi que d'autres instruments et initiatives pour soutenir le développement durable, la création d'emplois et la compétitivité des PME de l'économie bleue ;
- La poursuite et le développement du service marin Copernicus pour relever les défis côtiers, comme le prévoit le livre blanc du groupe MED7 "Copernicus pour l'économie bleue dans la mer Méditerranée et au-delà" ;
- La création de clusters d'économie bleue - y compris des clusters transnationaux, le renforcement des clusters existants et une coopération accrue entre les clusters nationaux en Méditerranée ;
- Les parties prenantes doivent collaborer dans le cadre de partenariats sectoriels afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à combler les lacunes en matière de compétences et à promouvoir le travail décent ainsi qu'une formation sur mesure pour les secteurs de l'économie bleue ;
- Utilisation accrue de la plateforme méditerranéenne des acteurs de l'économie bleue gérée par le secrétariat de l'UpM pour faciliter les contacts entre les réseaux éducatifs existants, échanger des informations, y compris des outils pédagogiques, et servir d'interface pour les programmes de mobilité ;

- Les pays de l'UpM doivent collaborer dans les forums internationaux pertinents afin d'adapter les exigences en matière de formation et d'éducation pour les professions liées à la mer, compte tenu des évolutions technologiques et des engagements liés au climat.

3.4.2 État de l'art des activités

Afin de décrire brièvement l'état de l'art des cadres, initiatives et actions de l'économie bleue durable (EBD) liés à Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emploi en Méditerranée, une sélection d'actions pertinentes (sur la base d'une liste plus longue d'initiatives et de projets collectés) sera décrite dans cette section. La sélection vise à illustrer autant que possible la variété des sujets abordés et a été réalisée sur la base d'une combinaison de critères, notamment :

- j) Pertinence par rapport aux appels à l'action fixés pour cette priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme présenté ci-dessus ;
- k) Couverture géographique ;
- l) Dans le cas des projets, l'intégration des aspects de durabilité et d'innovation dans son approche ;

Figure : Vue d'ensemble des cadres régionaux, des processus sous-régionaux et des projets transnationaux et multinationaux sur la recherche et l'innovation marines, les compétences, les carrières et l'emploi (d'après la base de données compilée des actions et initiatives de l'EBS en Méditerranée).



Régional

- **L'initiative BLUEMED**, adoptée par tous les pays de l'UpM, favorise l'intégration des connaissances et des efforts pour développer la croissance bleue en Méditerranée et encourage les actions conjointes sur les priorités pertinentes en matière de recherche et d'innovation. Cela inclut des actions telles que la mission de l'UE "Restaurer nos océans et nos eaux", à laquelle l'initiative BLUEMED collaborera par l'intermédiaire des centres nationaux et en s'appuyant sur

l'expérience du projet pilote pour une Méditerranée saine et sans plastique.²¹⁹ Cette mission vise à connaître, restaurer et protéger nos océans et nos eaux d'ici 2030. Pour ce faire, il convient de réduire les pressions humaines sur les environnements marins et d'eau douce, de restaurer les écosystèmes dégradés et d'exploiter de manière durable les biens et services essentiels qu'ils fournissent. Parmi ses principaux instruments pour atteindre ces objectifs, il convient de souligner l'**Agenda stratégique de recherche et d'innovation BlueMed (SRIA)**, qui décrit un ensemble de défis clés pour la Méditerranée et, en particulier, les lacunes en matière de connaissances, les activités spécifiques permettant la croissance bleue ainsi que les mesures de création de capacités et d'amélioration des compétences, et le **Plan de mise en œuvre**, qui présente les objectifs prioritaires partagés et un ensemble d'actions stratégiques pour les atteindre.

- **La plateforme méditerranéenne des acteurs de l'économie bleue (MED BESP)**, qui joue un rôle crucial dans la promotion d'un cadre commun et cohérent, en tenant compte des spécificités régionales de la Méditerranée, afin d'améliorer l'échange et la diffusion des connaissances, la mise en réseau et le renforcement des capacités.
- En outre, l'UpM a lancé une **plateforme régionale de recherche et d'innovation** qui soutient activement le développement durable de la région méditerranéenne et joue un rôle central dans la stimulation et le suivi de la coopération euro-méditerranéenne dans les domaines de la recherche et de l'innovation.
- En outre, le **Copernicus Marine Service** fournit des informations de base gratuites, ouvertes, régulières et systématiques sur l'état, la variabilité et la dynamique de l'océan bleu (physique), blanc (glace de mer) et vert (biogéochimique) en ce qui concerne l'océan mondial et les mers régionales européennes. En outre, le réseau européen d'observation et de données du milieu marin fournit des données, des métadonnées et des produits de données in situ librement accessibles, normalisés et harmonisés pour les mers européennes, dans sept domaines disciplinaires. Le bassin méditerranéen est traité par le Centre de surveillance et de prévision pour la Méditerranée (MED MFC) ainsi que par diverses actions telles que des sessions de formation pour la Méditerranée.
- Parmi les autres acteurs pertinents au niveau régional figurent **PRIMA (Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne)**, **UNIMED (Union des universités de la Méditerranée)** et **EMUNI (Université euro-méditerranéenne)**.

Sous régional

- Au niveau de l'UE, l'**Alliance méditerranéenne pour l'innovation** a été créée dans le cadre du projet BLUEBIOMED afin de stimuler le leadership méditerranéen en matière d'innovation transformatrice de l'économie bleue.
- **SEMED**, une plateforme numérique qui relie les écosystèmes d'innovation dans la région euro-méditerranéenne et crée des opportunités pour l'ensemble de l'écosystème.
- Toujours au niveau de l'UE, l'**initiative de programmation conjointe pour des mers et des océans sains et productifs (JPI Oceans)** est une plateforme qui propose un programme stratégique et un plan d'action pour relever les défis sociétaux complexes liés aux océans qui ne peuvent être résolus au niveau national.
- Dans les pays de la Méditerranée occidentale, il existe plusieurs initiatives, dont le **Dialogue 5+5** qui vise à assurer une coopération plus étroite. Les principaux objectifs sont structurés en activités spécifiques qui sont divisées en trois axes principaux (mise en réseau, recherche et innovation, enseignement supérieur).

²¹⁹ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/672ddc53-fc85-11ea-b44f-01aa75ed71a1>

- S'appuyant sur l'expérience du dialogue 5+5, **WestMED** a été lancé. Les pays impliqués collaborent et s'accordent sur une feuille de route commune pour le développement d'une économie bleue durable dans le sous-bassin afin de générer de la croissance, de créer des emplois et d'offrir un meilleur cadre de vie aux populations méditerranéennes et est identifiée comme une priorité clé en matière de développement des compétences et de circulation. En outre, dans le cadre de la Conférence WestMED 2021, certaines initiatives et bonnes pratiques ont été identifiées, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la Mission Starfish 2030 (comme le projet BlueSkills).

Projets transnationaux et multi-pays

- **BLUESKILLS (West Med)²²⁰** - Il promeut les opportunités de carrières marines et maritimes "bleues" en développant les compétences, en échangeant les connaissances et en valorisant la recherche pour une mer Méditerranée plus durable. Son objectif est de développer de nouveaux programmes d'études et d'accroître l'employabilité dans les secteurs marin et maritime.
- **BLUEGROWTH INTERREG MED (Nord Med)²²¹** - est la suite du projet horizontal InnoBlueGrowth Interreg MED (2016-2019) et vise à diffuser les résultats et les connaissances capitalisées mais aussi à créer de nouvelles connaissances, à travers le dialogue entre les chercheurs, l'enseignement supérieur, les décideurs, les représentants de l'UE, les institutions nationales, régionales, locales, les parties prenantes, les citoyens pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ainsi que l'identification et la mise en œuvre de nouvelles et meilleures pratiques. Au sein de son réseau, un certain nombre de projets liés à la recherche et à l'innovation peuvent être trouvés (par exemple IBLUE, 4HELIX+).
- **MEDITERRANEAN NEW CHANCE (MEDNC) (régional)²²²** - rassemble un réseau d'acteurs travaillant à l'intégration socioprofessionnelle des jeunes dans la région méditerranéenne. Promouvoir les activités de renforcement des capacités et stimuler l'innovation. Améliorer l'intégration socioprofessionnelle des jeunes, en particulier des NEET et des jeunes femmes.
- **MedSkippers (Régional)²²³** - vise à créer des réseaux professionnels durables à travers la mer Méditerranée, à améliorer la formation et la reconnaissance des skippers professionnels de petits navires commerciaux (SCV) dans le but ultime de stimuler le tourisme charter et nautique, un sous-secteur mature et en croissance continue, et de l'utiliser comme un moyen d'attirer les jeunes vers les professions maritimes en soutien à la politique de croissance bleue de l'UE.
- **Emploi des jeunes dans les ports de la Méditerranée (YEP MED) (régional)²²⁴** - ce projet a pour objectif de mieux faire correspondre les besoins en compétences du marché du travail et les offres TVET dans l'industrie portuaire méditerranéenne afin de contribuer à la création d'emplois,

²²⁰ **Pays couverts par BLUE SKILLS** : Algérie, Italie, Malte, Maroc, Mauritanie, Libye, Portugal, Espagne, France, Tunisie

²²¹ **BLUEGROWTH INTERREG MED pays couverts** : Espagne, France, Italie, Croatie, Grèce, Monténégro, Albanie, Malte, Chypre

²²² **Pays couverts par le programme MEDITERRANEAN NEW CHANCE (MEDNC)** : Algérie, Egypte, France, Liban, Maroc, Portugal, Espagne et Tunisie

²²³ **Pays couverts par MedSkippers** : Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Monténégro, Serbie, Slovaquie, Espagne, Tunisie et Turquie.

²²⁴ **Emploi des jeunes dans les ports de la Méditerranée (YEP MED) pays couverts** : Espagne, Italie, Liban, Egypte, Tunisie, France, Jordanie

en particulier pour les NEET et les femmes. Le YEP MED adaptera les programmes de formation aux besoins réels des secteurs productifs, en introduisant un suivi personnalisé pour les étudiants et en créant des cours de formation qui abordent les questions environnementales.

- **iSOL-MET (régional)**²²⁵ - l'objectif global du projet iSOL-MET est de combler le fossé entre les exigences du monde maritime, en ce qui concerne les aptitudes et compétences non techniques des ressources humaines, en développant du matériel pédagogique innovant sur la base de la méthodologie des études de cas.
- **CMES-WestMED (West Med)**²²⁶ - l'objectif principal de ce projet est d'établir un réseau durable d'instituts d'éducation et de formation maritimes, d'autorités publiques et d'acteurs privés du secteur du transport maritime en Méditerranée occidentale.
- **NAUTILUS (Cadre de formation et de certification pour une carrière bleue dans le tourisme nautique) (Régional)**²²⁷ - propose une collaboration université-entreprise dans le bassin méditerranéen oriental afin d'élargir les connaissances et de renouveler les modèles de programmes d'éducation et de formation pour la croissance bleue et la durabilité. Le tourisme côtier et maritime peut être une source majeure de croissance et d'emplois, mais il manque de main-d'œuvre qualifiée et éduquée. L'objectif principal est de créer des professionnels du tourisme nautique hautement qualifiés et éduqués, qui seront en mesure de fournir d'excellents services, d'agir en tant qu'ambassadeurs locaux et de sensibiliser à la préservation des mers et des océans.
- **BAPSI (Académie bleue pour les professionnels de l'industrie des produits de la mer) (Nord-Ouest Med)**²²⁸ - vise à promouvoir un dialogue fructueux entre le secteur industriel de la pêche et l'éducation, afin de répondre à la nécessité pour les professionnels d'être formés et équipés en fonction des besoins de l'industrie. En réunissant les représentants directs du secteur industriel de la pêche et les fournisseurs d'enseignement et de recherche, le projet vise à créer des figures professionnelles hybrides, dotées des compétences exactes requises par l'industrie.

Évaluation de la couverture régionale

Compte tenu du fait que la recherche et l'innovation marines, les compétences, les carrières et l'emploi sont des priorités transversales et qu'elles sont donc couvertes par de nombreux projets issus de différents secteurs, la couverture régionale se concentrera uniquement sur les deux premières catégories, à savoir les cadres régionaux et les processus sous régionaux. La figure ci-dessous donne un aperçu de la répartition de ces initiatives (cadres, processus) entre les différents pays de l'UpM dans les différentes zones de la Méditerranée.

L'évaluation de la couverture régionale permet de faire quelques observations :

- En général, il y a une **bonne couverture des cadres régionaux à travers la Méditerranée**, sans disparités importantes entre les sous régions. Cela est dû, dans une large mesure, à la mise en place de l'**initiative BLUEMED**, de son plan de mise en œuvre et de l'agenda stratégique pour la recherche et l'innovation (SRIA). Ces instruments représentent une stratégie globale qui tient compte des points de vue de toutes les parties prenantes du bassin méditerranéen.

²²⁵ **Pays couverts par iSOL-MET** : France, Bulgarie, Turquie, Roumanie, Pologne et Grèce

²²⁶ **Pays CMES-WestMED couverts** : Italie, France, Tunisie

²²⁷ **Pays couverts par NAUTILUS** : Grèce, Turquie, Chypre, Italie

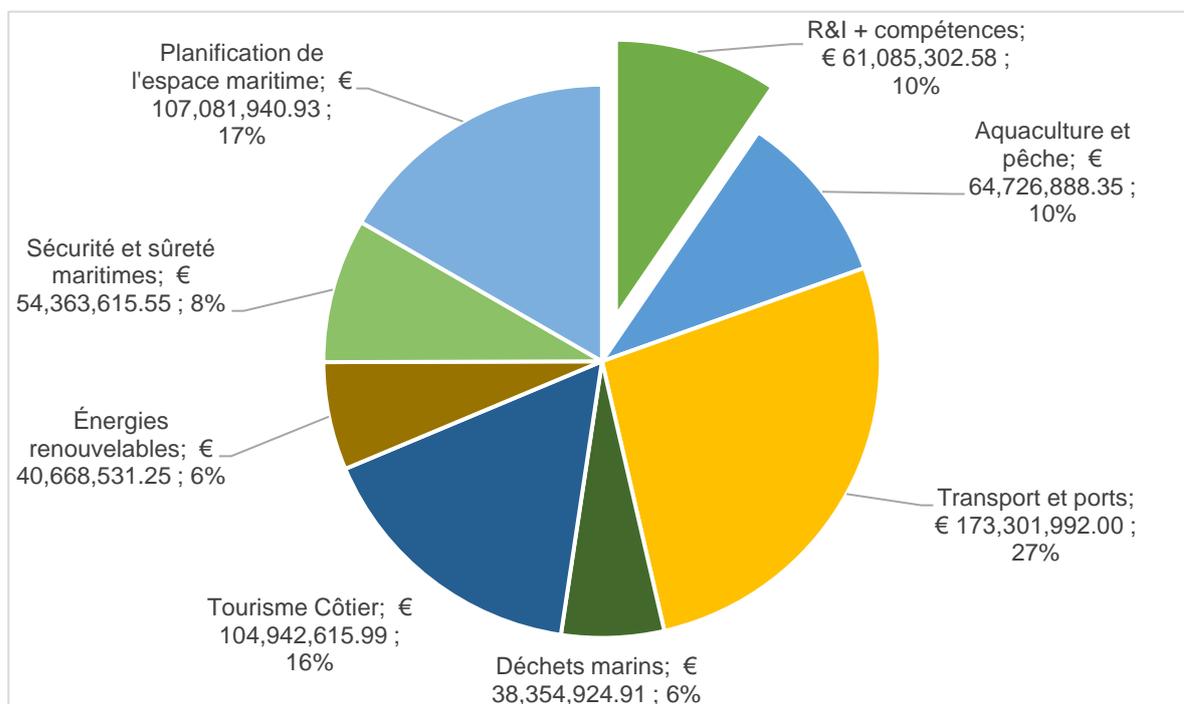
²²⁸ **Pays couverts par le BAPSI** : Italie, Portugal, Espagne

- En ce qui concerne les **processus sous régionaux**, on observe une **polarisation relative**, les pays du nord-ouest de la Méditerranée étant plus présents, suivis par les pays du sud-ouest de la Méditerranée. Par conséquent, cette priorité ne présente pas de clivage Nord-Sud, mais plutôt Est-Ouest, en partie grâce au travail préexistant de l'initiative WestMED dans la Méditerranée occidentale.
- Une autre constatation pertinente est le **faible nombre d'observatoires socio-économiques** en Méditerranée, tant au niveau régional que sous régional. Il existe une bonne couverture d'observatoires marins axés sur la biodiversité et les données côtières (tels que le Copernicus Marine Service, le réseau européen d'observation et de données marines, les observatoires citoyens de MedPan), mais très peu dans le domaine socio-économique, en particulier dans le Sud.

Dépenses de la priorité

La figure ci-dessous donne un aperçu des dépenses du secteur par rapport à d'autres priorités du SBE et pour différents types de projets. Comme le montre la figure 2, la recherche et l'innovation marines, les compétences, les carrières et l'emploi représentent 10 % de l'ensemble des dépenses consacrées aux priorités de l'ESB. Par conséquent, il s'agit du quatrième secteur le plus dépensier, au même niveau que l'aquaculture et la pêche.

Figure : Dépenses des projets par priorité : Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emploi



Source : Base de données des projets compilés pour le rapport de l'UpM sur l'état de l'art de l'économie bleue durable en Méditerranée.

3.4.3 La prise en compte de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités

En guise de dernière étape de l'analyse, il est important de revenir aux principales priorités mises en avant par la déclaration ministérielle de l'UpM pour la priorité transversale "Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emploi". Le tableau ci-dessous fournit une analyse plus approfondie de l'état de l'art en ce qui concerne les priorités spécifiques de l'UpM, telles qu'elles ont été esquissées dans l'introduction de ce chapitre. Pour ce faire, il s'appuie sur les initiatives (cadres/processus et projets) examinées précédemment dans ce chapitre et les confronte à chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM pour ce secteur. L'analyse permet d'évaluer l'état de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel") qui servira de base à la future feuille de route de l'UpM.

Figure : Exemple d'identification des opportunités par priorité sectorielle

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UFM APPEL À L'ACTION	CONTRÔLE VISUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ACTUELLE	JUSTIFICATION ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS SELON LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES
L'adoption du plan de mise en œuvre de BLUEMED et la poursuite de l'initiative BLUEMED pour la croissance et les emplois bleus dans la région méditerranéenne dans le cadre d'Horizon Europe, en tant qu'élément clé pour une mise en œuvre intégrée de l'agenda de la recherche et de l'innovation pour la Méditerranée grâce à un effort multi-programmes coordonné.		<ul style="list-style-type: none"> • L'initiative BLUEMED a été créée en 2014 par 9 pays européens dans le but de promouvoir une vision commune pour une mer Méditerranée plus productive et valorisée et de stimuler la croissance économique et l'emploi. Par la suite, tous les pays de l'Union européenne y ont adhéré et, avec la Déclaration de La Valette (2017), cette initiative a impliqué tous les pays de l'UpM. • Cette initiative comprend deux instruments principaux, le SRIA et le plan de mise en œuvre qui favorise l'engagement des pays méditerranéens à relever les principaux défis et priorités identifiés. Des plateformes thématiques sont développées dans le cadre de cette initiative, engageant les principales parties prenantes nationales dans la mise en œuvre des agendas BlueMed. • Depuis 2014, une action pilote "Une mer Méditerranée saine et sans plastique" ainsi que des actions de démarrage ont été développées en dehors des deux étapes clés (SRIA et plan de mise en œuvre).
Investir dans des observatoires socio-économiques et fournir des preuves scientifiques pour soutenir des approches		<ul style="list-style-type: none"> • Il existe des initiatives bien établies et réussies concernant les observatoires en Méditerranée, mais avec une approche plus scientifique et biologique. Par exemple, le Copernicus Marine Service (détaillé dans le chapitre Sécurité et sûreté maritimes) et EMODnet offrent des informations sur l'état physique et biogéochimique des mers

<p>intégrées du développement de l'économie bleue durable.</p>		<p>régionales en Europe. En revanche, les observatoires socio-économiques font défaut, bien que le réseau EMODnet contienne au moins des informations sur les activités humaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un observatoire socio-économique non national est le <i>Plan Bleu</i> qui joue le rôle d'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable. L'une de ses missions est de fournir aux parties contractantes de la Convention de Barcelone des statistiques, des indicateurs et des évaluations relatifs à l'environnement et au développement durable afin de constituer une aide à la décision pour les pays méditerranéens. Cependant, les observatoires socio-économiques sont peu nombreux dans la région et ceux qui existent sont principalement nationaux comme l'Observatoire de l'Environnement Humain (OHM) <i>Littoral Méditerranéen</i> (France). • En outre, il existe également une lacune dans le bassin de la mer Méditerranée du Sud, où l'on trouve très peu d'initiatives dans ce domaine.
<p>Investissements dans la recherche et l'innovation à tous les niveaux pour relever les principaux défis de la région, fournir des solutions sur mesure à la société dans son ensemble, créer de nouvelles opportunités commerciales durables dans l'économie bleue et travailler en étroite collaboration avec le secteur privé.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements dans l'économie bleue ont augmenté régulièrement ces dernières années grâce à la mise en place de divers programmes et projets. • Cependant, le secteur privé ne représente qu'une faible proportion des investissements dans la recherche et l'innovation, alors que les fonds européens (H2020, Erasmus+, ERDF, EMFF... et maintenant HE et EMFAF, ESF...) sont les principaux mécanismes de financement dans ce domaine. • La plupart des financements se concentrent sur les pays du Nord et de l'Europe, ce qui crée un fossé avec les pays du Sud.
<p>Les pays de l'UpM doivent collaborer dans les forums internationaux pertinents afin d'adapter les exigences en matière de formation et d'éducation pour les professions liées à la mer, les parties prenantes doivent travailler ensemble dans le cadre de partenariats sectoriels afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à combler les lacunes en matière de</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Une variété de stratégies et d'outils pour le développement de carrières bleues sont déjà en place sous la forme de projets transnationaux promouvant le développement des compétences (BlueSkills), la mobilité des stagiaires entre les pays méditerranéens (HOMERe) ou l'intégration des jeunes (MedNc). Ces projets visent à remédier à l'inadéquation entre les <i>programmes d'enseignement</i> et les compétences requises par le marché, ainsi qu'à promouvoir les compétences et l'emploi dans des secteurs spécifiques. L'UpM a organisé des webinaires sur les femmes et les compétences

<p>compétences et à promouvoir le travail décent ainsi qu'une formation adaptée aux secteurs de l'économie bleue.</p>		<p>bleues, les carrières et l'emploi au Liban et les compétences en matière de numérisation dans les secteurs de l'aquaculture et du tourisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cependant, les pays méditerranéens manquent de cadres et d'accords régionaux sur les compétences maritimes et les <i>programmes d'études</i> qui pourraient homogénéiser les compétences et les exigences en matière d'éducation dans toute la région, ce qui améliorerait l'employabilité. Certains forums régionaux, tels que le dialogue 5+5 en Méditerranée occidentale ou l'UNIMED, renforcent la coopération institutionnelle entre les universités méditerranéennes. • En ce qui concerne la couverture géographique, le sud, en particulier le sud-est, est impliqué dans moins de projets et d'initiatives. Une augmentation de la croissance et des opportunités d'emploi dans les pays du sud aurait des implications positives pour l'ensemble de la région.
<p>La création de clusters d'économie bleue - y compris des clusters transnationaux, le renforcement des clusters existants et une coopération accrue entre les clusters nationaux en Méditerranée ;</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les clusters méditerranéens sont dans une position relativement bonne car la plupart d'entre eux sont en croissance ou matures, ce qui signifie qu'ils peuvent atteindre rapidement un niveau stable de maturité (les clusters en croissance) ou sont déjà bien établis dans leur région ou leur pays (les clusters matures). • Toutefois, il existe des déséquilibres géographiques, la grande majorité des clusters étant situés dans le nord et l'ouest de la région, en particulier les clusters matures, tandis que les clusters du sud sont pour la plupart très récents, voire à un stade précoce de développement, et ne sont souvent pas encore pleinement actifs. • La Méditerranée occidentale a favorisé la promotion de l'innovation dans l'économie bleue par la mise en place de clusters, l'UE se situant davantage au niveau régional, tandis que les pays africains se situent davantage au niveau national. • Il semble qu'il y ait une lacune dans les clusters du sud, qui sont également impliqués dans des clusters moins transversaux.
<p>La promotion de l'initiative Startup Europe Mediterranean (SEMED), visant, en partenariat avec BLUEMED, à connecter tous les acteurs du système d'innovation dans la région méditerranéenne ainsi que d'autres instruments</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les start-ups, les investisseurs, les entreprises, les universités, les décideurs politiques, les centres de recherche et les incubateurs d'Europe et du sud de la Méditerranée disposent d'une plateforme où les parties prenantes échangent des informations, des idées, des expériences et nouent des liens commerciaux depuis 2019 grâce à l'initiative SEMED.

<p>et initiatives pour soutenir le développement durable, la création d'emplois et la compétitivité des PME de l'économie bleue.</p>		<ul style="list-style-type: none">• Sa mise en œuvre et son soutien à la promotion et à la création de start-ups et de PME ont été soutenus par les actions BLUEMED Start-up et SwitchMed. Cette dernière initiative offre un soutien direct au secteur privé (industrie, start-ups et entrepreneurs) avec un accent particulier sur le Sud, où la promotion des PME peut avoir un impact important sur l'emploi et l'économie de la région.
--	--	--

3.4.4. Pistes potentielles de coopération future : actions / projets pilotes

Sur la base de l'évaluation globale fournie jusqu'à présent, cette section donne un aperçu du type d'actions et de soutien prévus dans le cadre de la feuille de route de l'UpM, en ce qui concerne la recherche et l'innovation marines, les compétences, les carrières et les possibilités d'emploi dans toute la Méditerranée.

En ce qui concerne l'appel à l'action "*Investir dans des observatoires socio-économiques et fournir des preuves scientifiques pour soutenir des approches intégrées du développement de l'économie bleue durable*", l'analyse de l'état de la mise en œuvre effectuée dans la section précédente indique les domaines suivants de coopération future potentielle :

- **Poursuivre le développement et l'investissement dans les observatoires socio-économiques**, en particulier les **observatoires transnationaux**, mais aussi **capitaliser sur les initiatives réussies dans les pays du nord de la Méditerranée et transférer les meilleures pratiques vers le bassin sud-méditerranéen**. Grâce à la collecte continue de données et à leur analyse, la région peut prévoir les principaux besoins socio-économiques et se préparer à répondre à ces demandes et à éviter des déséquilibres importants tels que l'inadéquation actuelle de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.
- **Soutien à la mise en œuvre des projets visant à développer les observatoires socio-économiques** et leur pérennité, tels que l'observatoire EMIPO dans le cadre du projet EMIPO.

En ce qui concerne l'appel à l'action "*Investissements dans la recherche et l'innovation à tous les niveaux pour relever les principaux défis de la région, fournir des solutions sur mesure à la société dans son ensemble, créer de nouvelles opportunités commerciales durables dans l'économie bleue et travailler en étroite collaboration avec le secteur privé*", les pistes suivantes sont proposées pour la coopération future :

- **Une collaboration plus poussée avec le secteur privé** est nécessaire pour relever les principaux défis auxquels la région est confrontée et créer des opportunités commerciales, notamment en ce qui concerne les start-ups. Le **rôle des banques internationales de développement**, telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque islamique de développement (IsDB) ou la Banque africaine de développement (BAD), est particulièrement important pour les pays du sud de la Méditerranée **et est crucial pour le développement des secteurs bleus dans la région**.
- **Soutenir les stratégies de spécialisation intelligente²²⁹ dans l'ensemble du bassin méditerranéen**. La S3 est déjà un processus avancé dans les pays méditerranéens de l'UE, mais certains pays voisins de l'UE discutent également de l'approche et la pilotent dans leurs propres régions. L'exemple du nord pourrait aider et être transféré aux pays du sud de la Méditerranée. Cela favoriserait l'identification des besoins spécifiques et des potentiels d'innovation à promouvoir, afin de refléter les spécificités des chaînes de valeur locales dans l'ensemble du bassin maritime.

En ce qui concerne l'appel à l'action "*Les pays de l'UpM doivent collaborer dans les forums internationaux pertinents afin d'adapter les exigences en matière de formation et d'éducation pour les professions liées à la mer, les parties prenantes doivent travailler ensemble dans le cadre de partenariats sectoriels afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à combler les lacunes en matière de compétences et à promouvoir le travail décent et une formation adaptée aux secteurs de l'économie bleue*" :

²²⁹<https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/20125/247601/Smart+Specialisation+in+the+world+an+EU+policy+approach+help.pdf/126aeb09-aba3-517b-5759-aa732cd0be67?t=1621268542951>

- Stimuler davantage le processus de dialogue régional en cours sur les compétences, les carrières et les emplois "bleus" dans le cadre de l'UpM, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, notamment par le biais des actions suivantes
 - **Renforcer les forums spécifiques pertinents** (tels que les processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur, de mobilité académique et d'enseignement et de formation professionnels) ;
 - **Assurer la poursuite de la série de webinaires de l'UpM sur les compétences bleues** organisés en 2021. En particulier, l'expérience du webinaire "Les femmes et les compétences bleues/carrières/emplois au Liban" pourrait être reproduite dans d'autres pays SEMED avec un accent similaire sur le genre ; ainsi que les webinaires UpM "Compétences de numérisation dans les secteurs de l'aquaculture et du tourisme dans la région méditerranéenne" et "Les femmes dans l'économie bleue en Méditerranée". En outre, en capitalisant sur l'Année européenne de la jeunesse 2022, un nouveau (cycle de) webinaire(s) pourrait être organisé en mettant l'accent sur l'amélioration des compétences et la requalification des jeunes étudiants et travailleurs en fonction des besoins des secteurs clés de l'économie bleue.
- **Poursuivre le soutien à la coalition EU4Ocean pour l'éducation aux océans et, sur la base de cette expérience, capitaliser et étendre à l'ensemble du bassin méditerranéen, y compris les pays du Sud.** Capitaliser sur les réalisations de ce projet (plateforme pour les organisations et les individus engagés dans des initiatives d'éducation aux océans, forum européen de la jeunesse pour l'océan et réseau d'écoles bleues européennes, groupe de travail sur un océan sain et propre) ainsi que sur les réalisations du **projet BlueSkills** une fois que sa période de mise en œuvre aura pris fin.
- **Commander une étude ad hoc sur les compétences bleues en Méditerranée**, axée sur l'identification des lacunes, des besoins et des opportunités pour un certain nombre de secteurs et de sous-secteurs de l'économie bleue (en particulier, le transport maritime vert, la navigation de plaisance et de croisière, l'aquaculture, la bioéconomie bleue et les énergies marines renouvelables). Cette étude mettra l'accent sur la jeunesse et l'égalité des sexes, et s'intéressera en particulier aux compétences techniques, numériques et de haut niveau. L'objectif principal de cette étude est de fournir une analyse et une évaluation de la situation actuelle et de formuler des suggestions adaptées aux lacunes identifiées, qui devront être examinées et prises en compte par les autorités nationales ainsi que par les initiatives régionales et sous-régionales.

En ce qui concerne l'appel à l'action "*L'établissement de clusters d'économie bleue - y compris des clusters transnationaux, le renforcement des clusters existants, et une coopération accrue entre les clusters nationaux dans la Méditerranée*" :

- **Poursuivre la promotion et la mise en place de grappes transnationales**, qui sont relativement rares. Des initiatives récentes les ont encouragés, comme le groupe de surveillance maritime de la Méditerranée dans le cadre de PROteuS. **Soutenir davantage les clusters du Sud**, qui en sont pour la plupart à un stade précoce de développement et ne sont souvent pas encore pleinement actifs, afin qu'ils puissent croître en nombre et en taille, et ainsi être en mesure de mieux s'engager avec d'autres homologues régionaux. S'appuyer sur les initiatives existantes (WestMED Cluster Alliance) et les projets (par exemple MISTRAL, BlueSkills, Culture & Creative Industry) qui visent le même objectif de coopération dans toute la région - avec l'ambition de canaliser les investissements vers l'innovation des modèles d'entreprise et des écosystèmes d'entreprise dans toute la Méditerranée. **Sensibiliser davantage au rôle des clusters maritimes dans les pays du sud-est** afin d'accélérer leur mise en place. **Promouvoir le développement des clusters existants** tels que les clusters maritimes algériens ou tunisiens pour qu'ils se développent et deviennent matures afin d'être en mesure de s'étendre pour devenir régionaux.

3.4.5 Mesurer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle : indicateurs proposés

Résultats (indicateurs de processus)
<p>+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus dans le domaine de la recherche et de l'innovation marines, des compétences, des carrières et de l'emploi, en particulier en ce qui concerne les sous-priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'observatoires socio-économiques • Promotion des opportunités commerciales en collaboration avec le secteur privé • Collaboration et accords entre pays sur les exigences en matière d'éducation • Culture de l'océan • Développement des clusters • Stratégies de spécialisation intelligente
<p>+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la région méditerranéenne dans le domaine de la recherche et de l'innovation marines, des compétences, des carrières et de l'emploi (en ce qui concerne les sous-priorités mentionnées ci-dessus)</p>
<p>+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir le développement de la recherche et de l'innovation marines, des compétences, des carrières et de l'emploi.</p>
<p>+Nombre et typologie des partenaires et parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentation équilibrée des parties prenantes • Représentation géographique équilibrée
Résultats (indicateurs de résultats)
<p>+Résultats obtenus et prévus des différentes actions, ensembles d'activités et projets en cours ou terminés dans le domaine de la recherche et de l'innovation marines, principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ;</i> • <i>Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ;</i> • <i>Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, CSOs, etc.) impliquées et bénéficiant de l'action/activité/projet ;</i> • <i>Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).</i>

3.4.6. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

Comme mentionné précédemment, le 27 juin 2022, l'Union pour la Méditerranée a tenu sa première **conférence ministérielle méditerranéenne sur la recherche et l'innovation**, qui a examiné et reconnu les progrès réalisés dans la coopération en matière de recherche et d'innovation dans la région depuis la déclaration de La Valette sur le "Renforcement de la coopération euro-méditerranéenne par la recherche et l'innovation" en 2017.

Le rôle de soutien des clusters maritimes dans la promotion des chaînes de valeur innovantes de l'économie bleue est également devenu essentiel ces dernières années. Des études dédiées de l'UpM²³⁰ ont suggéré que leur présence est encore limitée dans la Méditerranée et pourrait nécessiter un soutien supplémentaire. Plus récemment, la feuille de route de Malte pour la collaboration avec les clusters du Sud²³¹ a été approuvée dans le cadre d'une discussion commune entre l'initiative WestMED et l'UpM. L'initiative a appelé à un plus grand engagement des pays du sud de la Méditerranée, à la fois sur les rives occidentales et orientales de l'Afrique du Nord, dans l'adoption des clusters.

À ce titre, l'extension de la capacité des clusters à travers la Méditerranée a également été identifiée comme une priorité immédiate/à court terme pour la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur l'économie bleue durable.

Renforcer les capacités des clusters dans la région méditerranéenne

Le soutien de l'UpM s'est principalement appuyé sur l'alliance des clusters WestMED, notamment en soutenant l'extension du dialogue global des clusters de l'alliance actuelle à la Méditerranée orientale.

En s'appuyant sur la coopération actuelle entre l'UpM et l'initiative WestMED pour favoriser les clusters maritimes dans la région, cette action pourrait également soutenir le suivi de la feuille de route de Malte pour les clusters maritimes. À ce titre, il peut être envisagé de soutenir le dialogue entre les clusters méditerranéens des deux rives, et en particulier ceux des pays d'Afrique du Nord de l'Est et de l'Ouest. Cet élément doit être discuté conjointement avec l'Alliance des clusters WestMED et les partenaires du sud qui y participent - au sud, la Tunisie a établi un cluster maritime et la Mauritanie est sur le point de le faire. Le Maroc et l'Algérie ont également manifesté leur intérêt et participent activement à la "feuille de route de Malte". À cet égard, l'appel récemment publié par l'EMFAF sur la coopération entre clusters peut offrir un soutien précieux.

En termes de programmes et d'opportunités de financement, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (EMFAF) a lancé en octobre 2022 l'appel à projets "Maritime clusters as an innovative enabler for a Sustainable Blue Economy in the Mediterranean" (Les clusters maritimes en tant qu'outil innovant pour une économie bleue durable en Méditerranée)²³². Cet appel se concentre sur la création de nouveaux clusters maritimes nationaux et sur le renforcement de la coopération entre les

²³⁰ https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2019/12/Maritime-Clusters-in-the-Mediterranean-Region_Dec-2019.pdf

²³¹ <https://westmed-initiative.ec.europa.eu/wp-content/uploads/2022/09/WestMED-Maritime-Clusters-Alliance-Malta-Roadmap-for-Southern-Clusters-18072022-published.pdf>

²³² shorturl.at/hLU07

clusters du Nord et du Sud de la Méditerranée et entre les clusters, les PME, les universités et les centres de recherche, les acteurs institutionnels et les institutions financières. Il vise également à améliorer l'implication des clusters maritimes dans l'élaboration des politiques au niveau régional/national, en particulier en ce qui concerne la définition/l'amélioration des stratégies de spécialisation intelligente.

En outre, en ce qui concerne les compétences, un autre appel à propositions a été lancé dans le cadre de l'EMFAF, intitulé "Blue careers for a sustainable blue economy" (Carrières bleues pour une économie bleue durable)²³³. Doté d'un budget de 7,5 millions d'euros, l'appel à propositions "carrières bleues" vise à contribuer au développement de la prochaine génération de compétences bleues et à offrir des possibilités de carrières maritimes attrayantes et durables.

²³³ https://cinea.ec.europa.eu/funding-opportunities/calls-proposals/emfaf-call-proposals-blue-careers-sustainable-blue-economy_en

3.5 **Outil : Planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières**

3.5.1 *Introduction*

La déclaration de l'UpM souligne l'importance de la planification de l'espace maritime (MSP) et de la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) en tant qu'outils de soutien à l'économie bleue durable, la ICZM étant intégrée à la MSP comme moyen d'assurer de plus grandes synergies grâce au principe d'interaction entre la terre et la mer. Ces deux outils ont été reconnus comme des outils importants pour attirer les investissements et réduire les impacts sur l'environnement en raison de la concurrence croissante pour l'utilisation de l'espace et des ressources marines et côtières en Méditerranée. En particulier, les deux outils contribuent à un effort accru pour contrôler et minimiser les impacts associés à l'expansion des activités dans les zones côtières et en mer, avec une approche basée sur l'écosystème - un aspect qui rend l'outil véritablement transversal.

3.5.2 *Bilan de la déclaration ministérielle et exploration des voies à suivre et des actions futures*

La déclaration ministérielle de l'UpM a souligné la nécessité de soutenir une plus grande adoption de la planification de l'espace maritime et de la gestion intégrée des zones côtières afin de garantir une économie bleue pleinement durable en Méditerranée et de faire face à une concurrence croissante pour l'espace et les ressources marines et côtières.

En particulier, la déclaration reconnaît certains éléments spécifiques à prendre en considération:

- Invite tous les pays à utiliser davantage la planification de l'espace maritime pour soutenir le développement d'une économie bleue durable en Méditerranée, notamment en s'attaquant aux interactions terre-mer ;
- les invite à poursuivre l'élaboration et la mise à jour des stratégies nationales de ICZM, le cas échéant, en fournissant un soutien financier et technique adéquat, ainsi qu'à renforcer la participation et la coordination des autorités nationales et locales en ce qui concerne la planification de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières, s'il y a lieu.

Les principaux cadres et initiatives/projets actuellement en cours dans la région méditerranéenne sont maintenant brièvement passés en revue pour servir de base à d'autres actions à suggérer en vue de la mise en œuvre de la directive UpM.

État des lieux des activités

Afin de décrire brièvement l'état de l'art des cadres, initiatives et actions de l'économie bleue durable (EBD) liés à la planification de l'espace maritime (MSP) et à la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) en Méditerranée, une sélection d'actions pertinentes sera décrite dans cette section. La sélection vise à illustrer autant que possible la variété des sujets abordés et a été réalisée sur la base d'une combinaison de critères, notamment :

- d) Pertinence par rapport aux appels à l'action fixés pour cette priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM, comme présenté ci-dessus ;
- e) Couverture géographique ;
- f) Dans le cas des projets, l'intégration des aspects de durabilité et d'innovation dans son approche ;

Figure : Vue d'ensemble des cadres régionaux, des processus sous-régionaux et des projets transnationaux en matière de planification de l'espace maritime et de gestion intégrée des zones côtières (IZCM)



Régional

- La **Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée** (1995)²³⁴ a été initialement approuvée en 1975 par 16 pays méditerranéens et la Communauté européenne a adopté le Plan d'action pour la Méditerranée (MAP en anglais), et a été le tout premier programme pour les mers régionales sous l'égide du UNEP. En 1995, le plan

²³⁴ https://ec.europa.eu/environment/marine/international-cooperation/regional-sea-conventions/barcelona-convention/index_en.htm

d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (MAP phase II) a été adopté par les parties contractantes pour remplacer le plan d'action pour la Méditerranée de 1975. Aujourd'hui, la convention de Barcelone regroupe 22 parties contractantes déterminées à protéger l'environnement marin et côtier de la Méditerranée tout en stimulant les plans régionaux et nationaux pour parvenir à un développement durable.

- Le **Plan d'action UNEP-MED pour la mise en œuvre du Protocole ICZM pour la Méditerranée** (2012-2019) est adopté par les Parties contractantes (PC) pour se concentrer sur trois objectifs majeurs articulés en une série d'actions, confiant au PAP/RAC et au UNEP/MAP le soin de les soutenir dans leur mise en œuvre, à savoir :
 - Objectif 1 : soutenir la mise en œuvre effective du protocole de ICZM aux niveaux régional, national et local, notamment au moyen d'un cadre régional commun pour la ICZM ;
 - Objectif 2 : Renforcer les capacités des PC à mettre en œuvre le protocole et à utiliser de manière efficace les politiques, les instruments, les outils et les processus de ICZM ;
 - Objectif 3 : Promouvoir le protocole ICZM et sa mise en œuvre dans la région, et le promouvoir au niveau mondial en développant des synergies avec les conventions et accords pertinents.
- Le **Cadre régional commun UNEP-MED pour la gestion intégrée des zones côtières** (2019) identifie toutes les mesures appropriées pour prévenir, réduire, combattre et - dans toute la mesure du possible - éliminer la pollution de la zone de la mer Méditerranée et pour protéger et améliorer l'environnement marin et les ressources naturelles de la région. En tant que telle, elle offre un cadre précieux pour le développement durable du bassin méditerranéen, grâce à la gestion intégrée des zones côtières, en tenant compte de la protection des zones d'intérêt écologique et paysager et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Pour ce faire, elle coordonne, le cas échéant, bilatéralement ou multilatéralement leurs stratégies, plans et programmes nationaux relatifs aux zones côtières contiguës.
- L'**initiative mondiale ICO UNESCO - MSP** (2018) est une initiative de trois ans promue en collaboration avec la Commission européenne et faisant appel à des experts régionaux pour élaborer des orientations sur la planification transfrontalière internationale. Dans ce contexte, deux projets pilotes ont été promus, dont l'un en Méditerranée occidentale (tandis que l'autre dans le Pacifique Sud-Est). L'initiative vise également à communiquer et à diffuser les résultats pertinents et les avancées dans ce domaine.
- Le **PAP/RAC : Programme de gestion côtière**²³⁵ a pour mission de soutenir les pays méditerranéens sur la voie d'un développement côtier durable. Les Parties contractantes ont défini la mission du PAP/RAC dans leur décision, à savoir apporter un soutien aux pays méditerranéens pour la ratification et la mise en œuvre du Protocole ICZM, ainsi que pour la mise en œuvre de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (MSSD).

Sous-régional

²³⁵ <https://paprac.org/>

- Le **règlement (UE) n° 1255/2011 visant à soutenir la poursuite du développement d'une politique maritime intégrée** contribue, entre autres objectifs, au développement d'outils intersectoriels, à savoir la planification de l'espace maritime, l'environnement commun de partage de l'information (CISE) et les connaissances marines sur les océans, les mers et les régions côtières à l'intérieur et aux abords de l'Union. Elle le fait afin de développer des synergies et de soutenir les politiques liées à la mer ou au littoral, notamment dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de la protection de l'environnement, de la recherche, de la sécurité maritime, de l'énergie et du développement des technologies maritimes vertes, en tenant compte des outils et initiatives existants et en s'appuyant sur eux.
- La **directive 2008/56/CE de l'UE établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (MSFD)** vise à soutenir une approche écosystémique de la gestion des activités humaines liées à la mer, tout en permettant une utilisation durable des biens et services marins. Ses principales priorités sont d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin de la Communauté, de continuer à le protéger et à le préserver, et de prévenir toute détérioration ultérieure.
- La **directive 2014/89/UE établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime** vise à promouvoir la croissance durable des économies maritimes, le développement durable des zones marines et l'utilisation durable des ressources marines. Dans le cadre de la politique maritime intégrée de l'Union européenne, le cadre prévoit l'établissement et la mise en œuvre par les États membres de la planification de l'espace maritime, en tenant compte des interactions terre-mer et d'une coopération transfrontalière renforcée, conformément aux dispositions pertinentes de la UNCLOS.
- **EMODNet : Réseau européen d'observation et de données du milieu marin**²³⁶ est une initiative de données marines à long terme développée à travers une série de projets lancés par la Direction générale de la mer et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE) en 2009. Il s'agit d'un mécanisme clé de mise en œuvre de sa stratégie "Connaissance du milieu marin 2020". Essentiellement, EMODnet est un consortium d'organisations qui rassemblent de manière uniforme des données marines européennes, des produits de données et des métadonnées provenant de diverses sources. L'objectif principal d'EMODnet est de débloquent les ressources de données marines fragmentées et cachées et de les mettre à la disposition des individus et des organisations (publiques et privées), et de faciliter l'investissement dans des activités côtières et offshore durables grâce à un meilleur accès à des données marines de qualité, normalisées et harmonisées, interopérables et libres de toute restriction d'utilisation.

Projets transnationaux et multi-pays

- **MESP : Managing the Environmental Sustainability of Ports for a durable development (2012-2015)**²³⁷ (**Régional**)²³⁸ vise à réduire la pollution de l'eau, de l'air et du bruit résultant des activités portuaires par la mise en œuvre d'une approche multidisciplinaire, qui englobe des solutions technologiques, réglementaires et administratives. En renforçant la coopération entre les

²³⁶ <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/projects/european-marine-observation-and-data-network>

²³⁷ <https://keep.eu/projects/4036/Managing-the-Environmental-S-EN/>

²³⁸ Pays couverts par le programme MESP : Italie, Grèce, Liban, Jordanie

autorités portuaires, les organisations scientifiques et les administrations publiques, il favorise le transfert des modèles de gestion durable des zones portuaires développés par le projet MESP en Méditerranée.

- **CO-EVOLVE4BB : Coévolution des activités humaines côtières et des systèmes naturels Med pour un tourisme durable et une croissance bleue en Méditerranée (2019-2022)**²³⁹ **(Régional)**²⁴⁰ se penche sur les questions relatives à la croissance du tourisme en Méditerranée, en analysant et en promouvant la coévolution des activités humaines et des écosystèmes naturels dans les zones côtières touristiques. Afin de protéger l'environnement et de lutter contre le changement climatique, Co-Evolve4BG encourage le développement durable des activités touristiques en utilisant les principes de la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) et de la planification de l'espace maritime (MSP).
- **COMMON : Coastal Management and Monitoring Network for tackling marine littering in Mediterranean sea (2019-2022)**²⁴¹ **(Régional)**²⁴² aborde la question des déchets marins par un effort global au niveau du bassin et une approche multi-institutionnelle et multi-acteurs - qui s'attaque aux différents moteurs environnementaux, économiques, sociaux, culturels et récréatifs qui peuvent affecter les écosystèmes marins. Le projet COMMON applique les principes de la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) au problème des déchets marins, en améliorant la connaissance du phénomène, en renforçant les performances environnementales des zones côtières pilotes et en impliquant les acteurs locaux dans la gestion des déchets marins.
- **MED4EBM : Mediterranean Forum For Applied Ecosystem-Based Management (2019-2022)**²⁴³ **(Régional)**²⁴⁴ s'attaque à la gestion basée sur les écosystèmes, en aidant les acteurs de la ICZM dans quatre zones côtières à développer et à appliquer conjointement une méthodologie commune pour rendre la ICZM basée sur les écosystèmes beaucoup plus facile à concevoir et à mettre en œuvre - c'est-à-dire grâce à des techniques et des méthodes innovantes. Un outil logiciel aide les acteurs institutionnels à mieux gérer les processus analytiques complexes et multipartites qui caractérisent les applications de la ICZM et à évaluer les relations entre les composantes, les fonctions et les services de l'écosystème, ainsi que les activités humaines qui y sont associées.
- **PLASTIC-BUSTERS CAP**²⁴⁵ (2021-2023) **(Régional)**²⁴⁶ comprend des actions visant à améliorer et à transférer les connaissances, l'expérience et les outils de meilleures pratiques qui abordent l'ensemble du cycle de gestion des déchets marins - de la surveillance et de l'évaluation à la prévention et à l'atténuation, vers une approche intégrée et stratégique (c'est-à-dire en associant la gestion basée sur l'écosystème et la ICZM à la planification du développement local). À long terme, cette approche améliorera les services écosystémiques en réduisant les fuites de déchets marins et la pollution marine par les plastiques en mer Méditerranée, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation judicieuse et à l'élimination durable des plastiques.

²³⁹ <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/projects/co-evolution-coastal-human-activities-med-natural-systems-sustainable-tourism-blue>

²⁴⁰ **Pays couverts par COEVOLVE-B4G** : Grèce, Italie, Espagne, Tunisie, Liban

²⁴¹ <https://keep.eu/projects/22820/COastal-Management-and-MONi-EN/>

²⁴² **Pays communs couverts** : Italie, Tunisie, Liban

²⁴³ <https://keep.eu/projects/22871/Mediterranean-Forum-For-App-EN/>

²⁴⁴ **Pays MED4EBM couverts** : Jordanie, Italie, Tunisie et Liban

²⁴⁵ <https://www.enicbmed.eu/projects/plastic-busters-cap>

²⁴⁶ **Les pays couverts par PLASTIC BUSTERS CAP** : Italie, Grèce, Espagne, Egypte, Tunisie, Liban, Jordanie

- **MedFund : Fonds environnemental pour les aires marines protégées (MPAs) en Méditerranée** ²⁴⁷²⁴⁸ est une plateforme de coopération méditerranéenne qui compte actuellement 15 membres dont 6 pays méditerranéens ainsi que des organisations régionales de la société civile. MedFund est composé, d'une part, de Pays ayant une politique ambitieuse en faveur de la création d'AMP et ayant explicitement exprimé leur soutien à l'initiative, et d'autre part, de plusieurs organisations telles que la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'Institut Océanographique - Fondation Prince Albert 1st de Monaco, ainsi que des organisations régionales impliquées dans la conservation des écosystèmes marins et côtiers de la Méditerranée²⁴⁹. Depuis octobre 2019, l'initiative bénéficie du label de l'Union pour la Méditerranée.
- **COASTING : Coastal Integrated Governance for Sustainable Tourism (2018-2020)**²⁵⁰ (**Nord Med**)²⁵¹ est un projet de capitalisation basé sur l'application des principes de la GIZC, visant à améliorer l'efficacité d'un outil de gouvernance multi-niveaux tel que le Contrat Côtier, encadrant pleinement la gestion côtière et les questions de durabilité du tourisme. Le partenariat transnational COASTING a activé les synergies et la coopération pour partager des solutions spécifiques pour une gestion intégrée et responsable des zones côtières, particulièrement investies par le tourisme. Le projet a capitalisé sur des expériences antérieures liées au développement durable et à la récupération des paysages, de sorte qu'une nouvelle méthodologie partagée a permis d'améliorer l'outil de gouvernance (contrat de la baie de Marseille) avec des activités axées sur la qualification et la durabilité du tourisme.
- **MPA Networks**²⁵² (2019-2022) (**Nord Med**)²⁵³ soutient l'expérimentation et l'adaptation des outils et des recommandations des projets précédents afin d'améliorer la conservation marine sur des sites pilotes sélectionnés, ainsi que de faciliter le transfert des leçons apprises et des meilleures pratiques à la communauté des MPA autour de la Méditerranée. Des réseaux de gestionnaires d'MPA se sont développés et renforcés aux niveaux national, international et régional (Méditerranée), et un programme thématique régulier de renforcement des capacités a été mis en place. Les activités de mise en réseau ont facilité les échanges entre les gestionnaires d'MPA et d'autres acteurs, la capitalisation des bonnes pratiques et l'amélioration des connaissances. Cette approche a été amplifiée par la connexion des réseaux. Grâce à des réseaux solides, actifs et connectés de gestionnaires d'MPA, le projet MPA NETWORKS contribue à une gestion efficace des MPA en apportant des solutions durables aux défis pertinents (efficacité de la gestion, gestion de la pêche à petite échelle, conservation des espèces mobiles, ainsi que financement durable).
- **Itinéraires de plongée dans les zones marines protégées de la Méditerranée orientale - Développement d'un réseau de tourisme de plongée**²⁵⁴ (2018-2022) (**transfrontalier**)²⁵⁵ est un projet visant à développer un réseau d'itinéraires de plongée dans les zones marines en tant qu'outil à des fins multiples - par exemple la protection de l'environnement marin, la préservation

²⁴⁷ <https://themedfund.org/en/about-us/>

²⁴⁸ **Pays couverts par le MedFund** : France, Tunisie, Monaco, Maroc, Albanie et Espagne

²⁴⁹ Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées - UN Environment -MAP, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques, le réseau MedPAN des gestionnaires d'AMP de la Méditerranée, le WWF Méditerranée, l'UICN Méditerranée, le Conservatoire du littoral français et l'Initiative pour les petites îles de la Méditerranée.

²⁵⁰ <https://keep.eu/projects/21388/Coastal-Integrated-Governance-EN/>

²⁵¹ **Pays côtiers couverts** : Italie, Espagne, Grèce, Croatie, Malte

²⁵² <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/projects/mpa-networks>

²⁵³ **Pays couverts par les réseaux d'AMP** : France, Italie, Croatie, Slovénie, Grèce, Espagne, Albanie

²⁵⁴ <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/projects/diving-routes-marine-protected-areas-eastern-mediterranean-development-diving-tourism>

²⁵⁵ **Itinéraires de plongée pays couverts** : Chypre, Grèce

et la promotion du patrimoine naturel et culturel, la sensibilisation du public, la promotion du développement durable du tourisme, en particulier de la plongée, ainsi que l'enrichissement et la diversification des services touristiques fournis.

- **Coopération transfrontalière pour la planification de l'espace maritime 2²⁵⁶ (2018-2023) (transfrontalier)²⁵⁷** capitalise les résultats du précédent projet stratégique THAL-CHOR : *Cross-border Cooperation Maritime Spatial Planning Development*, cofinancé par le programme Interreg Grèce-Chypre 2007-2013. La capitalisation est faite à la fois au niveau du contenu et au niveau de l'entreprise, puisqu'elle incorpore un nouveau partenaire stratégique, le Ministère de l'Environnement et de l'Energie de Grèce, une autorité compétente pour la planification de l'espace maritime en Grèce. En termes de contenu en particulier, l'objectif n'est plus de préparer les deux pays à la mise en œuvre de la directive, mais de s'aligner sur les exigences de la directive et l'introduction progressive de la planification de l'espace maritime d'ici mars 2021.
- **ARGOS : ShARed Governance of Sustainable fisheries and aquaculture activities as leverage to protect marine resources in the Adriatic Sea²⁵⁸ (2020-2022) (transfrontalier)²⁵⁹** établit un cadre commun de gouvernance dans lequel toutes les institutions compétentes en matière de pêche et d'aquaculture dans la zone du programme ont agi comme un tout dans la gestion et la protection des ressources biologiques partagées, sous la meilleure orientation scientifique. Les recommandations et les résultats finaux sont issus d'activités multidisciplinaires - études de planification de l'espace maritime pour approfondir les chevauchements dans l'utilisation de l'espace marin ; évaluation des interactions entre la gestion environnementale et les impacts socio-économiques ; normalisation des données existantes sur les ressources biologiques de l'Adriatique ; exécution de modèles bioéconomiques pour l'évaluation des stocks ; mise en œuvre d'actions pilotes. Il fournit également un réseau transfrontalier pour partager les résultats des projets et définir les meilleures pratiques pour former les opérateurs à la durabilité environnementale et à l'adoption de pratiques responsables dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.
- **MSPMED : Toward the operational implementation of MSP in our common Mediterranean Sea (2020-2022)²⁶⁰ (Nord Med)²⁶¹** a pour objectif principal de faciliter les processus de la directive MSP, actuellement à différents stades de mise en œuvre dans les États membres de l'UE (EM) entourant la mer Méditerranée, en soutenant l'établissement de plans d'espace maritime cohérents et coordonnés dans toute la région. Le projet MSP-MED capitalise sur les résultats d'autres projets financés par l'UE sur la planification de l'espace maritime dans la région, qu'ils aient été récemment menés à bien ou qu'ils soient toujours en cours, et encourage également la participation active des pays méditerranéens membres et non membres de l'UE, dans le cadre d'une approche pan-méditerranéenne. Le projet MSP-MED aborde des questions spécifiques concernant la mise en œuvre de la PSM au niveau national, adaptées aux besoins réels de chaque État membre, tout en

²⁵⁶ <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/projects/cross-border-cooperation-maritime-spatial-planning-2>

²⁵⁷ **Coopération transfrontalière pour les pays couverts par le programme MSP** : Chypre, Grèce

²⁵⁸ <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/projects/shared-governance-sustainable-fisheries-and-aquaculture-activities-leverage-protect>

²⁵⁹ **Pays ARGOS couverts** : Italie, Croatie

²⁶⁰ <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/projects/toward-operational-implementation-msp-our-common-mediterranean-sea>

²⁶¹ **Pays MSPMED couverts** : Italie, France, Grèce, Malte, Slovaquie

mettant en œuvre des activités à l'échelle du bassin, en renforçant la coopération et le partage des connaissances, et en garantissant la cohérence entre les plans des États membres.

- **UNITED : Multi-Use Platforms and Co-Location Pilots Boosting Cost-Effective, and Eco-Friendly and Sustainable Production in Marine Environments (2020-2023)²⁶² (Nord Med)²⁶³** vise à prouver que la coexistence de différentes activités dans le même espace marin est une option réalisable (d'un point de vue économique, social et environnemental) pour l'industrie maritime européenne et les écosystèmes locaux. Le projet encourage la conception de plateformes polyvalentes et le développement de différentes activités dans la même zone en mer du Nord, en mer Baltique et en Méditerranée. Les principales activités s'articulent autour de cinq piliers définis dans le cadre de l'appel BG-05 (technologie, économie, droit/gouvernance/politique, société et environnement). Le projet démontre les avantages de la co-localisation de différentes combinaisons d'activités marines (énergie renouvelable, aquaculture, bio-ressources, restauration environnementale, transport maritime et services touristiques) dans le même espace marin.

Évaluation de la couverture régionale

Au-delà des initiatives exemplaires décrites jusqu'à présent, notre analyse a porté sur un plus grand nombre de projets (présentés dans les tableaux de la "base de données des projets" en annexe).

Les principales conclusions concernant les initiatives en place dans ce secteur sont les suivantes :

- **Les cadres régionaux** sont assez répandus dans les pays, ce qui en principe devrait impliquer un engagement fort dans la mise en œuvre des pratiques MSP/ICSM (par exemple, la Convention de Barcelone), mais dans la pratique, cela reste un encouragement fort plutôt qu'un mandat pour mettre en œuvre de tels outils ;
- **Les processus sous-régionaux** et les exigences strictes en matière de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime et de la gestion intégrée des zones côtières (ICZM) se réfèrent principalement au nord (directive européenne sur la planification de l'espace maritime, etc) ;
- **Le renforcement des capacités et le soutien à la R&I sont de plus en plus fréquents**, avec un soutien plus important pour les pays du nord de la Méditerranée, mais avec quelques exceptions dans le sud (par exemple, WestMED) ;
- **La capitalisation** émerge lentement, bien qu'elle se concentre actuellement sur les pays du Nord ;
- Les projets de **collaboration** semblent mieux répartis, mais présentent encore des lacunes notables (par exemple, les pays du sud-est de la Méditerranée ne bénéficient d'aucun soutien dans ce domaine).

Dépenses du secteur

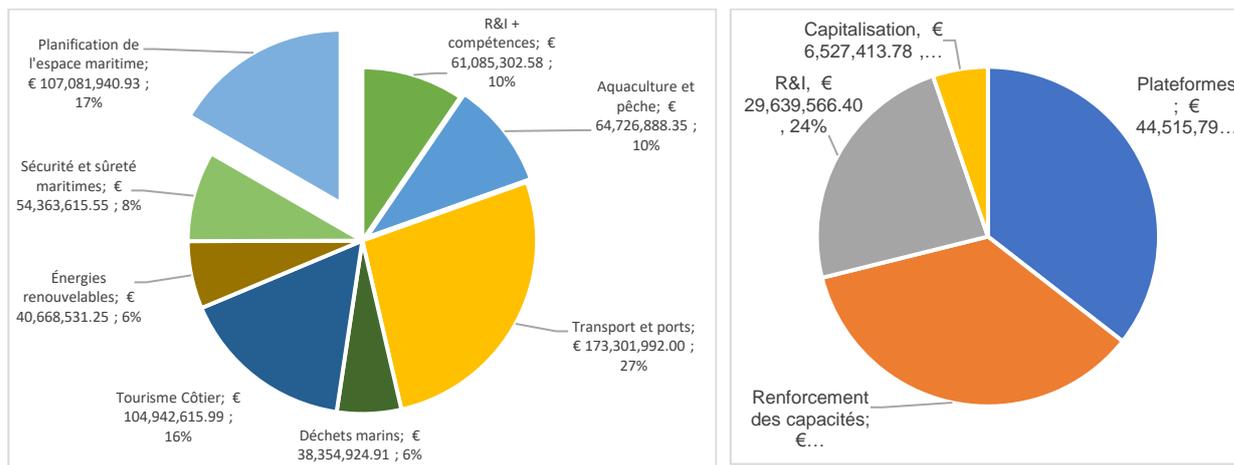
Les figures ci-dessous donnent un aperçu des dépenses du secteur par rapport aux autres secteurs de l'EBS et pour différents types de projets. Nous pouvons observer dans la figure 2 que le MSP/ICZM représente 20% des dépenses globales de l'EBS (sur la base des projets collectés). En outre, les projets MSP/ICZM se concentrent sur les plateformes (36 %) et le renforcement des capacités (35 %), ce qui est attendu compte tenu de la transversalité et de la nouveauté du sujet. Étant donné que la planification de

²⁶² <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/projects/multi-use-platforms-and-co-location-pilots-boosting-cost-effective-and-eco-friendly>

²⁶³ **Pays couverts par UNITED** : Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, Grèce, France, Danemark, Irlande, Portugal

l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières font également partie de projets sectoriels innovants plus vastes (par exemple Horizon 2020), une part importante est néanmoins liée à la R&I (24 %). Les projets de capitalisation sont encore limités (5 %) compte tenu de la nouveauté du sujet, mais montrent déjà une tendance émergente dans cette direction.

Figure : Vue d'ensemble des dépenses consacrées à la PSM/GIZC par rapport à d'autres secteurs de l'économie bleue durable (à gauche) et ventilation par type de projet (à droite)



Source : Base de données de plus de 300 initiatives/projets recueillis pour cette feuille de route de l'UpM

Bilan de la déclaration ministérielle : progrès et opportunités

La dernière étape de l'analyse consiste à revenir aux principales priorités mises en avant par la déclaration ministérielle de l'UpM pour le soutien à la planification de l'espace maritime et à la gestion intégrée des zones côtières. Le tableau ci-dessous fournit une analyse plus approfondie de l'état d'avancement des priorités spécifiques de l'UpM, telles qu'elles ont été esquissées dans l'introduction de ce chapitre. Pour ce faire, il s'appuie sur les initiatives (régionales, sous-régionales, transnationales/internationales) examinées précédemment dans ce chapitre et les confronte à chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM pour ce secteur. L'analyse permet d'évaluer l'état de la mise en œuvre de chaque priorité (un "contrôle visuel") qui servira de base à la future feuille de route de l'UpM.

Figure : Identification des opportunités par priorité sectorielle

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE L'UFM APPEL À L'ACTION	CONTRÔLE VISUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ACTUELLE	JUSTIFICATION ET IDENTIFICATION DES OPPORTUNITÉS SELON LA CARTOGRAPHIE DES INITIATIVES
<p>Tous les pays à utiliser davantage la planification de l'espace maritime pour soutenir le développement d'une économie bleue durable en Méditerranée, notamment en s'attaquant aux interactions terre-mer.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Des cadres généraux existent au niveau méditerranéen grâce à la reconnaissance de la planification de l'espace maritime et de la gestion intégrée des zones côtières dans le cadre de la convention de Barcelone et des protocoles connexes, ce qui rend obligatoire l'élaboration et l'utilisation complète de ces outils. • Afin de favoriser la création de connaissances sur la manière de concevoir et de mener les MSPs, de nombreux projets ont été déployés ou sont en cours en Europe et dans les pays voisins de la Méditerranée. Une grande majorité de ces projets sont financés par divers programmes de financement de l'UE et sont souvent de nature transnationale, car ils rassemblent l'expérience de divers partenaires à travers l'Europe ou dans un bassin maritime et/ou une région spécifique. • L'ambition n'est cependant pas seulement de partager l'expérience et de favoriser le transfert et la création de connaissances, mais aussi de favoriser la cohérence entre les différentes tentatives de MSP au sein du bassin maritime et en particulier une compréhension et une reconnaissance beaucoup plus grandes de la pertinence de ces outils pour un développement pleinement durable de l'économie bleue dans son ensemble - en particulier,

		<p>mais pas seulement, dans les pays du sud de la Méditerranée. Des efforts supplémentaires sont encore nécessaires à cet égard.</p>
<p>Poursuite de l'élaboration et de la mise à jour des stratégies nationales de GIZC, le cas échéant, par la fourniture d'un soutien financier et technique adéquat, ainsi que par une participation et une coordination accrues des autorités nationales et locales en matière de PSM/GIZC, le cas échéant.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Comme pour la planification de l'espace maritime, il existe des cadres pertinents tels que la convention de Barcelone, ce qui fait de cet outil une exigence politique essentielle pour le développement durable de l'économie bleue. • Des projets pertinents axés sur la ICZM ont été financés par le programme Interreg MED et d'autres programmes Interreg et ENI CBC, y compris des partenaires du sud de la Méditerranée. • En ce qui concerne la planification de l'espace maritime, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'intégration de la ICZM dans la planification de l'espace maritime et pour garantir la capacité des autorités locales à mettre en œuvre une politique aussi essentielle pour le développement durable.

Possibilités de coopération future : actions / projets pilotes

Sur la base de l'évaluation globale fournie jusqu'à présent, cette section donne un aperçu (préliminaire) du type d'actions (processus cadres, projets) et du soutien connexe à prévoir dans le cadre de la feuille de route de l'UpM, pour traiter les opportunités liées aux déchets marins dans toute la Méditerranée. Les appels à l'action sont regroupés en deux catégories, l'une relative aux cadres et l'autre relative aux projets.

Les pistes potentielles suivantes se réfèrent aux appels à l'action liés aux **initiatives-cadres** :

- Soutenir l'adoption politique de la MSP en tant que catalyseur du Green Deal : développement d'une **économie bleue** propre et **circulaire**, préservation et **protection de la biodiversité** dans l'environnement marin (en particulier grâce à des mesures spatiales), facilitation de l'approvisionnement en énergie propre, abordable et sûre, permettant la fourniture d'aliments sains et respectueux de l'environnement à partir de la mer. L'adaptation de la planification de l'espace maritime au changement climatique, y compris l'intégration de mesures et/ou de stratégies d'adaptation et d'atténuation dans la planification de l'espace maritime, en rendant la planification de l'espace maritime flexible et adaptable pour répondre au changement climatique.
- Appliquer l'approche fondée sur les écosystèmes dans la planification de l'espace maritime : concevoir des plans d'espace maritime pour intégrer les objectifs et les mesures d'autres instruments de l'UE (par exemple la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin") dans le but de réduire les pressions collectives et de veiller à ce que les écosystèmes marins soient sains, productifs et résilients.
- Soutenir le développement de stratégies et d'approches nationales pour réviser les plans d'espace maritime afin qu'ils soient à l'épreuve du temps, plus intégrés et plus cohérents. Au niveau des bases maritimes : mettre en place des **outils de suivi communs** pour évaluer la performance des plans d'espace maritime, établir des procédures communes pour évaluer/réviser les plans et les aligner sur les objectifs du Green Deal européen.
- Promouvoir l'adoption de politiques de gouvernance des océans par le biais de la planification de l'espace maritime : intégrer les outils de gouvernance des océans dans le processus de planification de l'espace maritime et dans les plans d'aménagement de l'espace maritime. Par exemple, en permettant la participation des parties prenantes aux systèmes et instruments de gouvernance, en renforçant les capacités et en facilitant la planification conjointe et/ou cohérente, ou en promouvant la coopération avec les pays tiers sur des questions d'intérêt commun dans un bassin maritime ou un espace océanique partagé.

Les pistes potentielles suivantes se réfèrent aux appels à l'action relatifs au **soutien des projets** :

- Promouvoir des initiatives visant à combler les lacunes et à relever les défis en matière de collecte, d'intégration, d'utilisation, de réutilisation et d'accès aux données, y compris aux données produites par des acteurs non publics, dans le contexte de la planification de l'espace maritime : utiliser les meilleures données et les meilleurs instruments disponibles pour préparer, suivre et réviser les plans d'aménagement de l'espace maritime. Développer des outils, des modèles et des infrastructures de données permettant l'interopérabilité et permettant aux États membres **de partager les données** et les informations relatives à **la planification de l'espace maritime**, en particulier dans un contexte transfrontalier et de bassin maritime (par exemple via EMODnet).

- Sensibiliser à la nécessité de stratégies de planification de l'espace maritime pour soutenir les secteurs de l'économie bleue (par exemple le tourisme et le patrimoine culturel maritime/sous-marin, l'énergie éolienne offshore, l'aquaculture) dans le domaine maritime : évaluations ex ante (évaluation environnementale stratégique, évaluation de l'impact sur l'environnement) ; multi-utilisation dans la conception du projet et les licences/permis ; développement d'un cadre réglementaire pour la **multi-utilisation** ; allocation d'un espace maritime suffisant, résolution des conflits avec d'autres utilisations, permettant des synergies avec d'autres secteurs/activités, y compris les interactions terre-mer (LSI). Par conséquent, un plan spatial spécifique ou un zonage devrait être envisagé pour des secteurs spécifiques/pertinents (par exemple l'énergie éolienne en mer), dans le cadre du plan spatial maritime global. Ce plan spécifique pourrait inclure des dispositions permettant le développement à long terme du secteur, en particulier en ce qui concerne l'allocation d'espace et/ou des dispositions pour les **co-usages**, la **coexistence avec d'autres secteurs**. En outre, les plans futurs devraient prévoir des efforts accrus pour renforcer l'interaction entre la terre et l'homme.

Il existe néanmoins un grand nombre d'actions et d'initiatives en cours sur ce sujet et **le rôle de l'UpM pourrait plutôt être celui d'un "soutien" aux initiatives existantes (p. ex. COI-UNESCO)**, en s'assurant que les défis et principes clés exprimés dans cette section sont pleinement pris en compte, plutôt que celui d'un promoteur actif de ces actions. En **outre, une sensibilisation générale devrait être encouragée auprès des décideurs politiques du Sud**, afin de favoriser des stratégies de PSM solides pour un développement durable de l'économie bleue dans chaque pays méditerranéen.

3.5.3 Mesurer les progrès de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle : indicateurs proposés

Résultats (indicateurs de processus)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus dans le domaine de la planification de l'espace marin et de la gestion intégrée des zones côtières, en particulier en ce qui concerne les sous-priorités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Zones marines et côtières protégées • Préservation des zones humides intérieures • Interactions terre-mer
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la région méditerranéenne dans le domaine de la planification de l'espace marin et de la gestion intégrée des zones côtières (en ce qui concerne les sous-priorités mentionnées ci-dessus)
+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir la mise en œuvre et l'utilisation de la planification de l'espace marin et de la gestion intégrée des zones côtières.
+Nombre et typologie des partenaires et parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets <ul style="list-style-type: none"> • Représentation équilibrée des parties prenantes • Représentation géographique équilibrée
Résultats (indicateurs de résultats)
+Résultats obtenus et prévus des différentes actions, ensembles d'activités et projets en cours ou terminés dans le domaine de la planification de l'espace marin et de la gestion intégrée des zones côtières, principalement : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ; • Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ; • Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, CSOs, etc.) impliquées et bénéficiant de l'action/activité/projet ; • Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).

3.5.4. Mise à jour des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle (mars 2023)

Compte tenu du cadre politique existant de l'UE et de la volonté politique plus large de travailler sur la PSM, telle qu'elle a été exprimée au niveau de l'UpM pour les pays MED, il existe un intérêt partagé pour la création d'un groupe d'experts de la PSM Med ou pour le renforcement de la Communauté de pratique (CoP) WestMed sur la PSM. Ceci a été identifié comme une nouvelle action prioritaire immédiate/à court terme pour la mise en œuvre de la conférence ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable.

Communauté de pratique WestMED MSP

Le 26 janvier 2023, CINEA et la DG MARE ont officiellement lancé une **communauté de pratique sur la planification de l'espace maritime** en Méditerranée lors d'une réunion de lancement à Bruxelles où les experts ont discuté de la structure et du plan d'action pour l'année à venir. L'objectif principal de la MED-MSP-CoP est d'établir une communication permanente et un dialogue transfrontalier entre les experts en MSP (planificateurs, experts techniques, chercheurs), et d'échanger des connaissances et des expériences pertinentes dans la région, afin de parvenir à une perspective partagée sur des sujets d'intérêt commun en matière de MSP et de renforcer la coopération entre le nord et le sud de la Méditerranée.

La CdP partagera de manière informelle les expériences et les meilleures pratiques en matière de MSP dans la région, et capitalisera sur plusieurs actions/projets en cours. La CdP peut offrir des connaissances et de l'expérience, ou des conseils techniques aux pays méditerranéens, afin qu'ils respectent leurs engagements et objectifs respectifs. Grâce à une bonne vue d'ensemble de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime en Méditerranée et au partage des connaissances techniques sur les multiples aspects des processus de planification de l'espace maritime et des pratiques de mise en œuvre connexes, la CdP peut contribuer à assurer la cohérence et l'homogénéité (définitions, mise en œuvre, etc.).

Bien que la MED-MSP-CoP ait été initialement conçue pour se concentrer sur la Méditerranée occidentale, dans le cadre des efforts déployés pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'UpM sur l'économie bleue, des liens avec des experts de l'ensemble du bassin méditerranéen sont actuellement établis. Le mandat et le plan d'action de la CoP sont actuellement en cours de préparation.

Dans le contexte du cadre politique existant de l'UE et de la volonté politique plus large de faire progresser le processus de MSP en Méditerranée, l'établissement de cette communauté de pratique/expertise MSP élargie s'appuierait sur le travail de l'initiative WestMed. Il s'agirait également d'assurer un flux d'informations approprié entre la communauté de pratique élargie de la PSM et le groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue.

I

4. Les dispositions relatives au système de surveillance

4.1 Objectif et finalité du système de suivi

Le suivi est la fonction permanente qui utilise la collecte systématique de données sur des indicateurs spécifiques pour évaluer les progrès d'une intervention. Il est effectué pendant l'exécution de l'intervention dans le but de fournir un retour d'information continu sur les activités liées à l'intervention, les réalisations et les résultats. Ces informations permettent d'identifier rapidement les écarts éventuels par rapport aux objectifs opérationnels. Le suivi génère des données qui sont normalement nécessaires à l'évaluation de l'intervention.

Le suivi vise à vérifier que (1) les activités planifiées sont menées comme prévu, (2) les fonds sont correctement utilisés et dépensés pour produire les résultats prévus et (3) les indicateurs de résultats évoluent dans le sens attendu/désiré. En ce sens, un système de suivi solide contribue à garantir que le plan d'action concret répond à ses principaux objectifs et attentes.

Sur la base de ce qui précède, le système de suivi qu'il est prévu de déployer pour évaluer l'état d'avancement général de la feuille de route visant à ouvrir la voie à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM de 2021 sur l'économie bleue durable comprendra les éléments suivants :

- Le suivi du **processus de mise en œuvre** pour s'assurer que les activités décrites dans la feuille de route sont menées à bien et que les ressources sont allouées et utilisées de manière efficace.
- Suivre les **résultats concrets directement associés aux activités** soutenues par les actions, les ensembles d'activités ou les projets menés pour mettre en œuvre la feuille de route.
- **Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation** des objectifs à court, moyen et long terme, en déterminant si les indicateurs de résultats évoluent dans la direction prévue/désirée.
- **Utiliser les informations collectées pour revoir périodiquement la stratégie globale** et pour informer les décideurs et les parties prenantes à différents niveaux.

4.2 Comment un système de surveillance sera-t-il mis en place dans le cadre de la déclaration ministérielle sur l'économie bleue durable ?

Modalités de mise en œuvre

Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des priorités fixées dans la déclaration et sa feuille de route sera assuré par le groupe de travail sur l'économie bleue de l'UpM, avec le soutien du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, qui pilotera le processus et assurera l'appropriation et la coordination de cette activité au fil du temps.

Ainsi, le groupe de travail sur l'économie bleue de l'UpM, comptant sur le soutien du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, mènera les activités suivantes liées à la fonction de suivi décrite dans ce chapitre de la Feuille de route :

- Responsable de la coordination générale et du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ;

- Approuver et mettre à jour les indicateurs de la mise en œuvre de la feuille de route.
- Assurer la préparation des rapports de synthèse annuels sur les progrès réalisés dans l'exécution de la feuille de route.

Le système simple et direct de suivi, de rapport et d'évaluation visant à contrôler la mise en œuvre de la feuille de route pour la réalisation de la déclaration ministérielle de l'UpM comprendra les tâches concrètes suivantes :

- 1) Tout d'abord, le processus de suivi commencera par la présentation d'**exposés synthétiques lors de la treizième réunion du groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue durable**, provisoirement prévue en mars 2023, et visant en particulier à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des différentes priorités de la déclaration. Ainsi, les points focaux nationaux du groupe de travail prépareront un résumé des principales réalisations (politiques, stratégies, initiatives, programmes, projets, vidéos, etc.) en fonction des priorités fixées lors de la réunion ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable de 2021.
- 2) Ces présentations constitueront la base de référence pour les **mises à jour annuelles par pays sur la mise en œuvre**, prévues en 2024 et 2025, qui seront dûment enrichies d'hyperliens vers des documents clés, ce qui permettra de visualiser les progrès accomplis au fil du temps. Les mises à jour se concentreront sur les aspects suivants :
 - a) Initiatives prévues pour chaque priorité de la déclaration et chaque appel à l'action.
 - b) Initiatives mises en œuvre (et état de la mise en œuvre²⁶⁴) Déclaration Priorité et appel à l'action.
 - c) Produits (livrables) et résultats attendus pour chaque initiative (et état des réalisations).²⁶⁵
 - d) Défis et plans d'atténuation (en ce qui concerne les problèmes et les goulets d'étranglement traités/prévus).
- 3) Enfin, une **évaluation à mi-parcours** aura lieu dans le contexte de la préparation d'une nouvelle déclaration ministérielle, attendue peut-être après 2025. La portée et l'objectif de l'évaluation seront convenus sur la base des contributions reçues par les mises à jour annuelles des pays. Ce rapport d'évaluation devrait constituer un élément d'information important pour soutenir la préparation et l'identification des priorités d'une nouvelle déclaration ministérielle.

Tous ces éléments contribueraient à la collecte d'informations sur les progrès réalisés et resteraient une référence pour les décideurs politiques au niveau national.

Indicateurs proposés (produits et résultats)

Les indicateurs sont des variables quantitatives ou qualitatives qui permettent de mesurer les changements produits par une intervention. Ils doivent fournir une base raisonnablement simple et fiable pour évaluer une intervention en termes d'activités, de réalisations et de résultats.

²⁶⁴ Date de début, fin prévue, principaux acteurs impliqués, allocations financières, etc.

²⁶⁵ Mesure dans laquelle les premiers résultats sont déjà obtenus et les effets générés

Un bon indicateur est défini comme étant SMART :

- *Spécifique* : l'indicateur doit être direct, détaillé et significatif.
- *Mesurable* : l'indicateur doit être quantifiable pour permettre de suivre les progrès ou les succès.
- *Réalisable* : l'objectif doit être réaliste et nous devons disposer des ressources et des outils nécessaires pour l'atteindre.
- *Pertinent* : il doit s'aligner sur les objectifs généraux et la mission.
- *Limité dans le temps* : il doit y avoir une date limite à laquelle l'indicateur doit être atteint.

Les indicateurs doivent de préférence être quantitatifs et doivent être mesurés dans le temps pour montrer les changements. Le système d'indicateurs pour le suivi de la feuille de route visant à tracer la voie vers la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UPM de 2021 sur l'économie bleue durable comprendra à la fois des indicateurs de résultats (processus) et des indicateurs de résultats.

Résultats (indicateurs de processus)

Ils sont étroitement liés aux activités, en tant que résultat direct de l'activité. Il s'agit d'indicateurs permettant de mesurer si les activités planifiées ont effectivement eu lieu. Ils sont également appelés indicateurs de processus. Des exemples sont le nombre de projets conceptualisés, ou le nombre de projets qui ont obtenu un financement de l'UE et d'agences internationales.

Indicateurs de résultats

*Cette catégorie comprend les **produits concrets** décrivant les effets directs immédiats associés aux activités soutenues par les actions/ensembles d'activités ou les projets développés dans le contexte de la feuille de route. Ces indicateurs permettent d'évaluer si ces actions ont été mises en œuvre avec succès et sont très utiles pour le suivi de la mise en œuvre de l'intervention.*

Certains indicateurs **préliminaires** pertinents ont été élaborés et inclus dans toutes les priorités de la déclaration, à l'exception des deux priorités transversales considérées comme des "facilitateurs", en suivant la structure décrite ci-dessous (non pas de manière exhaustive mais à titre d'exemple). Cet ensemble d'indicateurs sera étroitement aligné sur le rapport annuel de synthèse sur la mise en œuvre et sera développé au fil du temps.

Résultats (indicateurs de processus)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale prévus (par priorité de la déclaration)
+Nombre d'actions, d'ensembles d'activités et de projets de coopération régionale mis en œuvre dans la zone méditerranéenne par Déclaration Priorité
+Niveau de soutien financier engagé/sécurisé pour soutenir chaque priorité de la déclaration ministérielle de l'UpM
+Nombre et typologie des partenaires et parties prenantes impliqués dans les actions/ensembles d'activités/projets
Résultats (indicateurs de résultats)
+Résultats obtenus et prévus des différentes actions, ensembles d'activités et projets en cours ou terminés, principalement :
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre/type de produits/services nouveaux/améliorés développés ; • Nombre/type de réseaux et de plateformes de collaboration nouveaux/renforcés soutenus/activés ; • Nombre/type de parties prenantes (entreprises, recherche, CSOs, etc.) impliquées et bénéficiant de l'initiative ; • Nombre/type de politiques régionales influencées par la coopération régionale (mainstreaming).

5. Aperçu des actions présélectionnées pour un suivi concret

Le tableau suivant présente une compilation sommaire des priorités clés suggérées pour la coopération régionale. Cet exercice de rationalisation a permis d'établir une liste restreinte de 15 actions de suivi concrètes, couvrant chacune des priorités de la déclaration ministérielle :

Appel(s) à l'action de l'UpM	Statut basé sur l'analyse	Action proposée	Marches en béton
Déchets marins			
Améliorer les installations de réception portuaires afin d'assurer une collecte et un recyclage adéquats des déchets provenant de toutes les activités maritimes.	<p>Les installations de réception portuaires ne sont traitées que dans le cadre de l'accord de coopération entre le PNUE et le ministère italien de l'environnement, de la protection du territoire et de la mer. Aucun projet n'a été identifié pour traiter cette question.</p> <p>Dans le même temps, il existe des initiatives réussies en faveur des modèles circulaires et de la réduction des plastiques (Plastic Busters CAP, Plastic Busters MPAs).</p> <p>Un soutien plus important pourrait être nécessaire pour capitaliser davantage ces pratiques et renforcer la capacité des installations de réception portuaires à introduire des modèles circulaires.</p>	<p>Favoriser la capacité des ports à adopter des modèles entièrement circulaires - en mettant l'accent sur le soutien et le partage des bonnes pratiques en matière d'adoption dans les pays du Sud.</p> <p>La circularité est l'un des concepts clés liés aux déchets marins et la cartographie a montré un nombre limité de projets liés à la circularité, dans différentes chaînes de valeur.</p> <p>Il est particulièrement important de faire progresser les efforts existants et de s'en inspirer, et de veiller à ce que les pays soient impliqués, même dans le cadre de projets différents mais interconnectés et coordonnés au niveau régional, en maintenant une dimension terre-mer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier un échantillon d'autorités portuaires intéressées • Discuter avec les projets régionaux/nationaux concernés des actions nécessaires • Établir un plan d'action pour la mise en œuvre

Tourisme maritime et côtier			
<p>Promouvoir des politiques fiscales et d'investissement pour soutenir le tourisme côtier et marin durable</p> <p>Promouvoir la numérisation du secteur</p> <p>Promouvoir la diversification de l'offre touristique, encourager le tourisme d'expérience et le tourisme durable et associer l'arrière-pays.</p>	<p>Un montant plus important de subventions publiques couvre le tourisme, bien que ce soit principalement sur la rive nord, avec un grand nombre de bonnes pratiques/projets bénéficiant d'un soutien.</p> <p>L'accès au financement reste néanmoins un problème pour les micro-PME afin d'accéder à l'innovation, à la technologie vers la numérisation et à la diversification durable.</p> <p>Les agences de développement locales/nationales soutiennent activement les entreprises de tourisme durable dans toute la Méditerranée, bien qu'elles se concentrent souvent davantage sur le tourisme intérieur/urbain que sur le tourisme côtier/maritime (en particulier sur la rive sud).</p>	<p>Implication systématique et échange entre les projets/initiatives réussis en matière de diversification/digitalisation du tourisme et les agences de développement/banques d'investissement locales/nationales dans toute la région.</p> <p>Cet échange permettrait d'identifier des "corridors" et des "priorités d'intervention" pour que le secteur innove pleinement (se numérise et se diversifie), en tant qu'orientation pour que les banques soutiennent les micro/PME locales - sur la base de stratégies nationales et locales - et en mettant fortement l'accent sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les agences de développement locales/nationales pertinentes, y compris les agences régionales (par exemple, la Banque africaine de développement). • S'engager dans des projets/initiatives touristiques pertinents et réussis en Méditerranée (afin d'obtenir une vision claire des besoins prioritaires et du soutien financier pour le secteur). • Mettre en place un échange d'idées/de cas de réussite pour sensibiliser les agences de développement (webinaires, ateliers, etc.). • Identifier les innovations/technologies prioritaires et les goulets d'étranglement dans leur accès aux micro-PME.
Ports maritimes et transports			
<p>les pays méditerranéens à coopérer activement et à participer à la mise en œuvre de projets communs dans le domaine de la fourniture</p>	<p>Les pays méditerranéens collaborent de plus en plus par le biais d'une série de réseaux et de projets d'innovation pertinents.</p> <p>Néanmoins, cette collaboration profite souvent aux ports de taille moyenne</p>	<p>Accélération de l'innovation transformatrice pour les ports méditerranéens de petite taille.</p> <p>S'inspirer et s'adapter à d'autres expériences sur l'accélération de l'adoption de technologies et de modèles commerciaux innovants en se concentrant sur les petits ports méditerranéens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ports intéressés pertinents avec lesquels il faut s'engager (par exemple par le biais de MedCities et/ou d'autres réseaux régionaux/sectoriels similaires).

<p>d'énergie et de technologies propres</p>	<p>ou grande qui sont reliés aux principales voies de transport maritime de la Méditerranée.</p> <p>Il existe une lacune et une opportunité de répondre conjointement aux besoins des ports de petite taille dans le nord et le sud de la Méditerranée, afin d'accélérer l'innovation transformatrice vers une plus grande durabilité, résilience et rentabilité socio-économique.</p>	<p>Mettre en place une plateforme pour partager les besoins, les opportunités et les potentiels d'investissement en matière d'innovation verte et durable pour les petits ports.</p> <p>Fournir des options viables pour améliorer le potentiel d'innovation et de diversification par le biais de l'énergie propre et de la technologie grâce à cette plateforme méditerranéenne. Cela comprendrait également un soutien plus large à la diversification des modèles commerciaux dans les petits ports (lien avec le tourisme maritime, l'aquaculture et la pêche dans le cadre d'une approche efficace sur le plan énergétique).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affiner et adapter les modèles d'"accélération", y compris à l'aide d'exemples provenant d'autres bassins maritimes (par exemple AspBAM dans l'Atlantique). • Mettre en place un plan d'action pour l'identification et la prise en compte des principaux besoins, défis et opportunités de diversification. • Mettre en place une plateforme dédiée pour permettre l'échange de connaissances, le partage de pratiques et l'attraction de financements/investissements.
<p>Renforcer l'expertise et stimuler les investissements dans les infrastructures en tenant dûment compte des besoins et priorités spécifiques des pays méditerranéens ; y compris les investissements dans la fourniture d'une alimentation électrique à terre et dans les technologies d'économie d'énergie pour les activités portuaires, ainsi que dans le</p>	<p>Un nombre considérable de projets dans le nord ont été identifiés. Plusieurs projets ont été financés par l'UE, avec un rôle croissant des technologies et moyens énergétiques alternatifs (électrification, hydrogène, etc.).</p> <p>Le rôle des ports en tant que "plaques tournantes de l'énergie" est essentiel, car ils offrent une infrastructure potentielle pour une plus grande utilisation des énergies renouvelables (sur terre et en mer) et un lien avec les activités de transport maritime et intérieur.</p>	<p>Développer les initiatives actuelles visant à encourager les ports à devenir des "plaques tournantes" de l'énergie propre et renouvelable.</p> <p>Stimuler l'adoption de technologies innovantes et la numérisation complète afin de promouvoir les ports intelligents, une alimentation électrique à terre efficace pour la décarbonisation du transport maritime, et le déploiement de systèmes maritimes à guichet unique pour tous les opérateurs régionaux.</p> <p>Étendre à l'ensemble de la Méditerranée l'expérience du groupe technique de l'initiative WestMED sur le transport durable et la navigation écologique, et en particulier l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager avec le groupe de travail WestMED sur le transport maritime vert et identifier les possibilités d'étendre leurs actions à l'ensemble de la Méditerranée. • Suivre l'avancement des travaux et diffuser les progrès réalisés (par exemple, les soumissions de projets)

développement de carburants alternatifs et de carburants de transition, le cas échéant, et dans l'efficacité énergétique technique et opérationnelle pour les navires.	Les ports du sud bénéficieraient d'un accès plus large aux expériences novatrices fournies pour renforcer la coopération méditerranéenne sud-sud et nord-sud dans ce domaine.	en faveur des ports écologiques de la Méditerranée occidentale, qui doivent agir comme un réseau de "communautés énergétiques".	
Énergies marines renouvelables			
<p>Les opérations en mer pour la production d'énergie renouvelable doivent être menées en prenant des mesures de sécurité et en tenant compte des incidences sur l'environnement.</p> <p>Le renforcement des cadres réglementaires pertinents et la facilitation du processus d'octroi de licences tout en préservant une évaluation adéquate et une consultation publique avant l'installation d'une infrastructure d'ERM.</p>	<p>Une pression croissante est exercée sur la capacité des institutions locales compétentes à accélérer et à simplifier les processus d'octroi de licences pour les technologies/pratiques liées aux énergies marines renouvelables - une consultation de l'UE est actuellement en cours à ce sujet.²⁶⁶</p> <p>Dans le même temps, le processus d'octroi de licences devrait tenir compte d'un certain nombre de défis environnementaux, ainsi que de la nécessité de planifier soigneusement les zones dédiées aux pratiques des EMR afin de gérer les risques potentiels et les conflits avec d'autres utilisations de l'espace marin.</p> <p>L'intérêt croissant pour les technologies offshore en Méditerranée nécessite l'adoption de</p>	<p>Approches multi-usages (MU) de la PSM basée sur l'écosystème pour permettre une planification adéquate des zones/autorisations d'exploitation des énergies marines renouvelables.</p> <p>S'appuyer sur l'intérêt croissant pour les énergies renouvelables marines (éoliennes offshore, vagues et énergie solaire) dans l'ensemble de la région méditerranéenne, sur la conférence ministérielle de l'UpM sur l'énergie de 2021 et sur les prochaines orientations de l'UE concernant l'octroi de permis pour les énergies renouvelables (terrestres/offshores).</p> <p>Réfléchir aux défis et aux possibilités de soutien aux énergies marines renouvelables, tels qu'ils ressortent des initiatives régionales (Blue Deal, MISTRAL, MAESTRALE, PELAGOS).</p> <p>Favoriser la conceptualisation et le développement de la MSP en tant que condition préalable essentielle au zonage maritime pour le</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les agences d'autorisation dans les pays méditerranéens (numéros sélectionnés) • Identifier les pratiques/initiatives réussies/avancées dans l'utilisation de la MSP comme base pour l'octroi de licences de MRE (telles qu'elles ressortent des expériences locales et des initiatives sous-régionales). • Définir des lignes directrices/initiatives supplémentaires pour la diffusion et l'adoption de ces bonnes pratiques • Suivre les progrès et étendre de plus en plus la portée du réseau et son ambition - soutenir l'adoption durable des

²⁶⁶ https://ec.europa.eu/info/news/public-consultation-launched-renewables-permitting-and-power-purchase-agreements-2022-jan-18_en

	bonnes pratiques, à la fois en termes de capacité administrative et d'utilisation de la PSM en tant qu'"outil habilitant" pour un déploiement durable des EMR au niveau régional.	déploiement des énergies renouvelables, en capitalisant également sur les connaissances et les bonnes pratiques existantes, telles que MARIBE, MERMAID ou TROPOS. Inclure l'interaction entre la terre et l'eau en ce qui concerne les autres ressources renouvelables existantes à l'intérieur des terres et les exigences en matière de connectivité au réseau.	énergies renouvelables dans toute la Méditerranée.
Coopération en matière de recherche et d'innovation en vue du développement de technologies capables d'exploiter pleinement le potentiel des sources d'ERM de la Méditerranée, y compris en combinant différentes activités marines dans le même espace marin.	Le secteur est encore émergent dans la région méditerranéenne, avec un nombre plus restreint d'initiatives par rapport à d'autres priorités sectorielles. Une accélération des initiatives à l'échelle nationale/locale est observée (principalement dans les pays Med de l'UE), en particulier mais pas seulement "offshore". Néanmoins, il semble qu'il y ait un manque de projets multi-pays sur les ERM dans le bassin méditerranéen, et plus particulièrement dans les pays du sud.	Assistance technique et échange d'informations (TAIEX)²⁶⁷ ou programmes de jumelage entre les pays de l'UE les plus avancés en matière d'ERM et les pays méditerranéens, afin de promouvoir le transfert de technologie, de savoir-faire et de bonnes pratiques. Étant donné que le sujet se développe rapidement dans la région méditerranéenne et que les pays du nord de l'UE sont parmi les plus avancés au monde en termes de développement des EMR (mer du Nord, mer Baltique et Atlantique), il est nécessaire de poursuivre les échanges et la coopération, en gardant à l'esprit les spécificités des différents bassins maritimes. Ce transfert de connaissances peut être axé non seulement sur les aspects technologiques liés au déploiement des ERM, mais aussi sur les preuves existantes de l'impact environnemental de l'énergie marine et d'autres types d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et sélectionner 5 à 10 bonnes pratiques, de préférence mais pas uniquement dans les pays du nord de l'UE • Identifier et engager les autorités nationales/régionales et les parties prenantes à participer à l'exercice de transfert. • Mettre en place les "équipes de transfert", en jumelant les régions modèles et les régions d'apprentissage. • Conception sur mesure du processus de transfert en fonction des spécificités des régions d'apprentissage (visites d'étude, activités de formation, ateliers, conférences, etc.)

²⁶⁷ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/funding-and-technical-assistance/taieux_en

		bleue, ainsi que sur les stratégies éprouvées pour favoriser son acceptation sociale et sa coexistence avec d'autres utilisations maritimes.	
Pêche et aquaculture			
Respecter les recommandations adoptées par la GFCM en vue de gérer durablement les principaux stocks de la région et de développer une aquaculture durable.	<p>La croissance de l'aquaculture est un moyen de garantir la durabilité des stocks de pêche régionaux, tout en développant des cycles alimentaires entièrement durables.</p> <p>Dans ce contexte, pour parvenir à des cycles alimentaires durables, il est essentiel de garantir la pleine durabilité des pratiques aquacoles, tout en promouvant l'innovation circulaire et la diversification des chaînes de valeur alimentaires à travers la Méditerranée.</p> <p>La plateforme SFS-MED joue un rôle central dans ce processus en définissant les acteurs impliqués et en esquissant un calendrier précis et des étapes clés pour assurer la mise en œuvre dans les années à venir, en s'appuyant sur le Sommet de l'alimentation des Nations unies de 2021, la prochaine conférence 3rd sur la diète méditerranéenne en septembre 2022, en Italie, et la</p>	<p>Développer les bonnes pratiques en matière de chaînes de valeur alimentaires durables.</p> <p>Poursuivre le travail effectué sur le thème des systèmes alimentaires durables (en particulier par l'intermédiaire de la plateforme SFS-MED), en mettant l'accent sur la finalisation des filières nationales²⁶⁸ et sur le début de leur mise en œuvre.</p> <p>Prendre en compte d'autres bonnes pratiques régionales (par exemple le groupe technique WestMED AquaWest, le mécanisme d'aide à l'aquaculture de l'UE, SwitchMED) en impliquant des experts et des praticiens du sud et du nord dans le secteur, en vue d'un cycle alimentaire entièrement circulaire et durable - et le rôle principal de l'aquaculture durable dans les chaînes de valeur alimentaires innovantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les liens avec les actions régionales pertinentes (SFS-MED, WestMED TG sur l'aquaculture durable, Mécanisme d'assistance à l'aquaculture, etc.) • Identifier des laboratoires vivants pour les villes côtières concernées afin de promouvoir les échanges entre les parties prenantes et d'identifier les domaines d'innovation durable/circulaire dans les chaînes alimentaires locales. • Les sujets d'actualité pour les chaînes alimentaires durables sont identifiés, tandis que les principaux défis pour l'adoption au niveau local sont identifiés avec des actions concrètes. • Soutenir le jumelage et d'autres actions visant à mettre en œuvre des systèmes alimentaires innovants, circulaires et pleinement durables.

²⁶⁸ FAO, CIHEAM et UpM. 2021. Transformation des systèmes alimentaires - processus et voies dans la Méditerranée : Un exercice de bilan. <https://www.fao.org/3/cb7978en/cb7978en.pdf>

	<p>communauté de pratique PRIMA sur le WEFE.</p> <p>Il est important de noter que d'autres initiatives sous-régionales pourraient être capitalisées à travers la Méditerranée (par exemple, le groupe technique WestMED AquaWest), afin de renforcer la capacité d'innovation et la diversification des chaînes de valeur à travers la région.</p>		
<p>Création et renforcement des zones marines protégées et des zones de pêche à accès réglementé</p> <p>Respecter les recommandations adoptées par la GFCM en vue de gérer durablement les principaux stocks de la région et de développer une aquaculture durable.</p> <p>Continuer à soutenir le plan d'action régional de la GFCM pour la pêche à petite échelle en Méditerranée et en mer Noire (RPOA-SSF) en tant qu'engagement politique vital pour</p>	<p>La planification de l'espace maritime est un outil transversal essentiel pour assurer le développement durable de l'économie bleue. Dans la perspective multi-usage de la planification de l'espace, la limitation et l'aménagement de l'espace pour le développement durable de l'aquaculture jouent un rôle crucial.</p> <p>En particulier, l'identification des zones d'affectation est essentielle pour un aménagement du territoire clair et nécessite une analyse approfondie. Il s'agit donc d'un domaine d'une importance capitale.</p> <p>Dans ce contexte, certains outils très spécifiques, l'expertise et les ensembles de compétences manquent encore largement à travers la Méditerranée et sont nécessaires à la lumière d'un développement</p>	<p>Zones principales de pêche et zones allouées à l'aquaculture (AZAs).</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration des stratégies nationales de planification de l'espace marin, donner la priorité à l'identification des zones principales de pêche et des zones allouées à l'aquaculture (AZAs) au niveau national dans le bassin méditerranéen et augmenter leur nombre d'ici à 2024.</p> <p>Cela pourrait se faire par le biais d'une série spécifique d'échanges de pratiques et de partage de bonnes pratiques entre les autorités compétentes et les principales parties prenantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager avec les responsables des activités nationales pour le MSP, ainsi qu'avec les opérateurs locaux pertinents dans le secteur. • Permettre l'échange d'expériences et de pratiques sur la nécessité d'une planification et d'une planification stratégique intégrée adéquates afin de garantir un rendement économique durable pour les entreprises et d'attirer des investissements durables (grâce à un cadre politique stable). • Rédiger et diffuser des documents d'orientation opérationnels pour aider les praticiens - en s'appuyant sur

renforcer et soutenir la pêche à petite échelle durable dans la région ainsi que leur résilience aux chocs.	durable pour le secteur. Il s'agit d'une activité propédeutique au soutien de la chaîne de valeur alimentaire durable (comme proposé dans l'action ci-dessus).		les bons exemples précédemment identifiés
Sécurité et sûreté maritimes			
<p>Forum des fonctions des gardes-côtes méditerranéens (MedCGFF) pour développer les activités de formation</p> <p>Faciliter davantage l'échange d'informations, d'expertise, d'assistance technique, de formation et de bonnes pratiques</p>	<p>Une coopération croissante s'est instaurée entre les fonctions de la Garde côtière et un soutien supplémentaire au partage du savoir-faire et des capacités permettrait de mener des actions plus efficaces.</p> <p>Un rôle éventuel de l'AESM pourrait être discuté pour favoriser une plus grande expertise. Il conviendrait également de renforcer les liens entre les initiatives sous-régionales et régionales existantes et les bonnes pratiques.</p>	<p>Académie méditerranéenne de sûreté et de sécurité maritimes gérée par le secrétariat de la MedCGFF.</p> <p>Promouvoir, par une approche souple et virtuelle, la mise en place d'une académie méditerranéenne de la sécurité et de la sûreté maritimes, gérée par le secrétariat de la MedCGFF et destinée aux responsables de la sécurité maritime, tant civils que militaires.</p> <p>Cette académie peut s'appuyer sur l'expérience du réseau européen de formation aux fonctions de garde-côtes (ECGF) ou du collège de défense 5+5, et doit tenir compte en particulier de l'égalité entre les hommes et les femmes en s'attachant à augmenter le nombre de stagiaires féminins recrutés.</p>	<p>L'UpM pourrait plaider en faveur de la mise en place d'une telle initiative et favoriser les échanges/webinaires sur cette question.</p>
Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emplois			
La création de clusters d'économie bleue - y compris des clusters transnationaux, le renforcement des clusters existants, et une coopération accrue entre	Les clusters maritimes agissent comme des catalyseurs pour l'innovation durable, l'accès au financement et le développement technologique global de l'économie bleue à travers la Méditerranée.	<p>Alliance(s) de clusters méditerranéens pour répondre aux besoins sectoriels et se faire connaître auprès des investisseurs durables.</p> <p>Apporter un soutien supplémentaire aux clusters du sud, qui en sont pour la plupart à un stade précoce de leur développement et ne sont souvent pas encore pleinement actifs, afin qu'ils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les initiatives pertinentes aux niveaux régional, sous-régional et international • Fournir une plateforme pour le partage d'expériences et d'opportunités entre les initiatives

<p>les clusters nationaux en Méditerranée.</p> <p>Investissements dans la recherche et l'innovation à tous les niveaux pour relever les principaux défis de la région, fournir des solutions sur mesure à la société dans son ensemble, créer de nouvelles opportunités commerciales durables dans l'économie bleue et travailler en étroite collaboration avec le secteur privé.</p> <p>la promotion de l'initiative Startup Europe Mediterranean (SEMED), qui vise, en partenariat avec BLUEMED, à relier tous les acteurs du système d'innovation dans la région méditerranéenne ainsi que d'autres instruments et initiatives pour soutenir le développement durable, la création d'emplois et la</p>	<p>Comme l'indique une récente étude de l'UpM ⁽²⁶⁹⁾, bien que les clusters du secteur se soient développés et consolidés au cours de la dernière décennie, il est encore possible de les soutenir et de les renforcer.</p> <p>Un large éventail d'alliances et d'initiatives de mise en réseau, y compris par le biais de projets sous-régionaux, existe à cet égard et pourrait être davantage capitalisé. En conséquence, une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension du rôle des clusters peuvent permettre des activités locales plus efficaces.</p>	<p>puissent croître en nombre et en taille et être en mesure de mieux s'engager avec d'autres homologues régionaux.</p> <p>S'appuyer sur les initiatives existantes (WestMED Cluster Alliance) et les projets (par exemple MISTRAL, BlueSkills, Culture & Creative Industry) qui visent le même objectif de coopération à travers la région - avec l'ambition de canaliser les investissements vers l'innovation des modèles d'entreprise et des écosystèmes d'entreprise à travers la Méditerranée.</p> <p>Sensibiliser davantage au rôle des groupements maritimes dans les pays du Sud-Est afin d'accélérer leur mise en place.</p> <p>Promouvoir le développement de clusters existants tels que les clusters maritimes algériens ou tunisiens (ou clusters maghrébins) pour qu'ils se développent et deviennent matures afin d'être en mesure de passer à l'échelle régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des moyens spécifiques pour soutenir davantage le développement des clusters maritimes sur la rive sud • Suivre les progrès et étendre de plus en plus la portée du réseau et son ambition
---	--	---	--

²⁶⁹ https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2019/12/Maritime-Clusters-in-the-Mediterranean-Region_Dec-2019.pdf

compétitivité des PME de l'économie bleue			
<p>Investissements dans la recherche et l'innovation à tous les niveaux pour relever les principaux défis de la région, fournir des solutions sur mesure à la société dans son ensemble, créer de nouvelles opportunités commerciales durables dans l'économie bleue et travailler en étroite collaboration avec le secteur privé.</p> <p>Collaborer avec les instances internationales compétentes afin d'adapter les exigences en matière de formation et d'éducation pour les professions liées à la mer ; les parties prenantes doivent travailler ensemble dans le cadre de partenariats sectoriels afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à combler les lacunes en</p>	<p>Bien qu'elle ne soit pas directement mentionnée dans la déclaration ministérielle de l'UpM, l'éducation aux océans est un concept en plein essor, très pertinent pour répondre aux appels à l'action mentionnés dans cette section (à gauche).</p> <p>L'éducation aux océans contribuerait en fait²⁷⁰ à la sensibilisation générale aux défis et aux opportunités offerts par la mer (carrières, emplois, compétences, déchets marins, etc.) et appelle à un engagement total de toutes les parties impliquées dans la gestion durable de nos océans et de nos mers (ce qui permet d'encourager l'innovation durable et l'inclusion des acteurs de l'économie bleue).</p> <p>En plaçant l'éducation aux océans parmi les priorités de la politique méditerranéenne, l'UpM contribuerait fortement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).</p>	<p>Capitaliser les pratiques existantes et les étendre à l'ensemble des pays méditerranéens.</p> <p>Soutenir davantage la coalition EU4Ocean pour l'éducation aux océans, en s'appuyant sur cette expérience pour la capitaliser et l'étendre à l'ensemble du bassin méditerranéen, y compris les pays du Sud.</p> <p>Capitaliser sur les réalisations de ce projet (plateforme pour les organisations et les individus engagés dans des initiatives d'éducation aux océans, forum européen de la jeunesse pour l'océan et réseau d'écoles bleues européennes, groupe de travail sur un océan sain et propre) ainsi que sur les réalisations du projet BlueSkills.m</p>	<p>Soutenir l'extension de la plateforme ou assurer une adhésion "observatrice" à l'UpM afin de renforcer/soutenir les actions en cours.</p>

²⁷⁰ <https://webgate.ec.europa.eu/maritimeforum/en/node/4484>

<p>matière de compétences et à promouvoir le travail décent ainsi qu'une formation adaptée aux secteurs de l'économie bleue.</p>			
<p>Investir dans des observatoires socio-économiques et fournir des preuves scientifiques pour soutenir des approches intégrées du développement de l'économie bleue durable.</p>	<p>Le nombre d'observatoires socio-économiques en Méditerranée est faible, tant au niveau régional que sous-régional. Il existe une bonne couverture d'observatoires marins axés sur la biodiversité et les données côtières (tels que le Copernicus Marine Service, le réseau européen d'observation et de données marines), mais très peu dans le domaine socio-économique.</p> <p>Le principal observatoire socio-économique non national est le Plan Bleu, qui joue le rôle d'observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable.</p> <p>En outre, il existe également une lacune dans le bassin de la mer Méditerranée du Sud, où l'on trouve très peu d'initiatives dans ce domaine.</p>	<p>Capitaliser et soutenir les initiatives existantes, en mettant l'accent sur le bassin de la mer Méditerranée du Sud.</p> <p>Soutenir davantage les observatoires socio-économiques, en particulier les observatoires transnationaux, mais aussi capitaliser les initiatives réussies au profit de l'ensemble de la région.</p> <p>Grâce à la collecte continue de données et à leur analyse, la région peut prévoir les principaux besoins socio-économiques et se préparer à répondre à ces demandes et à éviter des déséquilibres importants tels que l'inadéquation actuelle de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des parties prenantes et des autorités compétentes disposées à diriger le processus • Exercice d'inventaire de l'état de l'art en ce qui concerne la disponibilité des données pour soutenir le développement de l'économie bleue durable • Développement du projet suivant l'approche du cadre logique (logical framework approach)
<p>Les pays de l'UpM doivent collaborer au sein des forums internationaux pertinents</p>	<p>Une variété de stratégies et d'outils pour le développement de carrières bleues sont déjà en place sous la forme de projets transnationaux</p>	<p>Assurer la poursuite de la série de webinaires de l'UpM sur les compétences bleues, les carrières et les emplois organisés en 2021 et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail ad hoc pour faciliter la poursuite de la

<p>afin d'adapter les exigences en matière de formation et d'éducation pour les professions liées à la mer, les parties prenantes doivent travailler ensemble dans le cadre de partenariats sectoriels afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à combler les lacunes en matière de compétences et à promouvoir le travail décent, à promouvoir les connaissances sur le développement de projets et la création de consortiums, ainsi qu'une formation sur mesure pour les secteurs de l'économie bleue.</p>	<p>promouvant le développement des compétences (BlueSkills), la mobilité des stagiaires entre les pays méditerranéens (HOMERe) ou l'intégration des jeunes (MedNc). Ces projets visent à remédier à l'inadéquation entre les <i>programmes d'enseignement</i> et les compétences requises par le marché, ainsi qu'à promouvoir les compétences et l'emploi dans des secteurs spécifiques.</p> <p>L'UpM joue un rôle important dans l'amélioration des compétences pour une meilleure employabilité. Parmi les actions développées, une série de webinaires sur la promotion des compétences a été organisée en juin 2021.</p>	<p>tirer parti de l'Année européenne de la jeunesse 2022.</p> <p>Par exemple, l'expérience du webinaire sur la numérisation pourrait être poursuivie et le webinaire "Les femmes et les compétences, carrières et emplois liés à l'économie bleue" pourrait être reproduit dans d'autres pays SEMED avec un accent similaire sur le genre ; mais aussi les webinaires de l'UpM "Compétences de numérisation dans les secteurs de l'aquaculture et du tourisme dans la région méditerranéenne" et "Les femmes dans l'économie bleue en Méditerranée".</p> <p>En outre, en s'appuyant sur l'Année européenne de la jeunesse 2022, un nouveau (cycle de) webinaire(s) pourrait être organisé en mettant l'accent sur l'amélioration et la requalification des compétences des jeunes étudiants et des travailleurs en fonction des besoins des secteurs clés de l'économie bleue.</p>	<p>série de webinaires sur le sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'événements similaires autour du thème afin d'évaluer les synergies potentielles • Préparation d'un planning détaillé pour l'organisation des webinaires • Conception et élaboration de l'agenda • Maintien des événements • Assurer la communication et la sensibilisation, ex ante, pendant et après les webinaires. • Formation pour la promotion et le développement de partenariats opérationnels
<p>Investissements dans la recherche et l'innovation à tous les niveaux pour relever les principaux défis de la région, fournir des solutions sur mesure à la société dans son ensemble, créer de nouvelles opportunités commerciales durables</p>	<p>La spécialisation intelligente, en tant qu'approche innovante basée sur le lieu, a été conçue comme un concept "Ma "e in EU" associé à la politique de cohésion européenne. Sous cette égide, elle a déclenché le développement de plus de 120 stratégies de spécialisation intelligente dans les régions et les États membres de l'Union</p>	<p>Soutenir les stratégies de spécialisation intelligente²⁷² dans l'ensemble du bassin méditerranéen.</p> <p>La S3 est un processus avancé dans les pays méditerranéens de l'UE, mais certains pays voisins de l'UE discutent également de l'approche et la pilotent dans leurs propres régions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les pays et les acteurs institutionnels intéressés dans le sud • Fournir une plateforme pour le partage d'expériences et d'opportunités entre les acteurs de l'UE et du Sud • Identifier des moyens spécifiques pour soutenir davantage le développement

²⁷² <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/20125/247601/Smart+Specialisation+in+the+world+an+EU+policy+approach+help.pdf/126aeb09-aba3-517b-5759-aa732cd0be67?t=1621268542951>

<p>dans l'économie bleue et travailler en étroite collaboration avec le secteur privé.</p>	<p>européenne (UE) au cours des dernières années.</p> <p>Néanmoins, les racines européennes de la spécialisation intelligente ont progressivement dépassé les frontières de l'UE. La spécialisation intelligente a commencé à inspirer, à différents niveaux, plusieurs pays et régions relevant de la politique européenne d'élargissement, de la politique européenne de voisinage et plus largement.</p> <p>L'approche devrait être élargie et partagée dans l'ensemble du bassin méditerranéen, en capitalisant sur les expériences en cours dans l'UE mais aussi dans d'autres pays non membres de l'UE (dialogue 5+5).²⁷¹</p>	<p>L'exemple du nord pourrait aider et être transféré aux pays du sud de la Méditerranée et favoriserait l'identification des besoins spécifiques et des potentiels d'innovation à promouvoir, afin de refléter les spécificités des chaînes de valeur locales dans l'ensemble du bassin maritime.</p>	<p>des stratégies de spécialisation intelligente sur la rive sud.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un point de vue sur la manière dont l'instrument d'innovation et d'investissement intégré (I3)²⁷³ pourrait être utilisé pour renforcer la coopération nord-sud et sud-sud. • Suivre les progrès et étendre de plus en plus la portée du réseau et son ambition
<p>Planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières</p>			
<p><i>Veillez garder à l'esprit que plusieurs actions de suivi liées à cette priorité transversale sont également incluses dans les priorités sectorielles pertinentes.</i></p>			
<p>saluent les travaux de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO sur la planification de l'espace maritime en Méditerranée occidentale et invitent tous les pays membres</p>	<p>Des cadres généraux existent au niveau méditerranéen grâce à la reconnaissance de la planification de l'espace maritime et de la gestion intégrée des zones côtières dans le cadre de la convention de Barcelone et des protocoles connexes, ce qui rend obligatoire l'élaboration et l'utilisation complète de ces outils.</p>	<p>Mise en place d'un groupe de travail informel multipartite sur la planification de l'espace maritime de l'UpM (MSP)</p> <p>Ce groupe peut compter sur une forte participation de la COI-UNESCO et impliquer les parties prenantes régionales concernées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et engagement des principales parties prenantes dans la région Med • Série de webinaires/ateliers sur les énergies marines

²⁷¹ <https://www.fiveplusfivei3e.org/research-and-innovation>

²⁷³ https://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/themes/research-innovation/i3/

<p>de l'UpM à utiliser davantage la planification de l'espace maritime pour soutenir le développement d'une économie bleue durable en Méditerranée, y compris en abordant les interactions terre-mer, le cas échéant.</p>	<p>Afin de favoriser la création de connaissances sur la manière de concevoir et de mener des PSM, de nombreux projets ont été déployés ou sont en cours en Europe et dans les pays voisins de la Méditerranée.</p> <p>L'ambition n'est cependant pas seulement de partager l'expérience et de favoriser le transfert et la création de connaissances, mais aussi de favoriser la cohérence entre les différentes tentatives de PSM au sein du bassin maritime.</p>	<p>Le groupe peut fournir un forum approprié pour le transfert et la création de connaissances (en s'appuyant sur MSP MED, MSPGlobal et d'autres initiatives). En outre, il peut faciliter la capitalisation des résultats des projets et initiatives multi-usages pertinents, en mettant l'accent sur l'amélioration de la cohérence et de l'harmonisation des politiques au niveau régional.</p> <p>Le groupe pourrait se concentrer dans un premier temps sur l'intégration des énergies marines renouvelables dans les plans nationaux de gestion de l'environnement.</p>	<p>renouvelables, axés sur la PSM (sur la base des webinaires conjoints de MSP-Global et WestMED sur la MSP pour l'aquaculture et le tourisme).</p>
---	---	---	---

6. Aperçu consolidé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle en mars 2023

Le tableau ci-dessous vise à fournir - en un clin d'œil - un aperçu sommaire des progrès observés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle jusqu'en mars 2023, comme expliqué tout au long de ce document. Pour chacune des priorités de la déclaration ministérielle de l'UpM, l'absence de développements pertinents au niveau des cadres et des initiatives est présentée de manière synthétique, le cas échéant. En outre, quelques exemples de projets récemment approuvés et conformes aux priorités de la déclaration ministérielle sont fournis.

Ainsi, cette version de mars 2023 de la feuille de route fournit un certain nombre (non exhaustif) d'éléments illustratifs des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle, y compris des exemples concrets de nouveaux cadres, initiatives et projets apparus au cours de l'année 2022 et au début de l'année 2023.

Mise à jour des progrès réalisés en mars 2023 (cadres et initiatives)	Exemples de nouveaux projets
Aliments provenant de la mer : pêche, aquaculture	
<ul style="list-style-type: none"> Au niveau sous-régional (UE), des développements pertinents peuvent être observés, y compris un nouveau paquet de mesures visant à améliorer la durabilité du secteur. Aucun nouveau cadre régional n'a été détecté, bien que, comme observé dans l'analyse précédente, cette priorité soit déjà largement couverte à ce niveau. La stratégie de la GFCM pour 2030 est actuellement en cours de mise en œuvre. 	SVC4MED PoissonEUTrust Projet EU4Algae
Des transports et des ports durables, neutres pour le climat et sans pollution	
<ul style="list-style-type: none"> Au niveau des cadres politiques/réglementaires régionaux, deux nouveaux engagements politiques importants promus par l'UpM et conformes aux priorités de la déclaration ministérielle de la SBE ont été approuvés depuis la dernière mise à jour (à savoir la déclaration ministérielle sur les transports et le plan d'action régional pour les transports (2021-2027). 	NEMOSHIP
Tourisme côtier et maritime	
<ul style="list-style-type: none"> Au niveau des cadres internationaux, la convention de Barcelone a adopté le programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO post-2020). Au niveau sous-régional (UE), la Commission européenne a présenté le parcours de transition pour le tourisme dans le cadre de la mise à jour de la stratégie industrielle. Au niveau de la programmation, le programme INTERREG EURO-MED a incorporé des objectifs spécifiques sur le tourisme côtier et maritime, et a étendu le statut de partenaire associé aux pays du sud de la Méditerranée. 	STC TOUMALI EU WeMED_NaTOUR ÉCO-CROISIÈRE FU_TOUR REBOOT MED
Énergies marines renouvelables	

<ul style="list-style-type: none"> Au niveau des initiatives, la création de la "Coalition offshore pour l'énergie et la nature" en Méditerranée (MED OCEaN). 	NEXTFLOAT
Interactions entre les déchets marins et l'économie bleue	
<ul style="list-style-type: none"> Au niveau des initiatives, des initiatives pertinentes ont été promues au niveau sous-régional (UE), telles que la mission de l'UE "Restore our Ocean and Waters" (Restaurer nos océans et nos eaux), y compris son "Mediterranean Lighthouse" (Phare méditerranéen). 	BlueMissionMED Plastique Busters CAP Projet COMMUN SeaClear2.0 REMEDIES
Sécurité maritime et sûreté des activités de l'économie bleue	
<ul style="list-style-type: none"> Le Forum des fonctions des gardes-côtes méditerranéens (MedCGFF) présidé par les gardes-côtes italiens s'est déroulé en 2022 du 29 septembre au 1 octobre à Naples, en Italie. 	EURMARS
La gouvernance et l'avenir des stratégies de bassin maritime	
<ul style="list-style-type: none"> Au niveau du programme, la nouvelle approche de gouvernance Interreg EURO-MED (2021-2027) est désormais pleinement opérationnelle, avec trois "projets de dialogue institutionnel". L'UpM a labellisé cette approche de gouvernance . L'initiative WestMED continuera d'être soutenue - à partir d'octobre 2022 - par un nouveau mécanisme d'assistance à la stratégie des bassins maritimes, cherchant à réaliser des synergies avec d'autres bassins maritimes de l'UE (c'est-à-dire l'Atlantique, la mer Noire). Le nouveau projet d'action de soutien à la coordination "BlueMissionMED" financé par Horizon Europe mettra en place une nouvelle structure de coordination ("Lighthouse") pour soutenir la mise en œuvre de la mission de l'UE visant à restaurer nos océans et nos eaux en Méditerranée. Parallèlement, le projet visant à établir un "Partenariat pour une économie bleue durable" 	Partenariat pour une économie bleue durable (SBEP) BlueMissionMED GOV4MED Go4Med Nature EUCLID
Investissement durable dans l'économie bleue	
<ul style="list-style-type: none"> Au niveau régional, le Conseil mondial de l'océan (WOC) s'est associé à la ville et au port de Barcelone pour développer le premier pôle mondial de l'économie bleue. En ce qui concerne les initiatives financières et les outils d'investissement, deux nouveaux développements peuvent être soulignés : <ul style="list-style-type: none"> Plate-forme d'investissement méditerranéenne du Fonds européen d'investissement (FEI) Partenariat méditerranéen pour l'économie bleue 	La catégorie des projets ne s'applique pas à cet instrument.
Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emploi	
<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne les priorités, les écosystèmes d'innovation de l'économie bleue ont été considérés comme des moteurs essentiels du changement dans les régions côtières et maritimes. 	Appel EMFAF en cours : Les clusters maritimes en tant que catalyseur innovant pour une économie bleue durable en Méditerranée
Planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières	
<ul style="list-style-type: none"> Au niveau sous-régional (WestMED), la communauté de pratique MSP a été lancée et sera mise en œuvre et 	Aucun nouveau projet n'a été identifié

éventuellement élargie dans la région méditerranéenne au cours des prochaines années.	
---	--

7. Résumé des progrès observés au niveau national dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'UpM sur l'économie sociale et solidaire

Introduction

Comme prévu dans la section 4, le processus de suivi, de rapport et d'évaluation a commencé par la présentation d'exposés synthétiques lors de la 13e réunion du groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue durable, qui s'est tenue le 14 mars 2023, visant en particulier à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des différentes priorités de la déclaration. Ainsi, les points focaux nationaux du groupe de travail ont préparé et présenté un résumé des principales réalisations (politiques, stratégies, initiatives, programmes, projets, etc.) en fonction des priorités fixées lors de la réunion ministérielle de l'UpM sur l'économie bleue durable de 2021. Cela constituera la base de référence pour les mises à jour annuelles des pays sur la mise en œuvre, prévues en 2024 et 2025.

Le tableau 1 (page suivante) donne un aperçu synthétique de l'état d'avancement signalé par les membres du groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue en ce qui concerne la mise en œuvre des dix priorités. Cette évaluation a été réalisée entièrement sur la base des informations rapportées dans les présentations des pays. Une description sommaire des progrès rapportés par chaque pays est fournie, ainsi qu'une évaluation visuelle des progrès.

Cette évaluation visuelle a été réalisée sur la base des critères suivants :

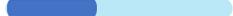
Niveau de couverture	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Haut	+3 cadres/initiatives	Cadres contraignants / réglementations en place (du haut vers le bas), ainsi que grands projets / initiatives des parties prenantes (du bas vers le haut) observés
Moyenne-élevée	2-3 cadres/initiatives	Existence de certains cadres (contraignants et non contraignants) en place (du haut vers le bas), ainsi que de projets de taille moyenne / d'initiatives des parties prenantes (du bas vers le haut).
Moyenne-Faible	1 cadre/initiative	Existence de cadres non contraignants (du haut vers le bas) ou d'initiatives et de projets des parties prenantes (du bas vers le haut).
Faible	Aucune initiative n'a été signalée	N/A
Priorité non couverte par la présentation	N/A	N/A

Tableau 1 : Aperçu des progrès réalisés pour chaque priorité

Priorités de la déclaration ministérielle de l'UpM SBE	État d'avancement	Description sommaire des progrès réalisés
La gouvernance et l'avenir des stratégies de bassin maritime dans la région méditerranéenne		<p>Tous les pays ont fait état d'une couverture en termes de cadres de gouvernance dans la région méditerranéenne. En tant que telle, cette priorité montre des niveaux élevés d'avancement dans la plupart des États membres. Les cadres communs tels que MedWet, le PAM du PNUE et l'initiative BLUEMED constituent des initiatives pertinentes communiquées par les pays. Les initiatives sous-régionales telles que WestMed et EUSAIR sont également présentées comme des initiatives qui ont gagné en pertinence au cours des dernières années.</p> <p>Ces cadres communs sont complétés par des stratégies et des initiatives nationales, dont voici quelques exemples pertinents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale de la Grèce pour la politique maritime intégrée dans les îles • Politique maritime intégrée de l'Égypte pour la Méditerranée à l'horizon 2030 • Politique maritime pour les eaux méditerranéennes d'Israël
Recherche et innovation marines, compétences, carrières et emploi		<p>Tous les États membres ont fait état d'activités, de cadres et de projets pertinents dans le domaine de l'innovation maritime. Parmi ceux-ci, on peut citer la création de centres d'innovation (par exemple, le centre de Haïfa en Israël, le centre d'innovation bleue en Égypte). Les projets financés par les ministères nationaux (par exemple, l'Italie) ont également joué un rôle important dans la recherche et l'innovation marines. Des activités de formation telles que la formation nationale sur la surveillance et l'atténuation des déchets marins organisée par Plastic Busters CAP ont également constitué des développements majeurs dans le cadre de cette priorité. En outre, certains États membres ont soutenu des instituts maritimes tels que l'Institut supérieur d'études maritimes (ISEM) au Maroc et le Centre de recherche de Marmara (MRC) en Turquie. En outre, des États membres comme la Turquie ont présenté des documents nationaux (National Marine Research Strategy Document) afin de promouvoir la recherche et l'innovation marines.</p> <p>La plupart des États membres participent à plusieurs activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat PRIMA • Projets ENI CBC MED • UNIMED
Alimentation durable à partir de la mer : pêche et aquaculture		<p>Plusieurs États membres ont adopté des plans stratégiques nationaux qui incluent la pêche et l'aquaculture : Italie (Plan stratégique national pluriannuel pour l'aquaculture 2021-2027) ; Malte (Plan</p>

		<p>national pluriannuel pour le développement d'une aquaculture durable) ; Maroc (Stratégie Halieutis 2010-2020) ; Portugal (Stratégie nationale pour les océans 2021-2030) ; Espagne (Nouvelle loi sur la pêche durable).</p> <p>Plusieurs initiatives/projets sont communs à la plupart des États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plate-forme SFS MED • MedAid • Med4Fish <p>D'autres initiatives/projets sous-régionaux sont en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiative de la FAO sur la croissance bleue Projet Blue Hope • BLUEFasma • "AquaWest", groupe technique WestMED sur l'aquaculture. • FishEBM MED <p>La Tunisie a mis en œuvre un programme national pour le développement du Golfe de Gabès et des zones marines sensibles par des récifs artificiels (PROGEPECT). En outre, une étude est en cours sur l'amélioration de la gouvernance et des systèmes de gestion de la pêche (MEDFISHTUN).</p>
Des transports maritimes et des ports durables, neutres pour le climat et sans pollution		<p>Cette priorité a été couverte par un nombre important d'États membres. Chaque État membre a mis en œuvre des projets nationaux portant sur le transport maritime et les ports durables. En voici quelques exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Égypte : Mise en place de deux convertisseurs d'énergie houlomotrice de brise-lames dans le port de Damiette et d'une grappe de carburants verts à Sokhna. • Grèce : CIPORT (électrification des navires) et ELECTRIPORT (fourniture d'électricité à terre pour les navires). • Italie : Programme LNG (construction d'usines de liquéfaction de gaz naturel pour la décarbonisation des transports) • Jordanie : Terminal à conteneurs d'Aqaba • Malte : Alimentation électrique terrestre au port franc de Malte (réduction drastique des émissions atmosphériques). • Maroc : Projet NPA (en cours) sur l'évaluation des émissions de GES liées aux activités menées dans les ports. <p>Il existe des projets sous-régionaux pertinents dans le domaine du transport maritime et des ports :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Groupe technique WestMED sur le transport durable/la navigation verte • SUMPORT - Mobilité urbaine durable dans les villes MED PORT • EnerNETMob
<p>Interactions entre les déchets marins et l'économie bleue</p>		<p>Les États membres de l'Union européenne ont mis en place des lois nationales protégeant la mer grâce à la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE. Ces lois sont complétées par de nouvelles législations et des stratégies nationales de surveillance. Par exemple, l'Italie a promulgué la loi "Salvamare" (loi sur la protection de la mer) qui comprend des mesures encourageant les pêcheurs à ramasser les déchets marins. L'Espagne a mis en place une stratégie de surveillance des déchets marins et a élaboré un programme de mesures sur les déchets marins. La Grèce a signé un accord avec Chypre et Israël pour la mise en œuvre d'un plan d'urgence sous-régional pour la pollution marine par les hydrocarbures. Malte dispose d'un plan d'action régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Le Maroc a promulgué l'interdiction des sacs en plastique (2015).</p> <p>Certains États membres ont encouragé des projets/initiatives spécifiques au niveau national pour lutter contre les déchets marins. En voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jordanie : Projet de gestion des déchets solides à Aqaba • Portugal : Açores EcoBlue • Maroc : "Les supermarchés marocains s'attaquent aux plastiques à usage unique" (MOSSUP). • Tunisie : ECOLEF • Turquie : Projet DEEP <p>Certains cadres sont communs à la plupart des États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ECAP-MED • Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) • Initiative BLUEMED <p>En outre, il existe d'autres projets communs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PlasticBusters AMP • MED MARINE LITTER

<p>Tourisme côtier et maritime</p>		<p>Le secteur reste globalement bien couvert par les cadres communs existants - comme l'indiquaient les versions précédentes de la feuille de route -, notamment la convention de Barcelone et la déclaration d'Athènes pour un tourisme durable, entre autres.</p> <p>Plusieurs pays ont notamment fait état de progrès dans la mise en œuvre de cette priorité, en particulier au niveau des stratégies nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie nationale pour le tourisme maritime et côtier, actuellement en cours d'élaboration en Égypte • Le plan stratégique pour le tourisme 2023-2027 mis en place par l'Italie • La feuille de route pour le secteur du tourisme 2023-2030 établie au Maroc. <p>En outre, des pratiques et des initiatives innovantes sont développées pour faire avancer la mise en œuvre de cette priorité, notamment la création du parc marin d'Aqaba sur la côte sud de la Jordanie, ainsi que le projet "Decarbonising the Tourism Industry Post Covid-19 Support - DETOCS" rapporté par Malte.</p>
<p>Planification de l'espace maritime et gestion intégrée des zones côtières</p>		<p>Les États membres de l'Union européenne ont fait état d'une législation en place dans le cadre de la directive 2014/89 de l'UE, qui établit un cadre pour la planification de l'espace maritime. Cette législation est complétée par des stratégies/plans nationaux. Par exemple, l'Algérie a mis en œuvre un plan de développement côtier et un plan directeur pour l'aménagement du territoire. La Grèce va adopter une stratégie nationale d'aménagement de l'espace maritime. Israël a élaboré un guide de planification en ligne à l'intention des autorités locales. La Jordanie a élaboré le plan directeur d'Aqaba. La Turquie a créé le plan bleu 2053.</p> <p>Certains États membres soulignent qu'il est manifestement nécessaire d'explorer plus avant les approches à usages multiples dans le cadre des plans de gestion de la sécurité alimentaire afin de progresser dans le développement de cette priorité.</p> <p>Il existe plusieurs initiatives/platformes communes à la plupart des États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) • Protocole de gestion intégrée des zones côtières (ICZM) <p>Il existe des projets et des initiatives sous-régionaux pertinents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CO-EVOLVE

		<ul style="list-style-type: none"> • COASTGAP • Programme de gestion des zones côtières (CAMP)
Énergies marines renouvelables		<p>Bien que le secteur n'en soit qu'à ses débuts dans la région, d'importantes étapes réglementaires et politiques ont été franchies par les pays, ouvrant la voie à l'augmentation de la viabilité et de l'extensibilité des projets d'énergies marines renouvelables dans les années à venir. À titre d'exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ministère grec de l'environnement et de l'énergie a élaboré un plan de haut niveau et une nouvelle loi sur le développement de l'énergie éolienne en mer, qui ont été approuvés par le parlement grec en juillet 2022. Les plans actuels prévoient une capacité éolienne offshore supplémentaire de 2 GW d'ici 2030. • La feuille de route pour le développement de l'énergie éolienne en mer et de l'énergie marine en Espagne (décembre 2021) fixe des objectifs spécifiques pour l'énergie éolienne en mer et les énergies marines pour 2030 au niveau national : 1 à 3 GW d'énergie éolienne en mer et 40 à 60 MW d'énergies marines (marémotrice et houlomotrice). • Le gouvernement maltais met en place les cadres administratifs et réglementaires nécessaires, qui permettront le déploiement futur de projets à plus grande échelle. <p>En outre, plusieurs pays de l'UE ont intégré des dispositions spécifiques sur les EMR dans leurs plans nationaux intégrés sur l'énergie et le climat. Ainsi, le PNIEC italien s'est fixé pour objectif d'installer au moins 900 mégawatts d'énergie éolienne en mer d'ici à 2030.</p> <p>En ce qui concerne les programmes de soutien, l'Italie a fait état de l'allocation de 675 millions d'euros pour soutenir la construction de centrales off-shore, y compris des centrales éoliennes et photovoltaïques flottantes pour un total d'au moins 200 MW. En outre, en ce qui concerne l'inclusion des énergies marines renouvelables dans l'aménagement du territoire, le Portugal a publié une proposition préliminaire de zones spatialisées et de points de connexion au réseau national de transport d'électricité.</p> <p>D'autres avancées pertinentes ont été signalées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude environnementale stratégique pour les énergies marines renouvelables lancée en Israël • Un projet de production d'ammoniac et d'hydrogène verts mis en œuvre en Jordanie

		<ul style="list-style-type: none"> L'Agence Nationale des Ports du Maroc a réalisé un audit électrique sur 15 ports, principalement de petite taille, afin d'identifier les sources d'économies d'énergie, en tenant compte de l'étude de l'intégration des énergies renouvelables.
Sécurité maritime et sûreté des activités de l'économie bleue		<p>Les pays ont déclaré être membres d'organisations internationales pertinentes telles que</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation maritime internationale (OMI) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) <p>En outre, les États membres de l'Union européenne sont impliqués dans SafeSeaNet, un réseau d'échange de données maritimes qui relie les autorités maritimes de toute l'Europe. En outre, certains États membres mènent des projets spécifiques portant sur des aspects particuliers de la sécurité maritime. Par exemple, Malte a entamé la transformation numérique de son registre des navires. Le Maroc s'est engagé à développer un système national de recherche et de sauvetage (SAR). Le Portugal a inclus la sécurité maritime dans sa stratégie océanique nationale (2021-2030). Enfin, la Turquie a mis en place le centre national turc de sécurité maritime. En outre, la Turquie a été chargée de jouer le rôle de médiateur avec les Nations unies dans le cadre de l'initiative sur la sécurité du transport des céréales et des denrées alimentaires à partir des ports ukrainiens.</p> <p>Il existe des projets sous-régionaux pertinents sur la sécurité maritime et la sécurité des activités de l'économie bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> SHAREMED MED OSMoSIS
Investissements durables dans l'économie bleue		<p>En termes de développements et de politiques réglementaires, le nouveau code algérien des investissements a été promulgué dans le cadre de la facilitation des investissements nationaux et étrangers en Algérie.</p> <p>En ce qui concerne les initiatives rapportées par les pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Portugal a présenté le "Fundo Azul", avec 55 projets approuvés et plus de 11 millions d'euros de financement approuvé. En outre, le pays a présenté le fonds de fonds "Portugal Blue" et le "Programme de croissance bleue". L'Algerian Startup Fund est le premier fonds d'investissement entièrement dédié aux startups en Algérie. Au Maroc, le financement de la BERD (100 millions d'euros) a été mobilisé pour la construction du port Nador West MED. Cette infrastructure vise le développement économique, social et industriel de la région occidentale du pays.

--	--	--

Source : Groupe de travail de l'UpM sur l'économie bleue, 14 mars, présentations des pays

Principales conclusions préliminaires

- Les priorités les mieux couvertes par les rapports nationaux sont la gouvernance et l'avenir des stratégies de bassin maritime dans la région méditerranéenne, la recherche et l'innovation marines, les compétences, les carrières et l'emploi, ainsi que l'aménagement de l'espace maritime et la gestion intégrée des zones côtières.
- Dans le cadre de ces priorités, un nombre important de cadres contraignants ou non contraignants à différents niveaux de gouvernance sont en place, de même que des réglementations et des stratégies nationales, ainsi que des initiatives, des projets et des initiatives des parties prenantes.
- Les principales lacunes observées en termes de couverture prioritaire concernent la sûreté maritime et la sécurité des activités de l'économie bleue, les investissements durables dans l'économie bleue et l'alimentation durable provenant de la mer : pêche et aquaculture. Dans ce cas, les pays ont signalé un nombre inférieur de cadres et d'initiatives. Toutefois, il convient de noter que dans certains cas, les États membres n'ont pas fourni les informations nécessaires pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les priorités spécifiques.
- 13 présentations de pays ont été reçues et évaluées (12 d'entre elles correspondent au premier exercice de suivi et de rapport, tel que présenté lors de la treizième réunion du groupe de travail EB à Bruxelles, Belgique, et 1 d'entre elles - d'Israël - présentée dans le cadre de la douzième réunion du groupe de travail EB à Aqaba, Jordanie).
- Seuls 4 pays (Malte, Maroc, Espagne et Tunisie) ont couvert l'ensemble des 10 priorités ministérielles de l'UpM SBE dans leurs présentations, ce qui montre différents niveaux de progrès dans la mise en œuvre des priorités thématiques. Pour permettre une analyse plus approfondie et plus complète, il est suggéré que le Secrétariat de l'UpM demande des informations supplémentaires sur les priorités manquantes.
- Les pays dont le niveau de couverture des priorités thématiques est le plus élevé sont, par ordre alphabétique, Malte, le Maroc, l'Espagne et la Turquie. Bien que dans une moindre mesure, la Grèce, l'Italie, la Jordanie et la Tunisie ont également fait état de progrès relativement importants dans l'ensemble des différentes priorités signalées.